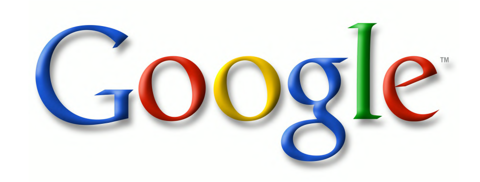




1821-1903

157-

([illegible])

wp

[redacted] WFW
1 June 1943

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,
avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE 1901.



BRUGES

IMPRIMERIE DE L. DE PLANCKE, RUE Ste CLAIRE.

1903.

A notre cher Collègue
G Doutrepont

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉE 1901.

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,

avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE 1901.



BRUGES

Imprimerie de L. DE PLANCKE, rue Ste Claire.

—

1903.

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉE 1901.

—

La Belgique a eu, depuis les premières années de son indépendance nationale, la fortune singulière de posséder un nombre considérable d'amis sincères de son histoire, d'érudits analystes de sa lente élaboration, d'investigateurs sagaces de ses gloires artistiques. La production littéraire de nos provinces, surtout celle qui est d'expression française, est restée relativement négligée. Il y a plus d'une raison de cette lacune.

C'est d'abord la formation, à la fois spéciale et approfondie, que l'on exige, depuis quelque trente ans, des historiens de la langue et de la littérature française.

C'est, ensuite, le nombre et l'étendue des publications où les travaux relatifs à notre vieille littérature viennent au jour. On ne se fait pas romaniste sans peine ni sans travail, et, jusque dans ces dernières années, il n'était guère aisé à un belge d'acquérir une formation sérieuse dans ce domaine particulier. Il n'est pas facile non plus, et cela précisément à cause du petit nombre de nos romanistes belges, de se procurer en Belgique, les matériaux bibliographiques indispensables à une étude d'ensemble de notre littérature nationale.

Mais à ces causes externes, et, espérons-le, passagères, il s'en vient joindre une autre, plus profonde. Depuis trois quarts de siècle, le zèle de nos érudits s'orienta, de préférence, vers l'histoire politique de notre pays, dirigée brusquement dans une voie nouvelle ; il apparaissait aux yeux de tous que l'œuvre la plus urgente était de rechercher, éparses dans les annales de la France et de l'Empire germanique, l'origine historique et, en même temps, la justification du fait nouveau qui s'était produit sur le terrain de la politique pratique. Et lorsque, plus tard, l'horizon intellectuel avait eu le temps de s'étendre, les regards se portèrent vers les aspects les plus saillants, les plus caractéristiques, de notre vie intellectuelle nationale : l'architecture, la peinture, les lettres flamandes. Intimement unie à la production littéraire du reste de la France, bientôt confondue avec la littérature parisienne, la littérature française des Pays-Bas fut longtemps délaissée ; aujourd'hui encore, elle est l'apanage d'un nombre restreint de fidèles et ce qui se fait pour elle, ce qui s'écrit à son sujet, demeure trop

souvent inconnu des érudits voués à l'étude, considérée à un point de vue plus général, de notre histoire. Notre ambition est de combler ce vide, de récolter, dans les publications spéciales belges et, hélas ! surtout étrangères, tout ce qui se dit de la langue et de la littérature française des Pays-Bas, pour en mettre la substance à la disposition des historiens belges. Nous avons la conviction que notre labeur ne sera pas inutile et nous espérons qu'ils voudront bien le reconnaître.

Deux mots encore des bornes que nous assignons à nos recherches. Florissante surtout au moyen âge, la littérature française de nos régions doit être étudiée dans ce qui constituait la Belgique d'alors : les Pays-Bas wallons, auxquels on peut joindre certains états voisins moins importants, comme l'Evêché de Liége. Du reste, la plupart des œuvres qui virent le jour, à cette époque, dans le nord du domaine gallo-roman, sont écrites en une langue relativement uniforme ; au surplus, le nombre considérable des œuvres anonymes nous contraindra d'admettre, dans notre *Bulletin*, des œuvres dont la patrie n'est pas déterminée exactement ou n'est guère susceptible d'une détermination précise. Pour la période plus récente, nous restreindrons nos travaux à mesure que les limites politiques de la Belgique se feront plus étroites. Sauf exception, nous nous arrêterons à l'année 1830.

Ce cadre, que nous étendrons d'ailleurs chaque fois que la chose sera utile, nous caressons l'espoir de le remplir à peu près complètement. Des recherches méthodiquement organisées nous semblent de nature à nous mettre à même de connaître ce qui

paraît dans notre domaine ; et nous nous ferons un devoir de partager avec nos lecteurs ce que nous aurons glané. Fondé avec le concours de quelques amis, qui furent, presque tous, nos élèves, le *Bulletin* a besoin pour vivre, pour être susceptible de recevoir les développements que nous rêvons pour lui, de la sympathie des historiens belges, des membres de la *Société d'Emulation* en particulier. Nous laisserons à nos collaborateurs une très large liberté d'allure, sous la réserve qu'ils se tiendront sur le terrain de la critique, objective et scientifique.

GEORGES DOUTREPONT.

Baron FRANÇOIS BETHUNE.

I.

Histoire de la langue française aux Pays-Bas.

1. E. V. G. *Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en Fransch in 't hof van Vlaanderen. Biekorf*, XII, p. 97-102. Bruges, De Plancke, 1901.

Cet article a pour base une publication, déjà ancienne, de M. Léon Mirot : *L'emploi de la langue flamande à la cour de France* (1). Le savant archiviste français y signale à ses confrères l'existence aux Archives de la ville de Gand, de deux pièces émanées de la chancellerie royale et rédigées en flamand ; l'une d'elles est encore munie d'une traduction en langue française. Elles sont datées de Troyes, le 6 Novembre 1385. M. E. V. G. n'a point eu tort de chercher à vulgariser sa découverte ; la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* n'est pas aisée à rencontrer en dehors des grandes collections publiques et les livres où les documents en question ont été soit inventoriés (2) soit publiés (3), sont d'un aspect quelque peu rébarbatif. L'affaire se corse lorsque M. E. V. G. émet l'hypothèse, au moins audacieuse, que les rois de France entretenaient dans leur chancellerie et d'une manière permanente, des clercs au courant de la langue flamande, qui auraient été chargés d'expédier en cette langue.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LVI, p. 55-63.

(2) P. Van Duyze et E. De Busscher. *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand.* Gand, 1867 nos 461 et 462. Notre auteur donne le titre de cet ouvrage en flamand, ou, plutôt, parle d'un *oorkondboek* publié par P. Van Duyze et Edm. de Busscher. Prudent Van Duyze avait déjà analysé nos pièces dans la première édition de son *Inventaire* (1849).

(3) N. de Pauw et J. Vuylsteke. *Rekeningen der stad Gent. Tijdvak van Jacob van Artevelde (1336-1349)*. V, p. 493-495 et 496-497, Gand, 1893.

M. Léon Mirot a surabondamment démontré, et M. H. Pirenne après lui (1), que le sauf-conduit et la lettre patente de 1385 ne prouvaient pas que le roi Charles VI eût entretenu, même au plus fort de la lutte contre les communes flamandes, un clerc à lui, capable de rédiger en flamand. Le roi avait à ses côtés son oncle, Philippe-le-Hardi et celui-ci qui possédait, à coup sûr, des Flamands dans son entourage, était assez avisé pour utiliser leurs connaissances quand il avait à amadouer les Gantois (2).

Mais l'objection principale à la thèse de M. E. V. G. est de pur bon sens. Où sont ces clercs, ces secrétaires flamands qui, pendant tant de siècles, se cachent à tous les regards ? Où sont les instruments diplomatiques qu'ils ont rédigés ? A quoi, d'ailleurs, les aurait-on employés puisqu'à l'époque féodale, et après, la langue diplomatique des Pays-Bas méridionaux fut d'abord le latin, ensuite le français ? Sans doute il existe un ordre donné, au château de Versailles, le 22 Mars 1674 et rédigé en langue flamande, mais sa force démonstrative est énervée par des considérations d'un ordre analogue à celles qui font écarter les documents de 1385. On était en pleine guerre, au lendemain de la campagne de Hollande, et Louis XIV, qui voulait s'approprier définitivement ses conquêtes dans les Pays-Bas, a pu sentir le besoin d'avoir, auprès de lui, à titre temporaire, un interprète flamand.

Notre auteur a cru bien faire de donner, en façon de pendant à cette première dissertation, un exposé de l'emploi

(1) H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, p. 200 et p. 413 et suivantes, Bruxelles, Lamertin, 1903.

(2) Je ne m'explique pas bien comment M. E. V. G. a pu passer à côté de l'argument suivant, donné par M. Léon Mirot. Les deux pièces en litige sont signées d'un certain E. Caulier. Or ce clerc de chancellerie, peu connu jusqu'ici, signe, en juin 1385, des lettres de rémission accordées à un habitant de Montreuil-sur-Mer, *a la relacion de Monseigneur le duc de Bourgogne.*

du français comme langue officielle, en Flandre. Il suit une source excellente, quoique indirecte : l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne. Mais, peut-être, semble-t-il ne pas se faire une idée très exacte des causes profondes de l'introduction de cette langue nouvelle ; j'ai peine à croire, en effet, qu'il faille y voir une manifestation des sentiments francophiles de Jeanne de Constantinople ou de ses contemporains. La question de savoir si les luttes politiques, économiques, voire nationales, de la fin du moyen-âge, se compliquaient de querelles linguistiques analogues à celles de notre temps, est un problème redoutable dont la solution demande du sangfroid, de la réflexion et une information immense. Nous devrions déjà nous estimer heureux si nous connaissions, d'une manière plus précise et plus complète, l'état objectif, concret, de l'usage de la langue française en pays tiois, au cours du moyen-âge et même pendant les siècles plus rapprochés de nous.

J'ai déjà consacré à la dissertation de M. E. V. G. une appréciation sommaire; elle a paru dans les *Archives Belges*, III, p. 185-186. M. E. V. G. a eu l'amabilité de consacrer à cet articulet de quelques lignes, une réplique en trois pages d'un texte fort serré (1). Je rencontrerai, s'il plaît à Dieu, cette nouvelle étude dans le *Bulletin* prochain, mais je serai bref et me tiendrai sur le terrain des faits. Et puis, la discussion sera, en ce qui me concerne, close définitivement.

B. F. B.

2. Salverda de Grave. *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais. Romania*, xxx, p. 65-112, Paris, Bouillon, 1901.

On trouve en néerlandais, dès le moyen-âge et alors que

(1) *Een woordeken uitleg. Biekorf*, XIII, p. 28-30. Bruges, De Plancke, 1902.

le parisien n'était pas encore devenu la langue générale de la France, des mots d'origine française relativement nombreux. Souvent, ces vocables s'y présentent sous deux ou plusieurs formes différentes ; néanmoins, l'une d'elles est ordinairement d'un emploi plus fréquent que les autres et peut être considérée comme *normale*. S'attachant à l'ensemble de ces formes les plus usuelles, M. Salverda de Grave essaie de déterminer leur provenance ; en même temps, il s'efforce de tirer, de leur examen, certains renseignements sur la langue de la région à laquelle elles ont été empruntées. Il étudie successivement, à ce double point de vue, les voyelles toniques (p. 68-100) et atones (p. 100-102), ainsi que les consonnes (p. 103-111). Puis, dans sa conclusion (p. 112), réunissant les traits normaux dont il a constaté la présence dans les termes étrangers du moyen-néerlandais, il montre que ceux-ci ont dû être pris à un dialecte qui présentait les caractères suivants : 1° l'allongement des voyelles devant une consonne simple et devant les groupes *st*, *r* + consonne et *ll* ; — 2° la transformation d'*a* libre latin en *ei* devant une voyelle et devant *t* ; — 3° la distinction d'*an* et d'*en* devant consonne ; — 4° l'accentuation sur leur premier élément des diphtongues provenant de ĕ, ŏ latins ; — 5° le maintien d'ō libre latin, plus longtemps qu'ailleurs ; — 6° la conservation du *c* initial devant un *a* latin resté tel et son altération dans les cas où *a* était devenu *e*, *ie* ; — 7° la persistance du *t* caduc final ; — 8° la disparition d'*s* devant une liquide ; — 9° le maintien du *w* germanique. Le dialecte ainsi reconstitué, il le place en Hainaut et je me hâte de dire que cette localisation me paraît justifiée. Tout le travail se distingue, du reste, par l'excellence de la méthode, la rigueur de la critique et l'étendue de l'information. C'est à peine si, sur certains points, on peut différer d'avis avec l'auteur. J'ai eu l'occasion de présenter

ailleurs quelques observations détaillées à ce sujet [1]. Je ne les reprendrai pas toutes ici ; je me borne à répéter que, d'après moi, le premier des traits dialectaux signalés plus haut, consiste en une tendance à la fermeture plutôt qu'à l'allongement de la voyelle placée dans les conditions indiquées ; — que la diphtongue dont il s'agit sous le 4° était *ue* et non *oe* ; — que, sous le 5°, on n'a, peut-être, devant soi qu'une latinisation des suffixes *-orem* et *-osum* ; — qu'enfin la distinction entre *ca* et *tche*, *tchie* ne paraît pas suffisamment établie. Pour rendre parfaitement fructueuses des recherches du genre de celles auxquelles M. Salverda se livre, il serait à désirer que le professeur hollandais connût les patois hennuyers contemporains, ou même, tout simplement, le français parlé en Belgique, aussi bien que sa langue maternelle et que les sources anciennes. Malheureusement les travaux préparatoires font presque totalement défaut. De plus, tout en reconnaissant la complication déjà très grande des questions dont il traite, je me demande s'il ne conviendrait pas d'essayer de distinguer parfois les termes littéraires de ceux qui appartiennent à la langue parlée. Peut-être aussi faudrait-il séparer plus nettement — du moins quand la chose n'est pas impossible — les diverses périodes où les emprunts ont été effectués, car, au cours de plusieurs siècles, nos centres d'exportation de mots dialectaux ont pu varier. Enfin je crois devoir signaler les difficultés que présente la lecture de l'article qui nous occupe, par suite de l'absence d'une écriture phonétique ; je pense que, dans des travaux de l'espèce, l'emploi simultané des notations phoniques et des graphies traditionnelles aiderait puissamment le lecteur, surtout quand celui-ci n'est pas familiarisé, et c'est le cas de beaucoup, avec la langue néerlandaise.

Alphonse Bayot.

---

[1] *Revue de l'Instruction publique*, XLV (1902), p. 4-10.

II.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, au moyen-âge. Auteurs et œuvres.

3. Michel Brenet. *Un poète-musicien français du XVe siècle : Eloy d'Amerval. Congrès international d'histoire de la musique tenu à Paris, du 23 au 29 Juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 165-172. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

L'intéressante communication de M. Brenet éclaircit la personnalité et la biographie d'un écrivain peu connu de la fin du XVe siècle : le clerc Eloy d'Amerval, auteur du *Livre de la grande Diablerie*, poème satirique, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire imprimé en 1508 et que M. Georges Hurtrel a partiellement réédité en 1884. Eloy se déclare *des enfants de Béthune*, mais c'est, peut-être, à raison de la fonction qu'il y exerçait et on peut le croire, plutôt, originaire d'Amerval, village du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol. M. Brenet, se basant sur les détails précis qu'on trouve dans le *Livre de la Diablerie* au sujet de la musique et des musiciens du temps, l'identifie avec un *messire Eloy d'Amerval, maître des enffans de cueur de Saincte-Croix d'Orleans*, relevé dans les comptes municipaux d'Orléans en 1484, auquel on attribue 4 écus d'or pour *avoir dité et noté en latin et en françois ung motet* destiné a être chanté à la procession annuelle, commémorative de la délivrance de la ville. Il est probable qu'Eloy occupa plus tard le même poste à l'église Saint-Barthélemy de Béthune. Enfin, d'après M. Brenet, il faut vraisemblablement l'identifier avec le contrapontiste Eloy, loué par Tinctor et Gaffori, dont on possède une messe à cinq voix : *Dixerunt discipuli*,

conservée dans un manuscrit de la chapelle pontificale, et, peut-être aussi, certaines pièces contenues dans un manuscrit de la cathédrale de Trente.

CH. MARTENS.

4. *Mémoires de Philippe de Commynes*. Nouvelle édition publiée, avec une introduction et des notes, d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. DE MANDROT. T. I, 1464-1477. *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Paris, Picard et fils, 1901.

Le manuscrit dont M. de Mandrot reproduit ici le texte, *n'a été connu*, dit-il, *d'aucun des éditeurs antérieurs*. Il ajoute : *C'est aussi le seul, croyons-nous, qui comprenne ce qu'on a, depuis Sauvage, pris l'habitude de désigner sous les rubriques de livre VII et de livre VIII des Mémoires, à savoir le récit de Charles VIII en Italie*. Il date des environs de 1530, et il provient d'Anne de Polignac, fille de Jean, seigneur de Randan et de Beaumont, et de Jeanne de Chambes, qui était sœur de la femme de Ph. de Commynes. C'est M. de Naurois qui le possède actuellement.

L'éditeur s'est également servi des copies que ses devanciers avaient utilisées, et, en outre, d'un manuscrit ayant fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et que l'on trouve maintenant au musée Dobrée, à Nantes. Il est arrivé de la sorte à fournir un texte dans lequel on peut désormais avoir pleine confiance ; il a mis au bas des pages les variantes, dignes d'être citées, que présentent les autres manuscrits ou éditions et a joint des notes nombreuses et substantielles sur les personnages et les événements dont Commynes fait mention.

G. D.

5. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin historique et philologique.* Année 1900, p. 49-65; communication de M. Barbaud, *Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmon.* Paris, Imprimerie Nationale, 1901.

La principauté de Talmond, confisquée de 1431 à 1437 par Charles VII sur Louis d'Amboise, est rendue en 1437 à ce dernier, qui la donne comme dot en nue propriété à sa fille cadette Marguerite et reste simple usufruitier jusqu'à sa mort, arrivée en 1469. A cette date, la principauté est réclamée de nouveau par Louis XI et donnée en 1473 à Philippe de Commines qui la garde treize ans, en est dépossédé par l'arrêt du Parlement de 1485 et ne l'abandonne définitivement qu'en août 1486. C'est en ces termes que M. Barraud résume l'historique qu'il fait de cette principauté, au début de sa communication. Il publie ensuite le texte, en latin, de l'*arrest qui condamne Philippes de Commines, prétendu donataire du Roy, à se désister, au profit de Messire de Louis de La Trémoille, de la possession et jouissance des terres et seigneuries de Talmond et de Chateaugautier avec restitution des fruits et revenus,* 22 mars 1485 [1486]. Ce texte provient des Archives de la Vendée, série E. Talmond, art. 1 provisoire.

G. D.

6. Olivier de la Marche. *Le Triumphe des dames.* Ausgabe nach den Handschriften von Julia Kalbfleisch-Benas. Rostock, Warkentien, 1901.

Le *Triomphe des Dames* d'Olivier de la Marche (vers 1492) attendait encore son édition critique et certes, vu sa teneur littéraire assez spéciale, il méritait bien d'être l'objet d'une publication soignée, comme l'est celle de Madame Kalbfleisch-Benas. En une assez longue série de huitains décasyllabiques, l'écrivain fait la description des

différentes pièces qui composent l'habillement d'une dame de qualité et définit les vertus dont elles sont le symbole : à ces vers, il mêle de la prose où il raconte une histoire, un *exemple*, propre à mettre en relief, à illustrer chacune de ces vertus. Durant le XVIe siècle, cette composition a eu trois fois les honneurs de l'impression. Desrey l'avait alors remaniée, et c'est son texte qui a été reproduit, en 1870, par la librairie Bailleu (*Bibliothèque gothique*, IV). Le texte original nous manquait donc ; Madame Kalbfleisch-Benas nous le donne, établi d'après sept manuscrits (1). Elle l'a fait précéder d'une introduction consacrée à l'histoire de l'œuvre ou des modifications qu'elle a subies au XVIe siècle, à l'indication de ses sources (dans les passages en prose), à l'examen des manuscrits et des éditions, à l'analyse de la langue et de la métrique du poète. Au cours de cet exposé, elle rectifie diverses assertions de ses devanciers et surtout celles de M. Stein, l'auteur de l'*Etude biographique, littéraire et bibliographique sur Olivier de la Marche*, parue dans les *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XLIX. Au texte critique qu'elle édite, elle ajoute des notes explicatives, le prologue de Desrey, ainsi que des spécimens de son remaniement et un certain nombre des citations latines qu'il y avait jointes. Le tout se termine par un glossaire.

C'est une publication faite avec beaucoup de soin et qui donne une haute idée de l'érudition et du sens critique de son auteur. Elle est appelée à rester et à figurer en bonne place dans la bibliographie, encore si restreinte, des études vraiment sérieuses dont la littérature du XVe siècle a, jusqu'ici, fourni le sujet.

G. D.

---

(1) La *Romania* (1902, XXXI, p. 176) fait observer que *le ms. B. N. fr. 1848 lui a échappé.*

7. O. Bled. *Jean Mansel, d'Hesdin, historien du XVe siècle. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, X, p. 641-43. Saint-Omer, D'Homont, 1901.

Cette communication a simplement pour objet de reproduire les quelques notes biographiques placées, par M. Léopold Delisle, en tête de l'article qu'il a publié sur les manuscrits de *La Fleur des histoires de Jean Mansel*, dans le *Journal des Savants*, 1900, p. 16-26, 106-117 et 196-97. Telle qu'elle est, elle suffit à nous donner une idée assez piètre de l'esprit scientifique qui règne trop souvent dans certains milieux de province. Sans parler de la trompette du patriotisme local, dont M. Bled tire quelques notes émues ; sans trop nous étonner de voir, dans ces trois pages, *le savant bibliophile,* M. Delisle, coudoyer le Dr Dauvin, avec son *Histoire du Vieil Hesdin*, et M. l'abbé Fromentin, avec son chapitre : *Les gloires de Hesdin*, nous ne pouvons nous empêcher de relever l'absence de références exactes et précises qui caractérise cette communication (1). Nous sommes contraint aussi de constater le sens peu critique de l'auteur (2), ainsi que sa singulière conception de l'histoire, puisque, p. 642, il écrit : *l'œuvre de l'historien Hesdinois et les manuscrits qui la contiennent intéressent l'érudit administrateur général de la Bibliothèque nationale tout autrement que l'auteur lui-même,* comme si l'œuvre — et surtout l'œuvre historique — pouvait jamais être séparée de la personnalité de l'écrivain à qui elle est due.

Alphonse Bayot.

(1) La pagination de l'article de M. Delisle, par exemple, n'est pas indiquée.

(2) Un *lapsus* du *Journal des Savants* (p. 16), d'après lequel la *Fleur des histoires* aurait été composée, vers le milieu du XVe siècle, pour Philippe-le-Hardi (au lieu de Philippe-le-Bon), est fidèlement reproduit p. 642.

8. ALPH. LEFEBVRE. *Vie et commune origine de Jehan Molinet, le Bolognois et de Jehan Le Maire, le Belgeois, poètes et chroniqueurs des XVe et XVIe siècles.* Étude présentée au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Paris, 1900 et publiée par la Société Académique de Boulogne-sur-mer. Boulogne-sur-mer, Hamain, 1901.

Après avoir, en deux esquisses rapides, indiqué, comme il le dit, *les particularités intimes et familiales concernant Jehan Molinet et Jehan Le Maire*, l'auteur *aborde la discussion sur leur commune origine d'essence boulonnaise*. Par des renseignements qu'il emprunte aux *Recherches généalogiques* de M. Eug. de Rosny, il établit la présence, dans le pays de Boulogne, aux XVe et XVIe siècles, *de différentes branches des Le Maire, et en particulier de celle du Moulinet.... C'est sans doute*, dit-il, *à cette nombreuse lignée qu'appartiennent non-seulement* LE MAIRE, *mais encore* MOLINET *son oncle... Ils descendent tous deux d'une seule et même famille Desvroise.*

Pour être sérieusement probante, cette démonstration demanderait à être étayée d'arguments et de rapprochements plus précis. Nous voyons bien qu'il a existé des *Le Maire, sieur du Moulinet*, nous savons que les chroniqueurs-poètes étaient parents. Mais peut-on de là, sans plus, conclure à la généalogie que M. Lefebvre propose ?

Notons au surplus que, s'il utilise l'ouvrage de M. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges* (1888), il aurait pu se dispenser de citer l'avis du Dictionnaire Larousse sur la *fin malheureuse* de l'écrivain des *Illustrations de Gaule*, et, en revanche, consulter la *Notice sur la vie et les œuvres* de ce poète due à M. J. Stecher (1891, Annexe à son édition de Lemaire) ainsi que le livre de M. Ph. Aug. Becker, *Jean Lemaire, der erste humanistiche Dichter Frankreichs* (Strasbourg, 1893). Dans le travail

de l'érudit allemand, il y avait une page sur le nom de Lemaire à signaler ou à rappeler (p. 342).

G. D.

9. H. Moranvillé. *Note sur l'origine de quelques passages de Monstrelet. — Bibliothèque de l'École des Chartes*, lxii, pp. 52-56. Paris, Picard, 1901.

Dans l'Avant-Propos de la *Chronographia regum Francorum* (t. I, p. xxxiv-xli), l'auteur a cru pouvoir démontrer que Monstrelet avait inséré, dans sa chronique, la traduction française d'une relation historique latine contenant le récit des événements qui vont de 1401 à 1405. De plus, il s'est efforcé d'établir que cette relation latine était le texte que l'on rencontre dans la dite *Chronographia.* Ayant examiné, dans la suite du livre I, la période postérieure à 1405, il a fait une constatation identique, c'est-à-dire qu'il a remarqué qu'en plusieurs passages le mémorialiste du XVe siècle s'était servi d'une source latine. On le voit aux noms propres ou géographiques qu'il cite : sous la forme française qu'il leur donne, on retrouve le type ou le thème latin. C'est là une découverte qui a son prix : outre qu'elle établit l'ignorance *parfois prodigieuse* de Monstrelet en matière de dénominations géographiques et historiques, elle prouve que, dans sa chronique, *il y avait autre chose que des renseignements originaux.*

G. D.

10. Emile Delignières. *Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul De Houdenc, trouvère du XIIIe siècle, précédées d'un aperçu sommaire sur le mouvement littéraire en France à partir du Xe siècle. Etude présentée à l'Académie d'Amiens dans la séance du 9 février 1900.* Amiens, Yvert et Tellier, 1901.

Malgré son titre déjà bien significatif, cette brochure apporte dans la discussion relative au lieu d'origine de Raoul

de Houdenc ([1]) un élément qui, sans doute, est de nature à en préparer la solution définitive. Le fait nouveau qu'elle introduit dans le débat concernant la patrie du poète, c'est un document resté inconnu jusqu'ici et faisant mention d'un *obit pour Raoul de Houdan, genti conteur*, document dont Collenot, bibliothécaire d'Abbeville (1732-1815), avait pris autrefois copie, et qui provenait de l'église de Houdenc-en-Vimeu (Picardie). L'authenticité, sinon la valeur, de ce témoignage ne semble pas devoir être révoquée en doute. Sa communication pouvait donc tenir en quelques lignes et l'exposé, à peu près complet, de la question, avec les commentaires étendus dont l'accompagne M. Deliguières, est, pour le moins, oiseux. Quant à l'*aperçu sommaire...*, il ne nous intéresse pas directement ici, et, à dire vrai, il ne peut intéresser que ceux qui aiment la science.... joyeuse. L'une des erreurs les plus caractéristiques qui aient échappé à l'auteur est la suivante : voulant prouver que les deux œuvres dont il parle appartiennent à son poète, il imprime ceci : *Dans le manuscrit de la Voye d'Enfer, ce poème précède immédiatement celui de la Voye du Paradis ; or il n'est guère admissible que le même manuscrit ait renfermé les œuvres de deux auteurs différents* (pp. 28-29). Par ce seul trait, on peut juger du reste.

ALPHONSE BAYOT.

11. F. ED. SCHNEEGANS, *Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Vilard de Honnecourt. — Zeitschrift fuer Romanische Philologie*, XXV, p. 45-70. Halle, Niemeyer, 1901.

Dans cet article, M. Schneegans étudie la langue d'un ouvrage, du XIIIe siècle, très intéressant à plus d'un titre : l'*Album* de l'architecte Villard de Honnecourt, conservé, en manuscrit, à la Galerie Mazarine de la

([1]) On l'a, pendant longtemps, cru hennuyer.

Bibliothèque Nationale de Paris ; M. Alfred Darcel en a publié, dès 1858, un *fac-simile* annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIXe siècle, et suivi d'un glossaire par J. B. A. Lassus. L'ouvrage consiste en une collection de croquis d'églises, de statues, de fresques, etc., dessinés par Villard au cours de ses pérégrinations artistiques. Voulant, sans nul doute, faire servir ces dessins à l'instruction de ses collaborateurs et disciples, le vieux maître ajouta à ses planches un texte explicatif qui, avec les modèles qu'il avait copiés, devait former un traité de *maconerie, carpenterie et portraiture, ensi come li ars de iometrie le commande et ensaigne.* Le texte de ce curieux document est assurément d'une grande importance au point de vue linguistique ; il possède, en effet, le mérite fort rare d'être conservé dans un manuscrit autographe, empreint d'un caractère dialectal très nettement marqué, susceptible d'une détermination rigoureuse au point de vue géographique et très voisine de l'exactitude absolue au point de vue chronologique, enfin assez étendu pour donner matière à une étude philologique sérieuse.

Par l'examen paléographique et linguistique des différentes parties du manuscrit, M. Schneegans est parvenu à démontrer que l'œuvre de Villard avait subi, dans le cours de son existence, bien des remaniements, tant pour le texte que pour les planches : l'*Album*, tel qu'il est conservé maintenant à la Bibliothèque Nationale, a été composé en trois fois pour le moins, et par des auteurs différents. On peut se rendre compte, dans le travail que nous analysons, de la part qu'il faut attribuer à chaque collaborateur, car M. Schneegans y reproduit en caractères différents, les trois genres d'écriture qui sont représentés dans le texte. La plus grande partie du manuscrit est de Villard de Honnecourt lui-même, la moindre appartient

à l'auteur de ce que l'éditeur appelle le manuscrit n° 2 et entre eux, avec une part assez considérable, se place le manuscrit n° 3.

Le fragment qui est dû à l'auteur principal est l'objet d'une étude phonétique et morphologique très minutieuse, qui nous fournit des renseignements précieux sur la langue de son pays d'origine, le village de Honnecourt, situé entre Cambrai et Vaucelles; l'époque où fut composé l'ouvrage du vieil architecte est, du témoignage des archéologues et notamment de Lassus, la première moitié du XIIIe siècle ; il n'y a pas cependant de certitude tout à fait absolue à ce sujet. Quant aux auteurs des deux autres textes, ils étaient (la chose est rendue probable par les quelques faits phonétiques qu'on peut relever dans leur œuvre) : le premier du sud du domaine picard, — peut-être de la région où se fait la jonction de la Picardie avec la Champagne et l'Ile-de-France, — l'autre du domaine linguistique picard proprement dit (de l'Est ou du Nord ?).

Le texte que M. Schneegans a publié et si soigneusement examiné, est suivi d'un vocabulaire et de diverses remarques sur les dessins qu'il contient.

PAUL FOULON.

12. GUSTAVE MICHAUT. *Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIIe siècle, mise en français moderne, avec une préface de JOSEPH BÉDIER. Paris, Fontemoing, 1901.

Il est désormais bien acquis que la délicieuse chantefable d'*Aucassin et Nicolette*, cet enfantin et raffiné récit d'amour, le seul représentant qui nous ait été conservé (et par un unique manuscrit) d'un des genres les plus originaux de la littérature courtoise médiévale, appartient à la Belgique romane, où un jongleur l'écrivit, vers la fin du XIIe siècle. M. Gaston Paris, après avoir cru (*Romania*, VIII, p. 291)

qu'il fallait en chercher l'auteur du côté de la Champagne et de la Picardie, sans préciser davantage, pense aujourd'hui, d'accord avec M. Suchier, le savant éditeur d'*Aucassin*, que la gracieuse chante-fable *a dû être composée dans l'Artois, sans doute à Arras, où nous voyons au XIII[e] siècle une si brillante activité poétique dont certaines productions ne sont pas sans analogie avec notre roman* (*Romania*, XXIX, p. 291). M. Maurice Wilmotte incline même à localiser l'œuvre dans la région namuroise. (Cf. son judicieux article sur l'édition Suchier, dans le *Moyen âge*, III, p. 28). Nous ne pouvons donc manquer au devoir de signaler ici la remarquable et charmante traduction, ou, plutôt, la mise en français moderne, que M. Gustave Michaut vient de nous en donner.

M. Michaut, qui nous a donné déjà une édition des *Pensées* de Pascal et une traduction des *Pensées* de Marc-Aurèle, n'est pas un médiéviste. Le travail qu'il nous présente aujourd'hui lui a, sans doute, semblé au début bien scabreux, bien difficile, mais irrésistiblement séduisant pour son esprit de fin lettré ; et, heureusement pour nous, il a cédé à la tentation de l'entreprendre. S'il a réussi de telle sorte à concilier l'élégance archaïque et pittoresque avec l'exactitude minutieuse, il le doit certes, en grande partie, aux travaux de MM. Suchier (dont il a suivi l'édition), Paris, Schulze, Bourdillon, Brunner. Cela ne diminue guère son mérite, car on sait quel sens des nuances, quel goût, quel art en un mot, exige toute translation linguistique, surtout quand il s'agit d'une œuvre originale comme celle-ci, si étrangement délicate, naïve et précieuse à la fois, — et ce mérite appartient en propre à M. Michaut.

En un point seulement, le traducteur s'est départi de la fidélité scrupuleuse qu'il s'était imposée. Ne se résignant pas à laisser en sa place le bizarre épisode des aventures

d'Aucassin au pays de Torelore qui, sans conteste, nuit à l'effet du récit, il l'a hardiment supprimé et reporté à la fin, dans un appendice. C'est l'épisode commençant aux mots : *Puis demanderent ques terre ch'estoit, et on lor dist que ch'estoit le tere le roi de Torelore* du § XXVIII, et se terminant au début du § XXXIV *Aucassins fu el castel de Torelore...* Il est d'ailleurs resté inachevé ; l'on s'aperçoit qu'une lacune importante, due à une distraction du copiste, et comprenant, d'après M. Gaston Paris, un morceau en prose et une laisse, doit exister entre les §§ XXXIII et XXXIV *(Romania,* XXIX, p. 290).

Ce motif *littéraire* est-il une raison suffisante pour justifier la suppression du passage dans une traduction ? Évidemment non, selon nous. Un tel motif eût pu amener M. Michaut à modifier légèrement toute la dernière partie du roman qui, sauf le charmant épisode de Nicolette jongleresse, est loin d'avoir les qualités originales de la première. L'histoire du roi qui *gissoit d'enfent* et de la bataille à coups de fromages, d'œufs et de *pommes de bois* cuites semble extravagante et choque notre sens littéraire, mais l'épisode n'est pas ennuyeux, à notre avis, et comme, d'autre part, *il est juste assez long pour nous donner une idée des pauvretés que le moyen âge mêle parfois à ses plus jolies choses et pour nous avertir des limites de son art*, M. Michaut aurait dû conserver à notre vieille chantefable sa gaucherie puérile et maladroite en même temps qu'il lui garde sa grâce élégante et naïve.

Une excellente introduction précède le texte, et M. Joseph Bédier, en quelques charmantes pages, dignes de l'habile *indiciaire* des fabliaux et du bon trouvère de *Tristan et Iseut*, présente au lecteur le livre de son ami.

CH. MARTENS.

13. ARTHUR PIAGET, *La Belle Dame sans merci et ses imitations.* — *Romania*, XXX, p. 22-43; 317-351. Paris, Bouillon, 1901.

En attendant qu'elle soit achevée et que nous puissions en faire ici l'analyse, nous signalons la belle étude que M. Piaget publie actuellement, sous ce titre, au sujet d'un des poèmes à succès d'Alain Chartier.

G. D.

14. H. PIRENNE. *Notice sur une chronique de Flandre en français de la fin du XIVe siècle.* — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, IX, p. 219-221. Gand, Vuylsteke, 1901.

En 1842, Edward Le Glay a publié une *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle... d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, à Lille.* Ce manuscrit, qui n'est qu'un fragment d'une œuvre plus étendue, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Dans la courte notice qu'il lui a consacrée, M. Pirenne marque son importance comme source historique, l'auteur — un partisan du comte de Flandre — étant entièrement original, contemporain des événements qu'il raconte et seul à donner, sur ceux-ci, certains détails précieux. Ces observations ont déjà été faites en partie par Le Glay dans son introduction. Seulement, comme l'édition de ce dernier est très défectueuse, son orthographe arbitraire, l'ordre des vers peu correct, les leçons parfois incompréhensibles, la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a décidé de faire publier à nouveau la *Chronique*, et c'est M. Pirenne qui a été chargé de ce soin (¹).

ALPHONSE BAYOT.

(¹) La nouvelle édition a paru, récemment, comme *Publication extraordinaire de la Société* sus-indiquée, Gand, Siffer-Vuylsteke, 1902.

15. Kerstin Hard af Segerstad. *Sur l'âge et l'auteur du fragment de Bruxelles, Gormund et Isembard.* — *Uppsatser i romansk filologi tillaegnade professor P. A Geijer.* Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1901, p. 127-139.

Après avoir rappelé les différentes opinions qui ont été émises sur l'âge du *Roi Louis*, dont on a conservé le fragment connu sous le nom de *Gormond et Isembard*, Melle Hard af Segerstad propose de lui assigner une date nouvelle, qui serait la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle, et elle arrive à cette conjecture par l'examen du *style et du caractère de Gormund* (p. 131-134), de son *vocabulaire* (p. 134-136), de sa *langue* (p. 137) et de sa *versification* (p. 138). Ce travail témoigne certes de beaucoup de bonne volonté mais il est en somme peu solide. M. G. Paris, rendant compte de cette étude dans la *Romania*, *XXXI* p. 445-448, a déja remis les choses au point et montré que le *Roi Louis* doit continuer à être placé vers la fin du premier tiers du XIIe siècle. Quant à nous, nous n'aurions pas à nous en occuper ici, si Melle Hard af Segerstad n'avait écrit, p. 137 : *Il me semble que la chanson de Gormund est écrite en picard principalement.* Parmi les formes qu'elle allègue en faveur de cette hypothèse, deux seulement appartiennent à la phonétique : *rund*, 294 et *Peiteu*, 114, et encore cette dernière est-elle conjecturale, le manuscrit [1] donnant la leçon *Peitiers*. Les autres sont du domaine de la morphologie : *tenc*, 366, 375 ; — *conuist*, 576 (ms. *conust* [2]); — *reconuist*, 575 (ms. *reconoist*) ; — *estust*, 195 ; — *mustes*, 246. C'est, faut-il le dire, absolument insuffisant. De plus, d'après M. G. Paris, la plupart de ces formes sont dues au copiste ; elles doivent être rétablies en

---

[1] Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. II,181.

[2] La lecture de Scheler, *conuist*, est erronée.

roont, *estëust*, *mëustes*, *conëust*, et cette opinion est rendue plus probable encore si l'on songe que le manuscrit semble dater tout au plus de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle (¹). Enfin, l'assonance *en* : *an*, dont Melle Hard af Segerstad parle elle-même (p. 137), exclut la région du Nord-Ouest et l'on ne voit point, par conséquent, le motif qui lui fait croire que *la chanson est composée en picard plutôt qu'en francien* (p. 131) ou dans un autre dialecte non encore déterminé (²).

ALPHONSE BAYOT.

16. PAUL MEYER. *Notice du manuscrit 10295-304 de la Bibliothèque royale de Belgique (Légendes en prose et en vers)*. — *Romania*, XXX, p. 295-316. Paris, Bouillon, 1901.

Après avoir décrit sommairement le manuscrit qui fait l'objet de cette notice, M. Meyer nous apprend qu'il a été copié par deux scribes différents, dont le premier — Jehan Wag' (Wagon?) — travaillait, à Ath, en 1428 et le second, en 1429. Sur les derniers feuillets, il relève une note intéressante, celle des dépenses relatives à la confection du volume, puis l'ex-libris de Charles de Croy, dont la Bibliothèque royale a conservé tant et, souvent, de si beaux manuscrits, sans compter ceux qui se sont égarés dans les divers dépôts européens. Au point de vue du contenu, il montre que nous avons à faire à une compilation formée d'éléments variés : en premier lieu, un ensemble de légendes françaises en prose, la plupart souvent copiées ; — en outre, un recueil inconnu de sermons français sur les fêtes des saints ; — un ou, peut-être, deux recueils de légendes versifiées ; — puis les textes suivants : l'*Ysopet* de Marie de France, l'*Image du monde* et la *Consolation* de Boèce,

(¹) C'est l'avis du R. P. Van den Gheyn, conservateur de la Section des manuscrits.

(²) Voyez G. Paris, *loco citato*, p. 447, n. 1.

traduite par Renaud de Louhans — enfin la *Bible des laies gens*. En tout, le volume comprend quarante-six morceaux dont M. Meyer donne, suivant les cas, soit les premières lignes, soit des parties plus ou moins étendues, et qu'il accompagne, au besoin, de notes détaillées. Pour deux d'entre eux, la vie en prose de saint Quentin (art. 5) et celle en vers de sainte Marine d'Egypte (28), on ne connaît qu'un seul autre exemplaire. Quant aux sermons, notre manuscrit est un *unicum* : 17, s. Etienne ; 18, s. Jean l'Evangéliste ; 19, les Innocents ; 20, s. Pierre, apôtre ; 21, s. Jean-Baptiste ; 22, s. Denis ; 25, s. André ; 26, s. Martin. Il en est de même pour les pièces suivantes : 6, s. Basile (poème du XIV[e] ou de la fin du XIII[e] siècle) ; 8, s. Dieudonée (poème du XIV[e] s.) ; 11, s. Euphrosine (prose) ; 45, la *laie Bible* (poème). De certaines autres pièces, on ne possède que des versions différentes de celles qui se trouvent conservées ici : 9, s. Barbe (vers) ; 12, s. Antoine (prose) ; 23, s. Marie Madeleine (prose, particulièrement intéressante) ; 31, s. Elisabeth de Hongrie (vers) ; 32, s. Eustache (vers). Pour d'autres enfin, le manuscrit n'offre que des rédactions abrégées, inconnues autrement : 13, s. Barthélemy (prose) ; 14, s. Mathieu, apôtre (prose) ; 15, s. Agnès (prose) ; 16, s. Vincent (prose). Les rubriques sont rédigées dans la langue des copistes et tous les textes sont plus ou moins contaminés de traits dialectaux [1]. Peut-être même, parmi ces légendes, y en a-t-il qui ont été écrites en Hainaut, mais on comprend que la détermination de leur origine ne pourrait être établie que par une série de monographies approfondies.

ALPHONSE BAYOT.

---

[1] A ce point de vue, on pourrait relever dans les transcriptions de M. Meyer quelques très légères inexactitudes ; par exemple : p. 295, lignes 14-15, il faut lire : de *le* Magdelaine ; p. 293, l. 17. *Monsigneur* (saint Quentin *le glorieus martir*) ; p. 298, l. 22, *signeur*, etc.

17. Paul Meyer. *Prières et poésies religieuses tirées d'un manuscrit lorrain (Arsenal 570).* — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XXVII, p. 43-83. Paris, Didot, 1901.

Le manuscrit 570 de la bibliothèque de l'Arsenal est un livre d'heures, exécuté à Metz au XIVe siècle et qui contient une quarantaine de pièces extraliturgiques, en vers ou en prose, de forme dialectale. Parmi ces pièces — dont le texte est d'ailleurs fort corrompu — certaines sont originaires de la région même, tandis que d'autres semblent provenir de la France centrale. M. Meyer les publie *in extenso* ou en donne des extraits ; en outre, il en indique la *bibliographie manuscrite* et l'on sait l'immense érudition que révèlent toujours ces notes de l'éminent romaniste. Au nombre des poésies ainsi analysées, il y en a une, la prière de Notre-Dame (art. 31, p. 73-75 et 82-83), qui doit être attribuée à un personnage du nom de Thibaut d'Amiens, mais ce personnage n'est pas encore bien identifié; au surplus, on ne remarque rien de bien spécial dans sa langue.

Alphonse Bayot.

18. Ferdinand Castets. *Description d'un manuscrit des Quatre Fils Aymon et légende de saint Renaud.* — *Revue des langues romanes*, t. XLIV, p. 32-53, Montpellier, 1901.

Ce sont, comme le dit l'auteur en commençant, *quelques remarques au sujet du manuscrit qui présente la plus ancienne forme de la Chanson des Quatre-Fils-Aymon*(1), savoir le ms. 39, La Vallière, de la Bibliothèque nationale de Paris, coté actuellement : 24.387 du Fonds français. En même temps, il nous donne, d'après un ouvrage

(1) Communication faite au Congrès des Langues romanes de Montpellier, le 26 Mai 1900.

allemand ([1]), *quelques renseignements sur un fait curieux et peu connu*, le culte qu'on a rendu en Allemagne à Renaud de Montauban, le héros épique transformé par l'imagination populaire en saint Renaud.

Le ms. susdit est celui dont Michelant s'est servi de la p. 1 à 410 de son édition du poème dans les publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart. Pour la suite, il a utilisé le texte différent qu'on trouve dans le n° 775 de la Bibliothèque nationale. Des observations de M. Castets relatives au premier ms., lequel renferme la plus ancienne version des Fils Aymon, il résulte qu'il est *formé de pièces et de morceaux, ce qui n'empêche pas toutefois cette version d'être supérieure à toutes les autres.* En le comparant aux textes de Peter-House et de l'Arsenal, l'auteur prouve qu'ils sont d'une même famille, que celui de La Vallière est *le moins incomplet des trois et qu'on peut l'améliorer à l'aide des deux autres.*

Le reste de l'article est consacré à la légende de saint Renaud. C'est Cologne qui en a gardé le plus de souvenirs. Le culte du pieux guerrier a laissé également des traces intéressantes à Dortmund. Ailleurs encore, dans les pays Rhénans, il reparaît, attestant l'existence vivace de cette légende, depuis la plus ancienne version du poème des Quatre Fils Aymon jusqu'à la fin du XIX° siècle.

G. D.

19. VICTOR FRIS. *Note sur les Récits d'un bourgeois de Valenciennes.* — *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXX (5° série, XI), p. 379-388. Bruxelles, Kiessling, 1901.

Dans la compilation publiée par Kervyn de Lettenhove

([1]) Dr FRIEDRICH PFAFF, *Das deutsche Volksbuch von der Heymonskindern nach dem Niederlaendischen bearbeitet von Paul von Aeltz*, Seelburg im Brisgau, 1887.

sous le titre de *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, il y a, à côté de quelques notes chronologiques sans importance et d'extraits empruntés à des sources connues, deux œuvres principales, que M. Fris étudie ici.

La première (Kervyn, p. 46-80), qui est inachevée dans le manuscrit, traite surtout de Jean Bernier et raconte notamment ses démêlés avec le comte de Hainaut. A l'aide des renseignements qui y sont donnés d'une façon un peu confuse et de ceux qu'il trouve ailleurs, M. Fris esquisse la biographie de ce personnage (p. 379-383), puis se demande quel peut être l'auteur du récit qu'il vient d'analyser, et il n'hésite pas à répondre que c'est Lotart, clerc des Bernier (p. 383-385). Les arguments dont il appuie sa thèse sont les suivants : 1) trois pages du récit sont consacrées à ce Lotart, dont le comte de Hainaut avait espéré pouvoir arracher, par la torture, des accusations contre son maître ; 2) les détails fournis sur la vie de celui-ci ne peuvent avoir été connus que d'un familier de sa maison ; 3) c'est *avec l'attachement d'un vrai serviteur*, que l'écrivain parle des ennemis de Bernier. Ces deux dernières remarques sont justes : l'œuvre a certainement été écrite par un chroniqueur qui connaissait de près ses héros et qui leur était entièrement dévoué. Mais il ne s'en suit pas que ce chroniqueur ait nécessairement été Lotart lui-même. Au contraire, tout le passage où sont racontés les supplices infligés à ce dernier, est absolument impersonnel (Kervyn, p. 71-73) et, de plus, il est suivi d'une réflexion de l'écrivain qui prouve, me semble-t-il, que l'œuvre n'est pas du clerc en question. Cette réflexion est citée par M. Fris, p. 384 ; la voici : *Et dont appert il bien qu'on peut veoyr et sçavoir par pluseurs veritables voyes* (dont l'une est la résistance de Lotart à la torture) *que les bonnes gens devant nommés ont esté adomagiés et blasmés sans veritable occasion.* Quant à

la date de cette petite chronique, je crois, avec M. Fris, qu'elle se place peu après 1365 et que la mention qui est faite du meurtre de Louis d'Orléans, en 1407, n'est qu'une interpolation (p. 385). Peut-être, cependant, aurait-il fallu développer les motifs qui rendent cette détermination probable.

La seconde partie des *Récits*, et la plus considérable (Kervyn, p. 81-345), est anonyme comme la première. Elle s'étend de 1256 à 1366, mais elle n'a de valeur historique qu'à la fin (p. 385-386). Elle a été rédigée à Valenciennes (p. 385), par un adversaire du roi de France et un partisan du peuple (p. 386-387). M. Fris dit que ce n'est pas *une des nombreuses continuations* de Baudouin d'Avesnes, car elle s'écarte trop *du texte ordinaire de cette continuation* (?) (p. 387). Il ajoute incontinent qu'elle renferme des passages presque identiques à ceux de Froissart et cependant, d'apres lui, *la divergence absolue des deux textes sur certains points fondamentaux* doit nous faire rejeter l'hypothèse de leur parenté (p. 387). On peut se demander comment il faut, alors, expliquer les ressemblances constatées. Les deux auteurs auraient-ils donc puisé à une source commune? Il conviendrait, je pense, de traiter tout cela d'une façon plus explicite. Malheureusement, on ne peut le nier, M. Fris touche à plus de questions qu'il ne s'attache à en résoudre. Une autre critique qu'on doit lui faire, c'est d'attribuer trop d'importance à des phrases de sa chronique qui ne sont que des lieux communs; ainsi, p. 387, à celle-ci: *autant vaulsist que les II roys ne fussent onques nés*, qui lui fait dire que *le farouche amour de l'auteur pour la paix est quelquefois d'une violence extrême;* puis à cette autre: *ce tesmoignerent ceulx qui les virent et regarderent* (Kervyn, p. 235), d'où il infère que le chroniqueur a réellement consulté ceux-là mêmes qui avaient assisté à la bataille

de Crécy (p. 385-386). Je ne puis terminer cette notice sans faire remarquer que l'article qui en est l'objet a sans doute été rédigé et publié avec une certaine hâte ; il n'est pas dépourvu d'incorrections ([1]) ; la langue aussi gagnerait parfois à être plus châtiée ([2]).

ALPHONSE BAYOT.

20. ADOLF TOBLER. *Zu der Ausgabe des Sone von Nausay. — Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, CVII, p. 114-124, Brünswick, Westermann, 1901.

M. Maurice Goldschmitt a publié, en 1899, dans la série des publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart, le roman d'aventures, à peu près inconnu, de *Sone de Nausay*, dont la provenance septentrionale est indubitable. C'est à cette édition que l'illustre professeur de Berlin apporte une série considérable de corrections ; malgré leur nombre, elles ne renferment qu'un choix parmi toutes celles que la lecture du poème lui a suggérées.

Après ce double travail, il reste cependant beaucoup à faire à propos de *Sone de Nausay*([3]) ; l'examen phonétique et grammatical du texte demande a être traité avec plus de précision; l'étude littéraire de l'œuvre est à peine ébauchée. Or, cette dernière nous intéresse d'autant plus que notre roman constitue une tentative faite en vue de procurer un ou deux degrés de plus à la généalogie héroïque de Godefroid de Bouillon, rattachée par le poète aux plus antiques seigneurs de Flandre et de Brabant. *Sone de*

([1]) P. 380, lignes 6 et 12, pourquoi cette forme *Isabel?* — P. 380, l. 12, le renvoi à la *p. 50* est insuffisant. — P. 384, l. 6, au lieu de : *63*, lisez : *73*. — P. 385, l. 30-31, supprimez : *128*, *300*. — P. 386, l. 28, lisez : *au commun*. — P. 386, l. 31, au lieu de : *avait*, lisez : *avoit*.

([2]) Voy. notamment p. 379, l. 14 et note 3 ; p. 381, l. 10-11.

([3]) Mon élève, M. Gustave Boulangé a entrepris l'étude grammaticale et littéraire du roman de *Sone de Nausay*.

Nausay est donc un des nombreux représentants de la famille littéraire du *Chevalier au Cygne* et d'*Elioxe*, sur laquelle on a tant écrit, mais dont l'histoire d'ensemble est encore à faire.

B. F. B.

21. Walther Suchier : *Ueber das altfranzoesische Gedicht von der Zerstoerung Jerusalems (la Venjance Nostre Seigneur). — Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXIV, p. 161-198 ; XXV, p. 94-109. Halle, Niemeyer, 1900 et 1901.

Dans cet ouvrage, M. W. Suchier étudie un ancien poème français qui raconte la destruction de Jérusalem par Titus. M. Paul Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, (I, p. 52-54), et Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXII, p. 412-416) lui avaient consacré quelques lignes, mais un texte critique faisait encore défaut.

La langue du poème se rapproche du dialecte picard sauf pour un fait qui est particulier à la Champagne (*eille* changé en *oille*) ; d'autre part, le changement de *iée* en *ie*, fort commun au Nord de la France, ne se rencontre pas une seule fois dans le texte.

Paul Foulon.

22. Alexis Martin. *Une visite à Arras*. Paris, Hennuyer, 1901.

Simple guide du voyageur à Arras. L'ouvrage contient un long appendice sur les *hommes célèbres du Pas-de-Calais* (p. 91-148), où l'on nous expose, avec une réelle bonhomie, tout ce qu'on sait sur les grands hommes, écrivains ou autres, du pays. Il y a là plus de patriotisme local que de science vraie, tout au moins en ce qui concerne le moyen âge. Deux poètes de cette époque ont, seuls, l'honneur d'une notice un peu détaillée : Adam de

la Halle et Jean Bodel. Ce dernier est traité de *rival* et de *contemporain d'Adam*, malgré son évidente antériorité; il est l'auteur de la chanson des *Saisnes* plutôt que du *roman de Guiteclin de Sassoigne* et son successeur, Adam le Bossu, a créé, non le *Jeu du Mariage*, mais le *Jeu de la Feuillée.* Mais à quoi bon continuer ce travail de minutieuse correction? M. Martin n'écrit point pour les philologues et je le soupçonne fort de n'avoir pas fait, sur le passé littéraire d'Arras, si extraordinairement brillant, les recherches, admirables de précision, de M. A. Guesnon.

B. F. B.

III.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, dans les temps modernes.

23. A. Henri Becker : *Louis des Masures.* — *Revue de Renaissance*, I, p. 32-35, Paris, Le Chevalier, 1901.

L'*Association Bretonne-Angevine* a élargi, au début de l'année 1901, le cadre de sa *Revue des provinces de l'Ouest* pour en faire la *Revue de la renaissance*, organe international mensuel des amis de la Pléiade et du XVIe siècle. La première livraison renferme un article de quatre pages, signé : A. H. Becker, sur Louis des Masures (Masurius), poète tournaisien : — sa vie mouvementée (1523-1580 ?), très analogue à celle de Marot; — ses relations avec Marot, Rabelais, Ronsard, du Bellay et les autres écrivains de la Pléiade; — ses traductions : *les Douze livres des Enéides* et les *Vingt pseaumes de David*, ainsi que les quelques pièces de vers de son cru.

M. Becker (qui n'a voulu d'ailleurs que *rappeler des Masures aux amis de la Pléiade)* ajoute peu de renseigne-

ments à ceux que nous donnait déjà Frédéric Hennebert dans son mémoire (couronné en 1857-1858): *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant les XVIe et XVIIe siècles*. A noter toutefois une édition des *Enéides* chez Jean Boral, 1572, petit in-8, que semble n'avoir pas connue Hennebert. M. Becker s'accorde du reste avec lui pour tenir en petite estime le mérite littéraire des traductions *du gentil Desmasures* sur le compte duquel du Bellay et Ronsard se sont laissé aveugler par l'amitié.

H. GEVELLE.

IV.

Les légendes littéraires des Pays-Bas et leurs héros.

24. GUNTTER. *Die Schwanrittersage. (Jahresbericht der Wuertembergischen Vereins fuer Neuere Sprachen*, 1899-1900, von Prof. Schwend).— *Neuphilologische Centralblatt*, XV, p. 72-73. Hannovre, Meyer, 1901.

25. J. F. D. BLOETE. *Der historische Schwanritter.* — *Zeitschrift fuer romanische Philologie,* XXV, p. 1-44. Halle, Niemeyer, 1901.

26. J. F. D. BLOETE. *Der Ursprung der Schwanritter-tradition in englischen Adelsfamilien.* — *Englische Studien* XXIX, p. 337-368. Leipzig, Reisland, 1901.

27. G. P[ARIS]. *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au Cygne.* — *Romania XXX*, p. 404-409. Paris, Bouillon, 1901.

28. LIEBERMANN. *Chevalier au Cygne in England.* — *Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen*, CVII, p. 106-107, Brunswick, Westermann, 1901.

Nous avons à signaler ici une série d'importantes contributions à l'étude de cette obscure légende du *Chevalier au Cygne* qui, depuis quelques années, préoccupe beaucoup les philologues et les historiens.

Mentionnons d'abord une conférence du professeur Guntter, de Stuttgart, au *Wuertembergische Verein fuer neuere Sprachen*, résumée par le secrétaire, M. Schwend en son *Jahresbericht* de 1899-1900. Cette conférence rappelle dans ses grandes lignes l'histoire du *Chevalier au Cygne* particulièrement dans ses versions allemandes.

La légende se rattache à de vieux récits mythologiques en cours chez les Angles et les Frisons, d'après lesquels le maître du ciel, soit sous l'aspect d'un cygne, soit dans un bateau ayant la forme d'un cygne ou bien traîné par un cygne, vient aux hommes, leur apporte la civilisation et disparaît. Dans la suite, d'une part, elle se fusionne avec le conte féerique des *Enfants-cygnes* ; d'autre part, elle se présente sous la forme typique complète du chevalier mystérieux qui survient à l'improviste, défend une femme opprimée, l'épouse (elle, ou sa fille) et est contraint de repartir parce que sa compagne l'a interrogé sur son origine. De plus, dans les versions françaises des XII[e] et XIII[e] siècles, le récit fabuleux apparaît lié à la personnalité de Godefroid de Bouillon. En Allemagne, il se développe d'une façon spéciale chez Wolfram d'Eschenbach (qui le rattache au cycle arthurien et nomme le héros : *Loherangrain*), chez Conrad de Wurzbourg, et chez l'auteur du *Lohengrin*. Entretemps, le noyau de la légende s'accroît de toutes sortes d'additions qui en affaiblissent l'effet poétique.

Un des côtés les plus intéressants de la question est évidemment le lien qui unit, dans les chansons françaises, la légende du *Chevalier au cygne* à la famille de Godefroid

de Bouillon. Quelle est la nature de ce lien? Est-il arbitraire et a-t-on attribué simplement le chevalier légendaire comme ancêtre à Godefroid, sans aucun fondement, ou bien peut-on trouver des raisons historiques et généalogiques pour expliquer cette attribution? Tel est le point que le savant professeur hollandais Bloete étudie depuis plusieurs années et sur lequel il a déjà publié divers mémoires (Cf. *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXI et *Zeitschrift fuer deutsches Altertum*, XLV). Dans un nouvel et long article de la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, M. Bloete reprend, de rechef, la question et défend son opinion par de nombreux arguments. On se rappelle cette hypothèse. M. Bloete croit avoir découvert un prototype historique *(urtypus)* du *Chevalier au cygne:* ce serait un baron normand de la première moitié du XIe siècle, *Roger de Toni* ou *Toëni*, dont la petite fille, Godehilde, épousa Baudouin de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, le suivit en Palestine et mourut en 1097. Ce Roger, surnommé *l'Espagnol* à cause de ses exploits en Espagne, nous est connu par les mentions d'Adhémar de Chabannes, d'Ordéric Vital et de Guillaume de Jumièges (ou son continuateur). Il s'en alla, en 1018, défendre Barcelone contre les Sarrazins, épousa la fille de la comtesse de Barcelone (qui était veuve) et revint en Normandie, où il mourut en 1040. Dès lors, pour M. Bloete, le lien est trouvé et le *Chevalier au cygne*, devenu dans la légende le grand-père maternel de Godefroid et de ses deux frères, n'est autre que ce Roger de Toni. Malheureusement... il n'y a pas de cygnes dans son histoire, mais son courage et ses aventures lui ont, sans doute, valu l'honneur d'être mis en parallèle d'abord, d'être identifié ensuite avec le personnage légendaire. Baudouin qui, comme le grand-père de sa femme, combattit vaillamment les infidèles, adopta, comme lui sans doute, les insignes de

l'oiseau et on en vint ainsi à lui attribuer, à lui-même et à son frère Godefroid, l'ascendance merveilleuse.

Deux textes en particulier ont conduit M. Bloete à cette étrange opinion :

1°/ Un poème héraldique anglo-normand, écrit en 1300, mentionne avec éloge un

Robert de Tony, ki bien signe
Ke il est du chevalier a cigne;

ce qui prouve, selon M. Bloete, l'ancienne tradition d'origine qui régnait chez les Tony anglais. — A moins que la prétention des Tony ne s'explique bien plus naturellement, comme le dit M. Gaston Paris (*Romania*, XXVI, 581) *par le souvenir altéré de leur alliance avec le frère de Godefroid de Bouillon.* Cela est d'autant plus probable ici que les Tony, en 1300, ne portaient pas de cygnes sur leurs armes, mais une *manche* :

Escu blanc et baniere blanche
Avoit, o la vermeille manche,

dit le même poème. Et M. Bloete lui-même est forcé d'admettre que la tradition légendaire a dû s'obscurcir dans la famille des Tony, dans la première moitié du XII[e] siècle, jusqu'après la fixation de leur blason familial vers la fin de ce siècle, et qu'elle s'est réveillée alors sous l'influence des chansons françaises.

2°/ Un passage de Mathieu Paris, dans sa biographie des abbés de Saint-Auban, écrite en 1250, mentionne Roger de Tony (c'est Raoul II, son fils, qu'il faut lire) comme le premier possesseur normand de Flamstead et le qualifie : *ab illis famosis militibus trahens propaginem qui a Cycni nomine intitulantur.* Cette mention, puisée par le chroniqueur dans la tradition de son monastère, établit, aux yeux de M. Bloete, que les ancêtres des Tony portaient ce

glorieux surnom de *cygnes* en mémoire de leur origine merveilleuse.

Dans le cours de la présente étude, le savant hollandais s'attache à démontrer que les allusions à la légende du *Chevalier au cygne*, qu'on trouve dans le *Dolopathos* latin et français, dans le *Parzivâl*, dans les chroniques de Guillaume de Tyr, de Lambert d'Ardres, d'Helinand, de l'abbaye de Brogne, de Philippe Mousket, ne prouvent rien contre sa thèse. Il n'admet pas, non plus, l'existence d'une tradition lorraine antérieure, primitivement indépendante, et qu'on aurait arbitrairement rattachée à la famille du premier roi de Jérusalem. La légende du *Chevalier au cygne*, rattachée à Godefroid n'est, d'après lui, qu'une transformation lorraine de la tradition généalogique normande.

M. Bloete croit que le développement littéraire de la légende godefriedienne a dû commencer, au plus tôt, dans le second quart du XII[e] siècle, car aucune mention ne s'en trouve ni chez Albert d'Aix, ni chez Raoul de Caen, ni dans la Vie de la bienheureuse Ida. Son germe date sans doute du temps de la première croisade et se sera développé, par tradition orale d'abord, surtout en Lorraine, où l'on s'intéressait particulièrement à Godefroid.

Dans un article spécial des *Englische Studien*, le savant néerlandais étudie, plus en détail, l'origine des familles nobles anglaises qui ont affiché la prétention de descendre du *Chevalier au cygne* et montre que cette prétention est fondée sur des raisons généalogiques. Ces familles sont : 1°/ les *Tony*, qui s'éteignirent avec le Robert de Tony cité dans le poème de 1300 ; 2°/ les *Beauchamp*, issus de Guy de Beauchamp, comte de Warwick, qui avait épousé la sœur du dernier Tony ; 3°/ les *Stafford*, qui remontent à un fils puîné de Roger l'Espagnol ; 4°/ les *Bohun*, étrangers

à la famille des Tony, mais dont la prétention s'explique par coïncidence : un cygne figurant accessoirement sur certains sceaux de leur famille.

La théorie de M. Bloete est fondée sur d'ingénieux rapprochements et des recherches minutieuses. Elle n'entraîne pourtant pas l'adhésion. Dans ce laborieux échafaudage logique, il y a trop de suppositions gratuites, et l'utilité de la thèse n'apparaît pas avec assez d'évidence. L'existence d'une légende, lorraine ou non, du *Chevalier au cygne*, constituée dans ses traits essentiels avant Godefroid et avant Roger de Toni n'est pas douteuse, même pour M. Bloete, puisque, d'après lui, Roger aurait dû son prétendu surnom de *cygne* ou de *Chevalier au cygne* à sa ressemblance morale avec le type merveilleux. La question de l'origine de la légende reste donc entière. Cette légende se serait-elle cristallisée en la personne de l'obscur baron normand avant de s'appliquer à celle du glorieux roi de Jérusalem ? Les raisons alléguées par M. Bloete nous semblent insuffisantes pour l'établir. Les faits qu'il invoque s'expliquent en dehors de son hypothèse et les vraisemblances sont contre lui. Sa théorie est née du désir, trop zélé peut-être, d'expliquer certains traits de la légende godefriedienne et nous reconnaissons volontiers qu'elle apporte une explication intéressante de ces faits problématiques. Pourquoi la légende a-t-elle été rattachée aux maisons de Boulogne, de Brabant et de Clèves, comme aux Tony anglais et à leurs alliés, et non pas à d'autres maisons illustres, telles que celles de Limbourg ou de Flandre ; pourquoi aussi a-t-on fait du *Chevalier au cygne* le grand-père maternel de Godefroid ? A ces questions, M. Bloete fournit une réponse, mais qui manque de suffisante assise. Et, d'ailleurs, faut-il demander aux créations de l'imagination populaire une logique inflexible et peut-on découvrir la raison d'être de toutes les fantaisies du folklore ?

Signalons aussi la note intéressante et précieuse de M. Gaston Paris, à propos de *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au cygne*. L'auteur établit que la mention de Mayence comme lieu de débarquement du chevalier est, selon toute probabilité, la mention ancienne, qui se retrouve encore dans la *Chronique de Brogne* et dans le *Lohengrin* allemand ainsi que dans une indication de source du *Chevalier au cygne* du manuscrit de Berne. La substitution de *Nimaie* (Nimègue) à Mayence, dans les manuscrits du poème français, semble postérieure ; le manuscrit B. N. fr. 12558 opère cette substitution même dans un passage où Mayence se trouve à la rime (les autres manuscrits ont modifié le passage). La preuve de cette antériorité de Mayence résulte surtout de l'examen de la *Gran Conquista de Ultramar*, où les deux indications géographiques sont données et confondues, comme elles devaient l'être déjà dans l'original français. M. Paris devait reprendre toute cette question dans le travail, annoncé depuis longtemps et impatiemment attendu, sur les chansons du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*.

Ch. Martens.

Une courte notice de M. Liebermann nous renseigne sur un avatar assez inattendu de la légende, qui nous vient de l'abbaye de Feversham, en Angleterre, fondée par le roi Étienne et son épouse, Mathilde de Boulogne, nièce de Godefroid de Bouillon. D'après cette version, le *Chevalier au cygne* serait revenu sur terre, toujours monté sur son esquif mystérieux, pour défendre en un tournoi, à Bouillon même, les possessions de la fille de Godefroid de Bouillon, attaquées injustement par Renier, duc de Lotharingie. Il est inutile de montrer la ressemblance frappante de ce Renier anglo-normand avec

le Renier, duc des Saisnes, qui joue un rôle analogue dans la chanson de geste française.

B. F. B.

29. Pierre Aubry. *La légende dorée du jongleur. — Congrès international d'histoire de la musique, tenu à Paris .... du 23 au 29 juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 155-164. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

Parmi les communications du Congrès international d'histoire de la musique qui se réunit à Paris lors de la dernière exposition, il convient de mentionner ici celle de M. Pierre Aubry sur la *Légende dorée du jongleur*. Celle de M. Michel Brenet sur *un poète musicien français du XVe siècle : Eloy d'Amerval*, a été examinée plus haut.

M. Aubry a fait une agréable conférence sur le répertoire dévot — parfois ironiquement dévot — des *joculatores* du moyen âge. On sait les charmants contes du *Tombeur Notre-Dame*, de *saint Pierre et du Jongleur*, du Miracle de Rocamadour et les autres histoires, flatteuses pour la corporation, que nos chanteurs ne manquaient pas de raconter en vue de démontrer qu'ils vivaient en fort bons termes avec le Ciel et savaient à l'occasion jouer d'excellents tours au Diable. Il n'a pas oublié l'exemple, rapporté par Geoffroy de Stavelot, du jongleur inspiré miraculeusement par saint Remacle durant une veillée et improvisant un long poème en son honneur, — ni l'histoire plus célèbre des deux jongleurs d'Arras auxquels la Vierge apparut et qu'elle envoya en messagers à leur évêque pour lui annoncer la délivrance de la ville ravagée par une épidémie.

M. Aubry a bien fait de rappeler aussi que l'Église, dans ses condamnations sévères, distinguait les bons et les mauvais jongleurs et ne blâmait nullement ceux *qui*

cantant gesta principum et vitam sanctorum et faciunt solatia hominibus vel in ægritudinibus vel in angustiis.

CH. MARTENS.

30. ANTON KIPPENBERG. *Die Sage vom Herzog von Luxemburg und die historische Persoenlichkeit ihres Traegers.* Leipzig, Engelmann, 1901.

Malgré la célébrité que lui avaient acquise ses nombreux succès militaires, le duc de Luxembourg, François-Henri de Montmorency (1628-1695) fut rapidement oublié du grand public. Les biographies, si inexactes d'ailleurs, de Desormeaux : *Vie de François-Henri de Montmorenci, Maréchal Duc de Luxembourg,* Paris, 1764 (tomes IV et V de l'*Histoire de la maison de Montmorenci*), et de Beaurain dans l'*Histoire militaire de Flandres....* La Haye, 1776, ne parvinrent pas à faire revivre sa mémoire, et, pendant tout le XIX[e] siècle, il est demeuré une des personnalités les moins bien connues de l'histoire de France. De nos jours, cependant, l'obscurité va se dissipant : le remarquable travail de M. Pierre de Ségur : *La Jeunesse du Maréchal de Luxembourg* (Paris, Calmann-Lévy, 1900), a fait la lumière sur la période de la vie du duc comprise entre 1628 et 1668. Quant à l'étude de M. A. Kippenberg, que nous allons analyser, elle renferme une partie importante (p. 8-90) consacrée à l'histoire de ce personnage si remarquable et jusqu'à présent si peu étudié ; malheureusement ce n'est qu'une esquisse historique, qui n'a pas la valeur de l'œuvre de M. de Ségur. Celle-ci, il est vrai, n'embrasse que les quarante premières années de la vie de Luxembourg, mais elle se fonde sur des documents officiels que son auteur a consultés personnellement et ses conclusions sont généralement sûres. L'étude de l'historien allemand est une biographie complète ; toutefois, ne pouvant faire, pour la seconde partie de la carrière du duc, des

recherches analogues à celles auxquelles s'est livré son prédécesseur, il a dû s'en tenir aux récits des contemporains de son héros et, par conséquent, nous l'a présenté, non pas tel qu'il fut, mais tel qu'il parut aux écrivains de l'époque.

La biographie du duc de Luxembourg sert en quelque sorte d'introduction à l'examen de la légende qui se forma autour de son nom et qui, peu répandue en France, où elle était d'ailleurs éteinte avant sa mort, se développa particulièrement en Hollande et en Allemagne.

Cette légende est, dans ses formes principales, hostile au duc et il n'est nullement étonnant qu'elle ne se soit maintenue que dans les pays ennemis de la France. Elle aura, sans doute, gagné aussi les Pays-Bas espagnols qui furent, à cette époque malheureuse, le champ de bataille de l'Europe liguée contre Louis XIV ; c'est ce qui lui vaut de présenter, pour l'histoire de notre pays, l'intérêt le plus vif.

Très instructive en elle-même, par le fait que les nombreux textes où elle est racontée permettent de préciser les différents stades de son évolution et de constater l'existence de traditions populaires sur le même sujet, la légende mérite en outre d'être envisagée au point de vue de ses rapports avec des légendes similaires et particulièrement avec la légende de Faust, que Goethe a immortalisée. Ces questions n'avaient pas encore attiré l'attention des érudits ; l'absence de tout travail préparatoire à une étude d'ensemble était, dès lors, propre à rebuter ceux qui auraient voulu s'aventurer dans cette voie, dont personne n'avait encore découvert l'entrée. Il était réservé à M. Kippenberg de tenter l'entreprise et, disons-le immédiatement, de la mener à bonne fin. L'étude qu'il a faite de la légende du duc de Luxembourg (p. 91-236) témoigne d'une sûreté d'information remarquable et d'un sens

critique développé ; l'auteur est extrêmement soucieux d'examiner jusque dans leurs moindres détails tous les points à éclaircir et, jamais, ne se dérobe aux difficultés qu'il rencontre sur sa route. Il a, semble-t-il, épuisé la matière et la plupart de ses thèses s'imposeront définitivement.

Résumons rapidement son livre.

Iᵉ partie : La vie du duc de Luxembourg (p. 8-90).

Jusqu'à son mariage avec la dernière héritière de la maison de Clermont-Tonnerre-Luxembourg (1661), François-Henri, issu de la famille de Montmorency, porta le nom de comte de Boutteville. De bonne heure, il se lia avec Condé, assista avec lui au siège d'Ypres et à la bataille de Lens où il le sauva d'une mort à peu près certaine. Quand les troubles de la Fronde éclatèrent, il prit le parti de son illustre ami et résista fermement aux sollicitations de Mazarin qui aurait voulu se l'attacher; il entra au service de l'Espagne, mais fut fait prisonnier à la bataille des Dunes (1658). La paix des Pyrénées accorda l'amnistie aux partisans de Condé et Boutteville profita de cette clause du traité. Lors de la guerre de Dévolution, il n'occupa qu'un poste subalterne dans l'armée qui fit la conquête de la Franche-Comté ; au contraire, pendant la campagne de Hollande, il joua un rôle important. Montmorency remporta de nombreuses victoires, mais cette expédition fut marquée, affirment un grand nombre d'écrivains, par des actes de la plus horrible cruauté ; certains auteurs accusent même le duc de Luxembourg d'avoir excité ses soldats au pillage et à la violence et l'on considère généralement, comme une tache indélébile pour son caractère, le fait de n'avoir pas empêché les horreurs commises lors de l'incendie des villages de Bodegrave et Swammerdam. Mais le dernier mot n'a pas été dit sur cette question : l'histoire et la

légende sont encore intimement mêlées et celle-ci exerce une influence manifeste sur les récits des historiens. Forcé de se retirer, à la suite de l'héroïque décision prise par les Hollandais d'inonder le pays, Luxembourg rejoignit Louis XIV près de Charleroi, puis il fut chargé du commandement de l'armée en Flandre. Après la mort de Turenne, il passa en Alsace (1676), mais il ne réussit pas à débloquer Philippsbourg assiégé par les Impériaux, et rentra en France sans avoir obtenu aucun succès marquant. En 1678, fut conclue la paix de Nimègue; quatre jours après la signature du traité, le duc de Luxembourg et le prince d'Orange se livrèrent bataille à Saint-Denis-lez-Mons. Par qui et dans quelle intention le combat fut-il engagé? A qui appartint la victoire? Ces points n'ont pas, jusqu'à présent, été éclaircis.

Un autre point, plus important, reste également obscur. Le duc de Luxembourg fut mêlé à cette mystérieuse affaire des poisons qui défraya la chronique scandaleuse, en France, à la fin du XVIIe siècle. Il fut enfermé à la Bastille et traduit devant la *chambre ardente;* il avait, paraît-il, fait demander au diable, par les magiciens, de lui enlever sa femme (Cf. *Funck-Brentano : Le drame des Poisons.* Paris, 1900, p. 215-216). On porta, d'ailleurs, contre lui d'autres accusations très graves, mais le tribunal l'acquitta; néanmoins, le roi le bannit à vingt milles de Paris (1680). Ces décisions contradictoires s'expliquent difficilement; aussi la question de l'innocence ou de la culpabilité de Luxembourg reste-t-elle sans solution. Le duc ne tarda pas à reparaître à la cour et, dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il reprit sa place à la tête des armées françaises; la victoire de Fleurus, la prise de Mons et de Namur, les victoires de Steenkerke et de Neerwinden (1690-1693) achevèrent la réputation de l'illustre maréchal. On lui reproche cependant de n'avoir

pas su tirer, de ses succès, tout le parti possible ; la faiblesse était jusqu'à un certain point le fonds du caractère de Luxembourg et, peu confiant en lui-même, il attendait pour agir les ordres de Paris. Plus d'une fois, les ennemis profitèrent de son manque d'initiative.

Cette série de triomphes marqua la fin de la carrière de celui que le peuple, dans son enthousiasme, appelait le *tapissier de Notre-Dame* ; il mourut à Paris le 4 Janvier 1695.

IIe partie : La légende en France et en Hollande, (p. 91-140).

A l'époque de la Fronde, Boutteville était déjà populaire à Paris. Les actes de courage qu'avait accomplis ce jeune homme de vingt ans, son énergique intervention dans la lutte contre la cour et contre Mazarin, lui valurent la faveur du peuple ; une feuille parisienne le compara à Thésée. Mais l'opinion publique ne lui demeura pas longtemps fidèle ; après l'insuccès de la campagne d'Allemagne et la chute de Philippsbourg, il fut en butte aux railleries de la foule ; la bataille de Saint-Denis fournit également l'occasion de répandre des bruits qui lui étaient hostiles. Aussi lorsqu'en 1679, L'Huillier révéla le pacte qui, disait-il, unissait le duc au démon, lorsqu'on ajouta que le texte même du pacte avait été découvert et, surtout, lorsque Luxembourg fut arrêté et poursuivi pour s'être prêté aux conjurations diaboliques, il se forma bientôt une légende qui attribuait à la protection du diable les avantages dont le duc avait joui et les succès qu'il avait remportés. Cependant elle s'éteignit sans tarder lorsque le jugement de la *Chambre ardente* eût rendu le héros à la liberté et l'eût disculpé, aux yeux du public, des accusations portées contre lui.

Il n'en fut pas de même en Hollande, où la légende du duc de Luxembourg eut un très grand retentissement.

Les actes de cruauté commis par les Français paraissent avoir été, dans cette contrée, son point de départ. Antérieurement déjà, des pièces satiriques dirigées contre Louis XIV et son gouvernement y avaient été composées, mais, à partir de 1673, elles visent plus particulièrement Luxembourg : celui-ci est rendu responsable des violences attribuées aux troupes françaises. Le premier pamphlet est intitulé : *Advis fidelle aux veritables hollandois touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam* ... 1673. Rédigé en français, peut-être par un Français réfugié en Hollande, cet *advis* est destiné non pas tant aux Hollandais qu'aux habitants des Pays-Bas espagnols, qui, eux aussi, avaient beaucoup souffert pendant les hostilités. Une traduction en langue néerlandaise ne tarda pas à paraître(1674); les éditions populaires se multiplièrent et le peuple s'habitua à considérer le duc de Luxembourg comme le plus cruel tyran.

La légende du pacte conclu avec le diable passa rapidement de France en Hollande, sous forme de tradition orale, mais le premier texte, sur ce sujet, n'apparut qu'en 1692 : *L'Ombre du marquis de Louvois consultée par Louis XIV* (Cf. p. 12-13). D'autres œuvres développèrent ce même thème d'une façon plutôt ironique ; on y raille la naïveté de Luxembourg et sa croyance à l'intervention du démon. Dès ce moment, la légende écrite se sépare de la tradition orale : le peuple, en effet, continue à admettre l'existence de relations entre le duc et le diable et, jusque tard dans le XVIII[e] siècle, on retrouve des traces de cette croyance populaire.

III[e] partie : La légende en Allemagne (p. 141-236).

Les pamphlets hollandais se répandirent en Allemagne aussitôt après leur apparition : en 1674, l'*Advis fidelle* était traduit et publié sous le titre de *Frantzoesische Tyranney* et les chants populaires représentaient Luxembourg

comme le plus barbare despote. Quant à la légende venue de l'étranger, soit de France, soit de Hollande, du pacte conclu avec Satan, elle prit une extraordinaire extension ; la croyance à l'action du démon était si générale en ce pays, au XVIIe siècle, que les Français, dont les troupes avaient, à diverses reprises, ravagé la contrée, y furent très fréquemment considérés comme les suppôts du diable. Il n'est donc pas étonnant que, plus encore que les Pays-Bas, l'Allemagne ait cru à la prétendue alliance de Luxembourg avec le prince des enfers. Le ***Pacta und Verbuendnus dess in der Bastillie... sitzenden H. von L. so er mit dem leidigen Satan getroffen. Aus dem Fransoesischen in das Teutsche uebersetzet. Im Jahr 1680***, n'est pas, quoiqu'en dise son auteur, la traduction d'un texte français. Il n'y a eu en France, sur ce sujet, qu'une tradition orale et, dans sa forme écrite, le ***Pacta*** est d'origine allemande.

Il n'est, d'ailleurs, pas possible de déterminer la nature exacte des sources auxquelles l'écrivain a puisé. Il a certes utilisé la tradition populaire relative au pacte ; par contre, il ne semble pas qu'il ait recouru à la ***Leben Fausti*** de Pfitzer. A ce premier stade de l'évolution, l'analogie avec la légende de Faust n'est pas complète ; le parallélisme ne commence qu'au moment où naît une forme nouvelle, celle de l'enlèvement du duc par le diable. Cette évolution figure pour la première fois dans l'***Histoire très véritable du*** (sic) ***la mort du Maréchal de L. arrivé*** (sic) ***à Paris dans son palais.*** L'œuvre est écrite en allemand et elle est antérieure à 1697 ; elle a probablement été imprimée à Stralsund ; il n'est pas douteux qu'elle ne remonte à aucun texte français. De plus, les détails qu'elle fournit sont trop nombreux et trop précis pour que l'on puisse croire qu'elle s'appuie uniquement sur la tradition populaire ; l'influence de la légende de Canope et de celle de Faust y est, du reste, très sensible. Dans les récits

postérieurs concernant le duc de Luxembourg on retrouve, réunis, les trois aspects principaux de sa légende : les cruautés dont on l'accuse, le pacte qu'il aurait conclu avec Satan et son enlèvement par le démon. Mais ce dernier avatar ne se répandit pas en dehors des frontières de l'Empire : pas plus que la France, la Hollande ne semble l'avoir connu. Au XVIIIe siècle, la légende conserva, en Allemagne, une assez intense vitalité ; cependant, à partir de 1700, elle rencontra de nombreux adversaires. Ceux-ci ridiculisèrent la croyance du peuple à l'intervention du diable, aux sorciers et aux magiciens. Néanmoins, la légende s'est maintenue jusque vers le milieu du XIXe siècle.

Cet aperçu n'a pas la prétention de donner une idée, même approximative, do l'ouvrage touffu de M. Kippenberg ; il faudrait, pour cela, entrer dans le détail des multiples questions qui y sont examinées et cette étude nous entraînerait trop loin. La liste des pamphlets hollandais comprend, à elle seule, 27 numeros ; les textes allemands sont au nombre de 66 et l'auteur s'est généralement attaché à déterminer les sources de ces écrits, leurs rapports entre eux, (cf., à ce sujet, le tableau placé en appendice) et leurs relations avec la tradition populaire. Nous avons conservé, dans cette analyse, les classifications adoptées par le docteur Kippenberg, bien qu'elles ne soient pas sans présenter certains inconvénients. La division générale, d'abord, nous paraît prêter à des reproches sérieux. Dans une étude de ce genre, une biographie ne peut être donnée, semble-t-il, que comme conclusion et non comme entrée en matière ; en effet, le travail consiste précisément à séparer, les uns des autres, les faits historiques et les faits légendaires et nécessite l'examen critique de tous les textes relatifs au personnage dont on s'occupe. Il n'y aurait d'exception possible que

dans le cas où l'on posséderait des pièces officielles ou des documents d'une valeur incontestable; mais il n'en est pas ainsi en ce qui concerne le duc de Luxembourg. Pour les points les plus importants de sa vie, la campagne de Hollande, la bataille de Saint-Denis et l'affaire des poisons, l'auteur n'est pas parvenu à reconstituer les faits avec certitude.

J'ai aussi des réserves à formuler au sujet de la méthode suivie pour l'étude de la légende. M. Kippenberg a recherché l'origine et l'évolution de cette légende dans chacun des pays où elle s'est répandue, en France d'abord, ensuite en Hollande et enfin en Allemagne. Or il se fait qu'en Hollande — je ne m'arrête ici qu'aux principaux aspects de la tradition — la légende est née plus tôt qu'en France ; d'autre part, la tradition livresque du pacte conclu avec le diable s'est constituée en Allemagne avant de se développer en Hollande. L'étude séparée de chacune des formes de la légende ne serait pas, elle non plus, sans inconvénients, puisque certains recueils allemands renferment à la fois tous les traits légendaires que nous avons fait connaître; il semble donc que l'examen des textes classés dans l'ordre chronologique soit préférable : ce système part du premier état de la légende, expose, par degrés, son évolution dans le temps et dans l'espace et permet ainsi d'en prendre une idée plus exacte et plus nette.

C. Liégeois.

31. François Novati. *Le duel de Pépin le Bref contre le démon.* — *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, p. 32-41. Paris, 1901.

Il n'est pas possible de faire rentrer dans le cadre de ce modeste *Bulletin* l'histoire littéraire complète du plus glorieux enfant des Pays-Bas, Charlemagne; le grand empereur appartient au royaume des Francs tout entier

et les poèmes qui lui ont été consacrés, ont surgi sur toute l'étendue de son gigantesque domaine. Il en va autrement de son père, avec lequel la légende a eu tôt fait de confondre son bisaïeul, Pépin de Herstal ; l'histoire poétique du premier roi carlovingien, aussi obscure que sa biographie politique, se rapproche sensiblement du berceau germano-roman de sa race.

L'un des plus profonds connaisseurs des antiquités épiques de la France, M. Novati, a eu la bonne fortune de découvrir ou, plutôt, la science nécessaire pour reconstituer l'évolution d'une des légendes relatives à Pépin-le-Bref : la victoire du roi sur le démon qui gardait les eaux thermales d'Aix la Chapelle. Grâce à un détail : le pus et le sang qui s'échappent du corps du monstre que le glorieux héros a cloué, de son glaive, au sol, le savant professeur de Milan a su démontrer que le récit du moine de Saint-Gall, dans lequel on avait coutume de ne voir qu'une inepte fable monacale, constitue une version christianisée, et, sans doute, déjà transformée en une chant lyrico-épique, d'une antique légende germaine, relative aux divinités des eaux. Une autre forme de cette même légende se retrouve dans l'épisode de Grendel, le premier du *Béowulf* anglo-saxon.

B. F. B.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,

avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes.

—

ANNÉES 1902-1903.

BRUGES

Imprimerie de L. DE PLANCKE, rue Ste Claire.

—

1906.

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉES 1902-1903.

BULLETIN

D'HISTOIRE LINGUISTIQUE

ET

LITTÉRAIRE FRANÇAISE

DES PAYS-BAS

PUBLIÉ PAR

Georges DOUTREPONT et le baron François BETHUNE,

avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes.

—

ANNÉES 1902-1903.

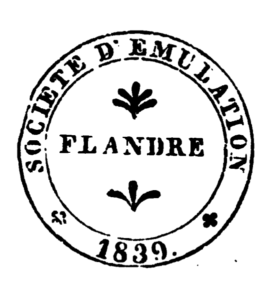
BRUGES

IMPRIMERIE DE L. DE PLANCKE, RUE Ste CLAIRE.

—

1906.

Extrait des *Annales de la Société d'Émulation*, T. LIV, Année 1904.



COLLABORATEURS.

—

MM. Alphonse Bayot, docteur en philologie romane, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, assistant à l'Université catholique de Louvain.

Jean Behen, docteur en philologie romane.

le baron François Bethune, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université catholique de Louvain.

l'abbé Victor Desclez, professeur au Collège Saint-Pierre, Louvain.

Auguste Doutrepont, professeur à l'Université de Liége.

Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain.

l'abbé Hector Gevelle, docteur en philologie romane, préfet des études au Collège Saint-Augustin, Enghien.

Camille Liégeois, docteur en philologie romane, professeur à l'Athénée royal, Bruges.

Charles Martens, docteur en philologie romane.

BULLETIN

d'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas.

—

1902-1903.

—

I.

Ouvrages généraux ; Biographie ; Bibliographie.

1. *Grundriss der romanischen Philologie...* herausgegeben von GUSTAV GRÖBER, Strasbourg, K.-J. Trübner, 1902, II Band, 1 Abtheilung, pp. 433-1286. — GUSTAV GRÖBER, *Französische Litteratur.*

Tous ceux qu'intéresse l'histoire littéraire de la France avant 1600, connaissent trop bien déjà les hautes qualités scientifiques du travail de M. Gröber pour qu'il soit besoin d'insister sur la nature et la valeur de son contenu; ils savent, en effet, que c'est une des contributions capitales de son *Grundriss*. En ce qui regarde spécialement les écrivains des Pays-Bas wallons, jamais certes l'on n'avait réuni autant de renseignements solides et puisés aux bonnes sources. Les pages qu'il leur consacre

disent combien a été grande la place qu'ils ont prise dans la littérature française, et cela surtout à la fin du moyen âge. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le chapitre relatif au XV[e] siècle et à la cour des ducs de Bourgogne (1). Mais il y a pour nous, ailleurs encore, bien des indications précieuses ; elles se rapportent à des poètes, qui, étant d'un autre siècle ou d'une autre cour, appartiennent aussi à l'histoire littéraire de la Belgique, soit qu'ils aient vu le jour dans le pays, soit qu'ils y soient venus résider ou que, de l'étranger, ils aient mis leur plume au service de l'un de nos princes.

G. D.

2. J. Chot. *L'évolution de l'art littéraire français en Belgique.* — *Revue des Cours et Conférences*, XI[e] année, 1[re] série, pp. 313-332. Paris, 1902.

En livrant à l'impression ce cours professé à l'extension de l'Université libre de Bruxelles, M. Chot l'eût intitulé plus simplement et plus exactement : *Histoire de la littérature française en Belgique de 1830 à 1900.* Les quelques premières pages en effet qui, sous cette rubrique : *Le moyen âge littéraire. Période de développement et de décadence*, nous mènent jusqu'à « l'avènement définitif de la nation belge », ne sont guère qu'une aride énumération d'auteurs et d'œuvres, tous mis à peu près sur le même pied, quelquefois accompagnés d'une brève appréciation. Voici, par exemple, tout ce que le conférencier nous dira de Froissart historiographe (qu'il oublie de dater) : « Si, de même que Commines,

(1) *Burgund*, pp. 1126-1155. En tête de son étude, M. Gröber signale, pour toute bibliographie, la dissertation de M. Richter, *Die franz. Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*, 1882. On n'aura pas de peine à voir le progrès que marque la savante contribution du professeur de Strasbourg.

Froissart, de Valenciennes, fut un chroniqueur brillant, on ne peut passer sous silence son art de poète charmant, sincère et modéré d'enthousiasme. Cette préoccupation constante de dire et d'écrire toujours avec vérité, même en poésie, permet de le considérer comme un esprit tout moderne » (p. 316). Le style même — une succession de phrasettes uniformes — donne l'impression d'une série de fiches sèchement transcrites et sans grand lien entre elles.

A relever cette idée, d'ailleurs ingénieuse (p. 317) : « Abandonnant un art qu'il proclamait puéril, le goût flamand s'était tourné vers la peinture. Celle-ci, plus clairement, plus rapidement, traduisait le sentiment, les visions de ce peuple amoureux de lumière. Memling et les primitifs, et, plus tard, les descriptifs, les réalistes, remplacèrent avantageusement, aux yeux de tous ces amateurs d'émotion spontanée et de couleur vibrante, les trouvères et leurs poèmes. La peinture pour longtemps tua la littérature ». Nous ne saurions croire à une aussi odieuse inimitié entre deux sœurs, partout ailleurs unies ; il faut, à notre avis, attribuer à une autre cause la décadence de la littérature belge en langue française, sur la fin du XV[e] siècle.

Nous n'avons point à analyser ici le reste de ce cours : il dépasse les limites chronologiques que s'est imposées le *Bulletin*. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de faire observer à M. Chot que ses appréciations enthousiastes des *maîtres* belges contemporains et ses récriminations contre *l'apathie du public belge*, appellent plus d'une restriction.

H. Gevelle.

3. *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, XVII. Bruxelles, Bruylant, 1903.

La lecture des notices de la *Biographie nationale*, devenue plus profitable, de beaucoup, depuis que M. Ferdinand Van der Haeghen en dirige d'une main ferme la publication, continue à rester pleine d'attrait ([1]). On y voit revivre une foule de personnages qui eurent leur moment de célébrité, puis tombèrent dans l'oubli; on y fait la connaissance d'écrivains restés obscurs jusqu'ici et que les directeurs successifs de la publication ont découverts à la suite de laborieuses recherches.

Je reprends, dans la liste ci-après, les notices, contenues dans le tome XVII de la *Biographie*, qui s'occupent des *écrivains belges d'expression française* ([2]) antérieurs à 1830. Mon relevé pourra rendre quelques services en attendant que la commission académique qui publie notre panthéon national, ait muni son œuvre d'une bonne table des matières.

1. Col. 65-68. Perret (Etienne), homme politique du XVIe siècle qui, à ses heures, fut poète ou, plutôt, rimailleur. Il publia, en 1578, un recueil de fables traduites des *Waerachtige fabulen der dieren*, d'Edouard de Dene ([3]). Quelques lignes critiques me seront permises. M. de Borchgrave a omis l'indication exacte du recueil néerlandais qui servit de modèle à Perret; il cite, d'une manière tout aussi vague, une assertion du marquis de Queux de Saint-Hilaire (sans doute l'éditeur d'Eustache Deschamps). On aimerait aussi à être renseigné sur les

---

([1]) Gaston Paris fit un jour cette boutade, aussi profonde que spirituelle, à propos du dictionnaire Godefroy: *On n'y apprend peut-être pas grand' chose, mais on s'y amuse toujours.* Je dirais volontiers de la *Biographie Nationale* qu'on n'y apprend pas de grandes choses, mais qu'on y trouve toujours de l'imprévu.

([2]) L'expression est bien un peu belge, elle aussi.

([3]) La notice de Perret est de la plume de M. le baron Emile de Borchgrave qui est, comme on sait, fort au courant de l'histoire politique du XVIe siècle; elle est basée, entre autres, sur des documents originaux qui sont en sa possession.

travaux poétiques dont Etienne Perret s'occupa durant les dernières années de sa vie (après 1587).

2. Col. 112-114. PETIT (LOUIS-MARIE-JOSEPH). Poète, né à Mons en 1786, décédé en 1861. Notice signée : Léop. Devillers.

3. Col. 355-357. PHILIPPRON (CHARLES-HENRI). Poète de circonstance, né à Binche en 1765, décédé en 1822. Signé : Ernest Matthieu.

4. Col. 406-407. PIÉRART (ADOLPHE). Poète et homme de lettres, né à Mons en 1793, décédé en 1850. Signé : Léop. Devillers.

5. Col. 418-421. PIERQUIN, dit DE GEMBLOUX (CLAUDE-CHARLES), né à Bruxelles en 1798, décédé en 1863. Personnage singulier qui fut, tour à tour ou simultanément, révolutionnaire, bonapartiste et orléaniste, professeur, chansonnier, médecin, administrateur, archéologue, numismate, poète et dialectologue. On pourrait reprocher à l'auteur de la notice, M. A. Piters, de n'avoir pas précisé les fonctions d'*inspecteur de l'Université* de Grenoble, que Pierquin exerça à partir de décembre 1830 ; elles n'avaient qu'un rapport assez lointain avec celles des administrateurs-inspecteurs de nos universités belges. M. Piters semble bien s'être douté de la différence ; il eût agi sagement en s'en rendant un compte exact. Son essai fût devenu d'ailleurs plus attrayant, s'il avait déterminé la place que Pierquin occupe parmi les premiers curieux de la langue française parlée ; le *Grundriss* de M. Gröber (1re éd., I, p. 76) l'aurait mis sur la voie [1]. Le sujet ne manque pas d'intérêt et je souhaite qu'il tente quelque romaniste.

6. Col. 431-432. PIERRE DE DOUAI ou, plutôt, comme le remarque M. M. Wilmotte, PERROT DE DOUAI. Bonne notice sur un trouvère qui doit avoir habité Arras.

---

[1] La deuxième édition du *Grundriss* ne contient plus de notice sur Pierquin.

7. Col. 442-443. PIERRE DE GAND. M. M. Wilmotte, l'auteur de la notice, fait remarquer que l'unique chanson qui est attribuée à ce personnage, est certainement du roi de Navarre, Thibaut Ier de Champagne.

8. Col. 477-483. PIERSSENE (JÉRÉMIE), jurisconsulte et poète latin, flamand et français de la première moitié du XVIIe siècle. Notice signée : Léonard Willems.

9. Col. 534-535. PINSAR (JACQUES-JOSEPH), poète wallon, quelque peu philologue et folkloriste, né à Liège en 1783, y décédé en 1853. Signé : Joseph Defrecheux.

10. Col. 555-556. PIRÉ (JOSEPH-FRANÇOIS-ANTOINE), littérateur latin et français, né à Rumes en 1778, décédé à Bruxelles en 1857. Signé : Edmond Deffernez.

11. Col. 761-764. PLASSCHAERT (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-GHISLAIN), né à Bruxelles en 1769, décédé à Louvain en 1821. Homme politique qui fit parfois de la littérature. Signé : E. Closson.

12. Col. 834-838. PLUMYOEN (JOSSE-JOSEPH) né à Ypres en 1692, y décédé en 1757. Érudit à peu près universel, qui se risqua un jour dans le domaine de l'épopée. Signé : Victor Chauvin.

13. Col. 905-909. POLIT (JEAN). Poète latin et français, voire italien, né à Liège vers 1554. *C'est lui qui régente le parnasse liégeois* à la fin du XVIe siècle, dit excellemment l'auteur de la notice, M. le baron de Chestret de Haneffe, et il mériterait bien que l'un de ses concitoyens lui fasse l'honneur d'une étude approfondie.

B. F. B.

4. J. VAN DEN GHEYN, S. J. *Pour la Biographie nationale. Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, LVI, 5e série, t. IV, pp. 205-228, Anvers, 1902.

5. J. VAN DEN GHEYN, S. J. *Note complémentaire sur Henry Rommain. Ibid.*, pp. 301-304.

6. MAURICE HOUTART. *Deux biographies tournaisiennes; Henry Rommain (XVe siècle), Maximilien Hovine (XVIIe siècle). Annales de la Société historique et archéologique de Tournai;* nouv. série, t. V, pp. 162-167, Tournai, 1902.

Ce que le R. P. Van den Gheyn nous donne « pour la Biographie nationale », ce sont des renseignements inédits sur quatre écrivains belges des XVe, XVIe et XVIIe siècles, écrivains parmi lesquels deux ont écrit en français et rentrent, par conséquent, dans le cadre de notre publication : Henri Rommain et Antoine Majoul.

Le premier était chanoine de Tournai et il a vécu au XVe siècle (environ de 1425 à 1470). On possède de lui deux œuvres : un *Compendion historial* et un *Abregié des trois décades de Thitus Livius*. En 1898, notre Bibliothèque royale a fait l'acquisition, à Londres, d'un manuscrit du *Compendion* (anc. manuscrit Philipps, n° 4586) et lui a donné la cote II. 2209 ; il contient les *Histoires romaines compiles et abregies par maistre Henry Romain licencie in utroque iure et chanoine de Tournay*. Le R. P. Van den Gheyn le décrit avec tout le soin qu'il met à faire connaître le dépôt de Bruxelles depuis qu'il en a la direction et, en même temps, il parle des autres manuscrits que l'on a de cet écrivain.

Quant à Antoine Majoul, c'est l'auteur du manuscrit n° 4216 : *Traduction de tous les hymnes du bréviaire Romain de leurs Rymes latins en vers français* (1654). Il a dédié son ouvrage à Adrienne de Lannoy, abbesse de Nivelles, et il a dû séjourner quelque temps au couvent des Récollets en cette dernière ville.

Dans l'article des *Annales* de Tournai que nous avons signalé, M. Houtart a fait connaître l'étude du R. P. Van den Gheyn sur Henry Rommain, et il a essayé d'identifier ce personnage avec un « licencié en lois et en décret »,

du même nom, qui a été conseiller général de la ville de Tournai de 1429 à 1434.

On trouve déjà ces nouveaux renseignements dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*. Le R. P. Van den Gheyn, en effet, y a inséré une *Note complémentaire* où ils les communique à ses lecteurs, M. Houtart ayant bien voulu lui en donner connaissance par lettre [1].

G. D.

7. Ernest Matthieu. *Biographie du Hainaut*. Enghien, A. Spinet, in-8°. T. I, 395 pp., 1901-1902. T. II, pp. 1-240 (*verbo* Plon), 1903.

Ce travail se restreint au territoire actuel du Hainaut. Sauf exception, il ne mentionne que les personnages nés dans la province même. Semblable règle, si elle n'est appliquée avec souplesse, risque de conduire à des résultats peu logiques. Du point de vue où se place le présent *Bulletin*, on regrettera que l'auteur cite, par exemple, Alexandre Jamme, dont toute la carrière s'est déroulée à Toulouse, tandis qu'il néglige des hommes dont l'activité s'est plus particulièrement dépensée en Hainaut, pour le motif qu'on manque de renseignements précis sur l'endroit de leur naissance : tel Baudouin d'Avesnes, le patron de la chronique qui porte son nom ; tels les poètes Baudouin et Jean de Condé ; tels encore les trois Croy de Chimay, qui ont joué dans l'histoire littéraire du XV[e] siècle un rôle digne d'être rappelé.

C'est là une première cause qui rend ce dictionnaire incomplet. Il y en a une autre. Tous les ouvrages qu'il eût convenu de dépouiller pour former le contingent des notabilités hennuyères, ne semblent pas avoir été mis à profit. Je citerai les *Monuments pour servir à l'histoire*

---

[1] Voir aussi Gröber, *Grundriss*, II, p. 1174.

des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg de Reiffenberg : M. Matthieu y aurait trouvé, entre autres, le nom des trouvères qui ont rimé le poème biographique de Gilles de Chin, Gautier de Tournai et Gautier le Cordier [1]. Un répertoire du moyen âge — la *Bio-bibliographie* de M. Chevalier, ou le *Manuel* de Gaston Paris — lui eût fait connaître en outre Jean de Thuin, l'auteur de l'*Histoire de César* en prose, publiée par Settegast.

Quant aux notices biographiques dont se compose l'ouvrage, elles sont rarement écrites de première main, cela va de soi. Mais il va de soi également que pour prétendre à une réelle valeur, elles devraient s'inspirer des principales sources propres à chaque sujet, surtout des plus récentes. Or, l'érudition que nous rencontrons dans ce recueil paraît trop exclusivement locale. Les publications des sociétés savantes de la province, les *Trouvères* de Dinaux, la *Biographie nationale*, telles sont les références les plus ordinaires. Ainsi, à propos du poète Bouchart, M. Matthieu ne cite pas la *Bibliographie des chansonniers* de Gaston Raynaud ; parlant de Froissart, il ne dit mot de l'édition Luce et Raynaud ; pour Jacques de Guise, il renvoie à la *Biographie nationale* et aux *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, mais non point à l'édition de Sackur dans les *MGH.*, *SS.*, t. XXX, 1. Encore n'a-t-il pas toujours la main heureuse lorsqu'il fait choix de ses sources, même là où il s'en rapporte à la *Biographie nationale*. Je n'en veux qu'un exemple. De Jean de la Motte, il ne connaît, d'après cette dernière (t. XI, 1890-91), que le *Regret Guillaume*. Or, M. Paul Meyer a fait observer, dès 1886, que le même poète a composé *Le Parfait du paon*. De plus, il faut vraisemblablement lui attribuer un *Traitié de la voie d'enfer*

---

(1) Le renseignement se trouve d'ailleurs aussi dans Dinaux, *Trouvères*, IV, p. 281.

et de paradis, contenu dans le ms. B. N. fr. 12594 (Gröber, *Grundriss*, t. II, pp. 749 et 818).

Ainsi donc, la *Biographie du Hainaut* ne peut rien apprendre au lecteur touchant les personnages qui appartiennent, d'une façon quelconque, à l'histoire générale. Elle lui apprend même moins que ne font les répertoires préexistants, car elle se borne à résumer brièvement leurs indications. Et de là, il suit qu'elle tombe dans un autre défaut, qui est de manquer aux lois de la proportion : Philippe Mousket y obtient onze lignes; un inconnu, Jean Gallée, en occupe treize; il est vrai que ces treize lignes sont consacrées à décrire un ouvrage de piété qu'il fit imprimer en 1643, et dont le seul exemplaire connu se trouve entre les mains de l'auteur.

Mais si le recueil reste inutile pour ce qui concerne les personnages de premier et de second plan, il renferme les noms de toute une série d'écrivains de troisième ordre sur lesquels il serait fort malaisé de se renseigner par ailleurs. J'en relève, jusqu'à présent, une bonne vingtaine pour le moyen âge, et pour l'époque qui suit, jusqu'en 1830, j'en compte plus de soixante, rien qu'à m'en tenir aux littérateurs proprement dits. Le vrai mérite de l'ouvrage c'est, pour nous, d'avoir réuni ces noms, avec les quelques renseignements que l'on possède sur eux. A ce titre, il peut rendre de réels services, comme tous les répertoires locaux dressés par des savants connaissant à fond leur province, ce qui est le cas de M. Matthieu.

ALPHONSE BAYOT.

8. J. VAN DEN GHEYN, S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Bruxelles, Lamertin, in-8°. I. *Écriture sainte et Liturgie*, 1901, xv-592 pp. ; II. *Patrologie*, 1902, VIII-418 ; III. *Théologie*, 1903, XII-515 ; IV. *Jurisprudence et Philosophie*, 1904, VII-407.

On ne saurait, à propos de pareille œuvre, que redire ce que toutes les revues de bibliographie et de philologie ont déjà dit : c'est qu'elle honore au plus haut point l'érudition belge et que le R. P. Van den Gheyn inventorie le dépôt dont il a la garde avec une sûreté d'information et un sens critique qui classent son *Catalogue* au premier rang des publications de l'espèce à l'heure présente. Nous croyons devoir attendre qu'il soit terminé pour entrer dans les détails. Nous essaierons de dire alors combien, dans chacun de ses domaines, l'histoire des lettres en Belgique aura progressé par une mise au jour de ses richesses aussi rigoureusement scientifique.

G. D.

9. P. Arnauldet. *Inventaire de la Librairie du château de Blois en 1518.* — *Le Bibliographe moderne*, publié sous la direction de M. Henri Stein, VI, 1902, pp. 145-174, 305-338 ; VII, 1903, pp. 215-233 ; VIII, 1904, pp. 121-156.

Nous nous bornons à signaler, nous réservant d'en parler plus tard, ce travail qui est encore en cours de publication et qui, à plus d'un titre, intéresse la vie littéraire de nos provinces.

G. D.

10. J.-B. Douret. *Notice des ouvrages composés par les écrivains du duché de Bouillon. Supplément.* — *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XXXVI, pp. 270-275. Arlon, 1901.

11. F.-D. Doyen. *Bibliographie namuroise*, t. III, *années 1831-1860.* — *Publications de la Société archéologique de Namur*, Namur, Wesmael-Charlier, 1902.

12. Armand Weber. *Essai de bibliographie verviétoise*, t. III. — Publications de la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*. Verviers, P. Féguenne, 1899-1901 et 1901-1903.

13. A. Lavoine. *Notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois.* — *Correspondance historique et archéologique*, publ. par F. Bournon et F. Mazerolle, t. IX, pp. 270-280, 321-331; t. X, pp. 100-114, 206-223. Paris, 1902-1903.

14. G. Zech-Du Biez. *Les almanachs belges. Étude bibliographique.* Braine-le-Comte, Zech et fils. En 1902, les fasc. 1-2; en 1903, les fasc. 3-6.

15. G. Zech-Du Biez. *Les almanachs malinois et leurs auteurs.* — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. XII, pp. 101-185. Malines, 1902.

16. *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, publ. par L. Stainier, O. Grojean et J. Cuvelier, t. I-II. Renaix, 1903-1904.

17. *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*, onder redactie van Emm. de Bom, V.-A. de La Montagne en Willem de Vreese, t. I. Anvers, 1903.

18. *Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale*, sous la direction de G. Kurth, t. V. Liège, 1903.

Nos lecteurs ne s'étonneront point d'apprendre qu'il n'a paru, au cours de ces dernières années, aucun travail de bibliographie consacré en propre à l'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas, puisque notre ambition, en publiant le présent *Bulletin*, est précisément de fournir à la science belge un répertoire qui lui a jusqu'ici fait défaut.

Si des renseignements bibliographiques de nature à intéresser l'historien de notre langue ou de notre littérature ont été mis en lumière, ils se trouvent épars dans des ouvrages conçus sur les plans traditionnels : des catalogues régionaux, des recueils par genre. C'est là qu'il faut les glaner un à un, et encore la gerbe est-elle bien maigre

quand celui qui a entrepris de les colliger arrive au terme de sa tâche.

La *Notice* de M. Douret sur les écrivains du duché de Bouillon a paru en 1867-69, au t. V des *Annales* qui nous apportent aujourd'hui un bref supplément de ce travail. On ne relève guère, dans ces pages complémentaires, que quelques indications relatives au traducteur d'*Amadis des Gaules*, Gilles Boileau († v. 1560), et au poète Georges Maigret († 1633).

C'est aussi le *Supplément* qui doit nous arrêter un instant à la *Bibliographie namuroise* du chanoine Doyen. La période comprise dans le t. III dépasse les limites chronologiques que nous nous assignons ici, mais le volume se termine par un chapitre additionnel dont les dates extrêmes vont de 1504 à 1830 (pp. 397-458). J'y signalerai les numéros suivants, où il y a surtout des poésies politiques : 2536, 2546, 2577-9, 2590, 2628-9, 2641, 2643, 2653. Sous le n° 2590, à propos de Le Vaillant de la Bassardrie, l'auteur aurait pu renvoyer à De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *Bibliogr.*, t. VIII, col. 366-7.

Le recueil de M. Weber persiste dans cette erreur qui consiste à confondre la bibliographie d'une ville avec la bibliographie relative à une ville. La critique n'a pas été tendre à cet *Essai* mal conçu, mal composé, mal imprimé, incomplet ou prolixe, dont le premier volume a paru de 1899 à 1902 [1]. Chose bizarre, l'auteur, malgré ses travaux, a su rester étranger aux questions d'histoire et d'érudition ; ses notes sur les écrivains aussi bien que ses descriptions bibliographiques le démontrent péremptoirement. Du point de vue tout spécial où nous nous plaçons pour examiner l'ouvrage, on remarque seulement, dans le

---

[1] Voyez les *Archives belges*, t. IV, art. 53, et t. V, art. 291.

tome II, les noms de quelques personnages de l'époque moderne qui ont fait de la littérature d'occasion, savoir aux n°s 832, 1033, 1119, 1258, 1310.

Dans les *Notes* de M. Lavoine, rien ne nous concerne assez directement pour devoir être mentionné ici d'une façon expresse. Le mémoire est consacré à détailler l'histoire personnelle des premiers imprimeurs de l'Artois plutôt qu'à analyser les produits de leurs presses.

Aussi arrivons-nous immédiatement à l'œuvre de M. Zech-Du Biez, qui, malgré l'apparente futilité du sujet, est bien la plus savante que nous ayons eu à citer jusqu'à présent. L'auteur, cette fois, est homme du métier : on le reconnaît immédiatement à la précision de ses notices, qui comprennent, outre les titres des almanachs, des remarques sur leur nature, leurs auteurs, leurs avatars successifs, et aussi l'indication des dépôts où se rencontrent les exemplaires décrits. Le plan est conforme à l'ordre alphabétique des lieux d'impression et, pour chacun d'eux, à la suite chronologique. La partie parue de 1902 à 1903 nous amène de la sorte à Bruxelles, en 1846. Mais il faut y ajouter *Les almanachs malinois* qui ont fait le thème d'une causerie au Cercle archéologique de Malines et, par suite, ont été l'objet d'une publication anticipée. Aussi bien, il n'y a, pour nous, rien à relever parmi ces derniers. Au contraire, les premiers fascicules de l'ouvrage nous fournissent quantité de menus renseignements sur l'histoire des lettres en Belgique, et surtout sur les à-côtés de cette histoire, principalement au XVIIIe siècle. Ainsi, nous avons, sous le n° 411, un exposé des circonstances qui amenèrent à Bouillon la fondation d'une imprimerie philosophique, laquelle publia notamment le *Journal Encyclopédique* et devint le centre de tout un mouvement littéraire. Pour certains points de l'histoire du théâtre à Bruxelles, on se reportera utilement aux n°s 591, 603, 645, 779. Les

collections de couplets patriotiques ont été fort en faveur aux approches de la Révolution ; des recueils en sont signalés sous les n°s 625-8, 631-3, 635-6, 639, 640, 646, 649, 651. Quant aux almanachs accompagnés de romances et de chansons, sans autre étiquette, ils foisonnent à Bruxelles vers la fin du XVIIIe siècle et dans le premier tiers du XIXe ; il ne nous est guère possible de songer à donner la longue liste des numéros sous lesquels ils se trouvent signalés. En revanche, nous nous ferons un devoir de citer les art. 456, 683, 721, 745, 771, particulièrement précieux pour la connaissance des sociétés littéraires existant à la même époque, et curieux par l'effort poétique qu'ils révèlent.

On ne pourrait terminer ce dépouillement des travaux bibliographiques sans mentionner encore les notices auxquelles a donné lieu la dispersion, durant la période qui nous occupe, de plusieurs importantes bibliothèques particulières de notre pays. Ajoutons de suite que, si ces notices ont souvent revêtu une tournure plus scientifique qu'on n'avait généralement accoutumé de leur donner, on le doit, en première ligne, à la création d'un organe spécial, la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, qui se publie depuis 1903 sous la direction de M. L. Stainier. Dès son apparition, la nouvelle revue a montré une fort bonne tenue dans ses articles, et les études qu'elle a consacrées aux bibliothèques belges portent la marque de la spéciale compétence de leurs signataires.

C'est du 29 au 31 janvier 1903, qu'a eu lieu, à Bruxelles, la vente de la collection de livres rassemblée autrefois par l'archiviste et bibliothécaire de Mons, Henri-Florent Delmotte (1798-1836). M. O. Grojean en a rendu compte dans la *Revue des Bibliothèques*, t. I, pp. 184-186. Il s'y rencontrait assez peu d'œuvres de littérature antérieures à 1830.

Plus remarquable à notre point de vue était la bibliothèque du comte Georges-A.-F. de Nédonchel (1813-1901), vendue du 3 au 6 mars, chez Vyt, à Gand. M. P. Bergmans en a donné une notice dans la même *Revue*, t. I, pp. 177-183. Quelques lignes lui ont aussi été consacrées par le *Tijdschrift*, t. I, p. 155. Entre autres manuscrits, on y voyait un recueil ascétique du XV[e] siècle, originaire du Nord de la France, et un fragment du XIV[e], relatif à *la battaille de Cassiel*. Parmi les imprimés, l'intérêt se portait en première ligne sur l'un des six exemplaires connus du *Recueil des histoires de Troyes* de Raoul Lefèvre — celui-ci incomplet — sorti, croit-on, des presses de Caxton, vers 1476, peut-être avec la collaboration de Colard Mansion.

Chez Vyt également, a été exposé aux enchères, du 24 au 27 novembre, le fonds de livres du chevalier Xavier de Theux de Montjardin (1838-1896). Les *Archives belges* ont parlé à diverses reprises de cette précieuse collection, formée principalement d'œuvres liégeoises (t. V, pp. 55-56, 123, 240-241, 276-279). Mais on trouvera surtout des renseignements à ce sujet dans l'article très documenté de M. Grojean, publié, à la suite de la vente, par la *Revue des Bibliothèques*, t. II, 1904, pp. 12-22. Les numéros les plus importants du catalogue ont été adjugés à l'État belge, qui les a répartis entre ses principaux dépôts. C'est à la Bibliothèque royale, notamment, que repose aujourd'hui, avec la cote II. 3029, le manuscrit de la chronique de Jean d'Outremeuse, une des meilleures copies qu'on en ait.

Grâce à la prévoyante sollicitude de leur possesseur, les trésors bibliographiques réunis par le baron Evrard-A.-F.-J. Wittert (1823-1903), n'ont pas connu les hontes du marché. Ils ont été légués intégralement à la Bibliothèque de l'Université de Liége, les doubles seuls devant être distraits

au profit des autres grandes bibliothèques du pays. M. L. Paris a donné un aperçu de leur richesse dans la *Revue des Bibliothèques*, t. I, pp. 297-305. On lit en outre une note sur le même sujet dans les *Archives belges*, t. V, pp. 123-124, et dans le *Tijdschrift*, t. I, p. 255. Ni l'un ni l'autre ne disent toutefois ce que la collection peut présenter d'intéressant pour nous.

ALPHONSE BAYOT.

19. JULES CHAVANON. *L'histoire de l'Artois. — Bibliothèque de bibliographies critiques*, XVI. Paris, Alphonse Picard et fils, 1902.

Répertoire excellent. Les articles 376 à 384 sont relatifs à l'histoire de la langue ; les articles 385 à 406 à l'histoire littéraire de l'Artois. C'est par inadvertance que le numéro 385 est rangé dans la première subdivision ; il s'agit de l'édition bien connue de la *Passion* d'Arras, due à Jules-Marie Richard (Arras, Laroche, 1891).

B. F. B.

II.

Études linguistiques.

20. VICTOR TOURNEUR. *Recherches sur la Belgique celtique*. I. *Inscription de Neutto, fils de Tagausius (Celles-lez-Dinant).—Musée belge*, VI, pp. 423-439. Louvain, 1902.

M. Tourneur annonce l'intention de publier, sous le titre ci-dessus mentionné, une série d'études préparatoires à une histoire des origines de la Belgique : il est à peu près seul à pouvoir l'écrire et elle nous débarrassera, espérons-le, des innombrables travaux d'amateurs qui ont, depuis les *Observations sur le Celtique* de Marchal (1819), encombré le sujet. La collection entreprise par M. Tourneur

débute par quelques pages savoureuses où le jeune auteur démontre la faiblesse, pour ne pas dire l'inanité des arguments invoqués en faveur de l'origine germaine des peuples qui habitaient la Gaule Belgique au moment de la conquête romaine.

Une première étude a pour objet la fameuse inscription dédicatoire de Celles, invoquée tout récemment encore par feu Schuermans, en faveur de l'existence d'un dieu des Nutons. M. Tourneur démontre que le mot *Neutto* désigne le personnage, au nom celtique, qui fait la dédicace rapportée par l'inscription, et que celle-ci, suivant certain détail de la phonétique gauloise, est du milieu du second siècle.

B. F. B.

21. Victor Tourneur. *Recherches sur la Belgique celtique.* II. *Les forêts namuroises à noms celtiques.* — *Musée belge*, VII, pp. 476-480. Louvain, 1903.

Corrections et développements apportés par un homme compétent à la *Toponymie namuroise* de M. le chanoine Roland. M. Tourneur rapproche certains noms de forêts pour lesquels les langues celtiques ne fournissent aucune explication, de noms de lieux, probablement ibères, qu'il découvre en Espagne. Je relève ce détail, non parce qu'il sortirait du domaine des possibilités en matière de noms d'accidents géographiques, mais parce que le titre donné par M. Tourneur à son travail ne le fait pas attendre.

B. F. B.

22. Victor Tourneur. *Germani Gaesati.* — *Musée belge*, VI, pp. 178-189. Louvain, 1902.

L'auteur démontre l'existence, en l'an 222 avant Jésus-Christ, d'un peuple belge, de race celtique, qui portait le nom de *Germani* et aussi celui de *Gaesati*, du nom de

l'arme offensive dont il se servait, avec tous les Celtes d'ailleurs, le *gaesum* ou lance de jet. Les *Germani* habitaient dans le voisinage du Rhin ; au temps de César, ils se trouvent sur la rive gauche du fleuve et les Éburons en constituent la fraction la plus importante. M. Tourneur suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que la migration au delà du Rhin était déjà un fait accompli pour les *Gaesati* qui vinrent, en 222, au secours des Insubres de la Gaule Cisalpine. L'étude du jeune celtisant belge est un modèle de critique adroite et bien informée [1].

B. F. B.

23. J.-P. Waltzing. ***Inscriptions latines de la Belgique romaine.*** II. ***Inscription de Neutto, à Celles.*** — ***Musée belge***, VI, pp. 446-447. Louvain, 1902.

M. Waltzing fournit la lecture définitive de l'inscription de Celles (ajoutez : *-lez-Dinant*, comme le fait M. Tourneur),

---

[1] Ces *Germani* d'origine belge, qui se firent écraser par les armées romaines à Clastidium, n'ont sans doute d'autre affinité que le qualificatif *gaesati* avec des soldats celtes qui tenaient garnison à Tongres vers la fin du deuxième siècle de notre ère ; ceux-ci venaient probablement du Valais. Constatons, en passant, que les Rétes gésates de Tongres honoraient le dieu celtique Volkanus, tout comme les Belges gésates qui périrent en Lombardie quatre siècles auparavant. Il n'y a là, sans doute, qu'une coïncidence fortuite, mais elle est singulièrement précise. Les Gésates retrouvés récemment en Limbourg ont fait, à leur tour, couler beaucoup d'encre. Voir, entre autres :

Waltzing (J.-P.). *Les Gésates, à propos d'une dédicace au Soleil Auguste trouvée à Tongres en avril 1900. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1901, pp. 757-800. Bruxelles, 1901.

Waltzing (J.-P.). *I. Dédicace des Gésates à Volkanus trouvée à Tongres en 1900. II. Les milices locales sous Tibère. Musée belge*, VI, pp. 94-99, Louvain, 1902.

Waltzing (J.-P.). *Note additionnelle sur la dédicace des Gésates trouvée à Tongres en avril 1900. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts.* 1902, pp. 157-159. Bruxelles, 1902.

dont il est question ci-dessus (p. 17). Le texte de M. Waltzing ne diffère de celui de M. Tourneur que sur des points de détail. Mon savant collègue de Liége aurait peut-être mieux fait de transformer son article en une note additionnelle à celui de son élève, M. Tourneur ; dans l'état actuel des choses, le lecteur trouve, dans un seul numéro de revue, à six pages de distance, deux études indépendantes, relatives à la même inscription et rien ne l'avertit qu'il doit passer de l'une à l'autre.

B. F. B.

24. JULES PIRSON. *La langue des Inscriptions latines de la Gaule.* — *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fascicule XII. Bruxelles, Office de publicité et Société belge de librairie, 1901.

La valeur linguistique des inscriptions est vivement discutée, mais il semble que « c'est seulement lorsqu'on les aura dépouillées systématiquement par rapport à la phonétique, à la morphologie, à la syntaxe, au vocabulaire et à la stylistique, lorsqu'on en aura confronté les particularités avec les traits similaires de la littérature, en poursuivant, s'il y a lieu, leur développement dans les langues romanes, qu'on pourra en apprécier toute l'utilité. » On doit donc se féliciter de ce que des romanistes abordent résolument ces travaux qui, en tout état de cause, contribueront à élargir notre connaissance du latin et du roman.

Au point de vue où nous nous plaçons ici, l'étude de M. Pirson, si fouillée et à laquelle on n'a adressé que des critiques de détail, nous intéresse parce que l'auteur s'y pose la question très délicate des différences locales du latin. Voici sa conclusion, toute négative d'ailleurs : « L'existence de différences locales dans le latin de l'Empire est incontestable et incontestée, mais on peut se

demander si les documents latins que nous possédons nous permettront jamais d'approfondir cette question. On peut en douter lorsqu'on les compare entre eux ; on constate qu'une foule de particularités qu'on serait tout d'abord tenté de considérer comme spéciales à une province, se retrouvent dans les textes provenant d'autres régions. »

En résulte-t-il que l'étude des inscriptions latines n'est d'aucune utilité pour la dialectologie romane ? Non. Mais il faudrait, comme le fait remarquer M. Mario Roques (*Romania*, XXXII, p. 309) « constituer autant que possible aux divers exemples leur état civil, date de l'inscription, lieu d'origine, nature ...et même qualité. » Peut-être l'analogie entre l'une ou l'autre forme relevée dans les inscriptions d'une province et certaines formes dialectales modernes, mettrait-elle sur la voie d'une explication que la présence d'exemples identiques dans des inscriptions appartenant à d'autres parties du domaine roman, rendrait inattaquable.

C. Liégeois.

25. H. Bischoff. *Die germanisch-romanische Sprachgrenze in Belgien und Nordfrankreich.* — *Globus*, LXXIX, pp. 94-97. Brunswick, 1901.

Analyse de l'ouvrage bien connu de M. le professeur Kurth : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France.*

B. F. B.

26. Otto Bremer. *Bildet die reichsdeutsche Staatsgrenze gegen die Niederlände und Belgien eine Sprachscheide ?* — *Deutsche Erde*, I (1902), pp. 1-3. Gotha, 1902. Avec une carte.

Sans intérêt, quoiqu'en dise le titre trop vaste, pour la Belgique romane. Une excellente carte de la frontière linguistique orne ce travail, d'ailleurs bien fait.

B. F. B.

27. E. V. G. (Louis De Wolf). *Een woordeken uitleg.* — *Biekorf*, XIII (1902), pp. 28-30. Bruges, 1903.

28. E. V. G. (Louis De Wolf). *Om te sluiten.* — *Biekorf*, XIV (1903), p. 240. Bruges, 1903.

Ce que je vais devoir faire s'appelle combattre un adversaire qui a mis bas les armes. Pareille besogne me répugne ; je me contenterai donc d'indiquer au lecteur bénévole de ce *Bulletin* les phases de la lutte. M. De Wolf avait, sous le pseudonyme : E. V. G., publié dans la vaillante revue westflamande (1901, pp. 97-102), un article intitulé : *Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en Fransch in 't hof van Vlaanderen;* je fis insérer, aussitôt après, dans les *Archives belges* (1901, pp. 185-186), une critique sommaire de ce travail. Mon appréciation, que j'estime courtoise dans la forme, était plutôt sévère. Mon contradicteur répondit par l'article intitulé : *Een woordeken uitleg* (15 Janvier 1902). A peine avais-je tracé, dans le premier fascicule de ce *Bulletin* (pp. 9-11), paru en 1903, les contours d'une démonstration plus précise, que M. De Wolf, prenant les devants, se déclarait convaincu. Cela suffit et, avec lui, je déclare le combat clos. B. F. B.

29. Henri Tollin. *Die französischen Kolonien im Deutschen Reich.* — *Deutsche Erde*, I (1902), pp. 4-7. Gotha, 1902. Avec une carte.

Contient, entre autres, le relevé des communautés huguenotes, fortes de 6000 personnes environ, qui vinrent des Pays-Bas, entre 1554 et 1655 ; neuf d'entre elles existeraient encore (1). Il est regrettable que l'auteur ait

(1) Wesel, Francfort sur le Mein, Hanau, dans la région rhénane ; Cassel ; Emden à l'embouchure de l'Ems ; Brême, Hambourg, Altona et enfin Dantzig. Les nombreux établissements des bords du Rhin ont disparu à part Wezel ; les colonies plus éloignées ont résisté, sauf Nuremberg et Stade à l'embouchure de l'Elbe.

négligé de nous dire dans quelle mesure elles ont conservé l'usage de leur langue romane (¹); c'est le cas, comme on sait pour la colonie française de Friedrichsdorf am Taunus et pour la colonie vaudoise de Neuhengstett en Würtemberg.

B. F. B.

30. Philéas Lebesgue. *Contribution à l'étude de la phonétique picarde. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Compte-rendu des séances*, 1901, pp. 23-27. Beauvais, s. d.

Cette contribution s'occupe principalement du patois de Beauvais, dont l'auteur fait un sous-dialecte de l'amiénois, ou picard du sud. Tout ce qu'un amateur des parlers belges peut apprendre dans cette étude, c'est que « l'aire linguistique du picard s'étend... jusqu'à Liège, « en Belgique, à travers trois dialectes principaux : « l'amiénois..., l'artésien et le wallon », ensuite que « les « consonnes se maintiennent (intactes) à travers tout « le domaine picard ». M. Lebesgue, qui dit — ou croit dire — *vake*, aurait agi prudemment en demandant à un picard de Liége comment il prononçait le dérivé local de *vacca*.

B. F. B.

31. Adolf Horning. *Die Behandlung der lateinischen Proparoxytona in den Mundarten der Vogesen und im Wallonischen*. Strasbourg, J.-H.-Ed. Heitz, 1902.

Étude extrêmement érudite sur quelques groupes de mots proparoxytons qui n'ont pas suivi la règle commune de la syncope de la syllabe pénultième. M. Horning les partage en trois groupes : mots en *-id-*, *-it-* (*vapidus :*

(¹) Plusieurs d'entre elles se sont accrues, plus tard, de renforts venus de France; il est peu probable, par conséquent, que leur langage ait conservé beaucoup d'éléments du terroir belge.

wap, fade; *stipitem : stip*, pieu); mots en *-ica*, *-icum* (*medicum : med; erpica : îp*, herse); mots où la dentale est précédée d'une labiale double (*cambita : chame*, jante de roue). Pour chacun d'eux, le savant auteur expose les diverses hypothèses émises ou même simplement imaginables, les critique et donne, en même temps, son avis sur de nombreux problèmes connexes.

B. F. B.

32. D. Behrens. *Zur Wortgeschichte des Französischen. — Beiträge für romanischen und englischen Philologie. — Festgabe für Wendelin Foerster zum 26 October 1901*, pp. 233-246. Halle, Niemeyer, 1902.

33. D. Behrens. *Zur Wortgeschichte. — Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVI, pp. 243-247. Halle, 1902.

34. D. Behrens. *Wortgeschichte. — Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXVI, pp. 122-126. Berlin, 1902.

35. A. Tobler. *Etymologisches. — Sitzungsberichte der königlich preussicher Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Gesammtsitzung vom 6 Februar 1902, pp. 90-101. Berlin, 1902.

36. A. Delboulle. *Surquier. — Romania*, XXXI, pp. 106-107. Paris, 1902.

37. A. Delboulle. *Canle et ses dérivés. — Romania*, XXXI, p. 388-389.

38. A. Delboulle. *Crane. — Romania*, XXXI, p. 389.

Les étymologies que je signale ont été données — n°s 1-7, — dans les *Beiträge* Foerster, — n°s 8-9, — dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, — n°s 10-12, — dans la

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, par M. D. Behrens. La note relative à *maquereau* est extraite des *Etymologisches* de M. A. Tobler. *Surquier*, *canle* et *crane* sont expliqués par M. A. Delboulle dans la *Romania*. Ces termes appartiennent aux parlers des Pays-Bas ou ont leurs correspondants dans nos provinces et c'est à ce titre que nous les mentionnons ici.

1° Normand : *canique* et *canette*, provençal moderne : *canico*, *canique* « bille de pierre avec laquelle les enfants jouent », doivent être rapprochés du picard : *quenecques*, *qnecques*, *quenique*, wallon : *kinike*, *quenicke*, montois : *kenique*, *knique*, dont l'origine est germanique (flamand : *knikkel*, néerlandais : *knicker*). Cf. aussi peut-être le wallon liégeois : *kinaï*, « testicule ». *Canique* et *canette* ont un même etymon : le suffixe supposé *-ique* a fait place dans *canette* au suffixe réel *-ette*.

2° *Élinguet* ne vient pas de *élingue* mais de *linguet*. *Lingua* = nord de la France : *lingue* (*lêg*), picard : *laingue*. La formation est la suivante : *les linguets*, *l'èlinguet*, *l'élinguet*.

3° Picard : *germe* ou *gerne*, « brebis qui n'a pas encore porté » (wallon : *germott*, *gernon*), est de la même famille que le moyen néerlandais : *germe*, néerlandais : *garm*, *germ*, flamand : *germ*, *girm*.

4° *Guiche*, « sorte de jeu d'enfant — *guillet* en Bretagne », écrit Littré, (Flandre française : *guisse*, Hainaut : *guiche*) ne dérive pas de *wipstokje*, « petit bâton basculant », devenu par apocope *wipst*, mais du bas-allemand : *wippche*. Cf. Namur : *pirwiche*, Huy : *piwiche*, de *spire-wippche* (Aix-la-Chapelle).

5° *Guignette*, que la plupart des lexicographes ignorent, « petite cognée », est de la famille de *cuneus*. Picard : *cuignette* = petite hache. A rapprocher du wallon : *gougni* « heurter », *gougnotte*.

6° Picard : *hermeric*, « le courlis ou l'oiseau de Saint-Germer », n'est pas formé de *germer* avec changement de *g* en *h* ; ce changement ne se produit que dans les mots commençant par *w* germanique ou *v* latin (*gaule-haule ; gaufre-haufre ; goupil-houpil*). Il se rattache au latin : *eremus*, ancien français : *herme*, « terrain improductif ». On dit en Picardie : *terre à courlis* ; cf. allemand : *brachvogel*, provençal : *courli des garrigos*, *toru de garriga*, *poulo de craou*.

7° *Lutrone*, « draine, sorte de grive », est d'origine picarde. Il vient de picard : *lutron*, « lambin, musard ». Cf. moyen néerlandais : *loteren*, *leuteren* et l'expression : *vous serez plus sot que grive*. *Lutrone* a donné naissance à la forme ordinaire *litorne* par l'intermédiaire de *lutourner* pour *lutronner*.

8° *Estrique*. Entre autres significations, Godefroy lui donne celle-ci : « étui de bois qui sert à renfermer le fer d'une faux ». Le sens est tout différent : le picard et le wallon ont encore aujourd'hui ce mot (picard : *étrique*, wallon : *striche*) signifiant « pièce de bois sur laquelle le faucheur repasse sa faux ». Cf. flamand : *strijker*.

9° Wallon : *zwère*, « planche qui garnit un bateau », provient du flamand : *zweerd* (bas-allemand : *zweerd*, hollandais : *zwaard*) qui a le même sens.

10° *Bunette*, « fauvette d'hiver », est le mot *brunette* devenu *burnette*, puis *bunette*. Cf. picard : *brunette* (formation analogue en wallon : *rossette*, *morette*, *burnette*) et allemand : *Braunelle*, *Braunellchen*.

11° *Normelle*, « nom vulgaire du merle », écrit Littré, a pour correspondants picards : *normèle*, *ormèle*, *ermèle*, *eurmerle*, *ermele* ; du latin : *nigrum merulum*. *Normelle* est la forme picarde régulière : *oi* réduit à *o* (cf. *norchir-noircir*), *r* assimilé à *l* ; *un normelle* est devenu *un ormèle* ; les autres formes sont locales.

12° Ancien français : *reterquier*. Godefroy l'explique par *restequier*, *restichier* = réparer. En réalité *reterquier* vient de *re* + *terquier* encore usité en picard, en wallon et en normand (« goudronner, enduire »). *Terquier* dérive de *terque*, que l'on peut rapprocher du néerlandais : *teer*, flamand : *terre*.

13° *Maquereau*, ancien français : *maquerel*, « entremetteur », se rattache au néerlandais *maker* par l'intermédiaire du verbe *maquier* « négocier, traiter ». Sur ce verbe se sera formé un substantif *maqueor* qui aura donné naissance à *maquerel*, *maquereau* (cf. *voleur-volereau*). On pourrait même expliquer ce passage direct de *maquier* à *maquerel* par *fauter-fauterel*.

Maquereau « poisson » n'est formé ni de *macula* (Diez) ni de *maca* (Scheler). Mahn croit que les deux mots *maquereau* ont une même origine : « le poisson est ainsi appelé parce qu'il suit les aloses et semble les conduire à leurs mâles ». Mais n'est-ce pas la similitude des deux vocables qui a suggéré cette explication ? Cf. le latin *megarus* (?) traduit au XII° siècle dans le Glossaire de Tours par *macherel* « poisson ».

14° *Surquier* est une forme picarde (*Romania*, XXII, p. 68) ; il signifie « épier » et est encore connu dans la région picarde et wallonne. Du latin vulgaire *soricare;* normand : *surguer* et *surquer ;* formes françaises : *surgier* (*surgeüre*, Roman de la Rose), *surchier* (Chastie-Musart).

15° *Canle* se trouve, avec le sens de « chalandise », ainsi que *acanler*, dans Gillon le Muisit ; il est resté longtemps en usage en pays wallon et dans la région normanno-picarde. Formes françaises probables : *chanler*, *achanler*, *deschanler* (normand : *descanlé*).

16° *Crane*. On connait deux textes où ce mot est employé ; ils sont wallons (1269 et 1366). Le sens n'est pas « éprouvette » (Godefroy), mais « grue, appareil qui sert à

soulever les fardeaux ». C'est le bas-allemand : *kran*, néerlandais : *krane*.

C. Liégeois.

39. O. C[olson]. *Sur l'origine et le sens de « nuton ».* *Wallonia*, X, (1902), pp. 35-36, Liége, 1902.

40. H. Schuermans. *Neptune et Nutons.* *Wallonia*, X (1902), pp. 89-92 ; 219-222 ; 247-251. Liége, 1902.

41. Z (H. Schuermans). *Les Nutons. Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne;* XVI (1903), pp. 129-133, Liége, 1903.

M. Colson avait eu l'idée, malencontreuse au point de vue de l'encombrement qui en résulta pour sa vaillante revue, de rappeler l'étymologie si claire du mot *nuton*. *Nuton* vient et ne peut venir que de *Neptunum* et démontre la survivance des divinités païennes dans les croyances populaires. Aussitôt feu Schuermans partit en guerre et, *Wallonia* ne lui suffisant plus, il donna dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, un résumé de ses articles antérieurs. Je me garderai bien, quant à moi, d'intervenir dans cette querelle qui appartient au domaine du folklore bien plus qu'à celui de la philologie ; Schuermans ayant d'ailleurs pris à témoin l'inscription de Celles (cf. plus haut, n°s 20 et 23) où il voulait voir une dédicace au dieu celtique Neutto, elle alla même s'enliser dans les sables arides de l'épigraphie latine. Il me suffira de montrer combien les vues de Schuermans en matière philologique étaient peu exactes :

Wallonia, p. 90. Le *Chevalier au lion*, de Chrétien de Troyes, le *Roman de Troie* et le *Roman de Thèbes*, de Benoît de Sainte-More sont qualifiés de chansons de geste.

Il est vrai que ce pauvre Benoît perd, *Wallonia*, p. 248, la paternité du *Roman de Thèbes* : Schuermans avait été amené à ce sacrifice par les besoins de sa cause.

Wallonia, p. 248. Nous voyons apparaître l'immortel Robert Wace.

Wallonia, pp. 249-250. D'après Schuermans, la confusion des nutons avec *Neptuni* serait l'œuvre de Gervais de Tilbury, qui écrivit ses *Otia imperialia* en 1211. Huon de Bordeaux contenant ce vers (5326) :

Parmi la mer noant come luiton,

Schuermans en conclut aussitôt que l'auteur de *Huon de Bordeaux* a été chercher cette donnée nouvelle dans l'encyclopédie de Gervais et, conséquemment, que le vieux poëme n'a pu être écrit qu'après 1210.

B. F. B.

42. C.-G. Roland. *Toponymie namuroise. — Société archéologique de Namur. — Annales*, XXIII, Namur, 1899-1903.

Ce volume renferme les deux premières parties des recherches de M. Roland sur la toponymie namuroise. Dans l'introduction, après avoir fait connaître la bibliographie du sujet, l'auteur expose les lois phonétiques qui régissent les transformations des parlers de la région qu'il a prise comme champ de ses études. Il passe ensuite, — ici commence la première partie — à l'examen des formes toponymiques de l'époque préromaine ou gallo-germaine, car M. Roland croit que, si les premiers habitants du pays furent des Celtes, la plupart des Belges tirent leur origine des Germains. Ceux-ci, après avoir franchi le Rhin, se seraient établis sur notre sol, mais ne seraient pas par venus à étouffer l'élément primitif. Témoins les nombreux

vocables celtiques conservés dans la toponymie (Ch. I. *Les Celtes*. Ch. II. *Les Belges*) (¹).

Les toponymistes sont unanimes à reconnaître, dans les noms des cours d'eau, les vocables les plus anciens et ils font remonter ces dénominations à une époque antérieure à la conquête romaine ; aussi M. Roland les étudie-t-il d'abord, les classant d'une façon générale d'après le suffixe qui les termine, pour s'occuper ensuite des noms de forêts (Ch. III. *Les cours d'eau*. Ch. IV. *Région physique. L'Ardenne et ses démembrements*).

La deuxième partie est intitulée : *Période gallo-romaine*. L'auteur débute par un aperçu sur la situation géographique et le système toponymique du pays de Namur à l'époque romaine (Ch. I) ; puis il fait un relevé alphabétique des noms dont l'origine celtique peut être considérée comme certaine, et qui désignent des localités remontant évidemment à la période gallo-romaine (Ch. II), mais il borne cette nomenclature aux vocables qui ne rentrent pas dans une classe particulière caractérisée par l'un ou l'autre des suffixes *-apa*, *-ava*, *-afa*, *-acus*, *-aus*, *-onia*, *-ania*, *-ina*, *-inas*, *-issa*, ces suffixes faisant l'objet d'études spéciales dans les chapitres suivants (Ch. III à X) ; il termine (Ch. XI) par l'examen des noms de lieux de l'époque romaine tirés du latin.

Il importe, je crois, de souligner ici une des conclusions de ce travail ; elle concorde, d'ailleurs, singulièrement avec les résultats auxquels était arrivé M. Kurth dans sa *Frontière linguistique* (Cf. *Archives belges*, 1903, p. 129). A l'époque gallo-romaine, l'élément latin n'entre que pour une faible part dans la création des noms de lieux ;

(¹) Cf. cependant Tourneur, *Musée belge*, 1902, p. 422 et suiv. et la réponse de M. Roland, *Toponymie*, p. 584 et suiv. L'ouvrage a paru en quatre fascicules, ce qui a permis à l'auteur de répondre dans sa *conclusion* à certaines critiques.

l'élement gaulois prédomine. Par contre, pendant la période franque — à laquelle sera consacré le second volume de la *Toponymie namuroise* — la plupart des dénominations géographiques seront puisées dans le vocabulaire latin.

L'enquête de M. Roland n'a porté que sur les noms géographiques proprement dits ; il a négligé les noms topographiques ou *lieux-dits* qui n'apparaissent guère avant le XIIIe siècle et s'est arrêté aux formes plus anciennes. Mais le dépouillement de ces noms est aussi complet que possible; l'auteur énumère, dans l'ordre chronologique, les innombrables formes qu'il a recueillies; il distingue, par un astérisque, celles qui proviennent d'un texte original de celles qui sont fournies par une copie et les formes réelles des formes supposées ou rétablies par induction ; il recherche enfin, — c'est la tâche la plus importante mais la plus ardue, et M. Roland l'accomplit sans jamais s'engager dans la voie des hypothèses hasardées — l'étymologie des vocables toponymiques qu'il classe d'après l'époque de leur formation. Sous ce rapport (étymologie et classement des vocables), il paraît bien que les rectifications de détail que l'on pourra apporter, ne modifieront pas l'ensemble des résultats auxquels l'auteur est parvenu.

Toutefois, au point de vue qui nous intéresse spécialement, c'est-à-dire en ce qui concerne « le rapport phonétique entre la forme actuelle des noms de lieux et celle qu'ils ont eue à l'origine », le répertoire de M. Roland me semble prêter à quelques critiques. On a souvent attiré l'attention sur la nécessité qu'il y a, pour celui qui veut entreprendre des études de dialectologie du moyen âge, de faire un choix de pièces soigneusement triées et d'une parfaite authenticité ; il faut, en particulier, que les chartes soient « originales, datées et suffisamment loca-

lisées » (*Romania*, XVII, p. 546). Si le toponymiste veut, je ne dirai pas *faire*, mais *faciliter aux linguistes* l'histoire des formes toponymiques, qu'il s'inspire de cette règle, qu'il joigne l'indication de l'endroit où la charte a été écrite à l'indication de la date du document et qu'il sépare nettement les graphies tirées des originaux de celles que renferment les copies.

Parmi les formes relevées dans la *Toponymie namuroise*, j'en distingue qui sont autochtones ; elles ont subi les mêmes traitements phonétiques que les autres vocables namurois et souvent la prononciation locale ou régionale les conserve, alors même que d'autres les auraient officiellement supplantées. Il en est, elles sont rares et n'ont pas eu longue vie, qui présentent les traits caractéristiques des parlers (surtout des parlers picards) proches de la région namuroise, soit que les documents d'où elles proviennent aient été copiés près de la limite linguistique ou dans le domaine d'un parler voisin, soit que, composés dans la région namuroise, ils l'aient été par un scribe étranger. J'en remarque aussi, et même à une époque reculée, qui sont françaises, et ce serait une étude d'un réel intérêt que celle de l'infiltration lente mais continue de ces formes étrangères qui, fréquemment, ont triomphé des formes patoises dans la graphie officielle et définitive. D'autres enfin, qui appartiennent surtout à l'époque moderne, sont hybrides, nées du désir de donner une terminaison française aux anciennes dénominations toponymiques. Sans doute, l'application des lois phonétiques propres aux divers parlers, permet de déterminer l'origine de ces graphies si diverses du même nom, mais la localisation des documents rendrait les conclusions plus précises.

D'autres causes encore expliquent les divergences phonétiques que nous fournissent les chartes. Certaines de

ces graphies ne sont, écrit G. Paris, « que le produit soit d'une fausse tradition, soit d'une confusion, soit d'une illusion ou d'une prétention étymologique » (¹). Elles sont certes moins intéressantes que les autres, et il importe donc de faire le départ entre ces formes d'ordinaire sans valeur, et celles qui ont une valeur réelle. Ici, la localisation des pièces ne peut être d'aucun secours; « pour y arriver, continue le savant romaniste, il n'y a qu'un moyen : s'en tenir aux lois établies de l'évolution phonétique et les appliquer inflexiblement. » Mais, comme les chances d'erreur se multiplient à mesure que l'on s'éloigne des originaux, je désirerais voir les formes originales séparées de celles que fournissent les copies.

S'il n'a pas fait *l'histoire* des transformations des noms de lieux, M. Roland a bien compris de quelle utilité est la phonétique pour l'explication de ces transformations et il a énoncé « les lois phonétiques qui ont présidé à chacune d'elles ». Mais, comme il part d'une idée erronée et qu'il ne semble faire aucune distinction sérieuse entre les graphies qu'il a sous les yeux, son exposé est défectueux. Ce sont des formules vagues et imprécises : « Le wallon namurois allonge souvent *a* en *au* »; « le groupe *al* suivi d'une consonne se change d'ordinaire en *au*, ou *a* long, ou *o* long, quelquefois en *ol* »; « *o* allongé — il s'allonge tantôt en *oi*: *Hornen* devenu *Warnant* pour *Hoirnen*, *Moligneis* devenu

(¹) Cf. *Romania*, XIX, p. 471. Compte-rendu, que je signale à M. Roland, des *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* par M. H. d'Arbois de Jubainville.

J'ajouterai que, si les scribes ont commis des erreurs de transcription, les éditeurs, — je pense surtout aux publications qui remontent à une époque « où le souci de l'exactitude littérale, né de scrupules philologiques, passait pour indifférent à l'historien » (M. Wilmotte, *Romania*, XVII, p. 546) — les éditeurs ont pu commettre des erreurs de lecture; aussi j'aurais voulu que l'auteur de la *Toponymie* se fiât moins aux éditions et consultât davantage les sources manuscrites.

Moignelée.... tantôt en *ou....* » ; « en wallon, *r* souvent s'élide lorsqu'il est suivi d'une consonne non appuyée d'une voyelle sensible », etc. ; ou bien de simples constatations du rapport qu'il y a entre diverses graphies romanes et un étymon latin : nous y voyons, par exemple, que les désinences *-cial*, *-cia*, *-ceal*, *-chial*, *-cheal*, *-ciau*, *-chiau*, *-ceau*, proviennent du latin *-cellum*, mais nous n'y trouvons pas ce que nous voudrions savoir, c'est-à-dire si ces correspondants de *-cellum* sont des formes namuroises et, dans la négative, quelle est leur répartition géographique et pourquoi ils appartiennent aux dénominations toponymiques de la région.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que M. Roland connaisse les *Études de dialectologie wallonne* de M. Wilmotte (*Romania*, XVII, pp. 542-590; XVIII, pp. 209-232 ; XIX, pp. 73-98), ni *Die Mundart von Namur* de M. J. Niederländer (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV, pp. 1-32 et pp. 251-309). Cependant la troisième partie des *Études*, intitulée : *La région namuroise*, lui aurait fourni des renseignements précieux sur l'état de la langue au XIIIe siècle et les très consciencieuses recherches de M. Niederländer l'auraient parfaitement documenté sur les parlers contemporains et leurs rapports avec les formes relevées dans les textes du moyen âge.

Ces observations ne tendent pas à amoindrir l'œuvre de M. Roland : je l'ai dit plus haut, certaines parties semblent définitives, et le chaleureux accueil qui lui a été fait par le monde savant, montre en quelle haute estime le livre est tenu. J'ai simplement voulu montrer que, si ce répertoire toponymique avait été conçu d'après des principes légèrement différents, il eût plus encore intéressé les romanistes.

C. Liégeois.

43. François Blondel. *L'origine du nom Arras.* — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, tome XXXII, pp. 207-213. Arras, 1901.

Article intéressant, fait sur des données fournies par le très compétent M. A. Guesnon. Après une étude étymologique sur les noms celtiques : *Atrebates* qui désigne, dans le VIIIe livre des *Commentaires sur la guerre des Gaules*, une peuplade de la Gaule belgique et *Nemetocenna* (plus tard *Nemetacum*) qui en nomme la capitale, M. Blondel énumère les formes multiples que reçoit *Atrebatum* dans les textes du haut moyen âge, du IVe au IXe siècle. Fréquent y est le remplacement d'un *e* par un *a* à la syllabe tonique ; rien ne s'oppose donc à l'étymologie : *Atrabatis* [1], tandis qu'*Artois* remonte toujours à *Atrebatensis* (*pagus*). Il semble superflu, après cela, de rechercher l'époque où s'opéra cette substitution de voyelle. Elle est constatée, sous la forme *Atravatum*, dès la fin du IVe siècle et il va de soi qu'elle est antérieure à l'évolution des voyelles toniques. L'article de M. Blondel se termine par le récit que notre Jean d'Outremeuse fait de la fondation d'Arras ; il est regrettable que l'on ne puisse savoir où le chroniqueur liégeois, qui ne semble pas avoir inventé cette fable, a bien pu en trouver les éléments.

B. F. B.

44. Comte Fernand de Proyart de Baillescourt. *De l'origine et de l'étymologie du nom de Cambrai.* — *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, LVI, pp. 175-214. Cambrai, 1902.

---

[1] On sait qu'un certain nombre d'ablatifs pluriels, en fonction de locatifs, ont réussi à se maintenir ; exemples : *Remis* : Reims ; *Aquis* : Ais, Aix.

On se demandera comment il est possible de consacrer trente-huit pages à la détermination de l'étymologie de ce nom de ville. La réponse est que nous avons devant nous l'œuvre d'un amateur local qui discute longuement les fantaisies de ses prédécesseurs, résume ensuite la théorie complète de l'origine des noms de lieux, d'après le ***Manuel de diplomatique*** de Giry, et ne se décide qu'à regret à restreindre son étude aux suffixes *-acum* et *-iacum*. Il va sans dire que, chemin faisant, M. de Proyart laisse échapper de sa plume telle ou telle erreur : ce ne sont pas seulement les clercs qui, dans la Gaule restée romane, latinisèrent les dénominations barbares (p. 194) ; le peuple le fit aussi, sans doute, avant eux. Il n'y a rien d'*étonnant* non plus à ce qu'un *historien comme Le Carpentier qui avait des connaissances très étendues en héraldique*, se soit permis de décorer le fantastique Cambro du titre de duc des Cimbres. Le Carpentier n'a pas employé le mot duc avec le sens *héraldique*.

B. F. B.

45. GONZALÈS DECAMPS. *Un souvenir de la Toxandrie dans le Hainaut. La voie de Tassàndre.* — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 6e série, pp. 192-194. Mons, 1901.

Le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, possédait des droits féodaux et des propriétés considérables à Hérenthals et aux environs ; encore au XVe siècle, les dames de Mons se rendaient, à la Saint-Remi, dans leur domaine campinois (où elles avaient une maison dite *Kemenade*), pour y percevoir leurs revenus et renouveler leur cour échevinale. Cette excursion annuelle s'appelait, en 1258, *via de Tassandre*. M. Gonzalès Decamps a rappelé ces faits et joint à son récit des notes diverses, de valeur inégale ; il nous apporte aussi deux textes intéressants, tirés d'un

cartulaire, dit le *registre mixte*, composé de 1268 à 1280, où l'on parle d'*aler en Tassandre a le s. Remi* et d'une *chevauceüre en Tassandre a le s. Remi*. C'est donc chose assurée que le chapitre de Sainte-Waudru conservait encore, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, (sans doute après l'avoir rétabli) l'usage du nom romain d'une région qui était, depuis longtemps déjà, devenue germanique.

B. F. B.

46-47. J.-J. Salverda de Grave. *Bijdragen tot de kennis der uit het frans overgenomen woorden in het Nederlands. De franse* i *in het Nederlands. — Over afgeleide werkwoorden. — Tijdschrift voor nederlandsche taal- en letterkunde*, XXI, pp. 38-65, 297-315. Leyde, E.-J. Brill, 1902.

En rendant compte, dans notre *Bulletin* de 1901, de l'article de M. Salverda sur *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais*, nous avons dit les qualités maîtresses qui distinguent les travaux du savant hollandais, et comment, de l'examen des termes passés dans la langue des Pays-Bas, il sait tirer de précieux renseignements pour l'histoire de nos parlers provinciaux.

Les pages que nous avons ici nous intéressent moins directement, écrites qu'elles sont au point de vue de la philologie néerlandaise. Toutefois, il arrive que, pour préciser la provenance ou l'état de ses emprunts, l'auteur soit amené à mettre au point l'une ou l'autre question ressortissant à l'étude de nos dialectes. De là, les quelques glanures qui suivent.

Pp. 56-57. Les formes romanes postulées par le néerlandais *ceiser*, *tseiser* = fr. *cidre*, sont curieuses. Mais si le prototype **sicera* indiqué par M. Salverda se justifie pour la voyelle tonique et pour la consonne qui suit, il n'en va pas de même à l'initiale. *S* n'a pas donné en picard le *tch*

qui expliquerait *c(ts)* du néerlandais. Le doublet ***chid***, ***sid***, de Saint-Pol, ainsi que M. Horning l'a déjà fait remarquer sommairement, est dû à un balancement phonétique assez fréquent dans la région du Nord : la sifflante sourde dentale *s* reporte son point d'articulation vers l'arrière du palais de façon à devenir la sifflante sourde palatale ***ch***, ou vice versa ; cf., dans le centre du Hainaut, ***chàbò*** = sabot, ***chervì*** = servir, ***chuflé*** = siffler ; ***piers*** = perche, ***Bins*** = Binche, ***Fòrsi*** = Forchies, etc. Ne pourrait-on supposer plutôt un type **cicera*, avec le processus suivant : > **tsieizere* > *tsisre*, d'où le français ***cisdre***, ***cidre***, et le néerlandais ***tseiser***, par suite de l'évolution de *i* en *ei* propre à l'idiome germanique ?

Pp. 57-59. L'auteur établit que *i* suivi de ***n*** et provenant soit de ī, soit de ĭ entre palatales, a passé en wallon à *ie*. Les formes néerlandaises ***engien*** et ***schrien***, à côté de ***engin*** et ***schrijn*** (= écrin), doivent donc être considérées comme des wallonismes.

Pp. 61-62. Dans les mots dialectaux empruntés par le néerlandais, les voyelles *a*, *o*, *e* suivies de *st*, *ll*, *r* + *cons*, se ferment normalement. M. Salverda s'étonne que l'*i* n'obéisse pas à la même règle. J'ai déjà fait observer (*Revue de l'Instruction publique*, t. XLV, pp. 5 et 8) qu'en réalité ce phénomène de la fermeture des voyelles devant certaines entraves de nature plus faible, devait plonger ses racines jusque dans le dialecte du Hainaut qui a été le grand fournisseur du néerlandais, et je m'appuyais pour cela sur les patois contemporains ainsi que sur la prononciation locale du français. Les destinées de *i* entravé chez nos voisins du Nord me paraissent confirmer cette façon de voir. La phonétique hennuyère montre précisément beaucoup moins de propension à fermer l'*i* que les autres voyelles; ainsi, dans le Centre : ***Batìs*** = Baptiste, ***artìs*** = artiste (vétérinaire), les verbes en -*ì* = -ir ; mais cependant ***fíy*** = fille, ***anguíy*** = anguille, etc.

Pp. 303. L'alinéa relatif aux verbes en *-eren*, *-ieren*, est à signaler pour la preuve palpable qu'il fournit de la variation des centres d'influence du français sur le néerlandais. Durant le moyen âge, les Pays-Bas avaient pris au Hainaut, en même temps qu'une foule d'autres termes, des verbes en *-ier*. Plus tard, lorsque le francien réduisit cette terminaison *-ier* à *-er*, le néerlandais l'imita, tandis que, dans les parlers originaux, la distinction continuait de subsister et se constate encore de nos jours, *-er* donnant *-é*, et *-ier* aboutissant à *-í*, par exemple, *logier* > *lòdjí*.

ALPHONSE BAYOT.

III.

Les plus anciens textes.

48. W. FOERSTER UND E. KOSCHWITZ. *Altfranzösisches Übungsbuch. Erster Teil. Die ältesten Sprachdenkmäler*, Zweite Auflage, Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

49. EDUARD KOSCHWITZ. *Les plus anciens monuments de la langue française. Textes diplomatiques.* Sixième édition, Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

50. EDUARD KOSCHWITZ. *Les plus anciens monuments de la langue française. Textes critiques et glossaire.* Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

51. E. STENGEL. *Die ältesten französischen Sprachdenkmäler. Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, XI. Zweite Auflage. Marburg. N.-G. Elwert, 1901.

Il nous suffira d'annoncer l'apparition nouvelle des manuels, si connus des romanistes, où l'on trouve un choix des plus anciens textes français. Aucune de ces collections n'est soumise à une limite chronologique

suivie d'une manière conséquente et, d'ailleurs, elles ne se font concurrence que pour partie seulement, l'*Übungsbuch* de MM. Foerster et Koschwitz étant plus copieux que les autres. Malgré cela, notre pays se trouve représenté dans ces trois (ou quatre) ouvrages par les mêmes textes : le cantique en l'honneur de sainte Eulalie, l'homélie sur Jonas et la vie de saint Léger, dont un maître éminent, M. Suchier, serait disposé à faire honneur à l'abbaye de Saint-Gérard (¹).

B. F. B.

52. KARL GUSTAV ULLMANN. *Die Stellung des Relativpronomens zu seinem Beziehungsworte in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.* Greifswald, F.-W. Kunike, 1901.

Le titre de cette dissertation indique quel en est le sujet. On ne peut que la signaler à ceux qui s'intéressent à l'*Eulalie*, au *Jonas*, au *Saint-Léger*.

B. F. B.

53. M. ENNECCERUS. *Versbau und gesanglicher Vortrag des ältesten französischen Liedes. Ein Beitrag zur Lehre vom rythmischen Verse.* Mit den Handschriftenbildern der Eulalialieder und des Ludwigsliedes. Frankfurt a. M., Enneccerus, 1901.

Le travail de Mlle Enneccerus renferme l'exposé d'une nouvelle théorie sur cette question du rythme de l'*Eulalie* que beaucoup de romanistes, et des plus grands, ont abordée sans parvenir toutefois à l'élucider entièrement (²).

(¹) HERMANN SUCHIER. *Die Heimat des Leodegarliedes. Bausteine zur romanischer Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia*, pp. 661-668. Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1905.

(²) L'examen de leurs nombreuses hypothèses se trouve dans KOSCHWITZ, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern.* Heilbronn, 1886, pp. 101-120. Cf. aussi STENGEL, *Grundriss der romanischen Philologie*, 1893, II, pp. 6-8.

La *Séquence de sainte Eulalie* est modelée sur une séquence latine, *Cantica Virginis Eulaliæ*, qui comprend 27 vers (13 strophes de deux vers et un vers isolé), tandis que la pièce française compte 29 vers (14 strophes et une clausule de sept syllabes). Les éléments du rythme de la séquence française sont : 1° l'accent (v. plus loin) ; 2° l'assonance : assonances masculines, portant un accent rythmique (Koschwitz, *op. cit.*), mais d'importance secondaire (Stengel, *op. cit.*) ; 3° la césure : elle est variable (cf. néanmoins Suchier : *Jahrbuch für rom. und engl. Sprache und Litteratur*, 1874, XIII, pp. 385-390), fortement marquée cependant, double dans certains cas ; 4° le nombre des syllabes : il serait égal entre les deux vers de chaque strophe (Koschwitz et Stengel).

De plus, d'après Koschwitz, si le nombre des accents rythmiques diffère de strophe à strophe, depuis quatre jusqu'à six, il est le même dans les vers de chaque strophe et les syllabes accentuées ou non accentuées s'y succèdent dans le même ordre. Mais pour donner au poème cette régularité, Koschwitz a dû lui faire subir quelques changements et Mlle Enneccerus ne peut les accepter, car ils briseraient le rythme qui est parfait dans le texte de Valenciennes.

Voici les principes, contestables d'ailleurs (cf. *Romania*, XXXI, p. 403), sur lesquels s'appuie Mlle Enneccerus : 1° Les séquences reproduisent le mouvement des vocalises jubilatoires ; le rythme du vers et celui de la mélodie s'y confondent. 2° Lorsque des paroles vinrent s'ajouter à la musique, les vocalises continuaient à être chantées dans le mouvement primitif, vif et animé. En appliquant ces principes à la séquence française, imitée de la séquence latine, l'auteur arrive aux conclusions suivantes : 1° Chaque vers, quelque soit le nombre de syllabes qu'il renferme, compte quatre accents rythmiques. (A rapprocher de cette

théorie, la thèse de Simrock, *Die Nibelungenstrophe und ihr Ursprung*, 1858, pp. 87 et suiv.; cf. à ce sujet les observations de M. Tobler : *Vom französischen Versbau*, 3ᵉ éd., 1894, p. 8). A dire vrai, je ne vois pas à quoi se reconnaît la présence de ces accents rythmiques qui frappent tantôt une syllabe tonique, tantôt une syllabe atone. 2° Les fins de vers sont semblables dans toute la pièce (— ᵛ ᵛ —) (¹). 3° Les vers A (1ᵉ, 2ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ strophes) reproduisent exactement la disposition des vers latins correspondants, mais l'analogie est moins complète entre les autres vers français et leurs correspondants latins, ce qui prouve, semble-t-il, la fragilité de l'ingénieuse théorie de Mˡˡᵉ Enneccerus. Toutefois l'auteur croit résoudre la difficulté et maintient que, pour l'ensemble, le rythme, vers et mélodie, est identique dans les deux poèmes.

Nous venons de souligner les points faibles de l'argumentation de Mˡˡᵉ Enneccerus. Il faudrait encore dire qu'au chapitre VIII, *Der gesangliche Vortrag des französischen Eulalialiedes* (pp. 83-110), l'auteur fait œuvre peu scientifique. Comment admettre que le manuscrit renferme une quantité de signes destinés à noter les détails du rythme, et que, par exemple, la distance laissée par le scribe entre les mots ou les syllabes est, à ce point de vue, une précieuse indication (cf. surtout pp. 94-109)? D'autre part, nous ne croyons pas que la *Séquence de sainte Eulalie* soit un chef-d'œuvre ; l'admiration de Mˡˡᵉ Enneccerus pour le plus ancien poème français (Ch. VI, *Wert des fr. Eulalialiedes in Bezug auf Inhalt und Form* pp. 69-78), est excessive.

C. Liégeois.

(¹) — = Syllabe portant un accent rythmique ; ᵛ = Syllabe non accentuée.

IV.

Chansons de geste et légendes épiques.

54. Joseph Fabre. *La Chanson de Roland, traduite et rythmée conformément au texte roman, précédée de Roland et la belle Aude et suivie de récits épiques, échos des chansons de geste de la vieille France.* 2e éd. Paris, Belin frères, 1903.

Dans les récits qui forment la seconde moitié de ce beau et bon livre de vulgarisation, M. Fabre réunit les scènes les plus caractéristiques d'un certain nombre de chansons de geste. Il les retrace en des esquisses sommaires, mais d'une lecture facile, et qui révèlent de sa part une intelligente sympathie pour nos vieilles compositions épiques. Nous nous faisons un devoir de les signaler à nos lecteurs à raison de la large part qui s'y trouve faite aux œuvres de provenance plus particulièrement septentrionale: *Huon de Bordeaux*, *Berte*, *Aliscans*, *Auberi le Bourgoing*, *les Saisnes*, *Antioche*, *Jérusalem*, *Hélias*, etc.

Alphonse Bayot.

55. Erich Wienbeck. *Aliscans I.* — Halle a. S., E. Karras, 1901.

56. Wilhelm Hartnacke. *Aliscans II (2894-5380). — Kritischer Text mit Einleitung und Varianten.* Ibid., 1902.

57. Paul Rasch. *Aliscans III.* Ibid., 1902,

58. *Aliscans. Kritischer Text von* Erich Wienbeck, Wilhelm Hartnacke, Paul Rasch. Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1903.

59. Karl Schneider. *Die Charakteristik der Personen in Aliscans. — Jahres bericht der Landes-Unter realschule*

in Waidhofen a. d. Jbbs für das Schuljahr 1901-02. Waidhofen, A. v. Henneberg, 1902.

60. Gaston Paris. *Une fable à retrouver.* — *Romania*, t. XXXI, pp. 100-103. Paris, 1902.

61-62. E.-S. Sheldon. *The fable referred to in Aliscans.* — *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XVIII, pp. 335-340, et *Appendix*, p. xxviii-xxix. Baltimore, 1903.

Si l'on excepte le *Roland*, dont le succès est naturellement à mettre hors de pair, il n'est sans doute pas de chanson de geste qui ait été plus souvent publiée que le beau poème d'*Aliscans.* Après les éditions empiriques de Jonckbloet en 1854, de Guessard et Montaiglon en 1870, et même de M. Rolin en 1894, voici que des élèves du séminaire de philologie de Halle ont assumé la tâche d'en donner un texte fondé, cette fois, sur une interprétation rationnelle des manuscrits.

Faisons connaître d'un mot l'économie du travail. Les trois collaborateurs se sont partagé la besogne à raison d'un tiers chacun, soit en s'assignant respectivement les vers 1-2893, 2894-5380, 5381-8510. De leurs recherches préparatoires, a été tirée la matière de leurs thèses doctorales. Celle de M. Wienbeck comprend, outre la critique des éditions antérieures, un essai de classification des principaux manuscrits, puis les vers 1-256 du poème. Dans la dissertation de M. Hartnacke, nouvel essai de classification qui s'étend, celui-ci, à l'ensemble des copies connues et est accompagné des vers 2894-3035. M. Rasch, de son côté, n'apporte rien de neuf au point de vue du classement, si ce n'est une série d'observations tendant à confirmer la répartition adoptée par M. Hartnacke; mais il étudie la forme qu'a dû présenter primitivement la troisième partie de la chanson, et, après quelques remarques sur

la versification, il montre que le vers orphelin du ms. *a* ne peut être considéré comme original.

Dans l'édition complète, nous voyons reparaître, en guise d'introduction, les études de MM. Wienbeck et Hartnacke. Elles sont suivies des notes de M. Rasch relatives au classement des mss. et de son chapitre sur l'état primitif du dernier tiers du poème. Outre cela, dans les quelques lignes de présentation qui ouvrent le volume, le maître éminent, sous la direction duquel s'est faite cette publication, M. Suchier, annonce l'apparition ultérieure d'un index des noms avec une table des laisses. Un travail complémentaire doit aussi être consacré à des fragments de mss. jusqu'ici peu ou point utilisés. Enfin un mémoire aura plus spécialement pour objet d'établir le caractère adventice du vers tronqué dans *Aliscans*.

Le principe qui se trouve placé à la base de cette nouvelle édition, c'est donc la critique des mss. Les tableaux de filiation établis par les éditeurs concordent, dans leurs grandes lignes, avec ceux que l'on avait dressés jusqu'à présent pour les mss. cycliques de la geste de Guillaume, aussi bien que pour chacun des poèmes de cette geste considéré isolément. Toutefois, il semble que les trois parties de l'introduction, vu l'identité de leur sujet, eussent gagné à être fondues en une seule. Telles qu'elles nous sont présentées, il s'y rencontre inévitablement des redites, des doubles emplois, et, qui pis est, certaines divergences dans le détail du classement. L'hésitation sur ce dernier point n'est pas faite pour donner à l'édition le cachet d'une œuvre définitive, qui lui conviendrait. Nous est avis que les auteurs eussent eu avantage à s'entendre au préalable pour adopter une seule et même filiation, d'autant plus que M. Wienbeck n'a pas connu *e* et n'a profité de *VP* que dans une mesure fort restreinte. Du

moment que la clef de voûte de l'édifice peut osciller, s légèrement soit-il, la solidité de la construction ne risque-t-elle pas de se trouver compromise ?

Mais autre chose encore contribue à donner au travail qui nous occupe un aspect provisoire, plutôt que cette marque du fini qu'on eût aimé à lui voir porter. Les éditeurs, se ralliant aux conclusions de la thèse de M. Gade, qui ne semblent du reste pas contestables, reconnaissent à la langue d'*Aliscans* un caractère picard. Malheureusement, dans cet ordre d'idées, ils se sont presque bornés à une simple constatation de fait. Ils n'ont pas franchi, pour établir leur texte, la limite des leçons obtenues par la voie paléographique. D'où il suit que, géographiquement parlant, la langue du poème y apparaît essentiellement dépourvue de son unité primitive. S'arrêter à une telle distance de l'original, ce n'est pas, croyons-nous, faire œuvre vraiment, complètement critique. On ne peut songer à entreprendre, dans une notice comme celle-ci, une recension de cette édition, qui compte plus de 8500 vers. Disons du moins que les traits les plus fixes du picard s'y trouvent noyés dans la foule des formes françaises : l'article féminin *le* est l'exception, tout comme les possessifs *me*, *te*, *se* ; le *c* initial + *a* graphié par *ch* est fréquent ; rare au contraire le *ch* équivalent à l'*s* forte du centre, et ainsi pour l'ensemble des particularités propres aux provinces septentrionales. C'est surtout dans des laisses telles que CXXVII et CLXXXIV[a] qu'il eût importé de rétablir les leçons originales par delà les lectures des mss. ; sinon, comment mettre en rapport les terminaisons *-ace* avec les rimes approximatives en *-age ?*

Quoi qu'il en soit cependant de ces remarques, il faut reconnaître que l'édition de Halle réalise un progrès considérable sur ses devancières. La perfection de la forme dialectale que nous aurions voulu y trouver, on

doit bien le dire, les philologues les plus experts n'eussent pas, sans hésitation, entrepris de la chercher à travers le dédale d'une tradition manuscrite particulièrement francisée.

***

Les pages écrites par M. Schneider forment un relevé systématique des traits servant à peindre les personnages dans *Aliscans*. Nous n'avons malheureusement ici que la seconde partie de ce dépouillement, sous les rubriques générales : *Païens* (pp. 29-56), *Chrétiens et païens en général* (pp. 57-59). C'est nécessairement la moins intéressante. Aucune des figures esquissées n'a (faut-il le dire ?) le relief que le poète a su donner à ses chrétiens : au fier Guillaume, à la forte Guibourg, au veule roi Louis, et à nombre d'autres.

***

Le vers 3053 de notre chanson fait mention d'une fable qui ne se laisse pas facilement identifier. D'après les mss., dont les leçons révèlent une grande incertitude en cet endroit, et en tenant compte du classement établi par M. Hartnacke, il faudrait lire de préférence :

Est ce la fable du tor et du mouton ?

G. Paris, trouvant la forme *nuiton* dans plusieurs exemplaires, la tenait pour originale, pensant que les scribes avaient dû lui substituer le mot *mouton*, d'un usage plus fréquent. Mais il se demandait en vain de quelle fable il pouvait s'agir là.

Dans son édition, M. Hartnacke imprime : *du cor et du mouton*, et il renvoie, d'après M. Rolin, à la fable du mouton et du corbeau, en citant au surplus l'opinion de G. Paris. Mais l'aventure du corbeau attaquant le mouton parce qu'il le sait faible, n'offre pas une image des hésitations de

Louis à fournir à Guillaume les secours qu'il lui a promis, hésitations que le poète veut caractériser ici.

La lecture préconisée par M. Sheldon explique beaucoup mieux l'allusion. Prétendre, comme le fait le professeur américain, que *nuiton* n'est pas un terme rare comparativement à *mouton*, c'est, bien entendu, nier l'évidence. Par contre, il observe fort justement que le *nuiton* n'est pas un acteur habituel de la fable, et il propose de lire : *la fable du lou et du mouton*. Cette fable, *de lupo et ariete*, existe. Les versions que nous en a léguées le moyen âge en tirent, comme morale, la constatation de l'infidélité des méchants à garder leurs promesses. C'est bien le cas qu'on a dans *Aliscans*.

ALPHONSE BAYOT.

63. FERNAND BLONDEAUX. *La légende du Chevalier au cygne. Revue de Belgique*, deuxième série, t. XXXVIII, pp. 158-176 et 230-242; t. XXXIX, pp. 40-49 et 371-380. Bruxelles, 1903.

Ce travail, écrit pour le grand public et par un homme de lettres qui semble ne pas avoir grand souci d'être complètement informé ou de bien ordonner sa matière, se partage en trois études distinctes.

Dans la première, intitulée : *Les débuts de la légende* (XXXVIII, pp. 158-176), M. Blondeaux nous fait assister à une récitation épique dans un château fort du pays de Liége, au XIII[e] siècle ([1]), puis nous présente le cycle de la croisade dans son ensemble et finit par retenir les deux légendes jumelles des Enfants changés en cygne et du Chevalier au cygne. Suit alors l'étude de quelques textes, de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du suivant, latins ou français, qui contiennent des mentions du

([1]) Il va de soi que cette récitation ne diffère en rien de celle que Léon Gautier a exposée au tome II de ses *Épopées françaises*, pp. 226-271.

deuxième récit, encore distinct du premier. Après une parenthèse sur la version des deux légendes combinées, qui fut écrite au commencement du XIIIe siècle par Renaud [1] et sur le poème cyclique composé à Saint-Trond, vers la fin du XIVe siècle [2], nous sommes gratifiés d'une analyse, bien faite d'ailleurs, de quatre textes : le *Dolopathos* latin de Jean de Hauteseille et sa traduction française par Herbert, *Elioxe* et *Béatrix* — où la fusion des deux légendes se trouve, soit supposée connue du lecteur (les deux *Dolopathos*), soit étalée au grand jour (*Elioxe* et *Béatrix*). M. Blondeaux, que les répétitions n'effraient point, nous ramène alors au roman cyclique, à deux siècles des « débuts de la légende ».

Ce n'est pas que d'inutiles allées et venues tout au long des méandres d'une légende compliquée, que j'ai à reprocher au jeune romaniste, M. Blondeaux. Son œuvre décèle l'habitude, vraiment pernicieuse, de ne pas se rendre un compte tout à fait exact du problème étudié ; de là un certain flottement dans l'expression, qui déconcerte le lecteur. Un exemple suffira. Nous lisons, à la page 167, que Renaud « se considérait comme étant le premier à avoir fait la soudure des deux thèmes » des Enfants-Cygnes et du Chevalier au cygne. Or, Renaud ne dit pas précisément cela ; les vers cités par M. Blondeaux sont une de ces vaines parades dont les jongleurs étaient prodigues au début de leurs chansons. Et M. Blondeaux, lui, prouve le contraire qui est certainement vrai. Les deux versions du *Dolopathos*, latine et française, font une

---

[1] C'est le poème publié par C. Hippeau, à Paris, en 1884 : *La chanson du Chevalier au cygne et de Godefroid de Bouillon : première partie, le Chevalier au cygne.* On le nomme, plus exactement, *Béatrix.*

[2] Publiée par Reiffenberg, Borgnet, Gachet et F. Liebrecht, dans la *Collection de chroniques belges inédites, Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*, IV, V, VI.

allusion limpide au Chevalier au cygne, considéré comme une suite à la légende qu'ils racontent (p. 169) et *Elioxe*, dont le caractère archaïque est fort intelligemment mis en lumière, présente les deux légendes réunies (pp. 170 et 233), ainsi qu'*Isomberte*, version intermédiaire entre *Elioxe* et *Béatrix*, que M. Blondeaux, on ne sait pourquoi, rejette à l'article suivant (p. 233). Enfin *Béatrix* même ne peut être considéré que comme un remaniement d'un poème déjà unifié et M. Blondeaux a un argument très fin pour le prouver (p. 172). Un seul texte, encore inédit et conservé à Berne, ignore les Enfants-Cygnes (p. 233), mais notre jeune érudit n'en a pas fait le cas qu'il fallait.

Je pourrais multiplier les critiques de détail. Il aurait été utile de mettre en lumière le fait que toutes les versions conservées se représentent déjà la légende du Chevalier au cygne comme l'histoire d'un ancêtre de la maison d'Ardenne et, plus spécialement, de Godefroid de Bouillon ; peu importe ici qu'ils ignorent la fusion ultérieure de la légende avec celle des Enfants-Cygnes (Guy de Bazoches, Guillaume de Tyr, Lambert d'Ardres, Hélinand de Froidmont, Graindor de Douai, le *Chevalier au cygne* de Berne) ou qu'ils la connaissent (les deux *Dolopathos*, *Elioxe*, *Isomberte*, *Béatrix*). — Il y a quelque maladresse à dire (p. 161), au début d'une analyse des deux légendes réunies telles que les expose *Béatrix*, que l'on va se borner « aux traits essentiels, ceux sur lesquels l'imagination des trouvères a brodé dans la suite », lorsque l'on doit être amené (p. 167) à affirmer que certains de « ces traits sont postérieurs ». — Pourquoi avancer (p. 159) que « l'époque de la belle floraison épique était, au début du XIIIe siècle, close depuis un siècle environ » et ajouter presque aussitôt (p. 160) : « Les barons de l'an 1100 sentirent « palpiter en eux l'âme des guerriers du IXe siècle et il « se trouva des poètes pour célébrer dignement les grandes

« chevauchées d'Orient ». Soit dit en passant, l'appel à la première croisade n'a pas eu lieu « presque un siècle avant le début du XIIIe siècle ». — *Baudouin de Sebourg* n'est pas du tout une « œuvre négligée ou sans couleur épique » ; Gaston Paris la trouvait (*Manuel*, § 29) « pleine de gaieté et d'agréable invention ». — Je n'oserais pas affirmer, quant à moi, que l'attribution d'une origine fabuleuse à la maison d'Ardenne n'avait pu se produire en 1130 environ, trente ans après la mort de son plus illustre représentant. L'évolution épique était souvent fort rapide : c'est ainsi qu'en 826, Ermoldus Nigellus mettait en latin des récits fortement idéalisés déjà, relatifs à la prise de Barcelone, de 801 ou 803, alors que, de leurs deux héros, l'un, Louis le Pieux, vivait encore et l'autre, Guillaume de Toulouse, était mort en 812. Au reste, un texte classique, d'un auteur que M. Blondeaux connaît bien, Lambert d'Ardres, démontre les falsifications éhontées dont les chansons d'Antioche, qui furent nombreuses, étaient l'objet du vivant de ceux-mêmes qui avaient pris part à la grande expédition de 1096.

Une deuxième étude (XXXVIII, pp. 230-242) est intitulée : *Les versions de la légende*. Nous avons vu que M. Blondeaux a déjà parlé, au long et au large, des textes, français ou latins, originaires de France ; ce qu'il en dit ici (pp. 232-234) constitue donc une répétition, au moins superflue (1). Le reste de l'article est occupé par l'analyse de l'antique version conservée dans un texte danois du XIIIe siècle, la *Karlamagnussaga*, d'où les Enfants-Cygnes sont exclus, mais qui fait une allusion très claire à la famille d'Ardenne et par une étude, adroitement

(1) Je ne sais pourquoi M. Blondeaux adopte, pour le classement des versions françaises de la légende du Chevalier au cygne, la répartition, faite par Gaston Paris, des textes qui contiennent les Enfants-Cygnes, car il s'empresse, tout le premier, de démontrer que ce classement est impertinent.

conduite, sur trois versions allemandes : le *Schwanritter* de Conrad de Wurzbourg, le *Parsifal* de Wolfram d'Eschenbach et le *Lohengrin* anonyme. M. Blondeaux eût bien fait d'étudier avec précision la contamination nouvelle de la légende du Chevalier au cygne avec celle du Saint-Graal; les deux derniers textes la supposent operée, mais je la croirais volontiers d'origine française.

Quelques mots suffiront à propos d'un troisième chapitre intitulé : *les destinées de la légende* (XXXIX, pp. 40-49; 371-380). Chacun sait combien il est difficile d'être complet en pareille matière mais, au moins, peut-on exiger un exposé bien ordonné, l'absence de digressions oiseuses (1) et l'étude des travaux les plus généraux sur le sujet que l'on traite. Notre mémoire s'occupe, plusieurs pages durant, des avatars assez inattendus que prend la légende du Chevalier au cygne dans les pays de Clèves et de Brabant ; pourquoi donc son auteur a-t-il négligé l'excellente étude de MM. Auguste et Georges Doutrepont sur la *Légende de César en Belgique* (2) ? Comment expliquer, d'autre part, que les renseignements bibliographiques donnés par Léon Gautier (3) n'aient été

---

(1) C'est ainsi qu'il faut qualifier le résumé de l'histoire générale des chansons de geste du XVIe au XVIIIe siècle (pp. 373-375), accompagné d'un fragment de la *Chanson de Roland* du marquis de Tressan et, à plus forte raison, l'appréciation que nous donne M. Blondeaux (pp. 40-41) sur l'historiographie du moyen âge et la mentalité humaine au XIVe et au XVe siècle. L'hymne au « soleil radieux du ciel hellénique » sonne faux, lorsqu'il sert de préface à l'énumération des fantaisies généalogiques les plus ridicules. Cette manie des origines antiques est d'ailleurs beaucoup plus ancienne que le moyen âge finissant. M. Blondeaux la signale au XIIe siècle ; elle existait dès l'époque mérovingienne et Frédégaire en était atteint. (Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, pp. 133 et suivantes.)

(2) Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1895.

(3) *Epopées françaises*, II, pp. 448-449, 546-547, 601 ; *Bibliographie des chansons de geste* pp. 65, 76-81, 90-91, 127, 136. Voir aussi J.-J. Talen, *Taal en Letteren*, 1898, pp. 287-294 et notre *Bulletin*, 1901, pp. 37-44.

utilisés que d'une façon incomplète? M. Blondeaux y eût trouvé des indications précises sur ce *Chevalier au cygne*, rédigé en prose dès le XIII[e] siècle et dont M. Todd a imprimé un fragment (1) ; il eût mérité quelques pages, ce doyen des mises en prose de nos vieilles épopées. — Ici, comme ailleurs, notre jeune érudit montre une certaine insouciance de l'exactitude dans la manière de s'exprimer. Ainsi, bien qu'il parle, à plusieurs reprises (2) et dans des termes identiques, des tentatives faites pour réunir en un vaste cycle épique les diverses chansons de geste qui aboutissaient au récit de la première croisade, M. Blondeaux ne se pique pas de démontrer, par l'analyse des manuscrits, la réalité du fait. Il affirme d'autre part que *Baudouin de Sebourg* et le *Bastart de Bouillon*, ces épigones des chansons de la croisade, auraient fait partie intégrante des compilations épiques en question. Or cela est inexact; les auteurs de ces deux poèmes annoncent bien leur intention de poursuivre leur récit jusqu'à leur époque, celle de Philippe-le-Bel, mais non de remonter en arrière jusqu'à l'histoire de Godefroid ou de ses ancêtres; au surplus, nous savons ce que valent ces promesses de continuations, ces bons propos de persévérance chez les poètes du moyen âge et ... d'aujourd'hui (3).

B. F. B.

---

(1) *Publications of the modern language Association of America*, IV, 1889, pp. 95-120. M. Blondeaux en a copié quelques lignes sans se douter de l'intérêt que ce texte présentait. Cf. Gaston Paris, *Romania*, XIX, 1890, p. 321, note 2.

(2) XXXVIII, pp. 160 et 231 ; XXXIX, pp. 43 et 371.

(3) Quelques détails encore. Il y a, peut-être, un peu de pédantisme à user du nominatif pour le seul nom propre : *Renaus* ; la forme usuelle, Renaud, se trouve de-ci, de-là (XXXVIII, p. 234). — Les rares textes anciens auraient gagné à être reproduits plus fidèlement (XXXVIII, p. 166). — Il y a certainement maldonne dans cette phrase (XXXIX, p. 377): « A la fin du XVIII[e] siècle, en 1795, le marquis de la Doucette,

64. J.-F.-D. Blöte. *De Brabantsche Zwaanridder.* — *Taal en Letteren*, XII, pp. 1-25. Leyde, 1902.

65. J.-F.-D. Blöte. *Mainz in der Sage vom Schwanritter.* — *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVII, pp. 1-24. Halle, 1903.

66. J.-F.-D. Blöte. *Der Schwanritterpassus in einem Brief des Guido von Bazoches.* — *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*, XLVII, pp. 185-191. Berlin, 1903.

67-68. M. Kawczynski. *Rycerz z labedziem, poemat francuski z wieku XII w polaczeniu z cyclem poematow odnoszacych sie do pierwszej krucyaty*... (Der Schwanritter, französische Dichtung aus dem XII Jhd. in Verbindung mit den anderen chansons de geste welche sich auf den ersten Kreuzzug beziehen). *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, 1902, pp. 25-44 et pp. 148-149. Cracovie, 1902.

69. *Annuaire-Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.* Année 1902, pp. 56-59. Gand, 1903.

M. Blöte continue, avec une ardeur que rien n'affaiblit, la série de ses publications sur le Chevalier au cygne. On se rappelle ses travaux antérieurs sur les légendes relatives à la famille de Godefroid de Bouillon, à la maison de Clèves et à certaines familles anglaises qui prétendent se rattacher au chevalier mystérieux (*Bulletin*, année 1901, pp. 38-42). Depuis lors, il a étudié les versions

ancien préfet de la Rœr, rédigea l'histoire de Béatrice et d'Elie Grail ». — Je doute fort que Caxton ait imprimé, en 1484, une traduction anglaise de notre poème, « sous le titre de l'Histoire de Godefroy de Boulogne et de la conquête de Jérusalem (XXXIX, p. 373) » ; Caxton mettait des titres anglais aux livres qu'il imprimait en anglais.

successives de la légende brabançonne du Chevalier au cygne et exposé les résultats de ses recherches dans une conférence à la *Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant*, publiée par la revue néerlandaise *Taal en Letteren* (1902). Ces conclusions ont été reprises et développées en un mémoire absolument remarquable, *Das Aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter*, paru en 1904 et que je rencontrerai, j'espère, l'an prochain. Je me bornerai pour le moment à faire connaître les diverses formes de la tradition brabançonne, telles que M. Blöte nous les montre.

Avant la seconde moitié du XII[e] siècle, les comtes de Louvain ne se rattachaient en aucune façon à un Chevalier au cygne, mais, vers la fin du siècle, la légende pénètre dans le Brabant, sans doute à la suite du mariage de Henri I avec Mathilde de Boulogne (1179), car la tradition qui se crée, considère le chevalier mystérieux comme le grand-père maternel de Godefroid de Bouillon et elle est modelée sur la légende d'Hélyas. Cette première période s'étend jusque vers 1325 : le chevalier a l'aspect d'un cygne, ou bien il apparaît dans un esquif traîné par un cygne.

Le merveilleux s'évanouit pendant la seconde période (1325-1500). Les ducs de Brabant ne descendent plus d'un homme-cygne (*zwaan*), mais d'une personne qui s'appelait *Zwaan* (d'où *Swana*). Un personnage nouveau surgit *Brabon Silvius* (d'où *Brabant*), lieutenant de César, qu'une chasse donnée à un cygne conduit jusqu'à Nimègue où habite Swana ; il quittera ce pays, non parce qu'il a été interrogé sur son origine, mais parce qu'il va prendre part à la lutte contre Pompée ; il mourra de la main de ceux qui seront les meurtriers de César.

Cette forme de la légende se maintient deux siècles

durant; cependant, vers 1500, elle subit une nouvelle et dernière transformation, lorsque Jean Lemaire de Belges écrit la *Vraye histoire du Cygne de Clèves* et mêle la légende de Brabon à la légende du cygne de Clèves qui, elle-même, est dérivée de la tradition primitive. C'est de Clèves que part Brabon; sur le Rhin, il voit un cygne qui traîne un bateau, il y monte et arrive auprès de Swana qu'il épouse; il est le Chevalier au cygne et l'ancêtre des ducs de Brabant.

Il y aurait, je crois, quelques réserves à formuler au sujet de la thèse de M. Blöte concernant le mode de fixation de la légende dans la maison de Brabant; toutefois l'on peut définitivement considérer la version brabançonne comme issue de la version française qui fait du Chevalier au cygne l'ancêtre de Godefroid de Bouillon et c'est une conclusion importante pour l'étude de la formation de la légende.

***

La note de G. Paris à propos de *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au cygne.* (*Bulletin*, année 1901, p. 43) n'a pas convaincu M. Blöte qui s'est efforcé de démontrer que la mention de *Nimègue*, comme lieu de débarquement du chevalier, est probablement la plus ancienne. Sans doute, cette question : *Nimègue ou Mayence*, est plutôt secondaire, mais M. Blöte y consacre néanmoins une longue et minutieuse étude. Voici ses principaux arguments :

1° La double mention de *Mayence*, dans le conte des Enfants-Cygnes de la *Gran Conquista* (I, ch. 68), ne constitue pas une preuve en faveur de la thèse de G. Paris, parce que cette version renferme plusieurs traits nouveaux *propres au compilateur* et que, par conséquent, rien n'établit que *Mayence* se trouvait dans le texte utilisé par lui.

2° L'histoire détaillée du Chevalier au cygne (*Conquista*, I, ch. 69 à 138) présente au début plusieurs traits qui sont en contradiction avec la suite du récit, mais qui s'accordent avec le conte des Enfants-Cygnes. Le compilateur subissait donc l'influence de la première version et, si *Mayence* est cité au commencement du ch. 69, c'est qu'il lui est suggéré par la mention antérieure et non parce qu'il se trouvait à la rime ; dans les chapitres suivants, l'œuvre espagnole offre régulièrement *Nimègue*, ce qui sans doute était la leçon de la rédaction française utilisée pour cette seconde partie.

3° La *Gran Conquista* (II, ch. 101) renferme une dernière version de la légende, qui correspond à la relation de la *Chanson d'Antioche*. M. Blöte se demande d'abord si *Antioche* représente, comme on le croit généralement, l'état primitif de la légende ; à son avis, il n'en est rien et, surtout, l'on ne peut tirer un argument de ce fait que ni le combat judiciaire, ni la question défendue ne s'y trouvent. Cependant, si la version d'Antioche était la plus ancienne, elle démontrerait à toute évidence que *Nimègue* est la mention première, car *Nimègue* figure dans tous les manuscrits français d'*Antioche*. Quant au texte de la *Conquista* : *Nimaya la Grande, á que agora dicen Maenza*, il prouve que *Nimègue* est la mention du modèle. La dernière partie de la phrase appartient au compilateur ; dans le cas contraire, n'aurait-il pas écrit : *Maenza à que agora dicen Nimaya ?*

4° Pour ce qui est du témoignage de la *Chronique de Brogne*, il est sans importance, et *Mayence* dans le *Lohengrin* allemand s'explique par des raisons aisées à déduire.

Nimègue peut donc être regardé, pense M. Blöte, comme le lieu de débarquement du chevalier dans le texte original. La confusion entre Mayence et Nimègue

se comprend d'ailleurs facilement : la première laisse de l'archétype contenait la mention de *Mayence*, le poète y racontait comment il avait appris dans cette ville l'histoire du Chevalier au cygne,

Ensi come l'estoire le raconte a Maience,
Del bon duc Godefroi vos dirai la naissence.
(*Chev. au cygne.* — *Romania*, XXIII, p. 448).

L'apparente contradiction entre ce début et la suite du poème amena la substitution de *Mayence* à *Nimègue* ou de *Nimègue* à *Mayence*.

La conclusion est très ingénieuse et les arguments ne manquent pas. Sont-ils tous également probants ? J'en doute. Le savant critique n'accorde pas assez d'attention à la triple répétition de Mayence dans la version des Enfants-Cygnes et le commencement de l'histoire détaillée (I, ch. 68 et 69). Je concède volontiers qu'au début du du ch. 69, l'auteur espagnol continue à utiliser le conte des Enfants-Cygnes, mais, si *Mayence* y figure, n'est-ce pas la preuve que cette mention se trouvait dans le texte qui a servi de modèle pour le ch. 68 ? Cette observation me conduit à une critique d'ordre plus général. La méthode de M. Blöte consiste à ruiner successivement l'autorité des témoignages invoqués par G. Paris. Or, il y a peut-être là une cause d'erreur, parce que la thèse de G. Paris repose surtout sur le fait que la mention de *Mayence* se rencontre dans de nombreux textes d'origine différente.

***

Dans *Der Schwanritterpassus in einem Brief des Guido von Basoches*, M. Blöte se propose d'interpréter les trois distiques signalés par G. Paris (*Romania*, XXX, p. 406) et dont l'un se rapporte au chevalier de la légende. Ces distiques font suite à une lettre où Gui de Bazoches (vers 1170)

développe à ses amis la généalogie de son oncle, archidiacre de Laon et petit-fils de Baudouin II de Hainaut. Le premier contient un éloge exagéré du comte de Hainaut, qui ne peut s'expliquer, d'après M. Blöte, que par l'erreur dans laquelle est tombé Gui, en rattachant Baudouin au Chevalier au cygne. En effet, les comtes de Hainaut n'ont jamais prétendu descendre du chevalier mystérieux, comme le prouve le silence de Jacques de Guyse et de Van Maerlant qui, l'un et l'autre, ont recueilli les récits fabuleux relatifs aux familles régnantes des Pays-Bas. Gui a confondu Baudouin de Hainaut († 1098) avec Baudouin de Boulogne, frère de Godefroid, lequel, de même que le précédent, prit part à la croisade (cf. le 3e distique où il est question de l'expédition en Terre-Sainte), et devint roi de Jerusalem († 1118). Ce dernier était un descendant du Chevalier au cygne, et il se distingua en Palestine ; ainsi s'expliquent l'allusion au chevalier et l'éloge qu'adresse Gui à ce *comes quo nemo clarior inter Francorum proceres, Austrasiosque fuit.*

Cette interprétation est très rationnelle : elle l'est d'autant plus que Gui qui, on le sait, a revu et corrigé le texte de ses lettres, s'est aperçu de son erreur et a raturé le distique concernant la parenté de Baudouin de Hainaut avec le Chevalier au cygne ; mais il a conservé le premier distique, et à ce propos, je ferai observer que les chroniqueurs s'expriment d'ordinaire en termes excessifs, même dans l'éloge de personnages très peu marquants. (Cf. Gilbert de Mons parlant de Gilles de Saint-Aubert : *fama, inter universos milites tam in regno Francorum quam in imperio Teutonicorum gyrovagantes, prae caeteris fuit exaltata ;* Jacques de Guyse écrivant au sujet de Gilles de Chin : *inter probos milites, expertes et audaces, ipse probior, fortior, audacior et excellentior habebatur et in Francia et in Allemania*). Il me semble, d'autre part, que

M. Blöte passe rapidement sur la difficulté qu'offre le mot *nepos* dans cette proposition : *Hic erat ille nepos fatalis militis*, et que la traduction *descendant*, bien que très plausible, ne s'impose pas absolument.

***

M. Kawczynski a inséré dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, un résumé, écrit en allemand, d'un ouvrage rédigé en polonais où, comme le titre l'indique, l'auteur veut montrer les liens qui unissent les poèmes du cycle de la croisade : la *Chanson d'Antioche* d'abord, au sujet de laquelle il s'efforce de déterminer le caractère de l'œuvre de Richard le Pèlerin vis-à-vis de l'œuvre de Graindor de Douai ; les *Chétifs* ensuite, dont le rôle est de séparer les deux plus anciens poèmes du cycle, primitivement réunis ; *Jérusalem* où l'histoire a moins de place que dans *Antioche* et où, par suite, l'appoint de Graindor est plus important ; la *Chanson du Chevalier au cygne* que M. Kawczynski compare aux autres versions de la légende, et enfin les *Enfances Godefroi*, poème consacré surtout à la glorification de la maison de Boulogne.

L'auteur étudie les versions de la légende du Chevalier au cygne que contiennent les textes suivants : *Chronique de Guillaume de Tyr*, *Antioche*, la *Chronique d'Hélinand*, les *Enfances Godefroi* et le *Chevalier au cygne ;* il observe que les premiers ne relatent pas l'épisode de la question défendue, contrairement à la *Chanson du Chevalier au cygne*, mais il ne croit pas possible d'affirmer pour cela le caractère primitif de cette version plus courte. C'est aussi, nous l'avons dit, la conclusion que M. Blöte formule au sujet d'*Antioche*.

Quant au *Chevalier au cygne*, M. Kawczynski le fait dériver en grande partie, de même que *Partenopeu de*

Blois (cf. *Romania*, XXX, pp. 473 et 475) et *Huon de Bordeaux* (cf. plus loin), d'*Amor et Psyché* d'Apulée. A vrai dire, il n'apporte aucun argument sérieux à l'appui d'une thèse aussi étrange et se contente de réflexions dans le genre de celles-ci. Le bateau que monte le mystérieux chevalier fait penser à l'esquif de Partenopeu et la défense, faite à Béatrice, de poser au chevalier une question au sujet de son origine, correspond à la défense qu'Amor fait à Psyché. *Béatrice prend la place de Psyché, le chevalier, celle d'Amor. Il ne pouvait pas raisonnablement lui défendre de le voir et c'est pour cela que la défense dut être modifiée et, peut-être aussi, parce que le poète ne voulait pas reproduire textuellement le motif ancien. Béatrice enfreint la défense; inquiète et curieuse, elle veut connaître l'origine du Chevalier. Celui-ci l'abandonne comme Amor délaisse Psyché. Telle est l'analogie de ce thème dans les deux œuvres qu'elle suffit pour faire découler la légende du Chevalier au cygne de la légende antique.* L'explication du conte des Enfants-Cygnes est la même ; le poète a encore puisé dans les œuvres d'Apulée. Le changement des enfants en cygnes rappelle la métamorphose de Lucius qui, désireux d'être changé en oiseau pour atteindre Pamphila, fut métamorphosé en âne !

Nous n'insisterons pas ; disons, en finissant, que M. Kawczynski traite de très haut les *savants* qui ne sont pas de son avis et suivent une méthode différente de la sienne.

***

La Société pour le progrès des études philologiques et historiques s'est aussi occupée des origines du Chevalier au cygne. A la séance du 16 novembre 1902, M. Brants a fait une communication sur les hypothèses émises par Golther, Lang, Blöte et Laistner au sujet de

la formation de la légende. Malheureusement elle est résumée, au Bulletin de la Société, d'une façon si sommaire qu'une appréciation est presque impossible. Au surplus, pouvait-on jusqu'à ces dernières années émettre, sur un sujet aussi obscur et aussi vaste, autre chose que des conjectures absolument hasardées ? Aujourd'hui même, la question est-elle mûre ? Qu'il me suffise de faire observer que M. Brants considère à tort la théorie de M. Blöte comme une explication de l'origine de la légende : après les travaux du savant néerlandais, la question reste entière.

C. Liégeois.

70. Martin Beck. *Schwan und Schwanenritter in der Mythologie.* — *Deutsche Zeitung*, n° 10778. Vienne, 3 janvier 1902.

Article sans prétention à la science, sur diverses croyances populaires relatives au cygne et sur les légendes qui en sont issues. Notre *Chevalier au cygne* y trouve son histoire racontée brièvement.

B. F. B.

71. Pio Rajna. *Un eccidio sotto Dagoberto e la leggenda epica di Roncisvalle.* — *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Förster.* Halle a. S., Max Niemeyer, 1902, p. 253-279.

Le brillant travail que nous avons ici ne rentre qu'indirectement dans le cadre de ce *Bulletin*. Nous nous bornerons à en signaler le sujet. L'auteur rencontre, pour la combattre, une hypothèse de Paulin Paris (1), qui a généralement trouvé un accueil favorable auprès des historiens de l'épopée, et que M. Kurth a développée en

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXII, pp. 727-755, paru en 1852. Gaston Paris était du même avis : *Manuel d'ancien français*, 2e éd., p. 28.

dernier lieu dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, pp. 461-464. Il s'agit de savoir si la chanson de Roland, outre le souvenir de la bataille de Roncevaux, de 778, qui est son fondement principal, n'a pas recueilli l'héritage poétique d'un désastre analogue et plus ancien, celui qui frappa une partie de l'armée de Dagobert, au val de Soule, en 636-637. M. Rajna se prononce pour la négative. Il ne nous appartient pas d'entrer dans l'examen des savantes raisons sur lesquelles l'illustre romaniste s'appuie pour nier l'un des spécimens les plus intéressants de la survivance dans les chansons de geste, des antiques légendes mérovingiennes.

ALPHONSE BAYOT.

72. HANS GRÄVEN. *Die Handschrift des Fierabras in der Königl. Bibliothek zu Hannover. — Hannoversche Geschichtsblätter*, IV, 560-564. Hannover, 1901.

73. A. TOBLER. *Bruchstücke altfranzösischer Dichtung aus dem in der Kubbet in Damaskus gefundenen Handschriften. 1. Zwei Bruchstücke der Chanson de geste von Fierabras. — Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1903, pp. 960-966.

74. CURT REICHEL. *Zur handschriftlichen Überlieferung der Chanson de geste Fierabras. — Beiträge zur romanischen und englischen Philologie dem X. deutschen Neuphilologentage überreicht von dem Verein akademisch gebildeter Lehrer der neueren Sprachen in Breslau.* Breslau, Preuss et Jünger, 1902, pp. 143-176.

75. H. JARNIK. *Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen (Fierabras, Destruction de Rome).* Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1903.

Lorsqu'il publia la *Destruction de Rome*, en 1873, M. Gröber conclut de l'étude de la langue à son origine

picarde. Dans sa pensée, la même conclusion devait s'étendre à la chanson de *Fierabras*, puisque, à cette époque, il croyait que les deux compositions avaient eu le même auteur. Mais, depuis, des controverses se sont élevées relativement à la patrie de ces poèmes. On les trouvera retracées dans l'ouvrage de M. Jarnik qui, après avoir contrôlé les arguments produits de part et d'autre, finit par se rallier à la thèse dont M. Gröber s'est constamment fait le défenseur (p. 54). Ce dernier examen de la question sera, sans nul doute, tenu pour décisif. Ses résultats cadrent du reste avec le nom de l'un des trouvères qui a écrit la *Destruction*, Gautier de Douai, et aussi bien, pour ce qui regarde *Fierabras*, il semble impossible, à la simple inspection de ses rimes, de ne pas y reconnaître le dialecte du Nord. Aussi ferons-nous ici une place aux travaux dont les deux épopées ont été l'objet durant la période qui nous occupe.

Le titre de l'article de M. Gräven n'en indique pas bien le contenu. Ce ne sont que quelques pages de vulgarisation destinées à un public de non-spécialistes. Elles exposent, en s'inspirant des principales sources, le sujet de *Fierabras* et surtout celui de la *Destruction de Rome*, dont le ms. de Hanovre est seul à conserver la copie. Mais il n'y faut chercher aucun renseignement sur ce codex lui-même.

Dans un lot de manuscrits les plus variés, retrouvés à Damas par M. von Soden et aujourd'hui déposés à la bibliothèque du Musée royal de Berlin, se rencontrent quatre fragments français, dont deux appartiennent à la chanson de *Fierabras*. Ils correspondent aux vv. 4080-4139 et 4475-4529 de l'édition Kröber et Servois. M. Tobler les publie en y joignant quelques notes. Leur texte paraît se rapprocher de celui de l'Escurial. Mais le savant professeur renonce à déterminer d'une façon plus précise leurs

rapports avec l'ensemble des mss., aussi longtemps que les exemplaires de Hanovre et de la collection Didot ne seront pas mieux connus.

M. Reichel n'avait, lui non plus, qu'une connaissance imparfaite de ces deux dernières copies (*DH*), ainsi que de celle du Vatican (*V*). Néanmoins, il a cru pouvoir fournir une utile contribution au classement des mss. de *Fierabras* en versant dans le débat la recension de deux exemplaires non complètement utilisés jusqu'à ce jour, celui de la B. N. fr. 1499 (*B*), et celui du British Museum, Roy. 15. E. VI (*L*). Ces éléments nouveaux lui permettent, en effet, de réformer les schèmes de filiation établis autrefois par MM. Gröber et Friedel. Des rapprochements auxquels ils donnent lieu, ressort le groupement *AE* d'une part, *BL* de l'autre. Toutefois *L* est un exemplaire retouché et pour lequel le remanieur a utilisé, outre son principal modèle, une seconde copie apparentée à *E*. Quant aux prototypes de chacune de ces deux familles, ils dérivent, l'un et l'autre, d'une source commune, postérieure déjà à l'original. Partant de ces grandes lignes, l'auteur essaie aussi d'assigner une place aux autres mss., mais les rapports proposés sont trop peu assurés pour devoir être consignés par nous.

Le mémoire de M. Jarnik reprend *in extenso* le problème si souvent discuté des relations existant entre les différentes compositions épiques consacrées au personnage de Fierabras et qui se ramènent, comme types principaux, au *Fierabras* français, au *Fierabras* provençal, et à la *Destruction de Rome*. Bien que les hasards de la composition aient voulu que deux de ces œuvres fussent rédigées par des poètes parlant le picard, ce n'est sans doute pas une raison pour que nous pénétrions avec l'auteur jusqu'au cœur du sujet. Celui-ci n'offre en soi rien de septentrional ; il déborde les frontières linguistiques que nous nous

sommes tracées, il appartient à la France entière. Qu'il nous suffise donc de dire un mot de la méthode employée par M. Jarnik, et de dégager sommairement, de son travail, les conclusions essentielles auxquelles il aboutit.

Sa méthode consiste à faire soigneusement l'historique de chaque point du problème avant d'exposer les résultats de ses propres recherches. C'est un procédé excellent dans des questions aussi débattues que celles-ci. Qu'il s'agisse de solliciter l'adhésion des esprits à des solutions nouvelles, ou qu'il y ait lieu simplement d'apporter de nouvelles bases à des explications antérieurement proposées, le lecteur a sous les yeux le dossier complet du procès, sa conviction peut s'établir sur une connaissance parfaite de la cause. De la sorte, l'auteur arrive à rendre concluantes les propositions qui suivent : 1) La chanson française de *Fierabras* a pour fondement un récit analogue à celui dont Mousket nous a conservé le souvenir dans les vv. 4664 et suivants de sa chronique, mais peut-être a t-il existé un intermédiaire entre ce type primitif et le remaniement que nous en possédons. 2) Le récit de Mousket et la *Destruction de Rome* représentent deux développements différents d'une même tradition. 3) La rédaction de la *Destruction* offre une incontestable parenté avec celle de *Fierabras*, à laquelle elle est postérieure, et dont elle constitue, dans son état actuel, une sorte de prologue. 4) L'épisode propre à la version dont on a gardé une traduction provençale, est conservé sous sa forme première dans cette traduction ; c'est un résumé qu'on en trouve aux vv. 28-39 du *Fierabras* français. 5) Pour ce qui concerne cet épisode, il y a un rapport direct entre le passage du texte provençal et la *Destruction*.

Notons encore, en terminant, que M. Jarnik consacre plusieurs paragraphes à l'histoire de Fierabras telle qu'elle a été insérée par David Aubert au t. II de ses *Conquêtes*

de Charlemagne. Les données de cette version la rattachent à la chanson traduite en provençal. Le célèbre calligraphe et remanieur n'y a introduit aucun élément personnel ; les modifications que le récit a subies sous sa plume devaient se produire d'elles-mêmes. A la fin du volume, l'auteur en imprime le texte d'après le ms. B. R. 9067, f. 13v-28 (ou f. 1v-16 après la table).

ALPHONSE BAYOT.

76. G. L. KITTREDGE. *The Chanson du comte Hernequin. Romania*, t. XXXII, 1903, p. 303-306.

77. FERDINAND LOT. *La « Mesnie Hellequin » et le comte Ernequin de Boulogne*. — *Ibid.*, t. XXXII, p. 422-441.

On connaît le thème légendaire de la chevauchée infernale, dont la « Mesnie Hellequin » nous offre une forme française au moyen âge. Dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (1891, pp. 51-68), M. G. Raynaud avait essayé d'identifier le chef de la fantastique « Mesnie » avec un comte Hernequin de Boulogne, tué à Saucourt, en 880, dans un combat contre les Normands. Il pensait qu'il avait existé sur ce personnage une chanson de geste dont le *Siège de Neuville*, du XIIIe siècle, nous avait gardé la mention ; il croyait même retrouver un résumé de son contenu dans un passage de Walter Scott, qui en avait, disait-il, utilisé un texte aujourd'hui disparu.

Mais, ainsi que nous l'apprend M. Kittredge, on ne peut attribuer aux quelques lignes de l'écrivain anglais semblable signification. Elles sont simplement tirées de l'*Histoire de Richard sans Peur*, parue dans la *Bibliothèque bleue*, à Liège, en 1787, qui copiait elle-même une rédaction en prose, publiée en 1601, du poème du XIVe siècle sur *Richard sans Peur*. Le chapitre relatif au lignage maudit de Hellequin n'est autre qu'une interpolation attribuable

au remanieur de 1601. Il suit de là qu'on n'a conservé en réalité aucun renseignement sur le sujet de l'hypothétique *Chanson du comte Hernequin*.

Dans un savant article, dont la publication a été occasionnée par la note de M. Kittredge, M. Lot reprend la question de plus haut. De ses observations, il résulte qu'aucun lien ne rattache la « Mesnie Hellequin » à la maison de Boulogne. Tout au plus certaine confusion, due à la ressemblance des noms, a-t-elle pu se produire à une époque récente, notamment dans l'esprit du remanieur de 1601, entre le chasseur sauvage et un comte, resté longtemps célèbre, du nom d'Hernequin. L'auteur établit en effet, en se fondant sur la chronique de Lambert d'Ardres et la *Généalogie des comtes de Boulogne* de la fin du XIII[e] siècle, le caractère parfaitement historique d'un comte Arnoul, dénommé familièrement Hernequin, dont G. Paris avait mis l'existence en doute dans son compte rendu du travail de M. Raynaud. Ce personnage vivait au X[e] siècle. Il fut l'objet de traditions orales dont le souvenir a été transmis par Lambert ainsi que par la *Généalogie*. Mais on ne saurait affirmer que ces traditions aient jamais revêtu une forme épique, bien que cela puisse paraître assez vraisemblable. Aussi l'interprétation à donner au vers du *Siège de Neuville* :

> *Assés l'avés oït* . . . .
> *Van conte de Bouloigne, van conte Hoillequin,*

reste-t-elle incertaine.

Après avoir indiqué le procédé linguistique qui, de l'appellation d'*Arnoul*, nous conduit à celle d'*Hernequin*, M. Lot se devait de proposer une étymologie du nom donné au conducteur de la fantastique chevauchée, *Hernequin* ou *Hellequin*. C'est ce qu'il fait, en même temps qu'il critique les conjectures émises jusqu'ici à ce

sujet. Selon lui, le mot aurait une origine germanique et reposerait sur le radical *helle*, « enfer ». *Hellequin* serait proprement la « gent d'enfer », puis aurait servi à désigner le chef de la lignée. Les arguments qu'il développe à l'appui de cette hypothèse donnent à celle-ci une apparence tout à fait séduisante.

ALPHONSE BAYOT.

78. KR(ISTOFFER) N(YROP). *Oberon.* DANIA, *Tidsskrift for dansk sprog og litteratur samt folkeminder*, VIII, pp. 108-110. Copenhague, 1901.

79. M. M. KAWCZYNSKI. *Huon de Bordeaux, poemat starofrancuski, streszczenie, rozbior i objasmenie.* (*Huon de Bordeaux, poème en ancien français, analysé et expliqué*). Résumé dans : *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, pp. 139-149. Cracovie, 1902.

80. PH.-AUG. BECKER. *Der pseudohistorische Alberich. Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVI, pp. 265-273. Halle, 1902.

81. FELIX LINDNER. *Über die Beziehungen des « Ortnit » zu « Huon von Bordeaux ». Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte*, II, pp. 284-287. Berlin, 1902.

82. FELIX LINDNER. *Zur geschichte der Oberonsage.* Rostock i. M., Warkentien, 1902.

83. RICHARD VON KRALIK. *Die wunderbaren Abenteuer des Ritters Hugo von Burdigal.* Nach dem alten Sang und dessen Erneuerung durch GASTON PARIS dem deutschen Volke wiedererzählt. Munich, Allgemeine Verlagsgesellschaft, s. d.

84. OTTO ENGELHARDT. *Huon de Bordeaux und Herzog Ernst.* Witten, Krüger, 1903.

85. HERMANN BRIESEMEISTER. *Uber die Alexandriner-version der Chanson de Huon de Bordeaux in ihrem Verhältnis zu den anderen Redaktionen.* Greifswald, Abel, 1902.

86. JOHN-R. MACARTHUR. *The influence of Huon of Burdeux upon the Fairie Queene. Journal of Germanic Philology*, IV, pp. 215-238. Bloomington, 1902.

87. A. COUNSON. *La légende d'Obéron. Revue générale*, LXXVIII, pp. 129-149. Bruxelles, 1903.

La publication presque simultanée du magnifique travail de M. C. Voretzsch : *Epische studien. I. : Die Composition des Huon von Bordeaux* et de la nouvelle et si pénétrante étude de G. Paris : *Huon de Bordeaux* (*Romania*, XXIX, pp. 209-218 ; *Poèmes et légendes du moyen âge* pp. 24-96) n'a pas mis fin aux controverses sur la formation de la légende de Huon de Bordeaux et de son protecteur le nain Auberon. On admet généralement l'origine germanique du nom que porte le mystérieux défenseur de Huon : *Auberon* est une forme familière d'*Auberi*, terme français correspondant à l'allemand *Alberich* (Auberi, Auberon ; Michel, Michon ; Marie, Marion).

Mais ce n'est pas l'avis de M. Kawczynski : d'après lui, *Auberon* pourrait « dériver d'*alba* avec le suffixe composé *eron* » et « indiquerait la splendeur du personnage ou se rapporterait à sa demeure orientale où l'aube apparaît ». La thèse n'est pas neuve, elle a été émise par Villemarqué et exposée par Guessard dans son édition de Huon de Bordeaux. En 1861 (*Revue germanique*, XVI, p. 350), G. Paris la combattit victorieusement (cf. aussi Voretzsch, *op. cit.*, pp. 250-251) et, depuis lors, elle n'a guère trouvé de défenseurs. G. Brandès l'ayant reprise à propos de l'*Oberon* de Shakespeare, M. Nyrop lui a consacré une note, assez sommaire d'ailleurs (*Dania*, 1902, pp. 108-110), où il

rappelle les arguments souvent développés à l'appui de la thèse de l'origine germanique du nom d'*Auberon* et du personnage lui-même, car il ne paraît pas douteux qu'*Auberon* se rattache, également par son caractère et ses traits principaux, à l'*Alberich* des traditions germaniques. M. Kawczynski s'élève aussi contre cette opinion et il considère que la chanson de geste de *Huon de Bordeaux* vient du conte d'Apulée, *Amor et Psyché*. La ressemblance dans le thème général lui semble évidente : « Une personne innocente, d'un mérite peu commun (Huon), c'est bien Psyché elle-même ; le personnage puissant et vindicatif (Charlemagne), c'est Vénus ; l'être supérieur (Auberon) serait alors Amour ». La trace de l'emprunt apparaît encore, continue-t-il, dans les détails de l'exécution ; « tandis que les auteurs de *Partenopeu* et du *Chevalier au cygne* ne reproduisent que des parties du conte d'Apulée, l'auteur de Huon en reproduit non seulement le thème principal, mais presque tous les motifs de détail, avec cette différence toutefois qu'il multiplie les défenses et, par cela, les aventures ». Et le trop ingénieux critique de conclure qu'il n'y a jamais eu de chanson de *Huon de Bordeaux* antérieure à celle que nous possédons. D'accord en cela avec M. Ph.-Aug. Becker, dont nous allons immédiatement examiner la thèse concernant le pseudo-Albéric, il se refuse à voir dans le récit de Jacques de Guyse la preuve de l'existence de traditions locales relatives à Auberon et il nie ensuite que le prologue de Turin soit le résumé d'une chanson plus ancienne sur Huon de Bordeaux. Le ménestrel de Saint-Omer aura connu l'épisode de la mort de Charlot par les chroniques, peut-être par les *Annales Bertiniani* écrites à Saint-Omer. Malheureusement, M. Kawczynski ne se donne pas la peine de démontrer ses assertions, si extraordinaires et si invraisemblables qu'elles soient ; il ne se demande même pas, remarque ironique-

ment G. Paris (*Romania*, XXXII, p. 479), comment le poète de *Huon* aurait pu lire le roman d'Apulée, et cette observation suffit à ruiner une thèse d'ailleurs insoutenable puisqu'elle ne tient aucun compte des conclusions définitivement acquises et nie les faits les plus évidents.

On doit reconnaître, cependant, que l'explication généralement admise de la formation de la légende (Cf. Voretzsch, *op. cit.*, p. 355 et Paris, *Romania*, XXIX, p. 215) s'appuie sur un argument d'une valeur très contestable. En effet, M. Becker (*Der pseudohistorische Alberich*) prétend que l'histoire d'Albéric racontée par Jacques de Guyse, d'après Hugues de Toul, est une invention de ce pseudo-chroniqueur. Après avoir rappelé que les historiens du XIIIe siècle se préoccupaient souvent de donner aux familles princières des généalogies illustres et montré que, pour Hugues de Toul, il s'agissait de rattacher les Carolingiens aux premiers rois francs et de justifier leur origine troyenne (ce qu'il fit en créant Alberich, fils de Clodion, dont Mérovée et ses descendants n'auraient pas été les héritiers) M. Becker tire plusieurs arguments du texte même, traduit par Jacques de Guyse; il insiste tout particulièrement sur le fait que le pseudo-chroniqueur attribue à Alberich la construction de la tour d'Auberon à Mons et de plusieurs autels à Mont Saint-Aubert, à la Houppe d'Albertmont, à Aubry près de Valenciennes, comme si ces dénominations toponymiques avaient une origine identique. Or, il est évident qu'elles ne proviennent pas d'un seul et même nom, ce qui prouve indubitablement que Hugues de Toul inventait et ne puisait pas à la tradition populaire.

Je dois néanmoins faire observer qu'à elle seule, la tour carrée de Mons mentionnée par Hugues de Toul suffirait à justifier l'existence d'une ancienne tradition montoise relative à Auberon. M. Becker le conteste parce que, selon

lui, ce nom peut tenir à cent autres circonstances; seulement ce n'est pas résoudre la difficulté : il faudrait pour exclure complètement la possibilité de l'existence d'une légende locale, établir que la tour doit cette dénomination à une autre raison que le souvenir du « *roy de faërie* ».

Au surplus, s'imposât-elle absolument, la thèse de M. Becker ne modifierait pas sensiblement les conclusions relatives à la légende d'Auberon. Certes, sans la localisation de cette légende en Hainaut, on s'explique moins aisément le passage en pays roman de la vieille tradition germanique, mais il demeure à peu près certain que l'histoire relatée dans un poème franc dont le héros s'appelait *Hugo* et était protégé par le roi des *Alben*, s'est annexée à l'histoire d'Huon de Bordeaux telle qu'elle est présentée dans le prologue de Turin, et a donné naissance à la chanson de geste si célèbre que nous possédons. G. Paris se proposait de reprendre, à propos du livre de M. Voretzsch, l'étude des sources de *Huon* (cf. sur quelques conclusions plutôt secondaires où M. Voretzsch est en désaccord avec G. Paris : *Epische Studien*, Berichtungen und Nachträge pp. 418-419); il y aurait discuté la thèse « très habilement soutenue », écrit-il, (*Romania*, XXXI, p. 452) de M. Becker. La mort hélas! l'a empêché de réaliser ce dessein.

La ressemblance entre l'*Ortait* allemand et *Huon de Bordeaux* a amené la plupart des critiques qui se sont occupés de ces questions à croire que les deux œuvres sont, en ce qui concerne « la partie merveilleuse dont Auberon est le centre, la mise en œuvre d'un même récit, germanique d'origine. » C'est, d'ailleurs, un des arguments sur lesquels s'appuie la thèse de la formation de la légende que je viens d'exposer. Depuis longtemps déjà, (*Über die Beziehungen des Ortnit zu Huon de Bordeaux*, Rostock, 1872), M. Lindner a défendu une théorie

différente que, récemment encore, à l'apparition de l'ouvrage de M. Voretzsch, et dans un discours à l'Université de Rostock, il s'est efforcé de démontrer (*Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte* II, pp. 284-287, et *Zur Geschichte der Oberonsage*, Rostock, 1902). Selon lui, on ne peut expliquer que par l'influence directe de *Huon*, la transformation qu'a subie dans *Ortnit*, l'Alberich des *Nibelungen :* c'est par l'intermédiaire de l'Auberon de la chanson française que le *Schwarzelbe* des *Nibelungen* devient le *Lichtelbe* d'*Ortnit* et les différences entre Elberich et Auberon doivent être attribuées au mélange, qu'a opéré l'auteur du poème allemand, des deux formes de la tradition d'Alberich, la forme ancienne, germanique et païenne, la forme dérivée, française et chrétienne.

Mais n'est-il pas plus naturel d'admettre une évolution de la légende germanique, indépendante de la chanson de geste, étant donné surtout qu'*Ortnit* conserve certain trait essentiel de la tradition primitive qui a disparu de *Huon de Bordeaux*? Elberich est, en effet, le père d'Ortnit et cette paternité, qui explique l'amitié qu'Elberich porte et conserve à Ortnit malgré ses désobéissances, mais qui est « un reste de la vieille mythologie », a été supprimée par le poète français (cf. F. Hummel, *Das Verhältnis des Ortnit zum Huon de Bordeaux. Archiv Herrig*, LX, pp. 295-342 ; G. Paris, *op. cit.*, p. 215, et C. Voretzch, *op. cit.*, pp. 253-275).

J'ai dit plus haut comment la chanson de *Huon de Bordeaux* s'est vraisemblablement constituée. M. von Kralik, dans les remarques qu'il joint à la traduction allemande de *Huon*, d'après la rédaction du poème de Saint-Omer et surtout d'après le texte français de Gaston Paris (*Huon de Bordeaux,* avec illustrations d'Orazi, Paris, 1900, et *Die wunderbaren Abenteuer des Ritters Hugo von Burdigal*, Munich [s. d.]) exagère comme à plaisir la

part de l'élément germain dans l'épopée française et particulièrement dans *Huon de Bordeaux*. Il semble perdre de vue que, si Huon a un prototype dans Hugo du poème franc, il en a d'autres dans Huon de Bordeaux, fils de Seguin de Bordeaux et dans Aubouin, le meurtrier du fils de Charles le Chauve (cf. A. Longnon, *L'élément historique de Huon de Bordeaux*, *Romania*, VIII, pp. 1-11). Ceux-là mêmes qui refusent d'admettre avec M. Longnon que la première partie de *Huon de Bordeaux* repose sur un fondement historique, reconnaissent que les débuts de la chanson sont imités d'*Ogier* et du *Couronnement Louis* et qu'à l'origine, la légende de Huon de Bordeaux est indépendante des traditions germaniques (Voretzsch, *op. cit.* pp. 202-236).

C'est une dissertation très claire et très méthodique qu'a présentée, à l'Université de Tubingue, un élève de M. Voretzsch, M. O. Engelhardt, sur les relations de *Huon de Bordeaux* et d'*Esclarmonde* avec le poème allemand *Herzog Ernst* (*Huon de Bordeaux und Herzog Ernst*). Nous n'aurions guère à nous occuper de ce travail si, précisément après avoir démontré que les analogies qu'il signale entre *Huon* et *Herzog Ernst* ne proviennent pas d'un emprunt du poète français et que le poème allemand n'est pas davantage une imitation d'une chanson de geste antérieure sur Huon de Bordeaux (car plusieurs épisodes de l'œuvre allemande sont historiques et les aventures en Orient ne figurent pas dans la chanson de *Huon* primitive), M. Engelhardt ne prétendait pas que l'auteur d'*Esclarmonde* a imité *Herzog Ernst*, directement ou par le canal de la tradition populaire et non en recourant à une traduction latine qui suivit d'assez près la composition de l'œuvre. Je ne puis nier que les rapprochements établis entre *Esclarmonde* et *Herzog Ernst* m'ont paru singulièrement frappants ; je ne me prononcerai pas

toutefois à ce sujet, la question me semblant fort complexe, mais ces analogies fussent-elles absolument probantes, il ne me serait pas possible de me rallier à la seconde partie de la thèse de M. Engelhardt. *Esclarmonde* serait imitée de la rédaction en dialecte bas-rhénan de *Herzog Ernst!* Mais il ne suffit pas de dire qu'*Esclarmonde* a été composé en Picardie, peut-être dans la région de Saint-Omer et le plus ancien *Herzog Ernst* entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, dans le Limbourg belge (hollandais sans doute?); il faudrait expliquer comment l'auteur du poème français a pu lire une œuvre écrite en bas-rhénan. Qu'il l'ait connue à la cour du comte de Flandre (*flämische Graf*, comme s'exprime à tort M. Engelhardt), c'est ce que je ne saurais admettre, cette cour étant toute française. Qu'il ait puisé dans la tradition populaire, c'est ce qui n'expliquerait pas les analogies de détail qui ont fait conclure à la dépendance d'*Esclarmonde*. Il est donc plus probable — de nouvelles recherches sur *Esclarmonde* et surtout sur le caractère du poème permettraient peut-être de l'établir nettement — que s'il s'est inspiré de la légende du duc Ernest, l'auteur qui écrivait dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, aura utilisé la version latine en prose de *Herzog Ernst* composée au plus tard en 1250.

J'avais espéré trouver dans l'étude de M. H. Briesemeister (*Über die Alexandrinerversion der Chanson de Huon de Bordeaux in ihrem Verhältniss zu den anderen Redaktionen*) la solution des questions, non encore élucidées, concernant les diverses rédactions de *Huon de Bordeaux*. Malheureusement, M. Briesemeister se borne, en règle générale, à comparer le texte de la rédaction française en alexandrins (B. N., f. fr., 1451) avec le texte de l'édition Guessard (manuscrit de Tours et quelques variantes de B. N., f. fr., 22555). Pour ce qui est des relations entre les versions françaises et les rédactions

néerlandaises, spécialement le *Volksboek*, publié par F. Wolf, il en revient, après un trop sommaire examen, à la thèse de l'éditeur du *Volksboek* et la précise quelque peu. Combattue d'abord par Riedl qui faisait dériver cette version du roman en prose français (*Zeitschrift f. vergl. Litteraturgeschichte*, N. F., III, pp. 115-121), la thèse de Wolf a été discutée par M. Longnon pour qui le livre populaire représente une tradition française antérieure au *Huon de Bordeaux* de l'éd. Guessard (*Romania*, VIII, pp. 1-2 et G. Paris, *Romania*, XXIX, pp. 210-211) et elle a été l'objet d'une critique très serrée de la part de M. Voretzsch (*op. cit.*, pp. 99-121), celui-ci prétendant que le *Volksboek* dérive d'un plus ancien poème néerlandais qui a également servi de modèle pour le poème dont nous avons conservé des fragments. Sans discuter les opinions de ses devanciers, M. Briesemeister conclut hâtivement des analogies qu'il constate entre le livre populaire et la rédaction en alexandrins que le traducteur néerlandais pourrait bien avoir connu cette rédaction ou une version très proche de celle-là.

Quant au roman français en prose, l'auteur affirme au début de sa dissertation qu'il renferme un texte très voisin du *Huon de Bordeaux* en décasyllabes (manuscrit de Tours). Est-ce la conclusion de recherches personnelles de M. Briesemeister? Je l'ignore, mais il aurait bien fait de s'expliquer à ce sujet, car G. Paris (*Romania*, XXIX, p. 210, note) déclare que la question n'a pas encore été étudiée et M. Voretzsch fait remonter la partie ancienne du roman à une source qui lui est commune avec la version en alexandrins et le manuscrit de Turin (*op. cit.*, p. 98).

Ces réserves faites, je m'empresse de reconnaître que la comparaison des textes de l'édition Guessard et du manuscrit B. N., f. fr., 1451, a donné des résultats positifs que l'on

peut regarder comme définitivement acquis. Le remanieur était un clerc ; il a utilisé une copie qui se rapprochait sensiblement du manuscrit de Tours et qui contenait la chanson *d'Yde et Olive*; il l'a suivie très fidèlement dans la première partie, mais, dans la suite, contrairement à ce que prétend M. Voretzsch (*op cit.*, p. 98), il s'est permis des additions et des modifications assez nombreuses : c'est ainsi qu'il réduit la part de merveilleux des aventures de Huon et multiplie les traits qui donnent l'impression de la réalité, qu'il esquisse plus finement les caractères des personnages qui sont chrétiens pour la plupart et montrent une foi plus robuste, qu'il ajoute enfin des épisodes étrangers au manuscrit de Tours, mais pour lesquels il s'inspire du récit d'événements analogues contenus dans son modèle et qu'il reproduit également.

Une simple mention de l'article de M. J.-R. Macarthur : *The influence of Huon of Burdeux upon the Fairie Queene*, suffira, puisqu'il n'y s'agit pas de la chanson française ou du roman en prose, mais du texte anglais composé d'après cette dernière œuvre et de son influence sur *Fairie Queene* de Spencer. L'auteur soutient, à l'encontre de M. Fletcher (*Journal of Germanic Philology*, 1898, pp. 203-212.), que la dépendance de *Fairie Queene* vis-à-vis de *Huon of Burdeux* se manifeste uniquement dans des détails infimes et que ni le thème général de *Fairie Queene* ni le sujet d'un des livres qui le composent, n'est emprunté à *Huon of Burdeux*.

Je termine cette revue des publications relatives à Huon de Bordeaux et à Auberon, par l'étude de M. Counson : *La légende d'Obéron*. Destinée au public qui lit, mais que n'intéresse pas la discussion scientifique, elle fait connaître à grands traits l'histoire du roi des *Elfes* que l'auteur résume en ces termes : « Cette légende, mythe germanique à l'origine, a été racontée par les populations du nord de

la Gaule ; elle s'est localisée dans le Hainaut et elle a donné lieu à une légende savante qui faisait d'Albéric un prince franc. Elle a pris place dans l'ancienne poésie française et ne semble pas avoir pénétré en Italie ni en Espagne ; mais le roman de Huon de Bordeaux l'a fait passer en Angleterre où elle a occupé Shakespeare et plus tard en Allemagne, où Wieland l'a reprise ».

L'exposé est très clair, fort méthodique, le style élégant et, certes, l'article de M. Counson n'aura pas manqué de plaire aux lecteurs pour qui il a été composé. Il est regrettable que la destination même de son étude n'ait pas permis à l'auteur de s'exprimer d'une façon plus précise sur l'existence d'une tradition hennuyère, ou plus proprement montoise, antérieure au récit de Hugues de Toul. A certains endroits, cependant, il semble marquer sa préférence pour une théorie qui serait une espèce de compromis entre les idées de MM. Paris et Voretzsch et celles de M. Becker. Je me suis assez nettement expliqué sur ce point pour qu'il me soit loisible de n'y plus revenir une seconde fois. Mais, à mon sens, l'argument tiré du fait que plusieurs des annalistes belges ont substitué au nom *Alberic* la forme *Auberon* (latin : *Albero*) et remplacé la *Houppe d'Albermont* par la *Houppe d'Auberon* comme si *la légende populaire pénétrait de plus en plus dans la tradition écrite*, cet argument a peu de valeur. Ces formes nouvelles n'apparaissent qu'au XVIe siècle ; les historiens connaissaient sans doute la légende française d'Auberon et ils peuvent avoir appelé *Auberon* l'*Alberic* de Hugues de Toul sous l'influence de la tradition voisine. D'autre part, n'auraient-ils pas remarqué l'anomalie que présente le texte reproduit par Jacques de Guyse où sont confondus les noms si différents *Aldebertus*, *Albericus*, *Adalbero* et ne l'ont-ils pas fait disparaître en donnant au personnage le nom *d'Auberon* que porte la tour carrée de Mons et en

dénommant *Houppe d'Auberon* l'endroit où Jacques de Guyse place la sépulture du héros? Une troisième hypothèse est posssible, car rien n'empêche d'admettre que l'explication, donnée par Hugues de Toul et rééditée par Jacques de Guyse, des dénominations *Tour d'Auberon* et *Houppe d'Albermont*, se soit répandue et que la légende érudite ait donné naissance à une tradition populaire qui, à son tour, a réagi sur la légende primitive. La preuve que fournit l'examen des transformations de la légende savante n'est donc pas décisive. C'est ailleurs, dans une étude sur l'origine de l'expression *Tour d'Auberon*, qu'il faut, je crois, chercher la solution de cette question difficile. Quant aux autres dénominations, on pourrait les négliger puisqu'elles n'ont, primitivement au moins, aucun rapport avec Auberon.

C. Liégeois.

88. Leo Jordan. *Die « Geisel Ogier ». Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, hrsgg. von *Alois Brandl* und *Heinrich Morf*, CXI, pg. 324-349. Brunswick, 1903.

La légende d'Ogier — G. Paris le notait déjà en 1865 — est une de celles dont les sources sont les plus nombreuses et les plus anciennes et dont, par conséquent, la forme primitive est la plus difficile à retrouver (¹). Aussi, jusqu'à présent, malgré l'intérêt qui s'y attache, l'histoire poétique du Danois n'a pas été examinée dans son ensemble ; l'évolution de la légende est peu connue et les romanistes verraient avec bonheur paraître l'édition de la *Chevalerie Ogier* qu'a promise, depuis si longtemps, M. Voretzsch et que le savant professeur de Tubingue fera, sans doute,

(¹) G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*. Paris, Franck, 1865, p. 313.

précéder d'une étude des diverses traditions relatives à Ogier. Toutefois, l'on considère généralement (¹) comme presque assurées les conclusions suivantes :

a) La forme la plus ancienne de la légende racontait la longue guerre soutenue par Ogier contre Charlemagne pour défendre les droits des enfants de Carlomau (il y est fait allusion dans la troisième branche du poème de Raimbert). *b*) L'œuvre d'Adenet est un simple *rifacimento* de la première branche d'*Ogier*. *c*) *Gaufrey* ne s'appuie sur aucune tradition antérieure concernant le Danois et a pour but de rattacher la légende d'Ogier au cycle de Doon de Mayence.

Mais M. L. Jordan soutient une thèse toute différente et que voici : Adenet, pour composer les *Enfances Ogier*, s'étant inspiré uniquement du début de la *Chevalerie Ogier*, son œuvre ne peut servir à retrouver la tradition primitive des *Enfances*; il n'en est pas de même de la seconde partie de *Gaufrey* dont le sujet a été puisé dans une chanson de geste très ancienne, reposant même sur un fondement historique et qui est le point de départ de la légende d'Ogier, l'*Ostage Ogier*. On y relatait l'expédition de Charlemagne en Danemark, à la suite de laquelle Gaufrey dut payer à l'empereur un tribut annuel et lui donner son fils Ogier en otage.

M. Jordan appuie cette thèse très originale sur des arguments assez peu décisifs à mon sens. Il trouve d'abord le récit de l'auteur de *Gaufrey* beaucoup plus naturel que celui d'Adenet et je le concède, mais le fait est sans grande importance. Il constate ensuite, entre les

(¹) G. PARIS, *op. cit.*, pp. 72, 78, 137, 219, 293, 305-313, 330 ; L. GAUTIER, *Les Épopées françaises*, III, pp. 52-55 ; C. NYROP, *Storia dell' epopea francese*, trad. E. Gorra, pp. 85-86 et 161-166 ; G. GRÖBER, *Grundriss der rom. Philologie*, II, p. 800 et passim ; C. VORETZSCH, *Über die Sage von Ogier dem Dänen*, 1891.

deux parties de *Gaufrey*, une telle différence de conception et d'exécution qu'il ne peut attribuer cette œuvre à un seul auteur. Cela prouve-t-il l'ancienneté de la seconde partie ? Certes, reprend M. Jordan, puisqu'elle renferme des traits absolument anciens, celui-ci par exemple : Charlemagne exige comme tribut *quatre* deniers ; lorsque Gaufrey néglige de le payer, l'empereur envoie *quatre* messagers ; le roi de Danemark ordonne de leur arracher à chacun une dent qu'il fait parvenir à Charles en remplacement du tribut. C'est à tort, continue-t-il, que M. Voretzsch considère cette forme de l'outrage aux messagers comme empruntée à *Huon de Bordeaux ;* l'auteur de *Huon* doit ce détail à l'*Ostage Ogier*, car dans son œuvre, les *quatre* dents n'ont pas la signification symbolique qu'elles possèdent dans *Gaufrey*. Ce raisonnement ne me convainc pas : quoi qu'en dise M. Jordan, il est plus probable que *Gaufrey* est imité de *Huon* ; les détails que ne renferme pas *Huon de Bordeaux* sont tirés de la *Chevalerie Ogier :*

V. 6. Atant es vos *quatre* de ses mesages.
V. 1492. Sers de la teste, rendans *quatre* deniers.

Faut-il enfin voir, dans le rapprochement que fait M. Jordan entre la chanson de geste qu'il prétend reconstituer et les assertions des annalistes concernant les guerres de Charlemagne contre les Danois, la preuve de l'ancienneté de la légende ? Je ne le crois pas ; ces guerres ont une brève mention dans la *Chevalerie Ogier* et constituent le sujet de *Gaufrey*, mais elles sont ignorées de toutes les autres chansons de geste et des imitations étrangères relatives à Ogier, ce qui serait bien étonnant si, dès le XIe siècle, une chanson de l'*Ostage Ogier* avait existé.

C. Liégeois.

89. Ferdinand Castets. *Description d'un manuscrit des Quatre Fils Aymon et la légende de saint Renaud: Trentenaire de la Société pour l'Etude des Langues Romanes, 24-26 mai 1900.* Montpellier, 1901, pp. 240-260.

Ce travail a fait l'objet d'une communication au congrès des langues romanes tenu à Montpellier, lors du trentième anniversaire de la fondation de cette Société (24-26 mai 1900). Il a également paru dans la *Revue des langues romanes*, t. XLIV, et nous l'avons déjà analysé dans notre *Bulletin* de 1901, pp. 30-1.

G. D.

V.

Moyen Age. Romans divers.

90. G. Paris. *Sur Amadas et Idoine. An English Miscellany presented to Dr Furnivall in honour of his seventy-fifth Birthday.* Oxford, Clarendon Press, 1901, pp. 386-396.

On ne connaît d'*Amadas et Idoine* qu'un seul manuscrit complet, exécuté à Arras en 1288, et deux fragments d'un second qui doit avoir été fait en Angleterre. Par la comparaison des passages qui se trouvent dans l'un et l'autre texte, G. Paris arrive à prouver que le poème original ne peut avoir été composé que dans ce dernier pays. Voilà donc la littérature anglo-normande qui s'enrichit d'une œuvre nouvelle, laquelle, d'après l'éminent romaniste, serait du XIIe siècle.

Si nous mentionnons ici cette étude, c'est que le copiste du manuscrit complet, par les formes grammaticales dont il use, se révèle artésien de langue.

G. D.

91. LIESE. *Der altfranzösischen Roman « Athis et Prophilias » verglichen mit einer Erzählung von Boccaccio* (x, 8). Görlitz, *Görlitzer Nachrichten und Anzeiger*, 1901.

Le titre de cette étude en indique exactement le contenu (1). M. Liese croit à une imitation directe du roman français. C'est plus que douteux, mais je ne ferai pas ici la démonstration de l'opinion contraire; l'attribution du roman d'*Athis et Porphirias* au domaine picard est d'ailleurs fort hypothétique et le travail de M. Liese, de nature purement littéraire, ne demande pas une critique approfondie.

B. F. B.

92. *Aucassin et Nicolette*, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique, par HERMANN SUCHIER. 5e éd., traduite en français par ALBERT COUNSON. Paderborn, F. Schöningh, 1903.

93. *C'est d'Aucassin et de Nicolette, chantefable du XIIIe siècle*, traduction de LACURNE DE SAINTE PALAYE, revue et complétée [par REMY DE GOURMONT] d'après le texte original. Paris, l'Ymagier, 9, rue de Varenne, [sans date].

94. *Aucassin und Nicolete*, übersetzt von PAUL SCHÄFENACKER. Halle a. S., Otto Hendel, [1903].

95. *Aucassin and Nicolette*, translated from the old french by FR. W. BOURDILLON. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner and Co, 1903.

96. *This is of Aucassin and Nicolette*, an old-french song-tale translated by M. S. HENRY, versified by EDWARD W. THOMSON. Edimbourg, Otto Schulze and Co, 1902.

---

(1) M. Liese omet d'indiquer que le roman d'*Athis* est inédit pour la plus grande partie et que le fragment publié correspond, à lui seul, au conte de Boccace.

97. *Of Aucassin and Nicolette, a translation in prose and verse from the old french, together with Amabel and Amoris*, by LAURENCE HOUSMAN. Londres, John Murray, [sans date].

Ce bouquet de publications nouvelles atteste la vogue toujours croissante, en France et plus encore à l'étranger, de *notre* exquise chantefable, dont le charme, éternellement jeune ne saurait lasser.

Voici d'abord le cinquième tirage de l'édition Suchier qui est devenue classique partout et que l'excellente traduction de M. Counson va contribuer à répandre dans le public français. Ce nouveau tirage contient d'assez nombreuses corrections et ajoutes, entr'autres un relevé bibliographique sommaire des éditions, traductions et imitations du poème; l'auteur annonce même une bibliographie complète des ouvrages concernant *Aucassin et Nicolette.*

Quant à la question de provenance, toujours obscure, M. Suchier confirme sa croyance, déjà exprimée, à l'origine hennuyère de l'œuvre ; c'est donc bien, selon toute probabilité, un produit de la Belgique picarde. Au sujet du poète, il émet une conjecture nouvelle. Le *viel antif* du sibyllique vers 2, qui continue à faire le désespoir des philologues présents, désignerait peut-être un jongleur ainsi surnommé : le *Vieil Antif*, et qui serait notre auteur inconnu. Voilà qui simplifierait et éclaircirait tout (1), pense-t-il, si, bien entendu, l'on trouvait une autre mention quelconque de ce personnage. M. A. Schulze a rapproché ce nom de celui du cheval de Roland, et M. Suchier suppose que le jongleur a reçu le dit surnom « comme récitateur de la chanson de *Roland* et, en même temps, par allusion à son propre âge avancé ». Pourquoi imaginer cette complication de l'hypothèse ? Le surnom

(1) Tout ? c'est trop dire. On ne comprendrait pas encore clairement ce *deport du Vieil Antif?*

s'expliquerait bien tout seul, sans jeu de mots, si la moindre preuve venait soutenir la conjecture.

Parmi les quelques corrections apportées au texte du tirage précédent, je n'en signalerai que trois :

1° La plus importante me semble assez hardie. M. Suchier ayant remarqué que, dans les 21 laisses d'*Aucassin*, le petit vers final se termine quinze fois par une assonance féminine en *i* et six fois seulement d'autre façon (*ou*, *a*), en conclut que cette uniformité d'assonance du vers final a dû être voulue et complètement réalisée par le poète et constituait sans doute une règle du genre ; pour la rétablir, il n'a pas hésité à changer le mot final de ces six vers insoumis, ce qui même l'a amené à modifier l'avant-dernier vers de la laisse 5 ([1]). Cette sextuple correction est heureusement et naturellement trouvée ; n'empêche qu'elle est basée sur une raison très problématique, notre chantefable étant l'unique spécimen connu du genre. Le savant éditeur allègue, il est vrai, le *lai de la rose* du roman de *Perceforest*, édité par Gaston Paris (cf. *Romania*, XXXII, 1894, p. 78), qui présente une particularité semblable ; mais, outre que le *Perceforest* appartient au XIV° siècle, l'époque des recherches et des régularisations prosodiques, et ne peut nous instruire sur la fin du XII°, le susdit lai est, même de son temps, un cas isolé. Et puis encore, l'existence de la règle étant supposée établie, serait-il bien légitime de corriger en son nom la négligence du vieux jongleur ? Ne faudrait-il pas respecter sa gaucherie et son sans-gêne aussi bien que ses charmes délicats ?

2° Au v. 8 de la laisse 21, M. Suchier a rétabli, avec raison, la leçon de sa première édition, qu'il avait abandonnée dans les éditions suivantes :

([1]) Dans ce passage il aurait donc dû y avoir double faute du copiste ?

et le mescine au corset

qui corrige plus naturellement le vers fautif du manuscrit:

et le mescine au cors corset.

Une intéressante note lexicographique justifie cette leçon et montre que ce *corset* semble désigner une partie du *bliaut* des femmes. Or, Nicolette avait revêtu un bliaut (12, 12). Le moyen-haut-allemand *kursît*, qui vient de *corset*, remplace couramment *bliaut* dans les œuvres germaniques traduites du français. A ces judicieuses remarques, l'auteur eût pu ajouter que cette laisse, par une fantaisie spéciale du poète, est toute entière terminée par des diminutifs, car il semble bien, cette fois, que ce n'est pas un hasard. Or, la correction « *et le mescine au cors net* » proposée par K. Bartsch, G. Paris, A. Tobler, et admise d'abord par M. Suchier, supprimerait cette disposition prosodique.

3° La lacune de trois vers à la laisse 25 se trouve comblée par une conjecture différente et meilleure :

Je quid, dix le veut avoir
por la lumiere de soir,
[que par li plus bele soit.
Douce suer, com me plairoit
se monter pooie droit,]
que que fust du recaoir,
que fuisse lassus o toi !

On peut cependant préférer toujours la conjecture de G. Paris.

Les notes, pleines de précieuses et savantes remarques, sont beaucoup plus développées que dans la quatrième édition : quinze pages au lieu de dix.

A propos du curieux passage sur le ciel et l'enfer, M. Suchier a ajouté un texte intéressant d'une nouvelle inédite du XV[e] siècle, qui lui a été signalé par M. Vossler.

Faut-il admirer, dans cette déclaration descriptive, une « *ingénuité ravissante* » comme le dit l'éditeur à la première page de son avant-propos ? C'est bien plutôt, me semble-t-il, une malice voulue et artificielle, — sans réelle intention blasphématoire, bien entendu. Ces paroles, en somme, se trouvent placées maladroitement dans la bouche du héros, où elles ne sont nullement en situation. Telle n'est pas du tout la réponse que le triste et tendre Aucassin devait faire au vicomte. C'était l'instant, non de plaisanter sur le ciel et l'enfer, mais de protester qu'il voulait épouser sa bien-aimée, non l'*asognenter*. Amené par une autre circonstance, ce cri de passion évidemment eût pû être vrai : qu'il préférait l'enfer avec Nicolette au paradis sans elle ; mais la description, en tout cas, sonne faux. Au contraire, cette tirade, mise dans la bouche du récitant, du jongleur lui-même, eût gardé toute sa saveur. Réponse plaisante, de bonne guerre, du chanteur populaire aux prédications cléricales dirigées contre lui et ses pareils (¹). Parfois la repartie est moins impertinente, mais beaucoup plus sincère, spirituelle et explicite. Rappelez-vous le fabliau de *Saint Pierre et du jongleur*, l'exquis *Jongleur de Notre-Dame*, le miracle *du cierge qui descendi au jongleur*. Les rieurs n'étaient pas toujours du côté du *provoire*.

A notre humble avis, M. Suchier a eu tort de maintenir, au sujet de l'exclamation : *Dix, douce creature !*, qu'il faut entendre évidemment : *Jésus, douce creature !*, sa singulière remarque sur la prétendue confusion, durant le moyen âge, entre Dieu le Père et Dieu le Fils. Il en donne comme preuve, outre l'exclamation relevée, un passage du *Pèlerinage de Charlemagne* où le Christ est appelé *Deus*,

---

(¹) Cf. G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 109. Ce n'est donc pas la passion amoureuse qui inspire cette bravade à Aucassin. C'est le jongleur qui profite, plus ou moins adroitement, de la circonstance pour exhaler, sans amertume, ses antipathies.

ce qui n'est pas plus surprenant que l'exclamation susdite, et un passage du *Jeu d'Adam* où le Créateur est appelé *Salvator*, ce qui n'est pas beaucoup plus démonstratif.

Au sujet de l'expression « *por les ex a crever* » (22, 19), j'aurais voulu une note développée, là où M. Suchier se contente de traduire le passage. Or cette traduction, admise par des éditeurs et traducteurs tels que Suchier, Paris, Michaut, demanderait une justification et une explication syntaxique. Voici le texte. C'est, on s'en souvient, la réplique insolente du berger à Aucassin qui lui demande de redire sa chanson sur la mescine au corset : « *Quant il n'a si rice home en cest païs sans le cors le conte Garin, s'il trovoit mes bués ne mes vaces ne mes brebis en ses pres n'en sen forment, qu'il fust mie tant hardis por les ex a crever, qu'il les en ossast cacier.* » M. Suchier entend : Nul ne serait assez hardi pour chasser de sa propre terre mes bêtes, même si on le menaçait de lui crever les yeux s'il ne les chassait pas, c'est-à-dire même si un tiers voulait le forcer à le faire en le menaçant de lui crever les yeux en cas de refus, car, en le faisant, il s'exposerait à un traitement pire encore de ma part. Cette interprétation rend invraisemblablement énorme la tartarinade du pastorel, déjà assez ridicule, quelqu'*enparlé* qu'il soit. Pourquoi ne pas comprendre simplement comme ceci : Personne n'oserait toucher à mes bêtes, *de crainte* d'avoir les yeux crevés *par moi*, sachant bien que je châtierais ainsi son audace ? M. Bourdillon l'entend de cette manière également, ainsi que les nouveaux traducteurs allemands et anglais signalés en tête de cet article ([1]). Mais la syntaxe autorise-t-elle cette traduction ? Sans doute les quelques exemples qu'on trouve, au mot *por*, dans Godefroy, ou encore dans le

([1]) Je mentionne, pour mémoire, une troisième traduction, celle de M. Bovy : « Il n'y a homme si puissant.... qui soit assez hardi pour crever les yeux à mes bœufs (!) ou même pour oser les chasser.... »

glossaire de Froissart par Scheler, et dont on peut citer, comme type, celui de *Mainet* (p. 28, éd. Paris) :

Mais il nel vausist faire por a tolir un membre,

donnent raison, en principe, à la première traduction. J'y pourrais joindre ce vers du *Couronnement Louis* (éd. E. Langlois, p. 122) :

Looys l'ot, lou sanc (= *le sens*) *cuide desver,*
n'alast avent, por les menbres coper,

et un vers analogue de *Godefroid de Bouillon* (v. 5375, éd. Reiffenberg). Cf. aussi le *Vair Palefroi*, v. 548 :

Je vous pris tant en mon corage
que, por sofrir trop grant malage,
ne vous sera chose veée
qui de par vous me soit rouvée ;
ains vous en ert graez li dons,

et ce passage des *Miracles de Notre-Dame*, de Jean le Marchant, mal compris par Godefroy :

De sa mein oster la vouloit [*la gerbe*]
et mestre jus ou il souloit,
mes ne peüst, por vif ardoir,
de ses meins fere desardoir
la manvée de la senestre.

On pourrait rechercher des exemples de cette expression jusqu'au XVIIe siècle où je lis, entre autres, chez Tallemant des Réaux (*Hist.* 326) : « *Le maréchal de Luxembourg n'eût pas mangé de la viande le samedi pour sa vie, mais il en mangeoit fort bien le vendredi* », et les relier aux expressions modernes dans lesquelles *pour* a conservé le sens de *malgré.*

Mais, dans tous les passages ci-dessus où *por* signifie très clairement : *au risque de*, ce sens ne comporte aucune complication. Dans l'exemple d'*Aucassin*, au

contraire, l'expression ainsi entendue aurait une signification tellement complexe qu'elle a dû perdre ce sens primitif et n'être plus, en réalité, qu'un juron menaçant ayant le sens plus simple indiqué tantôt. Il est donc légitime de traduire de cette dernière façon. N'oublions pas, d'ailleurs, que *por* signifie parfois directement : *de crainte de*, comme dans ce vers d'*Helias* (cit. Godefroy) :

Mais li mares est granz, n'osent por affondrer.

En voilà assez sur ce *por* que j'ai voulu signaler aux amateurs de casuistique grammaticale.

L'énigmatique jeu de *nimpole* (33,9) qu'on trouve seulement au lexique avec un point d'interrogation, méritait les honneurs d'une note. Ce parait être un « jeu de tables », plutôt d'adresse que de hasard, dans un ban de l'échevinage de Hénin, au XIIIe siècle, qui défend de jouer *de nul jeu de tavles se n'est a le nimpole et a le vielle asise et a le hamie et as eskies* (cité par Godefroy). G. Paris a signalé encore (*Romania*, XXIX, 1900, p. 290, note 4), un passage d'une fatrasie et un vers assez significatif d'Adenet (*Bueves de Comarchis* 3060), où la *grande limpole* me semble bien désigner un jeu d'adresse.

*
* *

En France, par les soins de M. Remy de Gourmont, l'*Ymagier* a republié dernièrement, plus ou moins corrigée, la version en français moderne de Lacurne de Sainte-Palaye dont la première édition parut en 1752 et eut le grand mérite de révéler la chantefable au public français. Cette seule considération pouvait lui valoir les honneurs de la réimpression. Elle n'est d'ailleurs nullement dépourvue de valeur et se lit encore avec plaisir. Une postface... de sept lignes nous avertit que l'œuvre a été « rédigée dans le dialecte de l'Isle-de-France » (!). — Rappelons ici, pour la France, les versions de Delvau

(1859), Bida (1878), et celle de Michaut (1901) que j'ai signalée dans le dernier *Bulletin*. Quant aux éditions, rien depuis celle de Moland et d'Héricault (1856) reproduite en 1866 par Delvau. Celle de G. Paris accompagnant la traduction Bida est devenue introuvable.

Chose étrange ! C'est chez nous, en Belgique, dans la patrie même de l'œuvre, qu'on parait s'y intéresser le moins. A côté de la version de M. Bovy (1898) et des quelques précieuses pages critiques de M. Wilmotte (*Bulletin* 1901, p. 24), je n'ai rien à mentionner.

En Allemagne et en Autriche, où l'on avait déjà les traductions de Wolff (1833), de Wilhelm Hertz, la meilleure (1865, réimprimée dans le *Spielmannsbuch*, 1900), de Grundlach (1891) et de von Sallwürk (1896), M. Paul Schäfenacker vient de donner à la Bibliothèque populaire de littérature universelle, éditée par Hendel, une version nouvelle assez soignée, mais qui ne perdrait rien à être plus littérale, et à n'esquiver pas les difficultés du texte.

Si l'on peut mesurer le succès de notre *Aucassin* dans un pays au nombre de versions qu'on en essaie, c'est en Angleterre qu'il est le plus vivement goûté. M. Bourdillon, on le sait, fut le véritable artisan, l'apôtre convaincu de cette conquête. Son édition de 1887-1897 accompagnée d'une traduction, ainsi que sa superbe édition facsimile de 1896 qui permet à tous d'étudier le manuscrit sans devoir recourir à l'original de Paris, ont rendu l'œuvre populaire et ouvert la série des versions anglaises [1]. Il vient de la réimprimer,

---

[1] N'oublions pas cependant celle de Macdonough à New-York, en 1880, d'après celle de Bida. Pour les traductions ici indiquées, et que je ne connais pas directement, je m'en réfère au sommaire bibliographique de M. Suchier, dans l'avant-propos de sa cinquième édition.

sensiblement perfectionnée. — La même année 1887, a paru celle de M. Andrew Lang, réimprimée également trois fois. Enfin, voici deux belles publications, exécutées toutes deux en 1902, avec ce soin, avec ce goût impeccable et exquis qui, chez nos voisins d'Outre-Manche, font du livre une œuvre d'art véritable. L'un d'eux est la version de MM. Henry et Thomson dont le texte avait déjà paru à Boston, six ans auparavant, et dont l'éditeur Schulze, d'Edimbourg, a fait un superbe volume destiné à mettre en joie les plus raffinés bibliophiles. L'autre, en un petit format, de toilette plus modeste, mais également délectable, est la traduction nouvelle (la cinquième en anglais !) qu'a essayée M. Laurence Housman. L'auteur a même pris un tel plaisir à la besogne qu'elle lui a inspiré de composer une gracieuse chantefable à l'instar d'*Aucassin*, et cela nous vaut l'histoire jolie d'*Amabel et Amoris* à côté de son modèle.

Ces deux versions nouvelles ont également, surtout la seconde, de très aimables qualités, sans valoir celle de M. Bourdillon. M. Housman a, comme ce dernier, conservé, pour les laisses, le vers de sept pieds, si alerte et si pimpant, de l'original, tandis que M. Thomson emploie arbitrairement et souvent au cours d'une même strophe, le vers heptasyllabique et le vers octosyllabique.

J'avoue un faible pour ces versions anglaises. Est-ce une impression subjective, mais il me semble que, de toutes les langues, c'est l'anglaise, fluide et subtile, qui peut le mieux rendre la beauté gracile, délicate et malicieuse de la ravissante fleur d'art médiévale.

« When my sweet friend holds me fast,
« Clasps and finds me soft and round,
« Then to school am I so bound,
« Paces, graces, dance-array,

« Harps and viols making gay,
« Jigs, and mirth at nimpole play
« May all away ! » (1)

Ne sont ce pas là gentils vers ?

Une remarque générale pour terminer. Pourquoi n'avoir pas, dans toutes ces éditions et même dans ces traductions, reproduit la notation musicale en tête des laisses, comme l'a fait Moland dans l'édition de la *Bibliothèque elzévirienne* et M. Bourdillon dans l'excellente édition parue chez Macmillan ? C'est là un élément essentiel de la chantefable et qui en accentue la saveur pittoresque (2).

CHARLES MARTENS.

98. ANDREW LANG. *Aucassin and Nicolete.* — The Library, Second Series, IV, 1903, pp. 22-27 ; Londres, 1903.

Article destiné au grand public. Les amis de notre délicieux récit y trouveront cependant à glaner : M. Lang, à qui nous devons une bonne traduction anglaise d'Aucassin, esquisse l'histoire de la chantefable ou récit mêlé de prose et de vers, dans la littérature populaire universelle, jusque chez les sauvages de l'Australie et du Congo ; il soutient aussi le caractère personnel, savant, de notre roman (3). On pourrait chicaner sur quelques détails :

---

(1) Version Housman, p. 53.

(2) M. Bourdillon est le seul qui l'ait reproduite correctement. M. Michaut l'a mise d'une façon tout à fait fautive sur la couverture de sa charmante version : le *la* final du premier vers est oublié, il faut un *fa naturel*, et la musique du petit vers final doit être lue une quinte plus bas. M. Tiersot, dans sa remarquable *Histoire de la Chanson populaire en France* (p. 409), la reproduit de la même façon inexacte.

(3) L'article de M. Lang signale une série de traductions anglaises et américaines qui sont fort peu connues sur le continent européen ; à ce titre, son travail intéresse les bibliographes d'*Aucassin et Nicolette.*

M. Lang ne sépare pas, avec assez de précision, le cas où le public souligne, en quelques vers, les tirades du narrateur populaire, de celui où, comme dans *Aucassin*, le trouvère a seul la parole ; il touche presque à l'erreur lorsqu'il affirme que l'auteur de notre poème « a inventé « son récit sur la vieille donnée de l'enfant royal qui s'est « égaré ». *Aucassin et Nicolette* n'a point été créé de toutes pièces ; tout le problème consiste à retrouver son odyssée à travers l'Europe et jusqu'au Nord de la France.

B. F. B.

99. D.-C. Hesseling. *Tureluurs. Taal en letteren*, XII, pp. 478-480. Leyde, 1902.

Le savant philologue néerlandais rapproche fort heureusement l'expression : *het is om tureluurs te worden* (c'est à devenir fou) du nom de Torelore, le pays imaginaire où Aucassin contemple de si étonnantes merveilles dans le domaine de la balistique et de la... physiologie ; l'adjectif *tureluursch* désignerait l'habitant du royaume de Torelore (1). M. Hesseling se montre préoccupé du point de savoir comment ce fantastique état est arrivé à la con-

(1) M. Hesseling s'efforce, après M. Suchier et Lacurne de Sainte-Palaye, de retrouver la place de Torelore dans la géographie réelle. Il est à craindre qu'il ne cherche longtemps. J'avoue n'avoir qu'une confiance médiocre dans cette affirmation du vieux romaniste français qu'Aigues-Mortes « encore aujourd'hui est appelé vulgairement pays « de Turelure, à cause des singularités qui regardent le pays et les « habitans. » Nombre de villes jouissent de cette réputation, qu'elles ont parfois la galanterie de s'échanger entre elles : on peut citer Gand et Bruges. Au demeurant, rien n'empêche que l'auteur de notre chantefable ait découvert Torelore au cours de son voyage au Midi de la France, en même temps que l'*herbe de la garrigue* et autre chose encore. Il semble cependant plus naturel de supposer qu'il l'a trouvé dans quelque refrain de son propre pays et M. Hesseling a bien raison de rapprocher le *royaume de Torelore* du *land van Tralala*, si connu dans la littérature populaire des Pays-Bas contemporains.

naissance des Néerlandais ; il aurait été moins perplexe s'il avait réfléchi sur la patrie propre d'Aucassin et Nicolette. Je ne serai pas le premier, au surplus, à rapprocher *Torelore* du mot, si populaire en Belgique, de *Turlurette*.

B. F. B.

100. S. *Sur un vieux livre. Journal des débats politiques et littéraires.* Paris, 13 janvier 1902.

Article écrit dans un style fort agréable sur l'*Aucassin* de M. Gustave Michaut. D'après M. S., « la vieille histoire « d'Aucassin et Nicolette est moins une idylle qu'une « œuvre d'ironie et de parodie légères où l'auteur inconnu « ... s'est un peu moqué, dans une contrefaçon tendre et « narquoise, des beaux sentiments, des aventures invrai- « semblables et des prouesses extraordinaires des chansons « de geste et des romans héroïques. » Je ne vois pas trop bien comment on pourrait mettre cette vue nouvelle sur le but dernier de notre chantefable en accord avec la « grâce de naïveté » qu'on lui prête aussitôt après. Il est vrai que M. S. finit par y reconnaître « l'esprit ... et « l'esprit sous toutes ses formes : la finesse, l'agrément, « les sous-entendus, la malice, la raillerie. » Et je crois qu'il a raison, ici au moins. L'auteur d'*Aucassin et Nicolette* connaissait trop bien le Midi de la France, qui lui a, peut-être, fourni la donnée sur laquelle il a construit son chef-d'œuvre, il était trop bien chez lui dans le pays des troubadours pour ne pas devenir, à leur exemple, un artiste au courant des secrets du métier et très conscient de sa valeur personnelle. *Aucassin et Nicolette* ne m'a jamais fait l'impression d'être une parodie ; ce n'est assurément pas une œuvre naïve.

B. F. B.

101. Camille Liégeois. *Gilles de Chin. L'Histoire et la Légende. — Recueil de travaux publiés par les Conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*, 11e fascicule. Louvain, Ch. Peeters ; Paris, Fontemoing, 1903.

102. Alphonse Bayot. *Le roman de Gillion de Trazegnies.* — Même recueil, 12e fascicule. 1902.

Ces deux mémoires importants et fort intéressants traitent deux questions d'histoire littéraire qui offrent plusieurs points de contact. Nous les analyserons l'un à la suite de l'autre dans un même article.

Gilles, fils de Gontier, seigneur de Chin, est un personnage historique, né au début de XIIe siècle ou à la fin du XIe, qui fut chambellan de Baudouin IV, comte de Hainaut, prit part aux luttes de Gérard de Saint-Aubert contre l'évêque de Cambrai et périt, en 1137, à la suite de blessures reçues dans un tournoi. M. Liégeois, après avoir relevé les rares indications que nous fournissent les documents diplomatiques, les chartes du XIIe siècle, sur Gilles de Chin, aborde l'examen des sources littéraires qui forme le véritable sujet de son mémoire. Ces sources sont d'abord les *Gesta pontificum Cameracensium*, puis la chronique du Hainaut, de Gilbert de Mons, mais surtout l'important poème du XIIIe siècle, publié en 1847 par le Baron de Reiffenberg, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. M. Liégeois recherche avec ingéniosité la date de composition de ce poème et croit pouvoir le placer entre 1200 et 1240. L'auteur se nomme, dans les derniers vers, *Gautier de Tournay*, mais il y a de plus, au vers 4904, une allusion à un *Gautier le Cordier*, qui

traita la matiere premiers
de mon signor Gille de Cyn,
mais il n'en fist mie la fin.

Et M. Liégeois en conclut que ce Gautier le Cordier avait déjà raconté les exploits de Gilles en Terre-Sainte et, pour cette partie du récit, avait servi de source à Gilbert de Mons et à Gautier de Tournai. Ce poème perdu, écrit, lui semble-t-il, vers 1170, aurait été une vraie chanson de geste du cycle de la croisade, tandis que le poème du XIIIe siècle a bien les caractères d'un roman courtois, inspiré de la matière de Bretagne (Chrétien de Troies) et de la matière antique (*Eneas*).

M. Ernest Langlois, dans un très judicieux et savant article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1904, p. 203) a réfuté cette opinion : il a prouvé que la mention de Gautier le Cordier n'émanait pas de l'auteur du poème, qu'elle faisait partie d'un long épisode intercalé après coup à la fin du récit et que ce Gautier le Cordier désigné par l'interpolateur, est identique au Gautier de Tournai. L'hypothèse d'un poème-source du XIIe siècle doit donc être écartée. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Langlois, il serait difficile d'admettre que, quelque quarante ans après la mort de Gilles, on eût pu déja lui attribuer de copieuses aventures légendaires.

Au XIVe siècle, nous retrouvons mention de notre héros dans les *Annales* de Jacques de Guyse et, au XVe, il est le protagoniste d'un des romans à succès de la littérature bourguignonne, la *Chronique du bon Chevalier messire Gilles de Chin.* Ce récit en prose, publié en 1837 par R. Chalon, est dû à un remanieur resté anonyme, auquel M. Liégeois, après examen attentif, attribue également deux autres œuvres de l'époque : le *Roman de Gillion de Trazegnies* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing.* M Gaston Raynaud a donné cette dernière histoire à Antoine de la Salle, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré,* mais la réponse de M. Liégeois (p. 85) nous paraît convaincante.

Enfin, l'auteur énumère et analyse les nombreux textes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, relatifs à Gilles de Chin et à la légende du dragon. Ajoutons qu'il nous promet une étude sur la langue du poème de Gautier de Tournai, laquelle l'amènera sans doute à corroborer les conclusions susdites de M. Langlois.

***

Le sujet traité par M. Bayot peut être envisagé à un double point de vue : on peut y voir en effet une question d'histoire littéraire et une question de folklore, toutes deux intéressantes et difficiles qui, jusqu'à présent, n'avaient guère été élucidées. On ne connaissait le roman hennuyer du XVe siècle que par la peu correcte édition Wolf de 1839 et on attendait depuis longtemps l'étude approfondie promise par Gaston Paris ; l'illustre et regretté maître n'avait fait qu'effleurer le sujet dans sa lecture à l'Académie des Inscriptions, en 1887, sur *la légende du mari aux deux femmes*.

La première de ces questions, — à savoir l'histoire du roman de Gillion, ses sources et ses dérivés, — occupe naturellement, dans ce mémoire de philologie romane, la première place et la plus importante ; la seconde — à savoir l'histoire du type légendaire du mari bigame, ses origines et ses transformations dans l'imagination populaire — est traitée beaucoup plus sommairement dans un court chapitre inséré au milieu du mémoire. L'auteur n'a pas visé à être complet sur ce point, mais seulement à fournir quelques matériaux pour des recherches ultérieures sur le cycle traditionnel de la bigamie.

Le roman du XVe siècle, dédié à Philippe le Bon, nous est parvenu dans trois manuscrits français de l'époque : celui d'Iéna (éd. Wolf), celui de Bruxelles et celui de Dülmen — et deux versions latines postérieures du XVe et

du XVI[e] siècles (v. la note additionnelle de la p. 195). Le codex incomplet de Bruxelles porte des corrections faites d'après un autre manuscrit : il a donc une valeur double au point de vue de la critique du texte. Le remarquable manuscrit de Dülmen (château du prince de Croy), confectionné en 1458 par David Aubert, le fameux calligraphe de la cour bourguignonne, contient une leçon sensiblement différente des autres quant à la forme, et une conclusion très allongée. M. Bayot établit avec beaucoup d'ingéniosité et de sens critique la généalogie des quatre rédactions françaises conservées et la genèse de l'œuvre littéraire que nous possédons. Selon lui, le roman de Gillion a dû être rédigé vers 1450 par un remanieur de profession qui en a allongé lui-même la fin quelques années plus tard, en vue de l'exemplaire luxueux commandé par le Grand Bâtard de Bourgogne à David Aubert. Ce dernier a lui-même plus ou moins retouché le texte qu'il copiait.

Quant à la personnalité du romancier ou plutôt du rédacteur, sans doute un « professionnel du remaniement », elle nous demeure inconnue et nous ignorons jusqu'à son nom. Mais M. Bayot estime, comme M. Liégeois, qu'il faut également lui attribuer deux autres productions romanesques du XV[e] siècle : la *Chronique de Gilles de Chin* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*. La démonstration de cette paternité commune ne ressort pourtant pas à l'évidence, il s'en faut de beaucoup, de la longue et minutieuse étude de stylistique comparée que l'auteur a rejetée en appendice à la fin de son mémoire. Les mots et expressions communes aux trois œuvres, relevées ici, semblent peu caractéristiques et puisées au fonds banal du langage du temps ; il nous paraît difficile de tabler sur elles pour résoudre une question de propriété littéraire. C'est là, sans doute, un point fort délicat et qui ressortit

plutôt au sens subjectif qu'au raisonnement ; on peut avoir, en lisant attentivement deux œuvres, l'impression nette de leur *fraternité* sans pouvoir la prouver formellement. Mais afin de faire partager cette impression au lecteur, il eût fallu, comme dans le travail de M. Liégeois, lui mettre sous les yeux, non pas uniquement des expressions, formules et phrases détachées, mais des pages entières des trois textes. Ajoutons cependant que ces conclusions viennent corroborer celles, mieux établies, du mémoire sur Gilles de Chin.

La même observation pourrait s'appliquer, dans une moindre mesure, à la démonstration de l'existence d'un poème perdu du XIVe siècle (composé vers 1365), en vers octosyllabiques à rimes plates, que l'écrivain du XVe siècle se serait borné à remanier en prose, et dont les traces rimiques et métriques se laisseraient retrouver dans le roman hennuyer. Ici également la reproduction de passages étendus du texte devrait compléter la preuve, en faisant voir que la fréquence des mots voisins rimant entre eux et des débris de vers est trop grande pour s'expliquer par le hasard. Mais précisément je doute que la lecture du roman puisse donner à cet égard une impression convaincante : les véritables traces de vers y sont rares et disséminées ; le passage cité p. 51 (portrait du héros) est peut-être le seul qui fasse songer à une suite d'octosyllabes. Dans ces conditions, que doit-on penser de ces traces ? L'auteur avoue que les exemples cités sont individuellement peu concluants et pourraient n'être que des cas fortuits — c'est surtout vrai pour les prétendues traces de rimes — ; mais il croit qu'il lui suffit de découvrir dans le roman un seul vers ou une seule couple de rimes pour établir sa thèse. Affirmation manifestement trop absolue. Le prosateur n'aurait-il pu puiser dans n'importe quel récit en vers les traits banals du passage susdit ? Ne

pouvait-il emprunter au langage populaire un proverbe rimé comme celui-ci :

> *Puis que ungs homs en est parti* [du monde],
> *Tantost en est mis en oubli.*

qui évidemment peut être inséré dans un roman en prose sans qu'il faille en conclure à une source rimée ? Mais je ne reproche ici à M. Bayot que la façon trop radicale de présenter son argumentation ; sa thèse me paraît très vraisemblable, la plupart des romans du XVe siècle ayant une genèse semblable : encore faudrait-il qu'elle fût, dans ce cas, plus solidement établie pour entraîner l'adhésion.

De l'histoire externe du roman de Gillion, M. Bayot passe à son histoire interne, à la provenance des matériaux. Ce conte du XIVe siècle auquel nous avons remonté, de quelles sources traditionnelles et littéraires provient-il lui-même ? Pas de doute qu'il n'existât dès lors une tradition populaire attribuant, de façon sommaire, à un seigneur de Trazegnies, une histoire de bigamie. Quant à la forme détaillée du récit, on a depuis longtemps remarqué la similitude curieuse de l'aventure de Gillion et de celle d'*Eliduc*, si gracieusement racontée par Marie de France. Tout semble indiquer que ce lai d'*Eliduc* constitue la source principale du poème supposé et que l'auteur de celui-ci — en somme le véritable auteur du récit romanesque — a christianisé, transformé, dans une intention édifiante et au profit du héros hennuyer, la donnée du lai breton, s'inspirant aussi peut-être de quelques traits empruntés à d'autres lais de la poétesse.

Reste à expliquer l'origine de la légende hennuyère elle-même ; et c'est ici la partie la plus originale et la plus ingénieuse du livre de M. Bayot. Comment la romanesque aventure a-t-elle pu être attribuée, sans

l'ombre d'un fondement historique, à un seigneur de Trazegnies ? Sans doute de la même façon qu'elle l'a été au comte de Gleichen, dont l'histoire légendaire, beaucoup plus réconte, dérive directement, semble-t-il, de celle de Gillion : par un phénomène de mythologie iconographique. Une tombe qu'on montre encore à Erfurt et qui représente un chevalier couché entre deux femmes, évidemment ses épouses successives, a fait travailler l'imagination populaire au sujet d'un comte de Gleichen et lui a fait appliquer une des légendes de bigamie alors en cours. De même, sans doute, pour Gillion. Mais ici le problème apparaît beaucoup plus obscur et sa solution plus difficile, vu qu'on ne possède pas de pierre tombale d'un seigneur de Trazegnies analogue à celle d'Erfurt et qu'aucun membre de cette famille ne s'est trouvé en situation de se voir attribuer la légende de façon semblable. Aucun, en effet, n'a été enterré avec ses deux épouses successives au prieuré d'Herlaimont *où la légende a dû prendre naissance*, comme l'auteur le démontre fort ingénieusement. M. Bayot conjecture que c'est la pierre tombale de Gilles († 1162), fils d'Othon, qui a fourni l'élément nécessaire à la fixation du conte en pays hennuyer. Ce Gilles ne fut marié qu'une fois, mais sa femme avait un double nom : *Damise-Gerberge* et ce double nom, gravé à côté du sien sur son tombeau, a pu faire croire, dans la suite, à l'existence de deux épouses différentes et... simultanées. Le nom même de Damise peut être rapproché de la *Dame Marie* du roman, et celui de Gerberge n'est pas si éloigné de *Gracyenne*, la princesse étrangère. Ce rapprochement, en somme n'est point forcé, et M. Langlois a eu tort, selon moi, de le critiquer (¹). Il s'agissait ici, ne l'oublions pas, de trouver non un argument, la preuve d'une hypothèse,

(¹) Voir article ci-dessus mentionné, p. 98.

mais une explication, la plus plausible, d'un fait positif qui veut être expliqué : l'attribution à un Gilles de Trazegnies de la célèbre légende.

La question purement folklorique, l'étude du cycle de la bigamie, qui forme à elle seule un sujet très vaste, déjà assez bien élucidé par les travaux de M. Nutt, fait ici l'objet d'un aperçu plutôt sommaire, que l'auteur a glissé au cours de son travail. Le lai d'*Eliduc*, le conte écossais de *Gold Tree et Silver Tree*, l'histoire nordique d'*Amleth* rapportée par Saxo Grammaticus y sont parallèlement étudiés et M. Bayot croit avoir découvert le type le plus ancien de notre légende dans un drame indien de Kâlidâsa : *Vikramorvaçi*. Ce rapprochement est fort curieux, mais cependant un peu forcé, et il appelle des réserves.

Il reste à formuler un vœu. Souhaitons que M. Bayot nous donne bientôt une édition nouvelle du roman hennuyer avec la fin, encore inédite, du manuscrit de Dülmen ; ce serait le couronnement de son beau travail. J'ajoute que l'*Histoire de Gillion* n'est pas indigne de cet honneur ; outre qu'elle présente un intérêt incontestable au point de vue de notre histoire littéraire à l'époque bourguignonne, elle donnera joie et déport à ceux qui goûtent la niaiserie amusante et savoureuse des romans de la décadence médiévale, sans doute par contraste avec la rouerie et le raffinement des lettres d'aujourd'hui. Pour mon compte, je viens de lire et de relire d'un bout à l'autre l'édifiante et délectable aventure du bon seigneur de Trazegnies, de Dame Marie sa femme, de l'aimable pucelle Gracienne, et j'avoue y avoir pris, comme le Bonhomme au récit de Peau-d'Ane, un plaisir extrême.

CHARLES MARTENS.

103. A. Römermann. *Über das Verhältniss der Handschrift* D *von Girard d'Amiens*' cheval de fust (*N° 1455 des f. fr. der Pariser Nationalbibliothek*) *zu Adenet le Roi's Cleomadés*. Greifswald, F.-W. Kunike, 1903.

Des quatre manuscrits qui nous ont conservé le *Roman de Meliacin*, par Girard d'Amiens, plus connu sous le titre de *Cheval de fust*, l'un (Bibliothèque nationale de Paris, f. fr., n° 1455) est, dans sa première partie, l'introduction plus ou moins remaniée d'un sujet traité par Adenet le Roi dans *Cléomadés*. La chose a été constatée déjà par MM. Tobler, Stengel et G. Paris; ce dernier avait supposé que le copiste de ce manuscrit, en ayant un autre sous les yeux où il manquait environ 13 feuillets, avait tout simplement comblé la lacune par un long emprunt à l'œuvre du poète brabançon. L'histoire ici racontée était la même que celle de son *Cheval de fust*, et cela avait suffi à le décider à procéder de la sorte. Mais en reprenant le texte d'Adenet, il l'a retouché : il a fait des abréviations et des modifications importantes. C'est à l'examen de celles-ci que M. Römermann consacre sa dissertation. De son intéressante et consciencieuse étude, il résulte que le copiste était un homme plus entreprenant qu'intelligent.

G. D.

104. G.-L. Kittredge. *Arthur and Gorlagon.— Studies and notes in Philology and Literature*, VIII, pp. 149-275, Boston, 1903.

L'auteur publie un texte latin inédit d'après un manuscrit de la Bodléienne : *Narratio de Arthuro rege Britanniæ et rege Gorlagon lycanthropo* (Rawlinson B. 149), et, à cette occasion, il étudie les légendes relatives au loup-garou. Parmi les textes qu'il examine et compare, on trouve le *Lai de Melion*, écrit par un poète picard.

G. D.

105. M. Kawczynski. *Amor i Psyche w poezyi Starofrankuskiej. I. Parténopeus de Blois poemat z dwunastego wieku. Streszczenie, rozbior i objasnienie.* — Rozprawy akademii umiejetnosci. Widzial filologiczny. (Publications de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie). Série II, t. XIX, pp. 1-162. Cracovie, 1902.

106. M. Kawczynski. *Parténopéus de Blois, poemat francuski z wieku XII; strezczenie, rozbior i objasnienie* (Parténopéus de Blois, altfranzösische Dichtung aus dem XII Jhd; Inhaltsangabe, Analyse und Erklärung). — Bulletin international de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie. Classe d'histoire et de philologie, 1901, pp. 123-133. Cracovie, 1901.

107-108. [M. Kawczynski]. *Zur Partenopeus-Frage.* — *Ibidem.* 1902, pp. 42-44 et 148-149. Cracovie, 1903.

Dans le *Bulletin international de l'Académie des Sciences de Cracovie*, I. Classe de philologie, II. Classe d'histoire et de philosophie, juillet 1901, pp. 123-133, sous le titre de *Parténopéus de Blois, altfranzösische Dichtung aus dem XII Jhd.; Inhaltsangabe, Analyse und Erklärung*, M. Kawczynski nous donne, en allemand, un résumé de son travail, qu'il a écrit en polonais.

Dans le même *Bulletin*, février 1902, pp. 42-44, 148-9 : *Zur Partonopeus-Frage*, l'auteur répond, en allemand aussi, à l'article que M. Foerster a consacré à son ouvrage dans le *Literaturblatt* de 1902, n° 1. Il prétend que le poète de Parténopéus est un Français du Sud qui avait appris la langue d'oïl, alors que le savant professeur de Bonn le croit de Tournai (1). G. D.

(1) Cf., sur cette même question, *Romania*, XXXI, 1902, p. 475. Voir *ibid.*, p. 473, au sujet d'un manuscrit de ce roman, manuscrit acquis en 1901 par la Bibliothèque nationale; G. Paris voulait entreprendre une nouvelle édition de l'œuvre en collaboration avec M. J. Bédier.

109. W.-A. Nitze. *The old french Grail Romance Perlesvaus, a Study of its principal sources.* Baltimore, John Murphy Company, 1902.

D'après M. Nitze, le roman de *Perlesvaus* (¹) a été inspiré par les croisades, mais sans que l'auteur ait eu l'une d'elles spécialement en vue. On sait qu'il est dédié à Jean de Nesle, mais cette dédicace est de peu de valeur pour déterminer l'expédition dont il s'agirait ici, car elle ne se trouve que dans le manuscrit de Bruxelles qui n'est pas l'original. Néanmoins nous avons, dans cette version, la preuve que le récit a été fait dans un but précis. Suivant M. Nitze, l'original du manuscrit de Bruxelles aurait été composé en même temps que celui des autres textes.

Potvin a identifié Jean de Nesle avec un personnage de ce nom qui a été châtelain de Bruges et qui a joué un rôle important à la quatrième croisade. L'auteur de la présente étude fournit un argument qui corrobore cette opinion. Mais, d'après lui, l'évêque de Cambrai qui engagea le poète à offrir son roman au seigneur brugeois, n'est pas Roger de Wavrin mort en 1191. C'est plutôt Jean III de Béthune qui fut consacré en 1200 et perdit la vie dans une expédition contre les Albigeois.

M. Nitze dit en terminant que l'œuvre doit être datée des premières années du XIIIe siècle, (le texte de Bruxelles serait antérieur à 1212), et qu'il faut la considérer comme indépendante des continuations données au poème de Chrétien de Troyes par Mennessier et Gerbert de Montreuil (²). G. D.

(¹) *Perceval le Gallois ou le Conte du Graal. Première partie : le roman en prose*, éd. Ch. Potvin, Mons, 1866.

(²) Sur un autre continuateur, dit Gautier, dont il est question *ibid.*, pp. 73-77, voy. P. Meyer, *Romania*, 1903, XXXII, pp. 585-6 et J. L. Weston, *ibid.*, 1904, XXXIII, pp. 333-348: *Wauchier de Denain as a continuator of* Perceval *and the Prologue of the Mons MS.*

110. A. Nitze. *Glastonbury and the Holy Grail.* — *Modern Philology.* I, pp. 247-257. Chicago, 1903.

Article très érudit où l'auteur montre que la source latine du *Perlesvaus* doit provenir de l'abbaye de Glastonbury. Ce n'est pas sans raison qu'il rapproche la composition de ce *Perceval* monastique, écrit dans l'antique rivale de Cantorbéry, des démêlés du roi Henri II avec Thomas Becket. Le roi affirmait que Glastonbury possédait les tombeaux d'Arthur et de la reine Guenièvre et l'on a remarqué depuis longtemps que l'auteur du *Perlesvaus* assimilait l'île d'Avalon avec Glastonbury ; rien, dans ces conditions, n'empêche de croire que, encouragé par la protection royale, quelque moine gallois aura eu l'idée d'utiliser le *Perceval* de Chrétien de Troyes, ou l'un de ses dérivés, pour l'établissement de l'œuvre, mi-chevaleresque, mi-dévotieuse, qu'un clerc des Pays-Bas devait traduire en français pour Jean de Nesle.

B. F. B.

111. F. Löwe, *Die Sprache des Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole.* Gœttingue, L. Hofer, 1903.

De cette étude sur la langue du *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole*, il résulterait que le poème a été écrit dans le dialecte de l'Ile-de-France, mais que ce dialecte est ici fortement influencé par le picard et le normand. L'auteur parlerait donc une langue mélangée, et ce serait vraisemblablement celle du Beauvaisis.

G. D.

112. Karl Seelheim. *Die Mundart des altfranzösischen Veilchenromans.* Leipzig, O. Schmidt, 1903.

L'étude que M. Seelheim fait ici du dialecte du *Roman de la Violette* l'amène à penser que l'auteur aurait écrit dans une région comprise entre Laon, Montcornet et Hirson, soit dans le département de l'Aisne. Mais, comme

cet auteur, vu le nom qu'il porte, Gerbert de Montreuil, a dû vivre dans le Ponthieu, il faut admettre qu'il est allé habiter ce pays assez tard ou bien qu'y étant né, il l'a quitté par la suite. Tout cela ne va pas sans difficulté. De même en est-il pour la patrie que M. Seelheim assigne au copiste à qui l'on doit le prototype du ms. 1553 de la Nationale de Paris : ce serait un Artésien qui aurait passé quelque temps dans le Centre ou en Champagne.

G. D.

113. G. Paris. *Corrections sur Sone de Nansai.* — *Romania*, XXXI, pp. 113-132, Paris, 1902.

114. A. J. Morrison. *An old french Parallel to certain Lines in* Geraint and Enid. — *Modern Language Notes*: XVIII, pp. 220-222, Baltimore, 1903.

Notre premier *Bulletin* (pp. 34-5) a signalé cet article de l'*Archiv* de Herrig (1901), où M. A. Tobler apportait une série considérable de corrections à l'édition du roman de *Sone de Nausay*, due à M. Maurice Goldschmidt (pour le *Litterarische Verein* de Stuttgart, 1899). De son côté, G. Paris avait noté sur son exemplaire d'assez nombreux passages de ce roman, qui seraient à rectifier. Il les a donnés dans la *Romania* de 1902. Omettant les points où il se rencontre avec le savant professeur de Berlin et où ses indications feraient double emploi avec les siennes, il arrive néanmoins à fournir presque vingt pages d'améliorations nouvelles. Inutile de dire quel en est le prix. Nous y signalerons spécialement ce qu'il relève au sujet du poète, lequel était sans doute Brabançon, et des deux personnages, le comte Ansel de Brabant et le comte Ernoul de Flandre (1).

---

(1) G. Paris dit préférer la forme *Nansay* à *Nausay*.

Quant à l'étude plus courte de M. Morrison, nous n'avons à la mentionner que parce que l'auteur fait un rapprochement entre quelques vers de *Sone de Nausay* et les *Mabinogion* d'une part, le *Geraint and Enid* de Tennyson, de l'autre.

G. D.

115. Karl Sachrow. *Über die Vengeance d'Alexandre von Jean le Venelais* [*Jehan li Venelais*]. Halle a/S., H. John, 1902.

116. Schultz-Gora, *Die Vengeance Alixandre von Jehan le Nevelon*. Berlin, E. Ebering, 1902.

En 1886, M. Wilmotte a prouvé que le vrai nom de l'auteur de la *Vengeance d'Alexandre* n'était pas Jehan le Nivellois ou de Nivelles, mais bien Jehan le Venelais. On voit que M. Sachrow adopte cette dernière appellation, tandis que M. Schultz-Gora retient le nom qu'il a trouvé dans celui des manuscrits qu'il publie ici et qui sert de base à son édition. L'intérêt que présentent ces deux travaux pour notre *Bulletin*, réside en ce que le poème est dédié à un comte Henri lequel pourrait être Henri V, comte de Luxembourg depuis 1288 et proclamé roi des Romains en 1308. Telle est du moins l'opinion de M. Paul Meyer dans son *Alexandre le Grand dans la littérature francaise du moyen âge* (II, pp. 263 et sqq.) (¹), opinion que reprend pour compte M. Schultz-Gora. Mais, d'après M. Sachrow, ce serait Henri le Large, de Champagne, mort en 1181 (²).

(¹) En note d'un long compte rendu de la *Romania*, XXXII, 1903, pp. 150-160, par M. E. Walberg, qui fait marcher de pair les deux travaux, M. P. Meyer dit que cette opinion lui parait encore la plus probable.

(²) L'auteur du compte rendu que je viens de citer se prononce en faveur de cette manière de voir. A noter qu'il a lui-même projeté de publier une édition critique de la *Vengeance* : *ibid.*, p. 151.

Une autre raison que nous avons de mentionner l'une et l'autre étude, c'est qu'un écrivain de la cour de Philippe le Bon, Jean Wauquelin († 1452) a parlé de Jean le Venelais, ou plutôt, comme il dit, de Jean Nevelaus, dans son *Histoire du noble roy Alexandre*, composée ou mieux compilée, aux environs de 1450 par ordre de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers, le petit-fils de Philippe le Hardi (voir Sachrow pp. 5, 36 et 73).

G. D.

117-118. Ernest Closson. *Les origines légendaires de « Feuersnoth » de Richard Strauss.— Revue de l'Université de Bruxelles*, 1902-1903, pp. 161-179 et 382-3. Bruxelles, 1903.

A propos de la récente comédie lyrique de Richard Strauss, M. Closson étudie, en un article fort intéressant et très documenté, les diverses formes du vieux conte rabelaisien qui en a inspiré le sujet. Un amoureux, expert en sorcellerie, pour se venger des honnêtes refus d'une dame qui l'a berné, frappe toute la ville d'une étrange calamité : l'impossibilité d'y allumer et d'y conserver du feu. Désormais, on ne pourra s'en procurer qu'en soumettant l'honneste dame à un traitement public, ignominieux et grotesque : son dos — dit une version atténuée! — émettra des flammes et les bonnes gens du lieu devront *tous* venir y allumer leurs flambeaux. Ainsi fut fait, et ainsi fut punie sa vertu! Cette aventure — vrai sujet de fabliau — fut attribuée au moyen âge... à Virgile, qui, on le sait, était devenu pour nos pères un nécromant de haut vol. N'oublions pas que ce n'est qu'un *gab*, une *trufe*, comme les aimaient nos pères, moins exigeants que nous en matière de risées. On devine avec quelle satisfaction nos vieux peintres néerlandais ont dû retracer cette scène de l'exposition et de la prise du feu. Étrange sujet pour une œuvre lyrique,

dira-t-on. Bien entendu, M. Strauss n'a pas poussé la bizarrerie jusqu'à mettre en musique ce beau tableau final. Il a préféré une conclusion moins extraordinaire, plus bourgeoise et, en somme, plus choquante : c'est ici la complaisance amoureuse de la fille qui fait lever l'interdit.

Le conte en question appartient à notre folklore belge par la version recueillie à Audenarde et publiée dans les *Niederländische Sagen* de J.-W. Wolf (1843), où le compositeur allemand semble l'avoir trouvé, par celle que rapporte Jean d'Outremeuse dans sa chronique *Ly Myreur des Histors* et par une petite *Historie van Virgilius* du XVI[e] siècle dont les traductions ont dû répandre le récit partout.

M. Closson expose, avec esprit et netteté, divers témoignages, traces et avatars de cette légende et signale les monuments iconographiques qui s'y rattachent.

Ch. Martens.

VI.

Moyen-Age. Historiographie.

119. A. Molinier. *Les Sources de l'Histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494).* Première partie de *Les Sources de l'Histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789*, par MM. A. Molinier, H. Hauser, A. Lefranc, M. Tourneux. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°.

I. *Epoque primitive, Mérovingiens et Carolingiens.* 1902.

II. *Epoque féodale, Les Capétiens jusqu'en 1180.* 1902.

III. *Les Capétiens, 1180-1328.* 1903.

Les Sources de l'Histoire de France du regretté A. Molinier constituent un répertoire bibliographique où sont énumérées dans un ordre méthodique « les sources narratives de

l'histoire de la France médiévale », et où sont indiqués « les principaux mémoires et articles à consulter sur chaque auteur ou chaque ouvrage ». M. Molinier néglige les sources diplomatiques et se borne aux sources *narratives*, c'est-à-dire aux écrits « dont les auteurs se sont proposé de raconter l'histoire soit de leur temps, soit d'une période déterminée ». Il y joint les sources *indirectes*, « les ouvrages de caractère plus ou moins littéraire servant à la connaissance de l'histoire : lettres, poèmes, inscriptions... », et les principales œuvres composées dans les autres pays d'Europe et pouvant servir à l'étude de l'histoire de France.

Il convient certes, nos provinces ayant entretenu d'actives relations avec la France et la culture historique y ayant été particulièrement abondante, de signaler ici ce magnifique manuel de bibliographie que la critique a si favorablement accueilli et que distinguent surtout l'excellence de la méthode et la richesse de l'information. Toutefois, comme il ne se rattache qu'indirectement à l'objet de ce *Bulletin*, nous nous contenterons d'un simple relevé des œuvres qui appartiennent à la littérature française de nos régions.

Les chansons de geste qui ne sont, en principe, que des récits historiques et dont plusieurs ont été composées dans la partie septentrionale du domaine gallo-roman, ne figurent pas dans l'ouvrage que nous annonçons : l'auteur a jugé superflu de les énumérer, « le départ entre la vérité et la fable n'ayant pas encore été complètement fait ». Il y a, toutefois, une exception pour le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (I, p. 210, n° 682), mais elle ne se justifie pas, selon moi, puisque les aventures attribuées à Charlemagne sont une pure fiction et que le voyage à Jérusalem ne repose sur aucune base sérieuse. M. Molinier prête plus d'attention au *Cycle poétique de*

la première Croisade (II, pp. 294-295, n° 2154), et, des poèmes français qu'il mentionne, nous retiendrons la *Chanson d'Antioche*, œuvre du trouvère artésien Richard le Pèlerin, dont nous ne possédons plus qu'un remaniement par Graindor de Douai, la *Chanson des Chétifs* revue par ce même Graindor, et la vaste compilation du *Chevalier au cygne et Godefroid de Bouillon*, au sujet de laquelle cependant l'information de l'auteur du Manuel me paraît insuffisante. (Cf. *Bulletin*, année 1901, pp. 37-44).

D'autres écrits relatifs aux croisades, en prose ceux-là, et d'une valeur historique réelle, sollicitent notre attention. Ce sont particulièrement l'*Histoire de l'empereur Henri*, par Henri de Valenciennes, rédaction en prose, abrégée, d'un poème rédigé en forme de chanson de geste (III, p. 41, n° 2350) et l'*Estoire de chiaus qui conquisent Constantinoble*, par un simple soldat de la quatrième croisade, originaire de l'Amiénois, Robert de Clari (III, p. 42, n° 2351).

Mais voilà que l'on s'intéresse surtout aux événements nationaux, anciens ou contemporains, et l'anonyme de Béthune, un ménestrel, familier de Robert VII de Béthune, écrit un peu après 1220, une *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* où, en réalité, il raconte les faits auxquels Robert VII et lui ont été mêlés (III, pp. 5-6, n° 2219). On lui attribue également une *Chronique des rois de France* (III, p. 6, n° 2220), sorte d'histoire universelle dont, seule, la dernière partie (1185-1217) est originale, et qui a été utilisée, ainsi que les *Récits d'un ménestrel de Reims* (III, p. 96, n° 2528), par l'*Istore de Flandre*, grande compilation due à un habitant de la Flandre française, probablement de Saint-Omer (III, p. 203, n° 2891) [1]. Ces

[1] M. Ch. V. Langlois soutient cependant que l'auteur de l'*Istore de Flandre* n'a pas pillé le Ménestrel, mais qu'il a puisé aux mêmes

recueils se multiplient : le Tournaisien Philippe Mousket compose (en 1243) une histoire générale, *Chronique rimée* des rois de France, allant de la prise de Troie jusqu'à 1241, et comptant plus de 31,000 vers (III, p. 92, n° 2522) ; plus tard, apparaît encore la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, dont il existe deux rédactions, l'une antérieure à 1281 et l'autre à 1284 (III, pp. 175-176, n° 2797).

Cependant la chronique relatant uniquement les faits contemporains n'est pas abandonnée et nous pouvons citer la *Chronique de Guy de Dampierre* rédigée, peu après 1304, par un Artésien, vivant ordinairement à Arras, et les *Extraits d'une chronique anonyme* finissant en 1308, également composée en Artois (III, pp. 192-193, n°s 2849 et 2850) (¹).

Parmi les sources indirectes de l'histoire, notons les *Miracles de saint Éloi* (II, p. 39, n° 1112), poème du XIIIe siècle, écrit en dialecte picard (cf. outre l'édition citée, G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 211), les pièces relatives aux croisades, comme la satire de Huon d'Oisy (III, p. 38, n° 2346), les chansons de Conon de Béthune (III, p. 38, n° 2347 ; cf. l'édition non mentionnée de M. Wallensköld, Helsingfors, 1891), la chanson de Huon, châtelain d'Arras, (III, p. 45, n° 2364), et la *Complainte de Jérusalem*, que G. Paris attribue à Huon de Saint-Quentin et qu'il date de 1221 (III, pp. 51-54, n° 2395) (²). Signalons

---

sources. (Cf. Petit de Julleville : *Histoire de la langue et de la littérature française*, II, p. 301) D'autre part, à propos des chroniques universelles (III, p. 85), M. Molinier parle de *deux* anonymes de Béthune.

(¹) Pour que le relevé fût complet, il y aurait encore à mentionner les œuvres ou traductions d'œuvres, signalées aux numéros suivants : II, n°s 1117, 1666, 1667, 1730, 1784, 1825 ; III, n° 2246 et sur la légende de la bataille de Courtrai, n° 2954.

(²) L'auteur aurait pu ajouter les chansons du Châtelain de Coucy, publiées par M. F. Fath, Heidelberg, 1885.

encore les œuvres d'Adam de le Hale (III, p. 167, n° 2770), à cause des renseignements qu'elles fournissent pour l'histoire d'Arras et de l'Artois au XIII° siècle ([1]) et enfin les poésies de l'abbé de Saint-Martin à Tournay, Gilles li Muisis (III, p. 202, n° 2890).

Ces trois volumes des *Sources de l'Histoire de France*, parus en 1902 et 1903, nous conduisent jusqu'au commencement du XIV° siècle; les deux volumes suivants (1904) embrassent la période, si brillante pour l'historiographie belge, qui va du début du XIV° à la fin du XV° siècle, plus exactement de 1328 à 1494. Ils seront l'objet d'une notice dans le prochain *Bulletin*.

C. Liégeois.

120. G. Paris et A. Jeanroy. *Extraits des Chroniqueurs français Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines*, publiés avec des notices, des notes, un appendice, un glossaire des termes techniques et une carte, 5° édition. Paris, Hachette, 1902.

Cet ouvrage, qui est arrivé en 1902 à sa cinquième édition, obtient, comme on le voit, tout le succès qu'il mérite. Nous pouvons nous dispenser de l'analyser et d'en faire l'éloge; il est assez connu des romanistes et nul n'ignore les qualités scientifiques et littéraires qui le distinguent. Rappelons seulement la part qui s'y trouve réservée à nos chroniqueurs Froissart et Commines, lesquels occupent plus de la moitié du volume, ainsi qu'à Jean le Bel, Monstrelet, Olivier de la Marche, Chastellain qui se partagent, avec Robert de Clari, Jean Sarrazin et le Ménestrel de Reims, les 50 pages de l'*Appendice*.

G. D.

([1]) A ce point de vue, Jehan Bodel ne méritait-il pas aussi une mention ?

121. E. Teichmann. *Aachen in Philipp Mouskets Reimchronik.—Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, xxiv, pp. 65-164. Aix-la-Chapelle, 1902.

Charlemagne, dit M. Teichmann, est sans conteste la plus brillante figure de la *Chronique rimée* de Philippe Mousket. Ainsi qu'on le sait, l'illustre guerrier honora d'une préférence toute spéciale la ville d'Aix-la-Chapelle, et c'est ce qui fait que celle-ci joue un rôle marquant dans les récits du vieux poète. L'auteur de la présente étude a pensé qu'il y avait là matière à un travail intéressant; étant donné que la *Chronique* n'est pas sans valeur pour l'histoire même de cette ville, il a jugé qu'il ferait œuvre utile en relevant toutes les allusions importantes de Mousket à Aix-la-Chapelle et en les discutant, après en avoir fourni la traduction allemande.

Avec une patience et une science également louables, il passe en revue et commente ces allusions. Le long article qu'il leur consacre, article remarquablement documenté, abonde en détails instructifs et curieux pour les romanistes et pour les historiens à la fois (1).

G. D.

122. Henri Lemaître. *Gilles li Muisis.* Extrait de: *École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1903 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.* Mâcon, Protat frères, 1902.

Nous avons ici le résumé d'une étude fort vaste sur la vie et les œuvres du vieux chroniqueur Tournaisien ainsi que sur la situation matérielle de l'abbaye de Saint-Martin au temps de son gouvernement.

(1) Dans les dernières pages (151-164), M. Teichmann discute la question de savoir si l'auteur du faux diplôme de Charlemagne était d'Aix-la-Chapelle.

Ce travail, diminué du chapitre relatif aux finances du monastère de Tournai, formera l'introduction de l'édition des œuvres du Muisit, que M. Lemaître prépare pour la *Société de l'Histoire de France*. Il serait éminemment souhaitable que le reste reçoive l'hospitalité dans les publications d'une de nos sociétés savantes ou bien dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

B. F. B.

123. W. Schmidt. *Untersuchung der Reime in den Dichtungen des Abtes Gilles li Muisis*. Leipzig-Reudnitz, August Hoffmann, 1903.

Comme l'indique le titre, ce travail, peu étendu d'ailleurs, est une étude sur la rime dans les compositions poétiques de l'abbé de Tournai, Gilles li Muisis.

Le jeune docteur allemand a recherché les différentes particularités qui distinguent la poésie et la langue du célèbre auteur tournaisien. L'œuvre de Gilles li Muisis prête à diverses études autrement importantes et certainement plus intéressantes et plus utiles que celle que nous avons sous les yeux ; toutefois, il y a lieu de féliciter M. Schmidt du soin avec lequel il a analysé les écrits de Gilles, et des conclusions qu'il a tirées de cet examen. Elles dénotent chez lui une connaissance sérieuse de la vieille langue française et de sa grammaire.

V. Desclez.

124. Victor Chauvin. *Le prétendu séjour de Mandeville en Égypte*. — *Wallonia*, X, pp. 237-242. Liège, 1902.

C'est un des types les plus curieux de notre histoire littéraire que ce médecin liégeois, nommé Jean de Bourgogne, qui écrivit, entre 1361 et 1371, en Angleterre et sous le pseudonyme de Jean de Mandeville, un récit, dont le succès fut énorme, d'un voyage de trente-quatre

années qu'il prétendait avoir accompli à travers l'Orient tout entier. M. Albert Bovenschen ([1]) a démontré que ce *Voyage d'outremer* n'a guère demandé à son auteur que d'avoir une vaste lecture, une imagination fertile et surtout une audace au-dessus de tous les scrupules. Le critique allemand (reproduit par M. Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 1087) croyait, cependant, que certains chapitres relatifs à l'Égypte trahissaient une connaissance personnelle des hommes et des choses de ce pays; il en concluait qu'il fallait croire à la réalité du séjour que l'auteur déclarait avoir fait à la cour du sultan. M. Chauvin démontre au contraire que, des deux chapitres allégués par M. Bovenschen, l'un est une paraphase de quelques versets du livre d'Esther et l'autre un décalque du *Dialogus Miraculorum* de Césaire de Heisterbach.

B. F. B.

125. *Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380*, publiée par H. Pirenne. — (*Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Publication extraordinaire*, N° 1). Gand, J. Vuylsteke, 1902.

Nous avons annoncé dans notre premier *Bulletin*, p. 26, la présente réédition de la chronique publiée en 1842 par Le Glay. M. Pirenne s'est attaché à donner, cette fois, une fidèle copie du manuscrit; il l'accompagne d'un commentaire historique excellent, cela va sans dire. Pour ce qui regarde la personnalité de l'auteur, il croit qu'il faut voir en lui un fonctionnaire de Louis de Male. On sait que c'était un flamand, et peut-être habitait-il Bruges. Il a, en tout cas, écrit à une date qui peut se placer avec assez de certitude entre le mois de juin de l'année 1384 et la fin de 1385.

([1]) *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, XXIII, pp. 177-306.

Une partie des observations philologiques auxquelles les méchants vers de cette relation donneraient lieu, ont été faites par M. Wilmotte dans un compte rendu de la *Romania*, t. XXXII, 1903, pp. 621-624. Ce qu'on y lit relativement à la constitution du texte est parfaitement juste, comme aussi les quelques remarques consacrées aux particularités grammaticales et syntaxiques de l'écrivain. L'alinéa qui traite de la phonétique me semble, par contre, sujet à critique. *Ai*, n'étant plus une diphtongue au XIV[e] siècle, ne pouvait éprouver de difficulté à passer par le gosier de notre anonyme, à moins d'admettre que la connaissance du français acquise par ce flamand de naissance, ne fût surtout livresque. Au premier abord, cette deuxième hypothèse ne paraît pas tout à fait improbable, seulement rien ne vient confirmer pareille supposition. Les rimes ne sont jamais choisies pour l'œil, ce qui devrait arriver à mainte reprise si l'écrivain n'avait d'autre pratique que celle de la langue écrite.

L'étude de ces mêmes rimes dénonce plutôt une prononciation vivante, mais manquant d'assurance et souvent approximative. Pour *a : è* (>*ai*), on a 1224 *plaist : trouvast* (*dira-je*, allégué par M. Wilmotte, se trouve dans le corps du vers ; c'est peut-être une graphie incomplète), mais en revanche 494 *trait : vallet*, 550 et 1260 *guerre : faire*, 602 *contraire : crere*, 980 *trompet : retrait*. L'hypothèse d'une voyelle *ou* (*u* germanique) dans le mot *cœur*, en rime avec *seignour*, est inutile ; le son labial issu de ō tonique libre se rencontre à la fin du vers avec toute la gamme des voyelles labiales, tant antérieures quę postérieures : 281 et 762 *hors : seignors* (cf. 646, 720, etc. *hors : lors*) ; — 21 et 1256 *seignour : amour*, 69 *flour : estour*, 131 *cours : labourours ;* — 716, 1132 et 1236 *cuer : seigneur ;* — 740 *conjureur : dur*.

D'autres exemples de cette hésitation qui caractérise les articulations de l'écrivain, sont fournis par les rimes *ui : u*, *ie : ié*. De même, par une série telle que celle-ci : 742 *tamps : parlans*, 722 *ens : temps*, 283 *ens : mains* (= *moins*).

ALPHONSE BAYOT.

126. SYLV. BALAU. *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire*. Étude critique des commencements du règne d'Henri de Gueldre, racontés dans *Ly Myreur des histors*. — *Compte rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire ou Recueil de ses Bulletins*, t. XXI, pp. 227-259. Bruxelles, 1902.

127. JOS. CUVELIER. *Notes pour servir à la biographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt* (1333-1403). — *Ibid.*, pp. 260-274.

Ce sont des questions d'histoire, et non d'histoire littéraire, que traitent MM. Balau et Cuvelier. Aussi ne ferons-nous que mentionner leurs deux articles, mais en ayant soin d'ajouter qu'ils peuvent être utiles et se recommandent, par leur valeur scientifique, aux romanistes.

Se limitant aux premières années du règne d'Henri de Gueldre, M. Balau montre combien il faut se défier de son chroniqueur. En revanche, c'est plutôt pour mettre en lumière les solides qualités du sien que M. Cuvelier a fait son étude.

G. D.

128. *Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten franssoyse in duytscher tale bij Gerijt Potter van der Loo in de XV*[e] *eeuw*, uitgegeven en toegelicht door NAPOLEON DE PAUW. — *Uitgaven der Koninklijke Vlaamsche Academie*, 3[e] série, n° 15. — Tweede deel: *Rekeningen der Baljuws van Vlaenderen*. — Gand, A. Siffer, 1900, 1902.

129. ***The chronicle of Froissart, translated out of french by Sir John Bourchier Lord Berners, annis 1523-25,*** with an Introduction by WILLIAM PATON KER. — ***The Tudor Translations edited by W. E. Henley,*** XXVII-XXXII. Londres, D. Nutt, 6 vol. 1901-1903.

130. ***Selections from Froissart's chronicles,*** edited by N. L. FRAZER. Londres, H. Marshall et fils, 1903.

Parmi les nombreuses traductions de Froissart en langue étrangère, on en compte une en néerlandais (vers 1430) par le magistrat Gerijt Potter van der Loo, et une en anglais (1523-1525) par sir John Bourchier, lord Berners.

L'une et l'autre œuvre ont été imprimées déjà ([1]). En 1898, M. de Pauw a republié celle de l'écrivain flamand, qui comprend le récit de la lutte de sept ans que les Gantois soutinrent contre Louis de Male ([2]). Dans le travail, paru de 1900 à 1902, que nous annonçons ici, il donne, à titre de complément à son édition, des comptes des bailliages des Flandres qui vont de 1374 à 1386. Ce sont autant d'éclaircissements sur la guerre dont il est question dans la *Chronique.*

Quant à la traduction anglaise, elle vient de paraître à nouveau dans une très belle édition due à la maison Nutt, de Londres. Elle est précédée d'une introduction (LXXXIII pp.) signée William Paton Ker, qui retrace, d'une part, la vie de John Bourchier et, de l'autre, celle

---

(1) Voir POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e éd., Berlin, 1896, I, p. 474, et MOLINIER, *Sources de l'histoire de France*, IV, n° 3094.

(2) C'est la partie de la *Chronique de Flandre* (1378 à 1386) rédigée par Froissart vers 1386 et insérée, après correction, dans son IIe livre. Elle correspond, dans l'édition Luce-Raynaud, aux t. IX (p. 158) à XI. Voir ci-dessus et sur ce que l'on connaît de la traduction de Gerijt Potter, les comptes rendus des *Archives Belges*, 1899, pp. 27-29, par M. F. Van Veerdeghem, et 1902, pp. 24-26, par M. V. Fris.

de Froissart. En commençant cette dernière, l'auteur renvoie au charmant et excellent volume de Mme Mary Darmesteter (*Les Grands Écrivains Français*, Paris, Hachette, 1894), et dit qu'il n'est pas aisé d'y ajouter quelque chose de neuf.

Reste l'ouvrage de M. N. L. Frazer. Ce sont des extraits de la même traduction de Froissart, par Bourchier, extraits dont le texte a été modernisé et la narration abrégée, en vue des jeunes lecteurs auxquels cet ouvrage, qui est une édition classique, est destiné. Ils sont empruntés à la *Globe Edition*, parue à Londres, chez Macmillan et Cie.

G. D.

131. H. Omont. *L'édition de Froissart de Dacier.* — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.* 1903, pp. 193-199. Paris, 1903.

En ces quelques pages, M. H. Omont raconte comment le baron Dacier (1742-1833) fut amené deux fois à entreprendre l'édition de Froissart et comment, les deux fois, il ne put la conduire à bonne fin. Les matériaux de la première édition sont aujourd'hui conservés à la Nationale de Paris et ils ont été en partie utilisés par Buchon et Kervyn de Lettenhove. Quant à la seconde, il serait encore possible de mettre à profit ce qui a survécu du travail du vieil érudit.

G. D.

132. A. Bayot. *Un manuscrit du Livre de Baudouin de Flandre.* — *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, I, pp. 361-370. Renaix, 1903.

La Bibliothèque royale de Bruxelles a fait, en 1903, l'acquisition d'un manuscrit provenant du fonds Barrois, de la bibliothèque Ashburnham, et intitulé *Croniques de france et de flandres encommencees en lan de grace mil cent et quatrevingz ;* c'est l'ouvrage connu sous le nom de

Livre de Baudouin de Flandre et de Ferrant de Portugal [1]. M. Bayot nous donne ici une description détaillée de ce manuscrit qui a reçu la cote II. 3022 et, après avoir montré que, dans cette prétendue chronique, l'histoire est fortement *romancée*, il examine les autres copies qu'on en possède. Chose curieuse, le texte ne paraît pas avoir passé par la librairie des ducs de Bourgogne ; M. Bayot ne le trouve pas dans leurs inventaires de livres. Pourtant, il était « de nature à les intéresser, tant par ses héros que par le théâtre de l'action qui, le plus souvent, est en Flandre ou en Orient ». C'est ce qui porterait à penser qu'il n'a été composé qu'à la fin du XVe siècle.

Souhaitons — et M. Bayot en fait aussi le vœu — que l'œuvre tente quelque romaniste belge et que nous sachions bientôt à quoi nous en tenir sur cette question de date et sur les sources où l'auteur a puisé. En tout cas, le nouveau manuscrit de Bruxelles serait précieux pour une étude de l'espèce et une édition critique : il représente, en effet, un texte infiniment moins altéré que les copies connues jusqu'ici et les éditions incunables.

G. D.

133. *Mémoires de Philippe de Commynes.* Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes, d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. de Mandrot. T. II, 1477-1498. — *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, xxxvi, Paris, Picard et fils, 1903.

Le premier volume (1464-1477) a paru en 1901, et nous l'avons annoncé dans notre *Bulletin* de cette même année

---

(1) Voir l'édition de C.-P. Serrure et A. Voisin, *Le livre de Baudoyn, conte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignies.* Bruxelles, Berthot et Perichon, 1836.

(p. 15). Nous avons fait connaître le manuscrit que M. de Mandrot a pris pour base de son édition et nous avons dit en quoi elle marquait un progrès sur les précédentes. Nous ne pouvons aujourd'hui que répéter les paroles élogieuses que nous avons déjà prononcées à ce sujet. Encore que ce ne soit pas une édition critique, (laquelle d'ailleurs n'est guère possible), et que l'auteur ait cru devoir faire un choix entre les variantes des autres manuscrits ou textes antérieurement publiés, le travail qu'il vient d'achever est hautement méritoire. Ainsi que dans le premier volume, M. de Mandrot donne, dans le second, beaucoup de notes où personnages, lieux et événements qui paraissent dans les *Mémoires* de Commynes sont identifiés, expliqués et discutés autant qu'il en est besoin. C'est seulement ici que nous avons son *Introduction* (cxxv pp.) : il y fait avec grand soin la biographie de l'historien, recherche à quelle époque il a dû écrire, se demande dans quelle mesure on peut avoir foi en lui, et examine ses manuscrits, éditions et traductions. Le texte même est précédé de la liste, en 14 pages [1], des ouvrages cités dans les annotations. Il est suivi d'une de ces tables analytiques très détaillées qui rendent tant de services et qu'heureusement on prend de plus en plus l'habitude de joindre à des publications de l'espèce.

G. D.

VII.

Moyen Age. Littérature narrative et morale.

134. Alice A. Hentsch. *De la littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes.* Cahors, Coueslant, 1903.

[1] Pp. cxxvii-cxl.

Cette publication n'appartient pas uniquement à la philologie romane ; Melle Hentsch y passe en revue des écrits latins, italiens, espagnols, français, anglais, allemands ; elle a voulu faire œuvre de vulgarisation en groupant « en un faisceau les nombreux textes, d'un accès parfois difficile, qui constituent le champ très vaste de la littérature destinée à instruire les femmes du moyen âge. » Ce n'est donc qu'un assemblage d'analyses et de critiques, les premières parfois très détaillées, les secondes la plupart du temps très écourtées. De plus, pour ce qui concerne la durée de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge, il nous semble que Melle Hentsch dépasse la mesure en le faisant aller des années 200 à 1550 environ.

Plusieurs auteurs de nos provinces sont l'objet d'une mention. Sauf Watriquet de Couvin, qui a composé son *Miroir* en 1324, pour la reine de France, Jeanne d'Évreux, tous ont vécu à la cour des Pays-Bas (fin du XVe siècle et commencement du XVIe). Ce sont: Watriquet de Couvin, *li Mireoirs as Dames* (pp. 121-125) ; Bouton, *le Miroir des Dames* (pp. 161-163) ; Olivier de la Marche, *le Triomphe des Dames* et l'*Instruction aux Princes, aux Dames et aux serviteurs des Dames* (pp. 185-187) ; Jean Molinet, *le Chapelet des Dames* (pp. 207-209) ; *les Conseils de Marguerite d'Autriche* (p. 223). Cette série d'analyses littéraires est conçue d'après le schéma suivant: notice biographique, étude substantielle de l'œuvre, appréciation de sa valeur esthétique et morale.

JEAN BEHEN.

135. R. ZIMMERMANN. *Li honneurs et li vertus des dames par Jehan Petit d'Arras.* — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CVIII, pp. 380-88, Brünswick, 1902.

C'est un fragment d'un manuscrit de la Nationale de Paris (n° 25566, f. 273a — f. 278a) où un « maistres », interrogé par son « biaus fieus » et « dous amis », lui apprend ce qu'il faut savoir de l'amour et des dames. Le texte est picard, et, d'après les particularités linguistiques qu'il y relève, M. Zimmermann serait disposé à le placer au XIIe siècle et même aux environs de 1150.

G. D.

136. Pietro Toldo. *Pel fableau di Constant du Hamel.* — *Romania*, XXXII, pp. 552-564. Paris, 1903.

Après quelques considérations sur le caractère irrespectueux des fableaux à l'égard de la vertu des femmes, et une analyse détaillée du poème qui fait l'objet de l'article [1], M. Toldo nous présente une farce du moyen âge, dans laquelle le protagoniste joue le même rôle que Constant du Hamel et cela dans des circonstances analogues : *la Farce nouvelle a VI personnages, savoir deulx Gentilzhommes, le mounyer, la meunyere et les deulx femmes des deulx Gentilzhommes abillees en demoiselles.* Il trouve ainsi l'occasion de défendre une théorie qu'il a soutenue déjà dans ses *Études sur le théâtre comique français du moyen âge et sur le rôle de la nouvelle dans les farces et dans les comédies* [2] : « la farce du XVe et du XVIe siècle n'est, dans la plupart des cas, qu'un fabliau mis en action ». Nous sommes plutôt de l'avis de G. Paris qui a démontré « que les auteurs de farces ont pris, comme ceux des fableaux, leurs motifs dans la tradition orale, toujours vivante » [3].

---

(1) M. Pillet, dans un travail que nous examinerons tout-à-l'heure (pp. 128-130), a démontré que «*Constant du Hamel* avait été composé au nord de la France, vers le milieu du XIIIe siècle.

(2) Pietro Toldo. Turin, Loescher, 1902. (Extrait des *Studj di filologia romanza*, vol. IX, fasc. 2).

(3) *Romania*, XXXII, 1903, p. 176.

L'article de M. Toldo a d'ailleurs pour objet principal de démontrer, contrairement à l'opinion de M. Bédier (¹) l'origine orientale de l'histoire des amants bafoués par le mari de la belle. Avec une singulière richesse d'information, le savant romaniste italien nous montre ce thème représenté non seulement par un récit arabe du XVIᵉ siècle, déjà connu avant lui, mais par d'autres histoires trouvées partout en Orient : à Cachemire, dans l'Afghanistan, à Damas, etc. Il semble donc que, cette fois, l'information si sûre de l'auteur des *Fabliaux*, est restée incomplète.

JEAN BEHEN.

137. ALFRED PILLET. *Das Fableau von den Trois Bossus Ménestrels und verwandte Erzählungen früher und später Zeit ;* ein Beitrag zur altfranzösischen und zur vergleichenden Litteraturgeschichte. Halle, Niemeyer, 1901.

Le fableau des *Trois bossus ménestrels*, par Durand, de Douai (?), développe, avec esprit et gaieté, un thème bien connu de la littérature universelle, « celui de trois cadavres de gens conformés ou vêtus de même, morts accidentellement chez une femme, qui essaie de se débarrasser d'eux en les faisant enlever successivement par un rustre ; furieux de l'obstination du mort, et rencontrant un quatrième personnage semblable aux trois premiers — c'est ici le propre mari de la femme —, il le jette aussi à l'eau » (²).

Deux autres fableaux appartiennent à la même famille : l'*Estormi* et les *Quatre prestres*, d'un certain Haiseau.

(¹) JOSEPH BÉDIER. *Les Fabliaux*, 2ᵉ éd., Paris, 1895, pp. 147 et 454-457.

(²) *Romania*. XXXI, 1902, p. 142. Dans le compte rendu élogieux du travail de M. Pillet (pp. 136-144), G. Paris se sépare de lui sur plusieurs points, notamment sur l'objet du conte primitif (p. 138) ; il se range ici à l'avis de M. Bédier : *Les Fabliaux*, 2ᵉ éd., Paris, 1895, pp. 236-250.

M. Pillet traite toutes les questions que comporte l'étude de ces contes : auteur, date, patrie, origine, influence. C'est, dans l'état actuel de la science, une monographie complète du sujet.

La partie purement philologique et littéraire du travail de M. Pillet mérite les plus grands éloges ; il n'est plus permis maintenant, pour ne citer qu'un exemple, de faire un seul et même personnage de Huon Piaucele, l'auteur de l'*Estormi*, de Huon de Cambrai, qui a composé une des versions de la *Male Honte*, et de Huon le Roi, le gracieux rimeur du *Vair palefroi*. M. Pillet tire tout le parti possible des données linguistiques que lui offrent les textes, utilisant de main de maître les phénomènes phonétiques révélés surtout par l'étude des rimes et les transformations morphologiques manifestées dans la déclinaison et la conjugaison ; il est arrivé ainsi à établir avec certitude que les *Trois Bossus Ménestrels* et l'*Estormi* ont vu le jour en Picardie et les *Quatre Prestres* en Normandie, et que le premier de ces contes, qui sont tous du XIIIe siècle, est le plus ancien. Leur parenté est infiniment probable, certaine peut-on dire ; les données, qui sont semblables, font penser qu'il y a eu, de part et d'autre, un intermédiaire qui a transmis oralement, et altéré plus ou moins profondément, le récit antérieur des *Trois bossus*, ou encore que les deux fableaux plus récents ont puisé dans la même tradition. Il y a également tout lieu de croire, avec M. Pillet, que la contamination du thème des trois cadavres avec celui, assez voisin, des trois amants bafoués, contamination dont l'*Estormi* et les *Quatre prestres* nous offrent des exemples, est due à l'influence du fableau, un peu plus ancien, de *Constant du Hamel*, dont nous avons parlé plus haut, pp. 127-128.

Reste la question mythographique, ou de l'origine première et des migrations géographiques du thème des

trois cadavres. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le problême si vaste et si compliqué de l'origine des contes populaires. Qu'il me suffise de dire que M. Pillet croit à la provenance orientale du récit des *Trois bossus ménestrels* et Gaston Paris, fidèle à l'une de ses théories les plus chères, n'a pas manqué l'occasion d'en donner une confirmation nouvelle. Ni l'un ni l'autre n'ont, je l'avoue, réussi à me convaincre. A mon humble avis, il n'y a point lieu de voir un reste des coutumes orientales dans la circonstance que nos trois jongleurs sont bossus; que les choses se passent ainsi en Asie, je le veux croire, mais ailleurs aussi nous voyons les bossus, les boîteux et autres contrefaits, pratiquer le métier facile de musicien, de chanteur, de danseur bouffe, pour lequel leur infirmité, loin d'être une gêne, constitue plutôt une élément de succès.

JEAN BEHEN.

138. H. COULON. ***Proverbes d'autrefois.* — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai***, LVI, pp. I-VI et 1-174. Cambrai, Régnier frères, 1902. Avec un ***fac-simile***.

M. Coulon a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, n° 433 (XIII[e] siècle, 1[re] moitié ?), une série de 225 exemples. Il les a rangés par ordre alphabétique, publiés, traduits, accompagnés enfin d'un vaste commentaire formé de ses propres méditations plus encore que de ses lectures. L'auteur a trouvé un visible plaisir à la rédaction de son mémoire, mais cela ne prouve pas qu'il n'eût, à son choix, pu lui donner une étendue double de celle qu'il a présentement ou bien le réduire des trois quarts. Au point de vue de l'histoire littéraire, la publication du texte de Cambrai, assez peu important d'ailleurs, est presque inutile. M. Coulon laisse échapper des fautes de lecture (n° 62, *meilleur* pour *meneur*) ou des fautes de traduction (n° 35 : *Belle chose est tot hapée, belle chose est*

tôt ravie ; n° 182 : *Quant a mal voisin, si a mal matin, quand on a...*) et l'absurde principe de la reproduction servile du manuscrit lui interdit soit de corriger une leçon manifestement corrompue (n° 75 : *En petite eure Diex labeure*), soit même de rétablir un texte incomplet (n° 67 : *de mauves arbres mau*, ajoutez *s fruiz*). Quant à l'introduction qui, par une singulière anomalie typographique, précède le titre du mémoire, mieux vaut n'en rien dire. M. Coulon nous affirme que son *manuscrit a pour auteur Jacques de Vitry, historien qui fut évêque de Tusculum vers 1240* (1) — puis, immédiatement après, que *les proverbes du manuscrit en question ont été précisément tirés des Proverbes ruraux et vulgaux, parus vers 1235* (2), *le premier recueil de proverbes en langue française.* Les deux affirmations sont inconciliables et il semble bien qu'elles ne sont exactes ni l'une ni l'autre.

B. F. B.

139. JACQUES BRETEX ou BRETIAUS. *Le Tournoi de Chauvency*, publié par GAËTAN HECQ. *Supplément.* — *Société des Bibliophiles belges séant à Mons.* N° 31 des *Publications.* Mons, Dequesne-Masquillier, 1901.

Nul plus volontiers que M. Hecq ne parle « des progrès réalisés aujourd'hui par les sciences philologique et archéologique. » En parler moins, les mettre mieux à profit, serait une autre façon de leur rendre hommage.

La réimpression du poème de Bretel qu'il a donnée en 1898 d'après le manuscrit de Mons, déjà publié dès 1835 par les Delmotte, ne s'imposait pas. Cet exemplaire présente des défectuosités et des lacunes trop nombreuses. A tout

(1) Jacques de Vitry est mort en 1240.

(2) Publiés par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes français*, 1859, II, 549. De la première moitié de XIVe siècle (Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 864).

le moins, l'éditeur devait-il utiliser en même temps le ms. d'Oxford et les fragments de Reims, signalés par M. Paul Meyer dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e s., t. V, 1868) pp. 154-62, 214-16, et dans les *Documents manuscrits sur l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande Bretagne*, Paris, 1871, pp. 150-57, 210-12, puis à nouveau dans la *Romania*, t. X (1881), pp. 593-98. Mais ces notices avaient échappé jusqu'alors à M. Hecq. C'est ce qui nous vaut le présent *Supplément*, où sont rangées en colonnes les variantes des deux copies trop longtemps ignorées. L'éditeur publie aussi *in extenso* le commencement et la conclusion du ms. d'Oxford. Ce n'était pas bien nécessaire. Les mêmes extraits ont été donnés par M. Paul Meyer, et d'une façon plus lisible. Car, en fait de publication d'anciens textes, M. Hecq a des principes (1). Il n'admet que la reproduction pure et simple des manuscrits, *sans interprétation aucune*. Donc pas de ponctuation, ni d'accents, ni de majuscules; nulle séparation des mots, nulles corrections. Une édition diplomatique, alors? me direz-vous. Pas précisément. M. Hecq oublie que la typographie dispose d'artifices suffisants pour reproduire les signes abréviatifs, ou qu'au pis aller, on pourrait imprimer en caractères différents, en italiques par exemple, la solution des abréviations. Aussi résoud-il tout simplement ces dernières. Mais là se borne son intervention. Si ce système ne fait pas le compte du lecteur, il est par contre très commode pour l'éditeur. On aurait mauvaise grâce d'insister là-dessus. Encore cependant la question se pose-t-elle de savoir si les leçons des manuscrits sont scrupuleusement respectées. En l'espèce, la comparaison des lectures de M. Hecq avec celles de M. Paul Meyer ne

(1) Voir à ce sujet les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), pp. 292-97, et l'introduction de l'édition de 1898.

me donne pas tous mes apaisements ([1]). Et puis, pourquoi garder, jusque sur le titre du volume, sous prétexte d'exactitude, ces formes du nom de Bretel ? *Bretex*, qui était excusable chez les Delmotte, est absurde aujourd'hui : il faudrait au moins lire *Breteus*. Mais c'est là une forme de la langue du centre qui s'est glissée au v. 22 du ms. de Mons, où elle rime avec *entr'eus*. Partout ailleurs on a, conformément au dialecte de l'auteur, *Bretiaus: entr'iaus*; donc, au cas régime, *Bretiel* ou, en francien, *Bretel*.

A propos du ms. d'Oxford, M. Hecq dit qu'il lui paraît impossible de ne pas y reconnaître l'influence normande. Dès 1868, M. Paul Meyer a fait remarquer qu'il est d'origine lorraine. Le caractère oriental de ses graphies est du reste flagrant.

A la fin de ce *Supplément*, nous avons un *Glossaire archéologique*. J'y note l'article suivant : *Chambrelain, 4688 : chambellan, valet de chambre.*

En somme donc, beaucoup de papier, et de beau papier, pour peu de chose. Si, au lieu de ces efforts un peu vains, la Société des Bibliophiles nous donnait un jour des éditions photographiques de nos principaux manuscrits ! Entretemps, l'édition critique des *Tournois de Chauvency* reste à faire.

ALPHONSE BAYOT.

140. ALFRED J. MORRISON, *Old French Parallels of Inf. V. 127-138. — Modern Language Notes*, XVIII, pp. 94-5, Baltimore, 1903.

141. A. PIAGET, *Bulletin de la Société des anciens textes français*, p. 66, 1902.

([1]) On relève notamment chez M. H. 10 *esteit* pour *estoit* chez P. M., 25 *quatre* pour *quaitre*, 28 *matioiteit* pour *Nativiteit*, 4500 *parole* pour *paraule*, 4503 *vest* pour *nest*, 4594 *braicice* pour *braiciée*, 4719 *du* pour *dou*, 4728 *son* pour *S[aint]*. A remarquer aussi que les vers 4715-16 sont mal coupés.

Van Hasselt, dans son édition de *Cléomadès*, a rapproché du célèbre passage de Francesca di Rimini quelques vers de l'*Espinette amoureuse* de Froissart. M. Morrison dit qu'on pourrait en faire autant avec d'autres œuvres de la littérature française, antérieures aussi bien que postérieures à Dante, et il cite *Floire et Blanceflor*, *Floris et Liriope*. Je ne vois pas trop la pertinence de ces parallèles.

Quant à M. Piaget, il fait, dans une note sur le t. X des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (édit. Le Queux de Saint-Hilaire et Raynaud), un rapprochement entre une ballade de Guillaume de Machaut et une pièce de Froissart.

G. D.

142. Alcius Ledieu. *Pièce de vers du XVe siècle sur le sacre du roi à Reims.* — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, pp. 409-413. Paris, 1902.

En couplets de douze vers octosyllabiques, les douze pairs de France, introduits par le roi lui-même, exposent la fonction qu'ils remplissent au sacre et promettent de servir fidèlement leur souverain. M. Ledieu ne s'est pas aperçu que le couplet attribué au comte de Champagne est trop court d'un vers, le sixième. La pièce qu'il publie se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque d'Abbeville (161, fol. 79 v° et suiv.), qui provient de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier.

B. F. B.

VIII.

Moyen Age. Littérature scientifique.

143. Jules Camus. *La seconde traduction de la Chirurgie de Mondeville.* — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XXVIII, pp. 100-119. Paris, 1902.

M. J. Camus fait connaître, dans cette notice, un manuscrit de Turin (Bibl. nat., L. IV. 17) renfermant, entre autres traités de médecine, une traduction de la *Chirurgie de M° Henri de Mondeville*, très proche de celle qui existe à la Bibliothèque d'Upsal et que le Dr Bos, l'éditeur de la traduction de 1314 (*Société des anciens textes français*, 2 vol., 1897-1898), a signalée dans le *Bulletin* de la Société (1900, pp. 63-87).

Il y a bien quelque différence, quant à la langue, entre les copies de Turin et d'Upsal. « Le manuscrit d'Upsal, bien que transcrit par un Picard, est en pur français, tandis que le texte de l'autre, plus archaïque, offre souvent des formes graphiques qui semblent dériver d'un manuscrit wallon ». Mais les deux textes proviennent évidemment d'une même source et représentent une seule traduction très abrégée de la seconde rédaction latine de l'œuvre de Mondeville, c'est-à-dire une version postérieure à celle de 1314 et complètement indépendante de celle-ci. Elle remonte néanmoins au XIVe siècle car, ainsi que M. Camus le prouve, c'est sur elle qu'est basée la version provençale qui nous a été conservée dans un manuscrit du même siècle, appartenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence.

Le manuscrit de Turin renferme dix-neuf livres ; quelques-uns méritent une mention spéciale.

I (ff. 20-70). *Le Livre des nons translatés de latin en franchois*. Ce glossaire contient, écrit M. Camus, « plus de 8000 mots français, picards et wallons », *canicies*, kenuesche ; *cecare*, avuler ; ... *equa*, yeuwelle ; ... *monstruosus*, ierrés ; *nuditas*, nuesche ; *precanere*, esbiener (?) ; *sertum*, capiau de tille ; ... *upupa*, hullepiau ...

II (ff. 72-97). *Les sinonimes pour trouver les nons et les congnoissances des herbes*. Glossaire spécial, riche en noms peu connus.

VI et VII (ff. 150-178 et 181-212). *L'Anothomie Henry de Mondeville* et *Le traicté de la Surgerie maistre Henry de Mondeville.*

XV (ff. 432-435). *Ung traictié contre l'epidimie.* L'auteur de ce traité est « Jehan de Bourgongne autrement dit Alabarbe, citoien du Liege, professeur en l'art de medecine », ce même médecin liégeois (mort en 1372 ?) qui passe pour avoir écrit les fameux *Voyages de Jean de Mandeville.*

C. Liégeois.

144. E. Langlois. *Recueil d'arts de seconde rhétorique.* Paris, Imprimerie nationale, 1902. — *Documents inédits sur l'histoire de France.*

Des sept *Arts de rhétorique* que contient le recueil de M. Langlois, il en est cinq qui nous intéressent ou qui rentrent dans le cadre de notre *Bulletin*. Ce sont les 2e, 3e, 5e, 6e et 7e.

Le deuxième, *Les règles de la seconde rhétorique* (1), est un ouvrage anonyme qui doit avoir été composé entre 1411 (2) et 1432, par un écrivain qu'on dirait originaire du « pays des puis », et plus spécialement de la région du Nord ou du Nord-Est.

Le troisième, comme le précédent, est resté inédit jusqu'à la présente publication ; il s'en est inspiré. C'est le *Doctrinal de la seconde rhétorique* (3). Il a pour auteur Baudet Herenc, lequel nous est connu par un poème

(1) Introduction, pp. XIX-XXXII ; texte, 11-103.

(2) M. Langlois écrit, p. XXVI : « Avant d'exposer les règles de la seconde rhétorique, [l'auteur] a cru devoir mentionner les principaux rhétoriqueurs. Parmi ceux qui *furent*, il cite Eustache Deschamps, qui vivait encore en 1404, et Jean Froissart, mort en 1411. Il n'est donc pas permis de faire remonter notre traité au delà de cette dernière date ». Mais cette date de 1411 est-elle bien celle de la mort du célèbre chroniqueur ? N'est-on pas d'accord pour dire qu'on ne sait pas quand il est décédé ?

(3) Pp. XXXII-XLII ; 104-198.

composé en réponse à la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier. De plus, on possède sur lui un document d'où il résulte qu'il était de Chalon-sur-Saône et qu'il habitait cette ville le 7 avril 1449. Du reste, l'on voit bien, à lire son *Doctrinal*, qu'il a résidé dans le Chalonnais. D'autre part, on apprend aussi, à l'entendre parler des Flandres, de l'Artois et des régions environnantes, qu'il avait séjourné dans le pays. Ajoutons qu'on relève chez lui des formes picardes ainsi que certains détails qui permettent à M. Langlois de formuler la conclusion : Baudet Herenc, originaire de Chalon, est venu habiter le Nord de la France ou les Pays-Bas, probablement Lille, et ensuite il est retourné en Bourgogne.

On a plus de renseignements sur le cinquième texte, soit le *Petit traitié compilé par maistre Jehan Molinet* (1). Toutefois l'on a été longtemps induit en erreur au sujet de son attribution. Imprimé dès la fin du XVe siècle, il l'a été sous le nom de Henri de Croy. La substitution est due à Antoine Vérard qui en a fait la première édition en 1493. Comment a-t-il pu se la permettre ? M. Langlois conjecture que Molinet a dédié son Art de rhétorique au seigneur de Croy, Philippe I, ou à son fils Henri, et que celui-ci s'en sera attribué plus tard la paternité et l'aura offert comme sien au roi de France, Charles VIII (2). Quant à la date de composition, le savant professeur de Lille serait disposé à la placer entre 1477 et 1492.

Il est assez curieux d'observer comment l'on a modifié les exemples qui étaient donnés par Molinet « bon bourguignon », et où s'exprimaient des sentiments hostiles à la France.

---

(1) Pp. LVI-LXVIII ; 214-252.

(2) Exemplaire sur vélin de l'édition Vérard, lequel est à la Bibliothèque nationale de Paris.

Le sixième texte, *Traictiét de rectorique, fait pour aprendre a rimer*, est un petit ouvrage anonyme, édité plusieurs fois (1) ; il en existe un manuscrit (Bibliothèque nationale, fr. 2375, fol. 38 v°) qui est picard (2). Celui-ci est beaucoup meilleur que l'imprimé lequel a été francisé, mais remonte à un manuscrit qui était, lui aussi, picard. M. Langlois en déduit que cet Art de rhétorique a été versifié dans la région où se parlait ce dialecte. D'après lui, il est de la fin du XV° siècle.

Reste le septième et dernier, l'*Art et science de rhétorique*, qui a été composé vers 1525 (3). C'est un remaniement du traité de Molinet qu'il suit pas à pas ; il est pourtant intéressant en ce qu'il nous fait connaître les progrès de la métrique au cours des quarante années qui le séparent de l'auteur qui lui sert de guide. Il a du prix notamment pour ce qu'il nous apprend sur Jean Lemaire de Belges.

C'est bien M. Langlois qui nous devait la publication que je viens d'analyser en partie. Nul autre que l'auteur de la thèse *De artibus rhetoricae rythmicae*, de 1890, n'était mieux préparé pour faire cette édition et toutes les recherches que comportait la mise au jour de ces *Arts poétiques*. Nous voilà désormais en possession d'un livre excellent de tous points, sur une période et des manifestations d'une littérature qui, négligée jusqu'en ces dernières années, attire à elle de plus en plus les travailleurs. Cette littérature, M. Langlois l'éclaire par une introduction et des notes qui sont le fruit d'une information très personnelle et très étendue en ce qui concerne d'une part

---

(1) Pp. LXVIII-LXXIII ; 253-264. A. de Montaiglon l'a reproduit, en 1856, dans son *Recueil de poésies françaises des XV° et XVI° siècles*.

(2) M. Langlois le publie en utilisant les variantes de l'imprimé.

(3) Pp. LXXIII-LXXXVIII ; 265-426.

les documents originaux à consulter, et d'autre part les travaux consacrés au XV[e] et au XVI[e] siécle ([1]).

G. D.

145. L. E. Kastner. *Les grands Rhétoriqueurs et l'abolition de la coupe féminine.* — *Revue des langues romanes*, t. XLVI, 1903, pp. 289-297.

En 1903, M. L. E. Kastner a fait paraître en anglais une histoire de la versification française où il a dit ([2]), comme à peu près tout le monde, que l'abolition officielle et raisonnée ([3]) de la coupe féminine, soit donc la règle de l'élision de l'*e* à la césure, était due à Jean Lemaire de Belges. Il revient ici à la question pour établir qu'il faut attribuer la loi nouvelle à Georges Chastelain et Molinet.

G. D.

IX.

Moyen âge. Poésie lyrique.

146. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1902, pp. 141-142. Paris 1902.

147. A. Guesnon. *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens.* — *Le Moyen Age*, XV, pp. 137-173. Paris 1902.

([1]) Dans son compte rendu de la *Romania*, XXXII, 1904, p. 112, M. Emile Picot. dont l'avis est précieux en ces matières, dit « qu'il serait difficile d'y faire aucune addition importante », et il ne trouve à ajouter que quelques observations portant sur des détails bibliographiques.

([2]) *A History of French Versification,* Oxford, 1903, p. 85. M. Langlois (voir compte rendu précédent) le dit aussi, p. LXXXV.

([3]) Cf. sa note, p. 289, au sujet de la remarque de M. Paul Meyer, d'après laquelle l'auteur anonyme de *Brun de la Montagne*, roman d'aventure de la seconde moitié du XIV[e] siècle, aurait déjà traité la césure comme aujourd'hui.

148. R. Schmidt. *Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras.* Halle a. S., Kaemmerer, 1903.

149. G. Steffens. *Der kritische Text der Gedichte von Richart de Semilli.* — *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie; Festschrift für W. Förster.* Halle, Niemeyer, 1902, pp. 331-362.

150. E. Langlois. *Notes sur le Jeu de la Feuillée d'Adam le Bossu. Romania,* XXXIV, pp. 384-393. Paris 1903.

Les études minutieuses se succèdent au sujet du mouvement littéraire bourgeois dans l'Artois, au moyen âge. On comprend de mieux en mieux l'intérêt que présente pour l'histoire littéraire générale du temps, celle de la curieuse cité artésienne. M. Guesnon est un de ceux qui, par de patientes recherches d'archives et des études philologiques, ont accompli de ce côté les plus fructueuses investigations, redressant les erreurs, comblant les lacunes, éclairant des noms restés quasi ignorés. Il y a dix ans déjà, dans un travail présenté au congrès des sociétés savantes et inséré au *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1894), il avait publié les renseignements recueillis par lui sur cinq poètes chansonniers d'Arras : Pierre de Corbie, Adam de Givenci, Simon d'Authie, Gilles le Vinier et Guillaume le Vinier.

Dans une communication faite au même Comité, le 2 avril 1902 (*Bull.* 1902, pp. 141-142), et publiée au numéro de mai-juin du *Moyen Age*, le savant auteur « enquête » au sujet de vingt-cinq autres poètes artésiens qui sont : Jean Bodel, Maître Renas, Wibert Kaukesel, Baude Augrenon, Guillaume Veaus, Sauvale Cosse, Andrieu Douche, Sauvage d'Arras, Jean Mados, Nievelot Amion, Rikier Amion, Guadifer d'Anions ou d'Avions, Jacques le Vinier, Œude de la Corroierie, Hue châtelain d'Arras, Vilain d'Arras, Moniot d'Arras, Alart de Cans, Audefroi le Bâtard, Jean

Erart, Andrieu Contredit, Robert de le Pierre, Jean de Grieviler, Jean Bretel, Adam le Bossu.

On sait que le principal document que nous possédons pour fixer la biographie des trouvères d'Arras est le *Registre de la Confrérie des Jongleurs et Bourgeois d'Arras.* M. Guesnon a eu le grand mérite de montrer le véritable caractère de ce document. S'il est, comme l'établit le savant auteur, dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Cf. *Comptes rendus*, 1899, pp. 464-475), non pas un livre d'entrée, mais au contraire un livre de sortie, un nécrologe, les données biographiques qu'on en a tirées jusqu'ici se trouveront naturellement bouleversées. C'est ainsi que la date du *Congé* de Jean Bodel se trouvera définitivement fixée au début du XIII[e] siècle, à l'an 1200, conformément à l'opinion de Paulin et Gaston Paris, G. Raynaud, Cloëtta, alors que Dinaux et, tout récemment, M. Guy la fixaient à 1248. La croisade dont parle le poète *mesel* et que son horrible mal l'a empêché de suivre, est donc l'expédition contre Constantinople et non celle de saint Louis en Égypte.

Andrieu Contredit a fourni à M. Schmidt le sujet d'une dissertation doctorale à l'Université de Halle. Dans son introduction, l'auteur groupe les quelques détails que les documents nous donnent sur ce *minimus poeta*, sa langue, sa métrique, l'établissement de son texte. Il édite ensuite avec soin les 18 pièces connues d'Andrieu, plus la pièce douteuse : *Penser ne doit vilanie.* Il faut rapprocher de cette édition les remarques et ajoutes de M. Guesnon, exposées dans le compte rendu qu'il en a donné (cf. *Moyen Age*, 1903, pp. 385-91). M. Guesnon est parvenu à lire ou à « conjecturer » certains vers quasi indéchiffrables dans le manuscrit et laissés en blanc par le jeune éditeur allemand. Quant à la vie d'Andrieu, l'auteur des *Nouvelles recherches biographiques* (p. 159) semble indiquer comme épisodes vécus « ses chevauchées et ses prouesses galantes

aux alentours de cette ville, où il ramenait triomphalement en croupe le butin conquis ». Or il s'agit d'une prouesse racontée dans une pastourelle, c'est-à-dire d'un récit tout artificiel, de pure imagination et répondant d'ailleurs à un type littéraire invariable. On ne peut donc rien en conclure sur les mœurs et aventures galantes de Messire Andrieu.

Richart de Semilli est notablement plus intéressant et digne d'estime littéraire que son confrère Andrieu. On comprend donc qu'il ait pu inspirer à un philologue éditeur, un zèle de bon aloi. Malheureusement M. Steffens s'est borné à établir le texte d'une façon un peu hâtive et sans parler aucunement du poète, alors que sa biographie n'a jamais été étudiée, que son époque et son pays n'ont jamais été recherchés. Il suffit cependant d'observer ses rimes pour l'assigner à la région picarde.

Un article substantiel et fort intéressant de M. E. Langlois, dans la *Romania* (juillet 1903), intitulé *Notes sur le Jeu de la Feuillée d'Adam le Bossu*, répond à la fois à certaines allégations de M. Guesnon et de M. Guy, l'auteur de la plus importante et de la plus ingénieuse étude parue sur Adam de la Halle. Trop ingénieuse même, a-t-on dit, car le zèle de M. Guy pour compléter la biographie du trouvère, à peine esquissée par les faits que nous connaissons, l'induit parfois en un impressionnisme dangereux. Dans les *Notes* susdites, M. Langlois établit : *a*) contre M. Guesnon que le *Jeu de la Feuillée* est bien d'Adam, malgré le ton de violente et grossière plaisanterie dont on y parle du Bossu, de sa femme, de son père ; d'ailleurs le titre constant de *Jeu Adan* (et non *Jeu d'Adan*) ne peut s'expliquer autrement ; — *b*) que, contrairement à l'opinion généralement admise, la pièce n'a pas été écrite pour être représentée au puy d'Arras ; — *c*) que rien ne prouve la présence des femmes à ce spectacle ; — *d*) que les vers 866-871 ont été ajoutés en vue d'une représentation ultérieure.

CHARLES MARTENS

151. Alfred Jeanroy, Louis Brandin et Pierre Aubry. *Lais et descorts français du XIII[e] siècle.* Texte et musique. Paris, Welter, 1901.

Cette magnifique publication, due à MM. Jeanroy et Brandin pour les textes, à M. Aubry pour la musique, nous offre, groupés pour la première fois et notés, les lais et descorts français du XIII[e] siècle. La plupart des poèmes appartiennent à la région picarde. Les treize lais profanes, publiés d'abord, sont de Gautier de Dargies, Colin Muset, Guillaume le Vinier, Gilles le Vinier, Adam de Givenci, Andrieu Contredit, Thomas Hérier; les cinq lais dévots, de Thibaut de Champagne, Gautier de Coinci, Ernoul le Vieux. Suivent onze lais anonymes, dont neuf profanes et deux pieux. Presque tous proviennent de l'important manuscrit 12615 du fonds français de la Bibliothèque nationale, où ils se trouvent, en grande partie, notés.

L'introduction sommaire, qui précède les textes, d'abord édités seuls, puis munis de leur notation musicale, est double. M. Jeanroy traite de la versification des poèmes, examine les caractéristiques du genre et ses origines. M. Aubry étudie, en quelques pages, la musique des lais, mais seulement au point de vue des questions soulevées par son collaborateur littéraire.

Le savant auteur des *Origines de la poésie lyrique en France* établit d'abord l'identité du *lai* et du *descort*, conformément à l'ancienne opinion de F. Wolf et contrairement aux opinions récentes de M. Suchier et de M. Appel. On ne peut établir une distinction nette et formelle entre les pièces ainsi différemment qualifiées. Le genre s'oppose à la chanson par la *discordance* de sa construction strophique : variabilité extrême dans le nombre des strophes, leur constitution, leur longueur, la forme et le nombre des vers. Chaque strophe toutefois, prise isolément, forme le plus souvent un ensemble

symétrique, en général bipartite (et non tripartite comme dans la chanson). Les formes les plus fréquentes du couplet sont la strophe à rimes croisées (*ab ab*), la strophe couée (*aab aab*) et le couplet monorime. Dans la suite, au XIVe siècle, la forme du lai se modifia dans le sens d'une complète symétrie, le nombre des strophes fut fixé à vingt-quatre et leur parallélisme, deux à deux, fut exigé. Mais primitivement, sans doute, cette discordance caractéristique du genre fut plus absolue encore qu'au XIIIe siècle. M. Jeanroy pense que le lai-descort « a été à l'origine destiné à peindre et pour ainsi dire à figurer matériellement, par l'incohérence de sa forme, non point seulement les angoisses de l'amour, ce qui le distinguerait médiocrement de la chanson, mais le trouble le plus extrême et une sorte de déséquilibrement produit par la rapide succession de sentiments contraires. » Cela nous paraît peu vraisemblable, vu le sentiment exprimé dans nos lais, qui a bien ce caractère lourdement et laborieusement recherché, si peu spontané, qui affecte toute la lyrique amoureuse du moyen âge. Les deux débuts de descorts « d'ailleurs médiocrement clairs » allégués par M. Jeanroy, ne semblent guère probants et peuvent s'expliquer très bien par une fantaisie individuelle du poète, ayant découvert après coup un rapport psychologique entre la forme poétique et l'idée de trouble amoureux, — beau sujet de remarque et beau thème de discours pour des abstracteurs de quintessence comme nos rimeurs de lais ! D'ailleurs, si à ce seul terme était réduit le problème, pour expliquer, qu'à côté des formes poétiques régulières, les trouvères aient adopté une forme libre, caractérisée par une incohérence apparente et raffinée, faudrait-il chercher une raison profonde de convenance littéraire ? L'inventive imagination d'un jongleur suffisait à donner naissance à cette sorte de vers libre médiéval.

Mais nous avons certains indices qui nous permettent de penser que les trouvères français n'ont pas, en fait, *trouvé* cette forme. Où l'ont-ils empruntée ? A la séquence liturgique, comme a essayé de l'établir Wolf, dans son célèbre livre ? Aux traditions celtiques, comme le nom de *lai* l'a fait conjecturer ? M. Jeanroy réfute parfaitement la théorie de Wolf en établissant que la similitude entre la séquence paralléliste et le lai est un fait tardif, inconnu des plus anciens descorts et il tâche de montrer la vraisemblance de l'origine celtique. Les lais bretons qui étaient des récits chantés, en passant dans notre langue, se seraient dédoublés. D'une part le fond, le récit se retrouverait dans les lais narratifs, comme ceux de Marie de France, et, d'autre part, la mélodie isolée à laquelle on aurait *adapté* un texte lyrique quelconque aurait amené l'éclosion du descort ou lai lyrique. Ainsi l'on comprendrait la curieuse identité de titre et la différence de fond observée, d'un côté, dans les lais narratifs du *Chèvrefeuille*, des *Deux Amants*, rimés par Marie de France, et, de l'autre, dans les lais anonymes purement lyriques du *Chèvrefeuille*, des *Amants* qui sont publiés ici. Le genre alors serait né sur les confins de la Bretagne, à la fin du XIIe siècle, à l'époque de la grande vogue du lyrisme courtois, et se serait répandu dans la France du Nord, puis dans le Midi d'où il serait revenu avec un air de provenance provençale, sous le nom de *descort*.

L'élément celtique ayant survécu dans nos lais lyriques serait donc l'élément musical. On voit l'importance extraordinaire que confère cette hypothèse aux mélodies éditées, avec un soin admirable, par M. Aubry. Même si elle devait être écartée, je n'hésiterais pas à considérer la publication de ces mélodies comme beaucoup plus importante que celle des textes littéraires, au point de vue scientifique et artistique. L'étude des si rares mélodies

médiévales que nous connaissons en dehors des cantilènes ecclésiastiques, est d'intérêt essentiel pour toutes les questions de l'histoire musicale, pour le départ entre l'élément populaire et l'élément savant dans l'art du moyen âge et, par conséquent, dans les origines de l'art moderne. Et le cas présent montre même les enseignements qu'on en peut tirer en matière littéraire, puisque les conclusions et les conjectures de M. Aubry ont corroboré celles de l'éditeur des textes, quant à la coupe et à l'origine du lai lyrique. Seulement l'examen des mélodies a amené le savant musiciste à restreindre, en tout cas, l'hypothèse de l'origine celtique aux mélodies des lais anonymes et des deux lais dévots d'Ernoul le Vieux. Ces lais qui, dans le manuscrit, sont incomplètement notés et dont l'éditeur a reconstitué la musique, d'après celle des fragments notés, selon l'identité des schèmes rythmiques, semblent bien avoir été adaptés à des mélodies préexistantes, de caractère populaire, tandis que les mélodies des lais entièrement notés et attribués à des trouvères connus, ont un caractère artistique plus personnel et doivent, sans doute, être attribuées aux poètes eux-mêmes, qui les avaient composées à l'instar des mélodies celtiques.

Nous regrettons que M. Aubry n'ait pas étudié plus en détail, ni comparé entre elles et avec d'autres compositions médiévales, les deux groupes de mélodies qu'il a publiées si soigneusement. A première vue déjà, elles attirent vivement l'attention du lecteur musicologue, surtout celles du groupe populaire : les lais des *Amants*, de la *Rose*, du *Chèvrefeuille*, des *Pucelles*, de la *Pastourelle*, d'*Aélis*, des *Hermins*, « *Puisqu'en chantant covient que me deport* », « *Virge glorieuse* », « *Lasse, que deviendrai-gié ?* (Plainte de Marie au pied de la Croix) et ceux d'Ernoul le Vieux. Beaucoup présentent ce qu'on pourrait appeler des variations sur un thème généralement très simple, exposé

d'abord et répété plusieurs fois à la manière des cantilènes des chansons de geste, puis modifié dans les couplets suivants. Plusieurs mélodies sont puisées aux mêmes sources. Remarquez, entre autres, le joli air pimpant en majeur (p. 114) qui se retrouve dans plusieurs lais profanes et pieux. Il est curieux de constater que la mélodie du 3e vers du lai des *Amants* reproduit exactement celle du 2e vers des laisses chantées d'*Aucassin et Nicolette*. On pressent qu'une foule de rapprochements et d'enseignements divers seraient le fruit de cette étude.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur l'intérêt musical de ce beau travail. Nous souhaitons qu'ailleurs M. Aubry revienne à son sujet et développe, comme il convient, les questions qu'il a touchées à peine. Il est mieux que personne à même d'en tirer tout le profit attendu pour l'histoire de l'art.

CHARLES MARTENS.

152. E. MONACI. *Sul carros di Rambaldo di Vaqueiras* — *Bullettino della Società filologica romana*. II, pp. 17-20. Rome, 1902.

L'éminent professeur italien rapproche assez heureusement, du *Carrousel* de Rambaut de Vaqueiras, le *Tournoi des dames*, d'Huon d'Oisy, le vieux gentilhomme cambrésien, qui avait épousé une fille de Thierry d'Alsace, puis Marguerite de Blois, et fut le maître de poésie de Conon de Béthune, son parent. M. Monaci montre les divergences qui séparent les deux œuvres; Huon met en présence, sur le papier, les plus grandes dames de France avec une intention satirique bien accusée; le grand poète provençal n'a d'autre but que d'exalter la *joven* et la *beutat* de Béatrix de Montferrat, et son combat se passe suivant la mode de son pays d'adoption.

M. Monaci a tort, selon moi, d'admettre l'hypothèse émise

jadis (*Histoire littéraire de la France*, XXIII, pp. 626-627) sur la date précise de l'œuvre d'Huon d'Oisy (1185) et sur la circonstance qui l'aurait fait naître ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est antérieure à la mort du poète cambrésien, donc à 1191, voire à 1189 (*Romania*, XXI [1892], p. 326). La parenté qu'il trouve évidente, entre le *Tournoi des dames* et le *Carros*, ne me semble pas aussi sûre qu'à lui, et M. Jeanroy, dans un article qui a échappé à son attention (*Romania*, XXVIII [1899], pp. 232-244), n'est même pas éloigné de supposer, à l'œuvre de Rambaut, une source italienne perdue. Il n'y a point lieu cependant de discuter la question de l'imitation du poème provençal par Huon d'Oisy, ainsi que le fait le professeur de Toulouse ; la chronologie s'y oppose, Rambaut n'ayant passé en Italie qu'aux environs de l'an 1200.

B. F. B.

153. H. Hosdey. *Trois lettres autographes inédites de Sidronius Hosschius. — Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LIII, pp. 49-88. Bruges 1903. Avec un fac-similé.

Notre grand sigillographe Olivier de Wree avait prié Sidroine de Hossche, poète latin et recteur du collège des Jésuites à Courtrai, de lui fournir des renseignements d'ordre diplomatique sur des chartes des comtes de Flandre conservées à l'abbaye de Groeninghe, en particulier sur certains diplômes donnés par l'empereur Baudouin de Constantinople, de son palais de Blaquerne, au mois de février 1204 (a. st.) (1), et relatifs à la transmission de la

(1) Les originaux de ces diplômes sont perdus. Il en reste deux copies ; l'une, authentique et du XVe siècle, conservée aux Archives générales de Bruxelles, a été publiée par Galesloot, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série (1876), pp. 139-154 ; l'autre se trouve dans un *Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe*, fait à partir de 1631, inédit et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, no 18273.

seigneurie de Rodenburg, sous Marcke, celle même qui devait, en 1237, devenir le berceau du célèbre monastère. M. Hosdey publie à ce propos trois lettres de de Hossche à de Wree (1637 et 1648), récemment entrées à la Bibliothèque royale de Bruxelles; outre la réponse aux demandes de ce dernier, ces lettres touchent à divers autres sujets; l'éditeur les entoure d'un commentaire plus copieux que satisfaisant. Quelques exemples suffiront d'ailleurs à montrer la valeur de la documentation de M. Hosdey.

La croisade de Baudouin est qualifiée de cinquième (p. 68); Villehardouin est constamment cité d'après la pitoyable édition de Mailhard de la Couture, Lille (et non : Paris), 1889, et l'auteur semble ignorer l'existence de celle de Natalis de Wailly; le grand maréchal de Champagne est nommé deux fois (p. 67 et p. 73) : *historien sincère quoique naïf*; Manassès de l'Isle est supposé (p. 75) appartenir à la famille des châtelains de Lille, en Flandre, alors que M. Hosdey sait, par le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* de M. Longnon, sinon par Villehardouin lui-même, que ce chevalier était champenois; le mot *delune*, trouvé dans une charte de 1280 est dit (p. 79) *emprunté au dialecte roman provençal* (¹); un alinéa spécial (pp. 67-68) est consacré à nous apprendre *que la Romania citée dans les diplômes de l'empereur Baudouin ne correspond pas aux principautés unies de Moldavie et de Valachie*, etc. M. Hosdey va même jusqu'à passer aux autres le trop plein de ses richesses. Les témoins cités sont groupés en deux séries: *homines nostri de Flandria* et *homines nostri de Romania;* ces derniers sont Amaury, prévôt d'Arras, Conon de Béthune, Geoffroy de Villehardouin, Milon le

(¹) Le fac-similé de la lettre de Hosschius donne incontestablement *delune*; la charte originale, conservée aux archives de Courtrai et publiée par F. Van de Putte, *Speculum Beatae Mariae Virginis ou Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai*, pp. 22-23, Société d'Émulation, Bruges, 1882, porte la forme très connue: *deluns*.

Brebant, Manassès de l'Isle, Machaire de Sainte-Menehould. Cela nous vaut l'annotation suivante (p. 68) : « Galesloot a « cherché à identifier la personnalité de ces témoins (de « l'une et de l'autre série), mais il a vu que, à l'exception « de Guillaume, avoué de Bethune (*sic*) et de Roger de « Courtrai, les témoins, dans les cinq diplômes de l'empereur « Baudouin, portent des noms qui ne sont guère connus « dans l'histoire, bien qu'ils appartiennent à la noblesse « féodale flamande. » Galesloot, faut-il le dire, n'a pas eu la distraction que lui prête M. Hosdey; ce n'est qu'en parlant des *homines de Flandria* qu'il s'exprime dans les termes que M. Hosdey a rapportés trop hâtivement.

Le travail de M. Hosdey n'aurait pas à être mentionné par nous si, au nombre des témoins qui comparaissent aux diplômes de 1204, ne figurait, à côté de Villehardouin, *Cono de Betunia, fidelis et consanguineus noster*. On doit supposer que M. Hosdey ne possède sur le grand poète artésien que des notions assez vagues; M. Longnon doit lui apprendre que Conon *était un des plus célèbres trouvères de son époque;* on serait également désireux de savoir laquelle des deux dates indiquées par M. Hosdey pour la croisade du poète (1200 et 1203, p. 73) est tenue par lui comme la vraie et les raisons qu'il a de ce choix (1).

B. F. B.

154. LEGRAND. *Rapport sur trois chansons du XV[e] siècle. — Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*. X, pp. 487-490. Saint-Omer, 1902.

Elles ont été trouvées dans la reliure d'un missel, provenant de Thérouanne, aujourd'hui conservé à Saint-Omer. Ce sont des *compositions sans prétention*, destinées

(1) M. Hosdey ignore l'existence de l'excellente édition critique des chansons de Conon de Béthune due à M. Wallensköld, Helsingfors, 1891.

à quelque fête de famille ; elles ne sont pas dépourvues de gaîté et ont conservé un certain coloris dialectal. Le commentaire que M. Legrand y a joint, est insuffisant et inexact tout ensemble ; quoi qu'il en pense, *de het*, de plein gré, n'est pas un mot bas et populaire ; *riffler* (*dans un sac et une mandelete*, un petit panier) ne veut pas dire ici : manger goulûment, mais : piller.

B. F. B.

155. ARTHUR PIAGET. *La* Belle Dame sans merci *et ses imitations* (Suite). *Romania*, XXXI, pp. 315-349. Paris, 1902.

En cours de publication : voir *Bulletin* de 1901, p. 26.

G. D.

X.

Moyen âge. Littérature religieuse.

156. S. BERGER. *Une bible française copiée en Italie.* — *Mélanges Paul Favre*, pp. 353-364. Paris, Picard, 1902.

M. Samuel Berger, connu par ses beaux travaux sur la Bible au moyen âge, consacre ici quelques pages à la description d'un manuscrit nouveau, qui contient la traduction française de quelques livres saints ; ce manuscrit date du XIVe siècle et présente cette particularité qu'il a été copié en Italie. C'est le n° X du fonds latin de la Bibliothèque Saint-Marc de Venise ; il provient du cardinal Contarini. La décoration du manuscrit est italienne, elle aussi. Le texte est écrit en dialecte picard et paraît plus ancien. Nous y trouvons la version latine du Nouveau Testament, les Actes des Apôtres exceptés, dont les divers livres sont rangés dans un ordre fort inusité : Évangiles, saint Paul, Apocalypse, Épitres catholiques. Elle occupe le milieu des pages et est encadrée par une médiocre traduction française qui est d'une autre main que

le reste. Comme le fait remarquer M. Berger, l'existence d'un texte copié en Italie par des Picards n'aurait rien d'étonnant. On conserve, entre autres, au Vatican, un très beau manuscrit contenant un commentaire sur le Nouveau Testament, signé de Geoffroy de Picquigny, traducteur et compilateur, et de Pierre de Cambrai, copiste; ces deux hommes firent partie d'un groupe d'écrivains picards qui vivaient à la cour des Malatesta, à Rimini, dans les années 1321 à 1323. Il ne s'agit cependant pas ici d'un ouvrage de ce genre. Il existe, en effet, une traduction française de la Bible, qui est représentée par trois manuscrits, tous trois anglo-normands de langage [1]; or l'original français, ou picard, de cette Bible anglo-normande paraît avoir été assez rapproché du Nouveau Testament vénitien. Ces ressemblances toutefois ne pourraient pas suffire à établir à la dépendance des deux versions, mais il existe un texte picard conservé par deux manuscrits, l'un et l'autre du XVe siècle, et qui semble intermédiaire entre la Bible anglo-normande et le manuscrit de Venise. On se trouve donc en présence de trois versions bibliques, l'une anglo-normande, les deux autres picardes; elles se distinguent des traductions françaises par leur littéralisme presque servile et présentent des ressemblances si étroites qu'on est porté à se demander si elles n'ont pas une même origine. Elles semblent remonter toutes à une époque assez reculée; la version de Venise, la plus ancienne par son langage, paraît appartenir au XIIIe siècle. Il serait intéressant de les étudier de plus près, pour déterminer si elles ont réellement une souche commune et dans quelle mesure elles en dépendent.

V. Desclez.

---

[1] Mss. B. N., f. fr., 1 (milieu du XIVe siècle); M.B., I. C. 3 (XVe siècle), qui ne comprend que la moitié de l'Ancien Testament; B. N., f. fr., 9562 (Actes des Apôtres, 2e moitié du XVe siècle).

157. Alfred Schulze. *Zu der altfranzösischen Bernhardhandschriften.— Beiträge zur Bücherkunde und Philologie August Wilmanns zum 25 März 1903 gewidmet*, pp. 389-404. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1903.

Depuis quelques années, l'étude des traductions françaises des sermons de saint Bernard constitue un des thèmes favoris des romanistes allemands ; M. Schulze, en particulier, s'en est, depuis longtemps, fait une spécialité.

La découverte, à Nantes, d'un manuscrit nouveau (des environs de l'an 1200) qui contient quarante-quatre sermons sur le Cantique des cantiques, plus quelques morceaux d'importance secondaire, est de nature à nous intéresser très vivement ; ce manuscrit est, en effet, rédigé en langue wallonne, tandis que ses deux aînés sont messins. Le Saint-Bernard wallon semble voisiner avec la traduction des *Moralia in Hiob*, de saint Grégoire-le-Grand, et démontrer l'existence, dans nos provinces, vers la fin du XII[e] siècle, d'une littérature théologique en langue vulgaire. L'on sait qu'un mouvement analogue se produisit à Metz et aboutit à la condamnation par le pape Innocent III, en 1199, des livres qui en étaient issus ; il ne paraît pas impossible que ces deux groupements soient apparentés ([1]).

B. F. B.

([1]) Un premier état du travail de M. Schulze se trouve dans l'*Archiv für das Studium der Neueren Sprachen*, CVIII, pp. 162-163. Sur la question de la diffusion à Liège, au XII[e] siècle, de certaines sectes hérétiques, l'on consultera Maurice Wilmotte, *Le Wallon*, Bruxelles, Rosez, (1893), pp. 59-61. Une étude approfondie de ce beau sujet serait aussi attrayante qu'utile ; il va sans dire qu'elle devrait être écrite par un homme au courant de l'histoire du mouvement théologique et philosophique du moyen âge.

158. Gustav Gröber. *Ein Marienmirakel. — Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Förster.* Halle a. S., M. Niemeyer, 1902.

Le miracle que publie M. Gröber est celui *D'une none tresoriere qui fu hors de s'abeie .v. ans et Nostre Dame servi pour li.* Il est tiré du ms. 3518 de l'Arsenal, remontant à la fin du XIII[e] siècle. C'est une rédaction rimée du conte bien connu de la sacristine. Sous une forme plus ou moins complète, tantôt en vers, tantôt en prose, le même récit a pris place dans nombre de recueils du moyen âge. M. Gröber en cite au total une douzaine de versions, soit latines, soit françaises, qu'il compare entre elles pour reconstituer leur prototype. Depuis qu'a paru ce travail, les Bollandistes en ont encore signalé six autres textes latins (¹). La variante la plus intéressante du miracle de l'Arsenal, c'est que le personnage principal de la légende est remplacé, durant son absence du couvent, non point par la Vierge elle-même, comme le porte le titre inscrit dans le ms., mais par un sosie que lui envoie Notre-Dame.

La langue dans laquelle est écrite cette rédaction, sans présenter rien de bien remarquable, est picarde. C'est ce qui nous amène à nous en occuper. Mais, abstraction faite de cette considération, l'étude de M. Gröber mériterait d'être signalée dans ce *Bulletin*. La légende que nous avons ici, en effet, a joui d'une faveur toute particulière dans nos pays. En 1846, les *Sagen Belgiens* de Marie von Ploennies la plaçaient au monastère du Parc-les-Dames, près de Louvain. Depuis, il me souvient qu'un écrivain français, André Theuriet, l'a située en Lorraine (²). Mais,

---

(¹) *Miraculorum B. V. Mariae quae saec. VI-XV latine conscripta sunt index*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI, 1902, p. 241-360, n[os] 431, 582, 586, 608, 620, 1621. Cf., pour les autres rédactions, n[os] 194, 599, 845.

(²) *Le Journal* de Paris, 29 juin 1901.

quoi qu'il faille penser de ces deux localisations, dont l'absence de toute référence ne nous permet pas, pour le moment, de contrôler la valeur, la fixation de la tradition se trouve attestée dès le début du XVII[e] siècle en Hainaut, à l'abbaye de l'Olive. Jusqu'à nos jours, bien que le couvent ait disparu, elle a gardé toute sa vitalité dans la région, et elle y a conservé ses fidèles, notamment à Morlanwelz, où, sous le nom de sainte Béatrix, son héroïne est encore l'objet d'un pieux pèlerinage (1).

C'est assez dire que les quelques pages d'introduction dont M. Gröber fait précéder son texte, ne peuvent être considérées que comme la première esquisse d'une étude d'ensemble sur le sujet. De tous les thèmes légendaires que nous a légués le moyen âge, l'histoire de la sacristine est assurément l'une de celles qui a le plus séduit les conteurs modernes (2). Elle n'est pas moins digne d'attirer la curiosité des savants, et il serait intéressant d'en retracer tout au long les destinées.

ALPHONSE BAYOT.

159. RUDOLF BERGER. *Le feu de l'étincelle.* — *Wallonia*, X, p. 50. Liége, 1902.

Cite, à propos d'une maladie épidémique, encore désignée, sous ce nom, du XV[e] au XVIII[e] siècle, un fragment d'un poème artésien, déniché dans le *Cartulaire*

---

(1) Voir A. BAYOT, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. Louvain, 1903, p. 119, note 2.

La note à laquelle nous renvoyons ici et qui, naturellement, attribue à l'histoire de sœur Béatrix le caractère légendaire qui est le sien, a même provoqué les protestations d'un archéologue local, dans un journal du chef-lieu d'arrondissement, *L'Éducation populaire* de Charleroi, 27[e] année, 7 Mai 1903.

(2) On pourrait nommer en France Charles Nodier, en Espagne José Zorrilla, etc. Signalons aussi le drame de M. Maeterlinck, *Sœur Béatrice*.

de Notre-Dame des Ardents, à Arras, publié par M. Louis Cavrois (Arras, 1876).

B. F. B.

160. Werner Söderhjelm. *Une vie de saint Quentin en vers français du moyen âge. — Mémoires de la Société Néo-Philologique à Helsingfors*, III, pp. 443-525. Helsingfors, Hagelstam, 1901.

La vie de saint Quentin dont il est question dans cet article, se trouve dans le manuscrit du fonds français n° 23117 (S. Victor, 300), de la Bibliothèque nationale à Paris. Ce manuscrit, qui date de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, contient 91 pièces; la vie qui nous occupe est la seule qui soit écrite en vers.

Fils de Zénon, sénateur romain, Quentin, né à Rome vers le milieu du IIIe siècle, prêcha le christianisme dans la Gaule du nord, fut arrêté et torturé à Amiens pendant la première persécution de Dioclétien, puis décapité à Augusta Viromandorum.

Telle est la relation de sa vie comme on la retrouve dans ses actes. On en possède plusieurs versions: la plus brève, publiée par Surius, à la date du 31 octobre; une autre contenue dans un manuscrit du IXe siècle de la Bibl. nat. à Paris (f. lat. 5299) et enfin une troisième conservée dans le manuscrit de la basilique de Saint-Quentin, connu sous le nom de « l'Authentique ou le manuscrit du chanoine Raimbert », écrit vers l'an 1104. L'auteur de la vie qui est publiée par M. Söderhjelm, a probablement eu sous les yeux cette dernière version, car il donne au martyr onze compagnons; or toutes les versions, celle de Raimbert exceptée, ne lui en laissent qu'un seul. Il s'est aussi inspiré d'une tradition probablement orale lorsqu'il raconte que, du cou du martyr décapité, aurait jailli du lait blanc, tandis que les actes en font s'envoler une colombe blanche.

L'étude de la rime et du mètre, un examen attentif de la langue et des caractères qu'elle présente dans la Vie en question, montrent bien que celle-ci a été écrite en dialecte picard. C'est du reste en Picardie, dans la ville actuelle de Saint-Quentin et dans les environs, que florissait surtout, au XIIIe siècle, le culte du saint. Toutefois, dans certains cas, la rime montre des procédés totalement inconnus au picard. L'auteur, par exemple, fait rimer *filz* avec *paradis*, *pris*, *servis*, à la façon du francien et du normand; de même, il identifie, pour la rime, *ei oi* provenant de *e* fermé latin avec *ai* ; *craire* (credere) rime avec *repaire*. Ces faits semblent indiquer qu'on se trouve en présence d'un auteur picard dont la langue a subi l'influence du français proprement dit. Le poème date de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe. La prédominance des formes régulières de la déclinaison, les rimes généralement pures, la versification correcte portent à croire qu'il faut le faire remonter à la date la plus reculée. A ce dernier point de vue, M. Söderhjelm remarque, entre autres, qu'*e* garde sa valeur syllabique devant une voyelle dans la plupart des cas ; les hiatus sont assez fréquents. Ce qui frappe surtout, c'est le grand nombre d'enjambements d'une strophe à l'autre, qui ne permettent pas au lecteur de s'arrêter après le dernier vers du quatrain.

M. Söderhjelm termine son intéressant article en examinant la place qu'occupe saint Quentin dans la littérature du moyen âge. Sa vie a été mise en vers plus d'une fois. Nous possédons, entre autres, un poème composé par Huon le Roi, de Cambrai ; cette œuvre remarquable, qui comprend 4092 vers, est écrite en pur dialecte picard, suivant la version de Raimbert mentionnée plus haut. A citer aussi les vers renfermés dans un manuscrit des archives de l'église Saint-Quentin à Louvain,

qu'a publiés M. Everaerts (1). Un poème sur les miracles de saint Éloi mentionne l'invention, par ce dernier, des reliques de saint Quentin. Enfin il existe un *Mystère de saint Quentin*, inédit, dont M. Fleury a donné une analyse et qui est de Jean Molinet (2). On pourrait ajouter encore un certain nombre de versions en prose; M. Söderhjelm fait suivre son article de trois d'entre elles d'après les mss. de Saint-Pétersbourg et de la Bibliothèque nationale de Paris.

V. Desclez.

161. Walter Suchier. La *Venjance Nostre Seigneur*, poème en vieux français. — *Trentenaire de la Société pour l'étude des langues romanes, 24-26 mai 1900.* Montpellier, 1901, pp. 127-136.

Au congrès des langues romanes organisé à Montpellier, pour fêter le trentième anniversaire de ladite Société (24-26 mai 1900), M. W. Suchier a présenté les résultats de ses recherches sur l'ancien poème français de la *Venjance Nostre Seigneur*. L'étude complète a été publiée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV, pp. 161-198; XXV, pp. 94-109, et déjà P. Foulon l'a fait connaître dans notre *Bulletin* de 1901, p. 35.

G. D.

162. P. Meyer. *Wauchier de Denain.* — *Romania*, XXXII, pp. 583-586. Paris, 1903.

Dans cet article, M. Paul Meyer met en lumière un nom jusqu'ici peu connu et destiné à occuper désormais une place importante dans l'histoire littéraire du nord de la France, celui de Wauchier de Denain. Il existe, en effet, un manuscrit de la Bibliothèque de Carpentras (3),

---

(1) Louvain, 1874. (Aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles).

(2) *Romania*, XXII, pp. 552 et sq.

(3) N° 473 du nouveau catalogue, 465 du catalogue Lambert.

formé de deux parties bien distinctes ; la seconde est une copie complète de *Barlaam et Josaphat ;* la première, d'une autre écriture, contient, en prose, les versions des ouvrages suivants :

1. Vie de saint Paul l'Ermite, de saint Jérôme.
2. Vie de saint Antoine, de saint Athanase.
3. Vie de saint Hilarion, de saint Jérôme.
4. Vie de saint Malchus, de saint Jérôme.
5. Vie de saint Paul le Simple (Rufin, *Historia monachorum*, ch. XXXI).
6. Saint Grégoire le Grand, livres I et III du *Dialogue.*
7. Rufin, *Historia monachorum*, moins quelques chapitres, notamment le ch. XXXI de plus haut.
8. Rufin, *Verba seniorum* (incomplet de la fin).

Or, toutes ces versions sont du même traducteur, Wauchier de Denain, qui donne son nom au cours du *Dialogue* de Grégoire. On peut en outre lui attribuer, sans aucune espèce d'hésitation ([1]), les traductions des vies de saint Jérôme, de saint Benoît (livre II du *Dialogue* de saint Grégoire), de saint Martin, de saint Brice, des Dialogues de Sulpice Sévère sur saint Martin. Il est probablement aussi l'auteur de la vie de sainte Marthe, en prose mêlée de vers ([2]). C'est lui encore, vraisemblablement, qui a rédigé le *Livre des histoires* ([3]). Enfin, il est presque hors de doute qu'il est le continuateur du roman de Perceval, connu sous le nom de *Gauchier de Dolens, de Doudain, de Dordans* ou *de Donaing.* Cette dernière forme doit être la bonne.

V. Desclez.

([1]) Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII.

([2]) *Notices et extraits*, XXXV, pp. 500-503.

([3]) *Romania*, XIV, pp. 37 et suiv. Cf. *Bull. de la Soc. des anciens textes*, 1905, pp. 83-96.

XI.

Moyen âge. Littérature dramatique.

163. Ernest Pein. *Untersuchungen über die Verfasser der Passion et der Vengence Jhesucrist enthalten in der Handschrift n° 697 der Stadtbibliothek zu Arras.* Werder a. H., Otto Siltmann, 1903.

L'intérêt qu'offre cette étude pour nous est que les textes dont elle s'occupe sont picards ; ils appartiennent à des auteurs différents. La *Vengence*, seule, est d'Eustache Marcardé, official de Corbie, lequel a, du reste, largement tiré profit, pour la composition de son œuvre, du mystère de la *Passion*. L'un et l'autre drame ont été composés pour la même compagnie dramatique.

G. D.

164. Léon Lefebvre. *La Procession de Lille du XVe au XVIIe siècle.* Groupes, histoires et jeux scéniques. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1902.

165. Léon Lefebvre. *L'évêque des fous et la fête des innocents à Lille du XIVe au XVIe siècle.* Lille, *ibid.*

166. Léon Lefebvre. *Le Puy Notre-Dame de Lille, du XIVe au XVIe siècle.* Lille, *ibid.*

167. Léon Lefebvre. *Fêtes lilloises du XIVe au XVIe siècle.* Jeux scéniques, ébattements et joyeuses entrées. Le roi des sots et le prince d'amours. Lille, *ibid.*

M. Léon Lefebvre, imprimeur, est aussi un sérieux amateur d'historiographie et présente parfois à la Société des sciences de Lille, à la Commission historique du Nord, à la Société d'études de la province de Cambrai, les résultats de ses recherches dans les archives lilloises. Les quatre brochures ci-dessus mentionnées ont pour objet certaines institutions locales à la fin du moyen âge. L'auteur s'est

borné généralement à grouper les textes ou indications puisés dans les comptes communaux ou autres documents diplomatiques, sans en tirer tous les enseignements attendus sur la nature et l'origine de ces institutions. Il se tient trop exclusivement sur le terrain lillois, alors que l'existence dans toute la région franco-belge des dites organisations eût dû l'amener, semble-t-il, à de fréquentes comparaisons avec les villes voisines. Amiens, Valenciennes, Tournay, Arras surtout pourraient fournir d'utiles observations à qui entreprendrait un travail d'ensemble sur les puys, sur les sociétés joyeuses, sur les jeux de parture, et voudrait examiner à nouveau leur origine et leur développement, encore assez peu connus. Il y aurait lieu de discuter et de vérifier, par exemple, l'opinion de M. Henri Guy, sur l'origine des puys, exposée très judicieusement dans son livre sur Adam de la Halle.

En attendant, remercions M. Lefebvre de ses intéressantes communications, dont profiteront les travailleurs futurs. Disons cependant que parfois se révèle chez lui un manque de préparation méthodique et philologique. — Que sont les *danseurs d'amourisse* qui se trouvent mentionnés, sans autre explication, avec des acrobates ou « *joueurs de soupplesse* » (*Procession de Lille*, p. 7) ? Il s'agit sans doute des *danseurs de morisque*, bien connus au XVe siècle.

CHARLES MARTENS.

XII.

La Littérature à la cour des ducs de Bourgogne.

168. A. PIAGET. *Un manuscrit de la Cour amoureuse de Charles VI.* — *Romania*, XXXI, pp. 597-603, Paris, 1902.

M. Piaget complète ici, d'après un manuscrit des Archives de la Toison d'or à Vienne, la liste des grands-

conservateurs et des conservateurs de l'association littéraire fondée, en 1400, sous le titre de *Cour amoureuse*, liste qu'il a publiée dans la *Romania* de 1891 (XX, p. 422), mais qui ne contenait que quatorze noms. Celle qu'il édite, à la date de 1902, en contient vingt-six. Ainsi qu'on sait, dans cette association, la noblesse bourguignonne, avec ses princes Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon, a occupé une place fort en vue (1).

G. D.

169. ERNEST PETIT. *Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469)*. Auxerre, Ch. Milon, 1904. — Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre, 1903.

Jean Regnier est un poète contemporain de Charles d'Orléans et d'Alain Chartier, qui est généralement peu connu. Son œuvre n'est pourtant pas à dédaigner ; elle fait songer à Villon et rien qu'à ce titre déjà, elle mériterait l'attention (2).

M. Ernest Petit nous fournit ici de précieux éclaircissements, à la fois sur sa vie et sur son activité littéraire, grâce aux documents d'archives, documents assez nombreux, qu'il a eus à sa disposition. Entre diverses choses, que nous lisons dans la présente étude, nous croyons devoir signaler particulièrement ce qui a trait au duc Philippe le Bon, à sa munificence envers le poète, et aussi à la manière dont ce dernier, richement renté, a payé sa dette de gratitude. Les détails que nous donne M. Petit à ce sujet sont d'un vif intérêt pour l'histoire des lettres et des mœurs au XVe siècle. Son article est certes à classer

(1) Sur Antoine de La Sale qui y parait également, voyez ci-dessous.

(2) Rappelons toutefois l'étude qui a été consacrée à cet auteur, par le regretté Petit de Julleville dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, pp. 157-168.

parmi les bons que l'on possède sur cette époque : il est tel qu'on pouvait l'attendre de l'érudit à qui l'on doit les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur* et la monumentale *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (1).

G. D.

170-171. BURGER. *Eine Französische Handschrift der Breslauer Stadtbibliothek*, herausgegeben von — : II et III. *Prologue de l'acteur sur le debat de honneur entre trois chevaleureux Princes.* — Städtiches Realgymnasium am Zwinger zu Breslau. Beilage zum Programm Ostern 1902, pp. 3-8, 17-21. Breslau, Grass, Barth u. C°. (2).

172. J. ULRICH. *Die Sprichwörtersammlung Jehan Miélot's.* — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXIV, pp. 191-9. Berlin, 1902.

En 1901, comme l'indique la note placée au bas de cette page, M. Burger a publié le *Débat de noblesse*, ou discussion sur la vraie noblesse entre Publius Cornelius Scipion et Gayus Flaminius, devant les sénateurs de Rome, soit la traduction française, par Jean Miélot, chanoine de Lille, du traité latin de Bonus Accursius ou Buono Accorso de Pistoie (3). Elle est datée de l'an 1449.

---

(1) M. Ant. Thomas, en annonçant ce travail dans la *Romania*, XXXIV, p. 169, dit qu'il faudrait rectifier l'affirmation des pp. 14-15, suivant laquelle Chartier est décédé vers 1458, et il renvoie à son étude parue dans la même revue, XXXIII, p. 392.

(2) Voir aussi, sous le même titre, dans la même collection (Programm Ostern 1901) et par le même éditeur : I. *Prologue de l'acteur sur le debat de noblesse, translaté de latin en cler françois.* En réalité, les deux publications contiennent plus que ne disent les titres, car les prologues en question sont suivis, l'un, d'un traité désigné *Debat* ou *Controversie de noblesse*, l'autre d'un texte intitulé *Debat de honneur*.

(3) On l'appelle plus souvent Buonaccorso et l'on rencontre aussi le nom de Bonnesurse.

Dans les manuscrits, cet opuscule est accompagné d'un *Debat de honneur entre trois chevaleureux Princes* qui sont Alexandre de Macédoine, Annibal et le consul romain Scipion, et qui, devant Minos, juge d'enfer, « estrivent ensemble lequel d'eulx trois estoit de plus grant renom et le plus resplendissant en gloire ». On l'attribue aussi à Jean Miélot.

Pour l'un et l'autre texte, le *Débat de noblesse* et le *Débat d'honneur*, M. Burger a eu à sa disposition un manuscrit de la Bibliothèque de Breslau (Declamationes et Orationes quæd., Gallice), deux autres de Bruxelles (n[os] 9278-80 et 14838), et un quatrième de la Nationale de Paris (n° 1968). De plus, il a utilisé l'édition des deux traités faite par Colard Mansion, de Bruges, dont la même Bibliothèque de Paris possède un exemplaire (Réserve D. 862, parties 4 et 5) (1).

L'attribution du *Débat d'honneur* à Miélot est-elle fondée? Sur ce point, M. Burger se contente de reproduire l'avis que lui a communiqué par écrit M. W. Viennot, de la Bibliothèque nationale, en lui fournissant une

---

(1) Il existe d'autres manuscrits. Voici des renseignements plus précis sur ceux de Bruxelles, renseignements qui m'ont été fournis par M. A. Bayot :

a) 9278-80 : f. 1-8 v. *Debat d'honneur* (sans indication d'auteur) ; f. 10-43 v. *Debat de noblesse*, par J. Miélot ; f. 45-48 v. *Rapport sur les fais et miracles de monseigneur saint Thomas l'Apostre et Patriarche des Indiens*. C'est le manuscrit autographe exécuté en 1449-50 pour Philippe le Bon ; il correspond à Barrois, *Bibliothèque protypographique :* n[os] 1006, 1735.

b) 10493-7 : f. 71-110 v. *Noblesse* ; f. 110 v-121 *Honneur* (l'un et l'autre sans indication d'auteur). Manuscrit de Croy.

c) 10977-79 : f. 1-7 v. *Honneur* ; f. 7-30 v. *Noblesse* (l'un et l'autre sans indication d'auteur). Barrois, n[os] 1010, 2119.

d) 14821-40 : f. 60-65 v. *Honneur* (sans indication d'auteur); f. 73-92 v. *Noblesse*, par Miélot. Manuscrit du XVI[e] siècle.

J'ajoute que les deux *Débats* sont dans le manuscrit Thott 1090 de Copenhague : Abrahams, *Manuscrits français du moyen âge de la Bibliothèque de Copenhague*, 1844, pp. 28-33.

indication sur l'exemplaire de Colard Mansion : « Le premier [*Débat de noblesse*] est traduit de Bonus Accursius par Jean Miélot et l'autre est vraisemblablement du même auteur et du même traducteur ». Je le pense aussi. Mais c'est un point qui serait à éclaircir par l'examen des textes et des manuscrits ([1]). M. Burger n'a pas assumé cette tâche ; il se borne à publier les deux *Débats*, en faisant connaître les variantes des manuscrits et de l'édition qu'il a consultés. C'est évidemment un service qu'il rend aux lettres, et en particulier aux lettres belges, car Miélot est un écrivain dont l'activité s'est surtout exercée pour le compte du duc Philippe le Bon ([2]).

Arrivons au *Recueil de proverbes.*

Leroux de Lincy, *Le livre des Proverbes français*, I, 2, XXVII, dit avoir trouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale [nationale] de Paris deux recueils de proverbes, composés au milieu du XVe siécle. Le premier (de 1456), qui est de Jean Miélot, fait partie d'un volume renfermant plusieurs traités de morale, volume qui paraît avoir été composé pour Philippe le Bon. Il a été publié par Leroux de Lincy qui cependant n'en a pas donné le tout et a souvent modernisé ce qu'il donnait. C'est ce qui engage M. Ulrich à rééditer ce recueil, ou plutôt à l'éditer complètement et dans sa forme originale. Mais il n'y ajoute pas de notes, c'est-à-dire des citations de dictons analogues, pensant que le travail serait préma-

---

([1]) A remarquer que la troisième œuvre du manuscrit autographe, n°s 9278-80 de Bruxelles, le *Rapport sur saint Thomas*, œuvre, qui est une traduction du latin, porte, comme la deuxième, la signature de Miélot.

([2]) Cf. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, p. 1145.

Nous ferons également observer que le *Débat de noblesse* lui a été commandé par le seigneur de Bourgogne et que, outre les manuscrits mentionnés ci-dessus, p. 164, la librairie de ce dernier renfermait encore le n° 1007 (Barrois) qui est un *Débat d'honneur*, et le n° 1015 qui est un *Débat de noblesse*.

turé et qu'il faudrait qu'on ait d'abord republié les diverses collections de proverbes utilisées par le savant français pour faire son *Livre.*

Assurément, c'est un motif d'abstention qui est plausible, mais on peut se demander pourquoi M. Ulrich n'a pas cru devoir fournir quelques indications sur le manuscrit de Paris et son auteur Jean Miélot ([1]). A part cela, la publication est bonne et utile : elle comprend 351 proverbes. C'est un complément précieux à la collection des 487 *Proverbes ruraux et vulgaux* (XIII[e] siècle) qu'il a éditée dans la même revue, XXIV, 1902, première partie, *Abhandlungen*, pp. 1-35.

G. D.

173. L. Delisle. *Un nouveau manuscrit de la Fleur des Histoires de Jean Mansel possédé par M. Olschki.* — *La Bibliofilia*, t. V, pp. 269-275. Florence, 1903-1904.

La compilation de Jean Mansel, connue sous le nom de *Fleur des Histoires*, renferme une somme variable de morceaux détachés dont l'agencement est loin de présenter rien de fixe dans les multiples manuscrits qui nous l'ont conservée. En 1900, M. Delisle a mis en lumière l'ensemble de ces manuscrits, dont le nombre s'élève à soixante environ ([2]). Le volume de M. Olschki, qui n'avait pas jusqu'à présent été décrit, semble provenir de la famille de Plaines, dont plusieurs membres ont figuré à la cour de

([1]) Voyez p. 165, note 2. Le manuscrit porte la cote 12441 (suppl. fr. 201) ; cf. la description qu'en fournit le *Catalogue* de la Nationale. Je crois que ce manuscrit est le n° 764 de Barrois (*Bibliothèque protypographique.* Inventaire de *circa* 1467), qui reparait au n° 1940 (*ibid.*, Inventaire de 1487). Contrairement à l'indication de l'Appendice, n° 2257 (*ibid.*), il était donc mentionné dans les Inventaires de la Librairie de Bourgogne au XV[e] siècle. On le trouve encore signalé dans le répertoire de Viglius, année 1577, n° 412 : voyez Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, t. I, p. CCLIX.

([2]) *Journal des Savants*, 1900, pp. 16-26, 106-117, 196-197.

Bourgogne durant le XVe siècle. On y trouve les derniers morceaux du recueil. Par le détail du contenu, il se rapproche du ms. B. N. fr. 299, exécuté pour Jean-Louis de Savoie. L'éminent savant à qui nous devons cette notice, pense aussi qu'il pourrait offrir beaucoup d'analogie avec l'exemplaire Lammens, vendu à Gand en octobre 1839, dont il ignore le sort actuel. C'est exact. Sous les nos 21252-21253, ce dernier ms. repose aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique, qui l'a acquis, le 24 mai 1855, à une vente chez Heussner, à Bruxelles. La description étendue qui en est donnée dans le catalogue de la vente Lammens ([1]), aussi bien que les traces d'un ancien ex-libris, ne laissent aucun doute sur sa provenance antérieure; c'est une copie de la fin du XVe siècle, présentement sectionnée en deux tomes, mais qui ne formait autrefois qu'un seul volume. Sa ressemblance, pour le texte, avec le ms. de M. Olschki semble complète. Dans la guirlande encadrant le frontispice du t. I, f. 19, il y a les armes suivantes, dont les propriétaires ne me sont pas connus, et qu'accoste la devise *Gar toy de ly* : de sable à la croix d'or, cantonnée de quatre croix ancrées du même ([2]).

A propos de l'épilogue en vers qu'il imprime ici d'après le ms. analysé, M. Delisle nous apprend que la même pièce se lit dans le ms. Arsenal 5088, ainsi que dans le volume possédé autrefois par Lammens. Qu'il nous soit permis d'ajouter que, pour ce qui regarde les exemplaires de la Bibliothèque royale, elle se rencontre également dans les numéros qui suivent : 9232, f. 489-490; — 9233, f. 219v-220; — 9260, f. 278-279 ; — 9269, f. 286-287.

Alphonse Bayot.

([1]) *Seconde partie du catalogue des livres et manuscrits.... de feu M. P.-Ph.-C. Lammens*. Gand, D. J. Vanderhaeghen-Hulin, [1839], p. 403, no 85.

([2]) Voir, sur ce ms., le *Catalogue* du R. P. Van den Gheyn, t. V, pp. 18-19, art. 3080.

174. F. Egidi. *Per la datazione del codice Casanatense A. I. 8 (233). — A Ernesto Monaci per l'anno XXV del suo insegnamento, gli Scolari. Scritti vari de filologia,* Rome, Forzani, 1901 (en réalité 1902), pp. 403-412.

Ce manuscrit (1), qui est orné de belles miniatures, renferme une rédaction du *Livre des histoires* étudié par M. P. Meyer (2). M. Egidi prouve qu'il a été exécuté au XVe siècle pour la cour de Bourgogne et, selon lui, cela résulte, entre autres, d'une comparaison avec les *Miracles de Notre Dame* de Jean Miélot (Paris, Nation. n° 9199 et Oxford n° 374 ; des environs de 1456), la *Cronique du Hainaut*, de J. de Guyse, modernisée par Jean Wauquelin (Bruxelles n° 9242 ; de 1446) et les *Conquestes de Charlemaine* de David Aubert (Bruxelles nos 9066-8 ; de 1458).

Mais s'il en est ainsi, il me paraît difficile, comme le fait l'auteur de la notice, de dater le *codice Casanatense* du règne de Jean sans Peur (3). D'autre part, il est étrange que M. Egidi n'ait pas, pour résoudre le problème, consulté les inventaires de la librairie de Bourgogne publiés par Peignot et Barrois. Toutefois, en dépit de cette lacune et de l'une ou l'autre assertion contestable (4),

---

(1) Il s'agit d'un volume qui est à la bibliothèque de la Minerve à Rome, qu'on appelle aussi *Casanatense*.

(2) *Romania*, XIV, 1885, pp. 1-81.

(3) G[aston] P[aris], *Romania*, XXXI, 1902. p. 609, en signalant l'article de M. Egidi, observe que, si le manuscrit a été exécuté au XVe siècle pour la cour de Bourgogne, « il paraît moins certain qu'il remonte au temps de Jean sans Peur; mais il est en tout cas antérieur à 1450 ». Cf. *ibid.* pour deux autres remarques de M. Egidi qui sont aussi à relever.

(4) Ainsi, contrairement à ce qu'il dit de Philippe le Bon, les plus beaux manuscrits qu'on doit aux goûts artistiques de ce prince, sont plutôt des vingt dernières années de son règne. Je dois également faire observer que le volume qui a fait l'objet de ses recherches, a été décrit par M. E. Langlois dans les *Notices et Extraits des Manuscrits* XXXIII, 2e part. (1889), pp. 298-301. M. Egidi ne parle pas de cette étude.

son étude offre des indications intéressantes et qui établissent, une fois de plus, la richesse du dépôt réuni au XV[e] siècle par les célèbres ducs.

G. D.

175. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séances du 6 et du 20 Février 1903, pp. 74 et 80.

Nous venons de parler de l'importante collection de manuscrits qu'avaient rassemblée, chez eux, les princes de Bourgogne. On est loin encore d'en savoir toute la valeur. Dans les séances de l'Académie des Inscriptions que nous indiquons ci-dessus, M. Salomon Reinach a entretenu ses collègues du splendide manuscrit des *Grandes Chroniques* qu'il a vu à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et qui provient de Philippe le Bon.

Il vient d'en reproduire quarante miniatures avec une introduction sur l'œuvre, dans la Fondation Eugène Piot, *Monuments et Mémoires* publiés par cette Académie, 1904. Nous analyserons cette remarquable édition dans notre prochain *Bulletin*.

G. D.

176. Curt Valentin. *Untersuchung über die Quellen der Conquestes de Charlemaine* (Dresdener Hs. O. 81). — *Romanische Forschungen*, XIII, 1901, pp. 1-99.

Le seul manuscrit complet des *Conquestes de Charlemaine* qui semble ou doive avoir jamais été fait, forme les n[os] 9066-68 (3 tomes en 2 volumes), de Bruxelles (1458). Il est dû à l'auteur, ou plutôt au compilateur lui-même, David Aubert, qui l'a exécuté pour son maître, le seigneur Jean V de Créquy, de la cour de Philippe le Bon, et l'a dédié au duc de Bourgogne ([1]). Mais il existe aussi à

([1]) Le manuscrit a deux prologues, soit un pour chaque volume. Dans le premier, l'auteur dit qu'il est au service de Monsoigneur

Dresde un remaniement abrégé, avec quelques additions d'après Turpin et des chroniques, composé entre 1485 et 1488 ([1]). Comme le dit le titre de l'article que nous analysons, M. Valentin s'est appliqué à rechercher les sources d'Aubert, mais il l'a fait d'après ce manuscrit incomplet. Sur un travail de l'espèce, nous ne saurions porter d'autre jugement que celui de la *Romania* (XXXI, 1902, p. 634) : la base de l'étude ne pouvait être que le texte de Bruxelles, et il fallait y ajouter celui de Girard d'Amiens où le compilateur a aussi puisé.

Cela dit, nous ne manquerons pas de rendre hommage au labeur assurément considérable que s'est imposé M. Valentin. S'il reste des additions à faire à son œuvre, ou plutôt si même celle-ci est à reprendre sur nouveaux frais, il a du moins le mérite de révéler beaucoup de choses sur ces *Conquestes de Charlemaine* qui sont une des productions importantes et caractéristiques de la cour de Bourgogne. Jusqu'ici, comme la *Romania* le remarque, on ne les connaissait que par les rubriques : celles du manuscrit de Bruxelles ont été publiées par Reiffenberg (*Philippe Mouskes*, I, pp. 474 et sqq.) et celles de Dresde ont été données par M. E. Stengel, dans la dissertation de son élève, G. Lichtenstein, *Vergleichende Untersuchung über die jüngeren Bearbeitungen der chanson de Girart de Viane*, pp. 60-72 (*Ausgaben und Abhandlungen*, 1899).

G. D.

---

de Créquy, et qu'il travaille pour lui. Le second s'adresse au duc de Bourgogne. A voir la manière dont l'un et l'autre sont tournés, je crois pouvoir conjecturer que le seigneur de Créquy aura mis David Aubert à la tâche, et que, au cours de la rédaction ou bien après son achèvement, le livre des *Conquestes* aura passé sous le patronat de Philippe le Bon. Il est daté de 1458, mais quant à l'époque où il a été composé, c'est une question qui ne peut pas être traitée ici.

([1]) Il a été fait pour Philippe de Hornes, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, mort en 1488.

177. Ch. Porée. *Note pour établir l'exactitude d'un continuateur de Monstrelet. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*, 1902, pp. 483-488. Paris, 1902.

Il s'agit d'un compte de la fabrique de Sens qui établit l'exactitude d'un passage dû au continuateur de Monstrelet, relatif à la prise de Sandwich par les Français (1457). L'événement figure dans la troisième partie de la chronique de cet auteur, laquelle partie s'étend de 1444 à 1467 et n'est pas de Monstrelet, puisque celui-ci est mort en 1453. C'est ce qui fait qu'elle ne se trouve pas dans l'édition de Douët d'Arcq. Le document en question prouve que le continuateur était très bien informé.

G. D.

178. F. Vanden Bemden. *Renseignements généalogiques inédits sur Georges Chastelain, historien gantois. — Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.* IX, pp. 319-24. Gand, 1901.

179. *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.* IX, p. 385. Gand, 1901.

Le célèbre chroniqueur nous apprend lui-même qu'il est né au pays d'Alost, et sort des maisons de Gavre et de Masmine. M. Vanden Bemden, grâce à de nombreuses recherches qu'il a faites sur les *Castelein* dans les actes scabinaux de Gand, arrive à démontrer qu'il appartenait à une famille gantoise [1].

G. D.

180. Ph.-Aug. Becker. *Autobiographisches von Jehan Molinet. — Zeitschrift für romanische Philologie*, 1902, XXVI, pp. 641-651. Halle, 1902.

---

[1] Voir, p. 385, une note additionnelle de M. Richebé, relativement à l'écu des Vilain de Gand et à celui qui ornait l'épitaphe de Chastelain.

On sait si peu de chose sur la vie de Molinet, dit M. Ph.-Aug. Becker, qu'une publication comme celle-ci se justifie d'elle-même. C'est la réédition de la *Complainte pour le trespas de Madame Marie de Bourgoigne*, morte à Bruges, le 25 Mars 1482 (27 strophes de 8 vers décasyllabiques), mais avec le commentaire historique qui est indispensable pour qu'on puisse comprendre l'œuvre. Après l'avoir expliquée, M. Becker se résume, c'est-à-dire qu'il réunit en une page finale les données biographiques qu'on possède sur le poète. Ainsi prouve-t-il combien est utile à consulter pour des renseignements de l'espèce, la *Complainte* qu'il republie, et ainsi montre-t-il également avec quel soin il s'est acquitté de sa tâche ([1]).

G. D.

181. René Giard et Henri Lemaître. *Les origines de l'imprimerie à Valenciennes. Jehan de Liége. — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1903, pp. 349-362. Paris, 1903.

182. O[scar] G[rojean]. *Jehan de Liége. — Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, I, p. 339. Renaix, 1903.

MM. Giard et Lemaître étudient les volumes, tous conservés en exemplaire unique, qui furent imprimés à Valenciennes, vers 1500, par Jean de Liége ; l'un d'entre eux contient les *Chansons georgines* de Georges Chastellain ; un autre, le *Débat de Cuidier et de Fortune*, d'Olivier de la Marche ; trois, enfin, des œuvres de Jean Molinet. Ce dernier, chanoine de Saint-Géry, à Valenciennes, aura, sans doute, déterminé le séjour de Jean de Liége dans la ville que lui-même habitait.

L'article de M. Grojean est un simple résumé de l'étude que nous venons d'analyser.

B. F. B.

([1]) P. 645, str. 19, vers 6 : il faut lire sans doute *hongne* (et non *hongue*), de *hogner*, *hoigner*, *hongner* = grogner, gronder, etc. (Voy. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

183. Félix Hachez. *L'histoire héroïque de Jehan d'Avesnes.* — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 162-176. Mons, 1903.

On ne trouvera rien de neuf dans cet article. Il se borne à résumer les publications vieillies du marquis de Paulmy, de Chabaille et de Dinaux, sur le roman en prose de Jean d'Avesnes. Par contre, il ignore les lignes substantielles consacrées par Gaston Paris à cette œuvre composite du XVe siècle, dans ses articles sur la légende de Saladin, *Journal des Savants*, 1893, pp. 288 et *passim*.

L'auteur se méprend lorsqu'il croit que les premiers érudits, qui se sont occupés du roman, ont utilisé des manuscrits différents. Tous trois parlent expressément de l'exemplaire qui repose aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il porte la cote 5208. C'est du reste l'unique copie qui soit citée ici, dans le paragraphe intitulé *Les Manuscrits du Roman.* Aucune mention ne rappelle celle qui a fait partie de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe (1) et qui est maintenant à Paris, B. N. fr. 12572. On ne nous dit rien non plus de l'histoire du volume de l'Arsenal, qui a successivement appartenu aux Croy de Chimay (2), à Marguerite d'Autriche (3), à Marie de Hongrie (4), à la Bibliothèque de Bourgogne (5), puis finalement au marquis de Paulmy. Quant à l'ouvrage qui figurait parmi les papiers de Gérard avec le titre d'*Histoire du vaillant chevalier Jehan*

(1) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1279, 1877. Voir en outre le tableau des inventaires donné par Marchal en tête de son *Catalogue*, t. I, n° 85 de Viglius.

(2) Voy. H. Martin, *Cat. des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal*, t. V (1889), p. 155.

(3) Voir *Correspondance de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche* publ. par Le Glay, 1839, t. II, p. 469, et *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 3e sér., t. XII (1871), p. 27.

(4) *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 1e sér., t. X (1845), p. 227, n° 7.

(5) Inventaire cité de Viglius, n° 735.

d'Avesnes, sans nom d'auteur, ce sont de ces extraits, accompagnés de notes, que Gérard lui-même a tirés en si grand nombre des manuscrits de Bruxelles, et qui se trouvent présentement, pour une bonne partie, à La Haye.

Les quelques pages que voilà ne nous apportent donc pas l'étude attendue sur le roman de Jean d'Avesnes. Les sociétés savantes qui écartent de leurs recueils les travaux préparés de cette façon, ne causent aucun préjudice à la science.

ALPHONSE BAYOT.

184. LUCIEN TILMANT. *Les albums poétiques de Marguerite d'Autriche.* — *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, XI, pp. 129-149, Malines, 1901.

Il est, dans notre histoire nationale, peu de personnalités aussi sympathiques que notre grande Marguerite. Elevée par son aïeule, Marguerite d'York, dans les pures traditions de la maison de Bourgogne, elle se vit chargée, en qualité de tuteur des enfants de son frère, Philippe le Beau, de les transmettre à son neveu et pupille, Charles-Quint. En elle survécurent jusqu'en plein XVI[e] siècle — elle mourut en 1530 — les goûts littéraires et artistiques de ses ancètres et M. Tilmant nous donne un tableau attachant de la vie que l'on menait à sa cour. J'aime moins l'étude relative aux trois célèbres manuscrits, conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui ont appartenu à Marguerite et qui contiennent de nombreuses poésies françaises, latines et néerlandaises. Pour résoudre ces délicats problèmes de paternité littéraire, il ne suffit d'être un homme de goût — et M. Tilmant l'est certainement, ainsi que Van Hasselt et Loise, qui les ont étudiés avant lui, — il faut connaître toute la littérature lyrique des XIV[e] et XV[e] siècle et posséder des connaissances étendues dans

dans le domaine, si peu exploré encore, de la musicologie. Je me hâte d'ajouter que l'hypothèse de la collobaration très large de Pierre Picot, médecin de la princesse, m'a paru tout a fait séduisante.

B. F. B.

XIII.

Antoine de La Sale.

185. E. Gossart. *Antoine de La Sale. Sa vie et ses œuvres*, 2e édition. Bruxelles, Lamertin, 1902.

186. J. Nève. *Antoine de La Salle, sa Vie et ses Ouvrages d'après des documents inédits... suivi du Réconfort de Madame Du Fresne... du Paradis de la Reine Sibylle, etc.. par Antoine de La Salle et de fragments et documents inédits...* Paris et Bruxelles. Champion et Falk fils, 1903.

187-188. Gaston Paris. *Légendes du moyen âge. — Le Paradis de la reine Sybille ; la légende du Tannhäuser.* —·Paris, Hachette, 1903.

189. G. Raynaud. *Un nouveau manuscrit du* Petit Jehan de Saintré. — *Romania*, XXXI, pp. 527-56. Paris, 1902.

190. K.Haag. *Ein altfranzösisches Novellenbuch.* Wissenschaftliche Abhandlung zum Programm der K. Friedrich-Eugens-Realschule in Stuttgart zum Schlusse des Schuljahrs 1902/03. Stuttgart, C. Liebich, 1903.

191. Karl Vossler. *Zu den Anfängen der französischen Novelle. — Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte*, II, pp. 3-36. Berlin, 1902.

192. F. Heuckenkamp. *Les Quinze Joyes de Mariage. Texte de l'édition princeps du XVe siècle.* Première réimpression. Halle, Niemeyer, 1901.

193. O. Soelter. *Beiträge zur Überlieferung der Quinze Joyes de Mariage mit besonderer Berücksichtigung der Handschrift von St-Petersburg.* Greifswald, J. Abel, 1902.

194. A. Dressler. *Die Chantilly-Handschrift der Quinze Joyes de Mariage herausgegeben und erläutert. Ibid.*, 1903.

195. A. Fleig. *Der Treperel-Druck der Quinze Joyes de Mariage. Ibid.*, 1903.

196. *Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV Joyes de Mariage.* Paris, 1903. Tiré à 290 exemplaires [sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'éditeur].

197. W. Foerster, *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XXIV, col. 402-411. Leipzig, 1903. Analyse des travaux, ci-dessus mentionnés, de MM. Gossart, Nève, Heuckenkamp, Soelter, Dressler, Fleig et de l'auteur d'*Une énigme d'histoire littéraire* (1).

Décidément Antoine de La Sale est à la mode et, pour un peu, nous aurons la *Revue La Sale*. Toute la bibliographie qui précède ne le concerne pas uniquement, mais il n'y a point là d'étude qui ne dise quelque chose sur lui. Si l'on s'en occupe tant (et de nouvelles recherches ont encore paru en 1904 (2) ou sont annoncées), c'est que le XVe siècle commence à intéresser la critique et que plusieurs des œuvres marquantes d'alors lui sont dues, ou bien ont été mises, à tort ou à raison, sous son nom. Les travaux que je viens de citer ne pourraient guère, dans un compte rendu comme celui-ci, être strictement séparés l'un de l'autre ni examinés isolément. Aussi, tout en essayant de

(1) Cette analyse est assez importante et renferme assez de vues originales sur La Sale pour qu'elle soit ici l'objet d'une mention. En examinant les travaux dont elle parle, j'aurai d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de la citer.

A noter aussi que les deux articles publiés par G. Paris dans la *Revue de Paris* (*Le paradis de la reine Sibylle*, 15 décembre 1897, *La légende du Tannhäuser*, 15 mars 1898), articles où il est question de La Sale, ont paru dans les *Légendes du moyen âge*, éditées après sa mort, chez Hachette, en 1903.

(2) Voir celles de MM. Grojean, Labande et Söderhjelm que nous signalons ci-dessous. M. Söderhjelm prépare actuellement une étude d'ensemble sur cet auteur.

respecter l'ordre de la nomenclature, me permettrai-je parfois de revenir sur ce qui a déjà été vu ou d'entamer, sans l'épuiser, une question, sauf à la reprendre plus loin.

Parlant de plusieurs de ces travaux, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, M. Ern. Langlois dit que l'honneur d'avoir débrouillé la physionomie du vieil écrivain appartient à deux savants belges, MM. E. Gossart et J. Nève (1). C'est ce que fait également observer, à propos du premier, M. Oscar Grojean dans une analyse très personnelle des études récemment consacrées à notre auteur (2) : « A lui, écrit-il, [à M. Gossart] revient le mérite d'avoir, le premier, fourni des renseignements précis sur les plus anciennes œuvres de La Sale qui soient arrivées jusqu'à nous, et d'avoir définitivement éclairc quelques points obscurs de sa biographie » (3). En effet, on lui doit beaucoup, et, depuis longtemps du reste, hommage lui a été rendu. Son étude, qui porte sur la vie et les écrits de La Sale, avait paru en 1871 dans le *Bibliophile belge* (4). Il l'a réimprimée en 1902, mais en l'augmentant et en la corrigeant. Les rectifications ont trait à diverses questions que, depuis trente ans, d'autres érudits ont reprises et fait avancer (5).

(1) T. LXV, 1904, pp. 211-15, où il examine les livres de ces deux savants et l'ouvrage anonyme : *L'auteur des XV Joyes*.

(2) ANTOINE DE LA SALE : *Revue de l'Instruction Publique en Belgique*, t. XLVII, 3e livr., 1904, pp. 153-187. J'ai cité assez souvent cet article qui renferme des opinions vraiment intéressantes sur La Sale.

(3) P. 153.

(4) Il s'y occupe spécialement du *Réconfort à Catherine de Neufville*, de *La Salle* et des *Quinze Joyes*. La brochure qu'il en a faite (35 pages in-8, s. l. n. d.) n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires et n'a pas été mise dans le commerce.

(5) Voy. là-dessus Foerster, col. 404, et ce que je dis plus loin p. 186. Comment n'a-t-il pas supprimé l'opinion, définitivement abandonnée, qui attribue les *Cent Nouvelles* à Louis XI ou les met sous son nom ?

C'est aussi une réédition que nous donne M. Nève, mais avec des retouches et des additions plus notables. En 1881, il avait inséré un travail sur le *Réconfort de Madame du Fresne* dans la *Collection de la Société des Bibliophiles de Belgique* (n° 14). Voici maintenant, c'est-à-dire en 1903, tout un livre et un gros livre. M. Nève amplifie et rectifie, lui aussi, en s'aidant des découvertes qui se sont produites depuis lors, et il a pu surtout s'aider de documents trouvés aux Archives d'Arles et de Marseille, par M. Pierre Champion (¹).

Dans une première partie (pp. 7-97), tout en passant en revue les principaux événements de la carrière d'Antoine, M. Nève examine successivement *La Salade*, *La Salle*, le *Petit Jehan de Saintré*, le *Réconfort*, le traité *des Anciens tournois et faictz d'armes*, la *Journée d'Onneur et de Prouesse*, les *Quinze Joyes de Mariage* et les *Cent Nouvelles nouvelles*. L'ouvrage a une seconde partie, qui comprend le texte du *Réconfort*, et un appendice où l'on trouve deux fragments de *La Salade* relatifs au séjour de La Sale en Italie en 1407 et 1420 (*Excursion aux îles Lipari*, *Paradis de la reine Sibylle*), la *Lettre à un nouveau religieux*, des extraits de *La Salle*, déjà publiés en 1881, ainsi que diverses pièces justificatives (²).

(¹) Il parle assez longuement de la famille d'Antoine. L'écrivain est, comme on sait, le fils naturel de Bernard de La Sale, un chef de bande, originaire d'Agen, qui se rendit célèbre dans le midi de la France et en Italie et qui mourut en 1391. Mais sur ce personnage, sur ce guerroyeur jadis fameux, le dernier mot n'est pas dit par M. Nève. En effet, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1904 (t. LXV, pp. 55-100, 321-354 : *Antoine de La Salle, Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou*), M. L.-H. Labande est revenu sur la question avec beaucoup de pièces inédites, et, en nous faisant mieux connaître la vie du père, il a éclairé d'un jour nouveau celle du fils. Ce sera une publication à analyser dans notre prochain *Bulletin*.

(²) La *Journée d'Onneur et de Prouesse*, qui était dans l'édition de 1881, a disparu. — Le *Paradis* a déjà été étudié par G. Paris et

Je me dispense d'apprécier cette édition de textes et me contente de renvoyer à l'examen qu'en a fait M. Grojean, lequel a pu consulter les manuscrits mêmes. Il y apporte de nombreuses corrections et montre que, si l'étude historique et littéraire de M. Nève a de vrais, de sérieux mérites, l'on ne lui doit point d'éloges pour la manière dont il entend le rôle d'éditeur ([1]). Mais, je l'ai dit, il a beaucoup fait pour éclaircir les problèmes obscurs que soulève l'activité intellectuelle de La Sale. Je ne suis pourtant pas de son avis pour ce qui concerne la paternité des *Cent Nouvelles nouvelles ;* c'est un point sur lequel je reviendrai. Pour l'instant, bornons-nous à rappeler qu'elles sont parmi les propriétés contestées de La Sale.

En revanche, aucun doute n'est émis sur *Jehan de Saintré.* L'œuvre est sienne ; toutefois, depuis l'article de M. G. Raynaud, la critique a dû modifier ses dires au sujet de la date et du lieu de composition. « L'*Histoire du Petit Jehan de Saintré*, par Antoine de la Sale, [a été] écrite en 1459, au château de Genappe, pour le plaisir et profit du vieux Philippe le Bon, de son fils Charles, et de leur hôte le dauphin Louis. » Telle est l'opinion de G. Paris ([2]), opinion que je reproduis, non parce qu'elle lui est propre, mais parce qu'elle est, pour ainsi dire, traditionnelle ou consacrée et que le maître de la philologie romane l'appuie de son autorité. De la publication faite par M. Raynaud, il résulte que l'œuvre doit être datée d'une autre année et d'un autre milieu.

Le *nouveau manuscrit* par lequel il a démontré la chose, a passé par la bibliothèque de Barrois et provient d'Ashburnham-Place (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*,

M. Söderhjelm *Antoine de la Sale et la légende de Tannhaüser.* — *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, pp. 101-167. Ce dernier avait signalé, avant M. Nève, la lettre adressée *à un nouveau religieux*, laquelle prouve que La Sale était marié.

([1]) Cf. aussi les corrections de M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 405-6.

([2]) *La Poésie du Moyen Age*, II (1895), p. 222.

t. LXII, 1901, pp. 311-12, et t. LXIII, 1902, pp. 26-7). Il est entré, en 1902, à la Nationale de Paris, où il a reçu la cote 10057 des Nouvelles Acquisitions françaises. Ce manuscrit, M. Raynaud l'a plutôt révélé que découvert, car il n'était pas « tout à fait inconnu des érudits », mais il n'avait pas encore été étudié comme il l'est ici. C'est un beau volume sur papier, qui porte la date de 1456 et, comme indication de provenance, Châtelet-sur-Oise, où a vécu quelque temps Antoine de La Sale, en qualité de précepteur des trois fils de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et où il a également composé son traité *La Salle*. A voir ce manuscrit de *Saintré*, il faut désormais admettre que l'œuvre était écrite « jusqu'à la dernière ligne, avant le 6 mars de cette année [1456] au moins » (1). M. Raynaud estime cependant que la rédaction ne remonterait pas plus haut que 1454. A cette occasion, il examine les huit manuscrits connus (2) de Saintré, et il les divise en deux groupes : le premier, sans dédicace ni lettre d'envoi, contenant une rédaction plus courte, et le second présentant un texte plus long, avec dédicace et lettre d'envoi à Jean d'Anjou, duc de Calabre, ainsi que l'*Histoire de Floridan et Elinde* et, dans deux manuscrits, l'*Addition extraite des chroniques de Flandre* du même écrivain. C'est au second qu'appartient le texte de Châtelet-sur-Oise (3).

(1) *Romania*, XXXI, p. 545.

(2) Aujourd'hui on en connaît neuf : Raynaud, *Romania*, XXXIII, 1904, p. 108 ; H. Omont, *Bibl. Éc. Chartes*, LXIV, 1903, p. 542-3.

(3) A ce propos, je note que les ducs de Bourgogne ont possédé un manuscrit de Saintré. C'est le n° 1268 de la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, Inventaire de *circa* 1467, lequel est répété par le n° 1854, Inventaire de 1487. On le trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Laurentienne de Florence : Medic. Palat. 102 (Bandini, *Suppl.*, III, 296). Il rentre dans le premier groupe. M. Raynaud, ne l'ayant connu que tardivement, a dû le laisser en dehors de sa discussion relative à la classification des manuscrits.

Au cours de cet examen des manuscrits, qui renferme des résultats qu'on peut tenir pour définitifs, il rencontre une autre question, celle de la paternité, tant discutée déjà, du *Livre des faits du bon chevalier Messire Jacques de Lalaing* (¹). Selon lui, c'est Antoine de La Sale qui aurait fait cette espèce de roman biographique dont on n'est pas, jusqu'ici, parvenu à indiquer l'auteur. M. Raynaud constate en effet que l'ouvrage renferme un long passage où le père du héros conseille à son fils d'éviter les sept péchés capitaux en matière d'amour et que des instructions absolument identiques sont données à Saintré par sa dame.

D'un autre côté, *Jehan de Saintré* « paraît s'être inspiré, au moins dans la première partie, des prouesses de Jacques de Lalaing » (²). Mais il n'y a point là, à notre avis, de preuves bien convaincantes. Dans sa dissertation doctorale, parue en 1903, sur le *Roman de Gillion de Trazegnies* (³), M. A. Bayot a répondu que le *Livre des Faits* est composé de pièces et morceaux, et que par conséquent son auteur et La Sale ont bien pu prendre le discours précité dans un même modèle, à moins que l'écrivain de *Lalaing* n'ait tout simplement copié l'écrivain de *Saintré* (⁴). Pour lui, et c'est aussi l'opinion de M. C.

(¹) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Georges Chastellain*, t. VIII (1866), pp. 1-259 (*Acad. Roy. de Belg.*).

(²) P. 553.

(³) Voyez ci-dessus, p. 97, le compte rendu de ce travail, ainsi que de celui de M. Liégeois sur *Gilles de Chin*.

(⁴) M. Grojean dit la même chose, savoir que le *Livre des Faits* et *Saintré* « peuvent avoir une source commune, par exemple un chastiement, une paraphrase des péchés capitaux » p. 169; cf. aussi *Revue Instruct. publique*, 1902, p. 436-7. D'ailleurs, M. Raynaud lui-même, dans un article sur l'ouvrage de M. Nève, explique par une « communauté d'emprunts » des ressemblances entre *La Salle* et les *Quinze Joyes* d'une part, et entre les *Quinze joyes* et le *Miroir de mariage* d'Eustache Deschamps de l'autre : *Romania*, XXXIII, 1904, pp. 107-8. Sur les ressemblances entre *La Salle* et les *Quinze Joyes*, voyez Foerster, *Literaturblatt*, col. 404.

Liégeois (¹), le premier de ces récits est sorti de la même plume qui a fait *Gillion de Trazegnies* et même la chronique en prose de *Gilles de Chin*. Dans les trois œuvres, on relève les mêmes procédés de travail, les mêmes moyens d'amplification, les mêmes façons de parler. M. Liégeois montre de plus que le *Livre des Faits* n'a pu être composé avant 1468. Qu'on veuille bien d'ailleurs remarquer que Philippe le Bon est mort en 1467, et que ce texte n'en parle jamais que comme d'un homme qui n'est plus (²). Il importe d'ajouter que M. Raynaud, en rendant compte de l'ouvrage de M. Nève dans la *Romania* de 1904, a donné raison sur ce point à M. Liégeois (³). En même temps, il invoque le document signalé par M. Söderhjelm et d'après lequel La Sale vivait encore en 1469 (⁴). Mais reste à savoir comment ce document doit être interprété (⁵). En outre, on ne doit pas perdre de vue cet autre argument formulé par M. Liégeois : c'est que La Sale assistait à un tournoi donné à Nancy, en 1445, et que l'auteur du *Livre des Faits* déclare ne pas y avoir été.

Le problème n'est donc pas résolu. Il en est de même

(¹) Gilles de Chin, pp. 65-93, 130-1. Voir la démonstration de M. Bayot, pp. 129-194.

(²) Kervyn, pp. 3-4, 81.

(³) XXXIII, p. 109.

(⁴) M. Grojean, *ibid.*, p. 170, en parle d'après la communication qui lui a été faite par le savant finlandais. Mais il admet la solidité des preuves de M. Liégeois, sans vouloir les reconnaître décisives.

M. Raynaud tire également parti de ce document : *Romania, ibid.*, p. 108.

(⁵) Dans son nouvel ouvrage : *Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres* (*Acta Societatis Scientiarum Fennicæ*, t. XXXII, n° 1, Helsingfors, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1904), pp. 30-2, M. Söderhjelm examine, interprète lui-même sa source et dit qu'il craint qu'elle « ne soit un peu trouble ». M. G. Raynaud, parlant de ces *Notes*, dans la *Romania*, XXXIV, 1905, p. 318, exprime l'avis suivant : « La date de 1469 semble bien devoir se changer en 1459, ou mieux en 1460 ».

pour les *Cent Nouvelles nouvelles*, ou du moins l'attribution qui en paraissait acquise à La Sale et qui avait pour elle l'autorité des noms les plus distingués, lui a été contestée en ces derniers temps par divers savants ([1]).

De sérieuses considérations historiques et littéraires plaident en sa faveur. Elles ont été exposées et défendues par des juges très avisés, comme je viens de le dire. Je ne veux pas remettre ici tout en question, mais il semble qu'il y a un argument difficile à écarter : le recueil révèle, dans son unité de forme, une seule et même plume ; il a été composé à la cour de Bourgogne, lorsque La Sale y était ou devait y être, et seul ce dernier était de taille à l'écrire. On a émis l'hypothèse que l'œuvre serait due à l'un des conteurs, soit un seigneur, un écuyer, un échanson de la cour qui, pour un coup d'essai, aurait fait un coup de maître. Mais, pour qu'elle soit admise, il faut un effort de bonne volonté qu'on a peine à s'imposer quand on a sous la main la personnalité de La Sale, laquelle explique tout, sans qu'aucune loi de vraisemblance critique ou historique s'en trouve blessée. N'oublions pas, je le répète, qu'il est de la maison, et qu'il en est un des écrivains. Sans doute, M. Nève fait observer que « depuis la fin de 1451 jusqu'à la fin de 1458, [il a] partagé son temps entre les deux résidences de Châtelet et de Vendeuil » ([2]), et qu'avant cette dernière date, des nouvelles devaient avoir été composées. Mais tout dépend de la manière dont la *composition* est comprise et entendue. Reprenant pour compte l'opinion de Wright ([3]), M. Nève écrit : « Il faut considérer comme de pure fantaisie les attributions des

---

([1]) Ainsi pensent MM. Gröber, Nève, Langlois et Foerster. Voyez, dans l'article de ce dernier du *Literaturblatt*, les noms de ceux qui ont attribué à La Sale les *Quinze Joyes* et les *Cent Nouvelles*.

([2]) P. 91.

([3]) Édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, *Bibliothèque Elzévirienne*, 1858.

noms des narrateurs placés en tête de chaque nouvelle. Il règne dans tout le recueil une unité de style qui ne permet pas d'en attribuer la rédaction à des mains différentes.... Tout le monde admet que les noms des conteurs, pour trente-quatre d'entre eux tout au moins, ne sont là que pour augmenter le piquant du récit et qu'ils ne correspondent à aucune réalité... » (¹).

Donc, ces conteurs ne sont pas des rédacteurs, des écrivains, et chacun d'eux n'a pas rédigé la ou les nouvelles mises sous son nom. Nous l'admettons très bien. Mais pourquoi ne les auraient-ils pas narrées, débitées et pourquoi un *acteur*, selon nous La Sale, n'aurait-il pas fourni le style ou la rédaction ? M. Nève dit encore que, si l'attribution aux trente-quatre conteurs est de fantaisie, il en va de même pour La Sale. « L'argument serait valable » pour nous si nous voyions dans lesdits conteurs autant d'hommes qui ont collaboré, mais par une collaboration écrite, au célèbre recueil. Or, comme nous venons de le faire observer, on peut entendre autrement les choses (²).

M. Haag ne s'est pas demandé de qui étaient les *Cent Nouvelles nouvelles*, et il leur a, tout simplement, conservé le nom sous lequel elles ont presque toujours figuré. Son

---

(¹) Pp. 91-92.

(²) Dans son nouvel ouvrage cité plus haut p. 176, *Notes sur Antoine de La Sale*, M. Söderhjelm écrit : « Jusqu'ici je ne vois pas qu'on ait allégué de preuve *contre* [Antoine], tandis que le fait qu'il y est nommé et qu'une des nouvelles est une refonte habile du petit roman Floridan et Ellinde, à lui dédié, parlent, avec d'autres circonstances, beaucoup *pour* ». (p. 32).

M. E. Langlois écrit dans son compte rendu de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904, p. 212 : « Si les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles* étaient d'Antoine de la Sale, on en trouverait des copies dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne ». Cependant les *Cent Nouvelles* y sont : voyez Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1261-1689, et l'édition Wright, I, pp. vi-ix.

étude, qui ne prétend pas résoudre les difficultés de propriété littéraire dont je viens de parler, contient en revanche une série d'observations précieuses sur les emprunts et les sujets du célèbre recueil, les procédés de composition et de mise en scène, les qualités de style et les particularités de langue qu'on y remarque ([1]). Il y a là beaucoup de détails curieux qui serviront à celui qui tentera l'étude d'ensemble sur La Sale qui s'impose et qui, espérons-le, ne tardera plus guère. Après tous les travaux qui ont déjà paru et qui sont signalés plus haut, nous possédons, semble-t-il, les données biographiques et les indications littéraires qui sont nécessaires pour aboutir à une solution. Mais il faudrait que les œuvres soient étudiées, je dirais, moins isolément, qu'elles soient mieux mises en rapport avec la vie de l'écrivain, qu'elles soient examinées dans tous les traits communs qu'elles présentent et dans ce qu'elles offrent de disparate. Il faudrait qu'on essaie un relevé méthodique de tous les sujets et genres de composition qu'elles renferment, de tous leurs tours de style plus ou moins caractéristiques, et de toutes les particularités qui révèlent, à un degré quelconque, le faire spécial d'un homme. M. Söderhjelm dit de son côté : « Une étude d'ensemble sur Antoine de La Sale devra donc se proposer de reprendre cette question [l'attribution des *Quinze Joyes* et des *Cent Nouvelles*] d'une manière autrement énergique et efficace qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et deviendra en même

---

([1]) C'est par inadvertance sans doute qu'il place la mort de Jean sans Peur en 1415 (p. 9). Je crois devoir mentionner, pour les quelques renseignements qu'il renferme sur les *Cent Nouvelles*, le travail de M. Karl Vossler, *Zu den Anfängen der französischen Novelle : Studien zur vergleichende Litteraturgeschichte*, Berlin, 1902, II, pp. 3-36.

M. Haag a publié dans l'*Archiv* de Herrig de 1904, CXIII, un long travail sur Antoine de La Sale, pp. 101-135, 315-351.

temps une étude sur la langue, le style, la composition, les sources de ces deux œuvres » [1].

Cependant, il paraît bien, dès maintenant, que les *Quinze Joyes de Mariage* doivent lui être retirées [2] Occupons-nous d'abord des éditions nouvelles qui en ont été faites. Le texte le plus répandu de ces *Quinze Joyes de Mariage* est celui de Jannet [3]. Il a été établi d'après le seul manuscrit que connaissait ce dernier, le manuscrit de Rouen, ainsi que d'après l'édition princeps et celle de Jehan Treperel (au plus tard en 1499). Mais on n'avait pas encore utilisé les deux autres manuscrits de Saint-Pétersbourg et de Chantilly; ils sont indispensables pour l'édition critique qui manque encore. M. Heuckenkamp la prépare. On lui doit déjà la réimpression, en une jolie plaquette, de l'édition princeps, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque Nationale de Paris [4].

Voici trois publications qui vont l'aider dans sa tâche : ce sont celles de MM. Fleig, Soelter et Dressler. Les deux derniers ont travaillé sous sa direction.

M. Soelter a fait un examen attentif des manuscrits, des éditions, des traductions et des adaptations anglaises des *Quinze Joyes*. Il s'occupe surtout du texte de Saint-

---

[1] *Notes* etc., p. 5. Il a paru à Frauenfeld, en 1898, une dissertation due à M. Schmidt et intitulée : *Syntaktische Studien über die Cent Nouvelles nouvelles*.

[2] M. Gossart avait fait des rapprochements intéressants entre les *Quinze Joyes* et *La Salle*, mais, suivant l'observation de M. Raynaud, « ils deviennent moins concluants, quand on établit la même comparaison entre les *Quinze Joies* et d'autres ouvrages du même genre et de la même époque », *Romania*, 1904, p. 110. Voyez les observations très justes que présente sur ce même point M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 404. MM. Langlois et Bédier (cf. ci-dessous, p. 187) se prononcent également contre l'attribution à La Sale. De même M. Labande, *o. c.*, p. 99.

[3] *Bibliothèque Elzévirienne*, 1853, 2ᵉ édit. de 1887.

[4] Coté actuellement Y² 150 et décrit par Brunet, *Manuel du libraire*, IV, p. 1030.

Pétersbourg, texte plus court que celui de Rouen, mais où l'expression est assez fréquemment allongée ou amplifiée en vue de la clarté, et qui est orné de seize miniatures intéressantes. Quant à M. Dressler, il reproduit celui de Chantilly, lequel ne contient que onze *Joyes*, avec le prologue et la conclusion. Mais, avant de le faire, il étudie également les manuscrits et l'édition princeps (1) ; il constate que le codex qu'il imprime a des lacunes, mais qu'il présente certaines bonnes leçons qu'on ne trouve pas ailleurs. M. Fleig, qui nous fournit une réédition de Treperel, a également commencé par un examen comparatif des textes.

Espérons que ces diverses publications (2) aideront M. Heuckenkamp à nous révéler le nom de l'écrivain à qui l'on doit les *Quinze Joyes*. Là-dessus, MM. Dressler et Fleig ne disent rien. M. Soelter se prononce pour La Sale (3), mais sans apporter d'argument nouveau. C'est uniquement à éclaircir ce problème que s'attache l'auteur de la brochure : *Une énigme d'histoire littéraire*. Faisons tout d'abord observer qu'il nous a lui-même posé une nouvelle énigme et que, pas plus que l'écrivain des *Quinze Joyes de Mariage*, il n'a voulu nous révéler son nom. Ladite brochure n'est pas signée et M. Foerster, à qui elle est dédiée, s'est vainement efforcé de soulever le voile de l'anonymat dont son admirateur a prétendu rester couvert(4).

---

(1) M. Heuckenkamp a mis à sa disposition les deux copies de Rouen et de Saint-Pétersbourg qu'il possède.

(2) Voyez, à ce propos, M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 408-411, sur le travail de comparaison des textes qui serait à faire.

(3) La biographie qu'il en donne, pp. 56-58, serait à rectifier ou à compléter sur plus d'un point. Il cite, comme étant deux œuvres distinctes, l'*Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré*, et l'*Histoire de la jeune dame des Belles-Cousines*.

(4) Voir Foerster, *Literaturblatt*, col. 406 et J. Bédier, *Romania*, XXXIII, 1904, p. 439, qui laisse entendre que M. Nève connaît l'auteur. Voir, dans la même revue, XXXIV, 1905, p. 162, la déclaration de M. Nève, qui dit ne point savoir de quelle plume est sortie cette brochure.

Quoi qu'il en soit, pour lui, l'écrivain des *Quinze Joyes* n'est pas Antoine de La Sale. C'est un moine, c'est un Picard, qui vivait à la fin du XIVe siècle. L'hypothèse n'a guère rencontré de succès et il n'y a pas jusqu'à M. Foerster qui n'en conteste le bien fondé (1). On la trouve ingénieuse, mais non convaincante.

GEORGES DOUTREPONT.

XIV.

Littérature moderne.

198. PAUL BERGMANS. *Le Tombeau poétique de Gilbert d'Ongnies, évêque de Tournai* († *1574*). — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, 2e série, VII, pp. 266-283. Tournai, 1902.

M. Bergmans publie, sous ce titre, six poésies manuscrites (Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, ms. 717) sur la mort du dit évêque, enlevé par la peste. « L'écrivain, observe l'éditeur, est évidemment de la seconde moitié du XVIe siècle, et nous nous trouvons sans doute en présence d'une copie préparée pour l'impression. »

La première pièce, intitulée *Complaincte pour la mort de Monseigneur le Révérendissime Evesque de Tournay, Monsieur Guilbert d'Ongnies, advenue le 25 d'aoust 1574*, comprend 90 vers alexandrins. Les rimes sont plates, sans qu'il y ait — pas plus dans cette pièce que dans les autres

(1) *Literaturblatt*, col. 406-407 ; voyez aussi LANGLOIS, *Bibl. Éc. Chartes*, pp. 213-215, et J. BÉDIER, *Romania*, pp. 438-40 ; M. RAYNAUD, *ibid.*, pp. 110-11, dit que les *Quinze joyes* ne sont ni d'un moine ni d'un Picard, et il n'admet pas non plus le déchiffrement proposé par l'auteur. Il se rangerait plus facilement à son avis pour la date : « L'auteur des *Quinze Joies*, un Parisien probablement, a écrit son œuvre à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, juste au moment où Deschamps rimait son *Miroir de mariage* qui présente avec les *Quinze Joies* de si nombreux points de comparaison ».

— alternance des rimes masculines et féminines. Dans toutes les six l'hiatus est admis. — La seconde poésie est l'*Epitaphe de feu Révérendissime Seignieur Monsieur Guilbert d'Ongnies, Evesque de Tournay, auquel ledict Révérendissime Seigneur déclare les discours de sa vie et de sa mort advenu le 25 d'aoust*, en 92 alexandrins à rimes plates. — Vient ensuite un *Dialogue desur la mort Monsieur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, Evesque de Tournay*, entre deux interlocuteurs fictifs : *l'Estranger* et *Tournay*, qui échangent vingt-six reparties en quatrains rimés (abba). Les vers sont ordinairement de douze syllabes, parfois de onze ou de treize. — Dans la quatrième pièce, de 108 vers, *Elégie pitoiable sur la mort de feu Révérendissime Seigneur Monsieur Guilbert, evesque de Tournay*, les alexandrins alternent régulièrement avec les vers de six syllabes. — A cette élégie succède une *Déploration de la mort de monsieur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, évesque de Tournay*, en dix strophes de sept décasyllabes, dont le septième est toujours un proverbe [1]. La césure est après la quatrième syllabe. Les rimes se succèdent dans l'ordre suivant : ababbcc. — Les deux acrostiches finals, chacun de huit alexandrins, *Epitaphe de Monseigneur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, évesque de Tournay, commenchée et finie par les lettres capitales de son nom et surnom*, sont du galimatias rimé (ababbcbc), où *horribles* s'accouple à *filles*.

Si nous nous sommes attardé si longtemps à cette œuvre, ce n'est point à cause de sa valeur esthétique : le

---

[1] Ung petit bruict souvent faict grande alarme. — Au blancq plumage on recong... la cyngne. — Cop dangereux faict bien mauvais cousteau. — C'est moins perdu (moindre est la perte) de maison que de ville. — On dict qu'ung coup à la teste vault deulx. — Plus tost le mal vient qu'on ne l'a cerché. — Les bien faisans sont souvens déboutez. — On recongnoit les amis au besoing. — Les grand vanteurs ne sont les plus hardis. — Bon serviteur mérite récompense.

fond en est totalement dépourvu comme la forme. Mais elle n'est peut-être point sans importance sous le rapport de la langue. L'une ou l'autre rime spécialement peut nous renseigner sur la prononciation en usage à Tournai au déclin du XVIe siècle.

Il faut regretter toutefois que la transcription de M. Bergmans soit assez imparfaite. « Je me suis borné, écrit-il, à corriger quelques fautes, évidemment imputables au copiste : fautes d'accord ou d'orthographe dénaturant le sens du mot, lettres oubliées dont la prosodie exigeait le rétablissement. Ces corrections ont d'ailleurs été imprimées en italique ». Nous savons gré à l'éditeur de nous avoir ainsi franchement indiqué ses *amendements*, car il en est auxquels nous ne saurions souscrire. Par contre, il est tel vers (par exemple, I, 90 : *de* dessus ; II, 53, *je* fus ; III, 21 et 27, et douloir ; IV, 95, second hémistiche, ...-ère ; V, 47, etc.) que nous n'aurions pas hésité à modifier.

Une dernière question se pose qui tentera peut-être un érudit : quel est le versificateur — un clerc sans doute, à en juger par certaines de ses locutions — qui signe FAD chacune des cinq premières pièces ?

HECTOR GEVELLE.

199. E. DEBIÈVRE. *Chronique rimée de la fin du XVIe siècle.* Lille, Danel, 1902.

Cette plaquette signale l'existence, à la Bibliothèque de Lille, sous le n° 185bis, d'un petit manuscrit intitulé *Cronicque abrégée en vers huytains des choses singulières advenues depuis l'an 1509 jusques l'an 1580*, « en assez bonne écriture de la fin du XVIe siècle ».

C'est une série de vers de six syllabes, agrémentés de force chevilles et groupés en 200 huitains. Le style, terre à terre, mais assez clair et correct, ainsi que certaines

allusions, révèlent un homme de quelque culture. Il rapporte des *faits divers* de tout genre : supplices d'hérétiques, guerres, gelées extrêmes, incendies, meurtres ; ici, une religieuse est stigmatisée tous les vendredis ; là, ont éclaté *d'aspres maladies*, *suette* ou *trousse-galand*, etc. Le théâtre en est plus particulièrement la Flandre et les provinces voisines.

M. Debièvre publie, en les annotant, le prélude et une cinquantaine de strophes de cette *revue du siècle écoulé*, dont l'intérêt philologique ne consiste guère que dans quelques curieux termes du terroir.

HECTOR GEVELLE.

200. JULES DECLÈVE. *Lettres de prince au XVIIe siècle : Florent de Ligne à Nancy (1607-1608). — Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e série, IV, pp. 99-107. Mons, 1902.

M. Declève analyse le contenu de ces lettres originales, encore inédites, actuellement possédées par la Bibliothèque publique de Mons, et qui ont été écrites, de la cour du duc de Lorraine à Nancy, par le jeune prince Florent de Ligne († 1622), certains officiers de sa suite, et quelques princes et princesses de Lorraine. Remplis de curieux détails sur la vie et les mœurs de l'aristocratie à cette époque, ces documents n'intéressent que très indirectement l'histoire littéraire.

HECTOR GEVELLE.

201. A.-C. DE SCHREVEL. *Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école, à Bruges, 19 janvier 1612. — Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LII, pp. 135-302. Bruges, 1902.

M. De Schrevel publie et analyse ici des règlements du plus vif intérêt sur l'organisation de l'enseignement

primaire à Bruges. Parmi ces documents, il en est un auquel nous devons une mention spéciale : c'est la liste des livres prohibés et autorisés dans les écoles de cette ville, en 1612 (pp. 175-177). L'auteur reprend cette liste à la fin de son annexe, et il y joint des annotations sur les ouvrages qu'elle contient (pp. 265-302). C'est une contribution des plus précieuses à l'histoire des lettres en Belgique.

G. D.

202. O. Bled. ***Un nouveau manuscrit de Jean Hendricq, chroniqueur audomarois. — Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique***, XI, pp. 27-40. Saint-Omer, 1902.

M. Justin de Pas, secrétaire général de la dite Société, a acquis ce manuscrit en Angleterre lorsque, il y a quelques années, on mit en vente la bibliothèque de lord Ashburnham. Le titre véritable en est : ***Extraits des Annales de Jean Hendricq bourgeois et marchand de Saint-Omer.*** « C'est un in-8° long, ou petit in-folio de 234 pages, écriture du XVIIe siècle ». Il résume, pour les années 1422 à 1623, les mémoires rédigés, avec une honnêteté poussée jusqu'au scrupule, par Jean Hendricq (1566-1636 ?) sur les événements de tous pays, mais spécialement de Saint-Omer et des environs, en un style assez facile, d'une candide simplicité comme l'âme du bon marchand qui « estant pensif et contraint de (son) naturel » n'avait pas de « plus grand plaisir et contentement (que de se) retirer en quelque lieu escarté et solitaire pour prendre ses livres et les refeculleter », qui « prie la divine miséricorde de Nostre Dieu que la fiction ne (lui) fasse écrire chose qui ne soit véritable ».

Cette curieuse chronique ne nous était parvenue que sous forme d'une copie abrégée, dont la Bibliothèque de

Saint-Omer a sauvé trois volumes (cotés 808), et d'un *Recueil de plusieurs choses mémorables arrivées principalement au West-quartier de Flandres tiré des mémoires manuscriptes de feu Jean Hendricq*, actuellement à la Bibliothèque de Bruxelles (ms. II. 156). Malheureusement, le manuscrit incomplet de Saint-Omer n'allait que de 1594 à 1623, et celui de Bruxelles, de 640 environ à 1516. Celui de lord Ashburnham, embrassant les années 1422 à 1623, a le mérite de nous faire connaître en partie le texte des *Annales* pour les faits qui se sont passés de 1516 à 1594.

Très intéressante aussi la courte notice de deux pages, empruntée par notre copiste — un Artésien sans doute, que M. l'abbé Bled aurait dû tâcher d'identifier — à la biographie, aujourd'hui disparue, que le Père François Hendricq, récollet du couvent de Saint-Omer, a écrite de son frère aîné, Jean. Cette notice, publiée *in extenso* par l'éditeur, redresse plus d'une affirmation erronée et éclaire plus d'un point obscur.

HECTOR GEVELLE.

203. ALFRED WOTQUENNE. *Catalogue de la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.* Annexe I : Libretti d'opéras et d'oratorios italiens du XVIIe siècle. Bruxelles, Société belge de librairie, J.-B. Katto, 1901.

204. JEAN ROUX. *Les livrets d'opéras d'autrefois.* — *Le Petit Bleu*, 30 mars 1901. Bruxelles, 1901.

205. O. C[OLSON]. *Un ancien texte wallon.* — *Wallonia*, IX, p. 112. Liége, 1901.

206. J. HAUST. *Un ancien texte wallon.* — *Wallonia*, X pp. 116-117. Liége, 1902.

Au nombre des *libretti* recensés par M. Wotquenne, se trouve : *La Sincerita trionfante overo l'Erculeo ardire, favola boscareccia,... composta dal Sig. Ottaviano Castelli*

da Spoleti... e posta in musica dal Sig. Angelo Cecchini, musico dal Sig. Duca di Bracciano. Rome, Vitale Mascardi, 1640.

L'opéra en question, dédié à Richelieu, fut représenté à Rome, chez François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, ambassadeur extraordinaire près le Saint-Siège ([1]), à l'occasion de fêtes célébrées pour la naissance du dauphin de France, le futur roi Louis XIV. L'édition du livret nous intéresse par les feuillets liminaires qui y sont joints et qui contiennent des pièces relatives à l'évènement, si impatiemment attendu, de la naissance d'un enfant royal. Celles-ci sont l'œuvre de divers auteurs; elles sont rédigées en de multiples langues étrangères et imprimées le plus souvent dans l'alphabet propre de chacune; l'une d'elles, de huit vers, est écrite en *lingua belga...* c'est-à-dire en wallon. Réédités par M. Wotquenne (p. 121 de son livre), qui les attribue au dialecte liégeois, puis par M. Roux, nos huit vers ont subi deux essais de reconstitution, l'un de M. Colson et l'autre de M. Haust. Ce dernier semble donner tout ce qu'il est possible de tirer d'un texte auquel ni son premier éditeur, ni ses typographes ne comprenaient un traître mot.

B. F. B.

207-208. Léonard Willems. *Une satire de 1678 contre le Conseil de Flandre.* — *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, V, pp. 99-111. Gand, Vuylsteke, 1904; *Bulletin* de la même Société, IX, pp. 382-384, *ibid.*, 1901.

En mars 1678, Louis XIV enlève la ville de Gand à l'Espagne. Des vingt-deux membres qui composent alors le Conseil de Flandre, dix, à l'instigation du Président,

---

([1]) Le frère de la belle Gabrielle, la maîtresse de Henri III et de Henri IV.

Louis Errembault, prêtent serment de fidélité à leur nouveau roi. Les onze autres doivent s'exiler à Bruges, sans qu'on leur laisse emporter avec eux les registres du conseil ni les pièces des procès en cours. C'est contre les onze traîtres qu'est dirigé ce pamphlet, jusqu'ici inédit, de 140 vers octosyllabiques à rimes plates, les masculines et les féminines se mélangeant sans alternance régulière, des singuliers rimant avec des pluriels [1]. L'hiatus est assez fréquent.

L'auteur — quoique flamand, certaines de ses tournures le démontrent — ne manie pas trop mal la langue française. C'est d'abord le Président qu'il flagelle dans les 70 premiers vers :

« *Bonjour, Monsieur Errembault,*
homme qui peu ou rien ne vault.
. . . .
Qu'on te rendît la présidence,
l'on eut mieux faict [de] t'abandonner
ou sur un asne fustiguer,
ayant les deux espaules nues,
cela sur tous les coins de rues ».

Puis, des vers 71 à 108, chacun des dix autres traîtres est à son tour impitoyablement cloué au pilori : c'est Triest, c'est Claissone, c'est

« *D'hane, qui bouffi de sa gloire,*
peut, pour achever son histoire
ou bien sa généalogie,
y mettre sa friponnerie,
de son papa et de[s] ses frères... »

Certains vers sont comme un lointain écho de ceux d'Agrippa d'Aubigné : Stauthals a bien mis à profit

---

(1) *Col*, par exemple, rime avec *vous*.

« . . . . *les leçons jésuitiques.*
Voilà des maistres politiques,
qui dans leur confessionnal
causent aux pescheurs tant de mal.
Car il a encore pour confrères
deux pénitens de ces bons pères... »

qui se nomment van Voorspoel et Neyt. Les trente-deux derniers vers concluent, en lançant une pointe à un *suppost*, le greffier Duhaga.

Au regard de l'histoire, le pamphlet a le mérite de nous citer les dix conseillers par leur nom, omis dans les œuvres de Foppens. Cela suffirait déjà pour que M. Willems, en sauvant de l'oubli et de la destruction ce document, ait acquis des droits à notre reconnaissance.

HECTOR GEVELLE.

209. JULES FRÉSON. *Un mystère par Jean de Fies, curé de la paroisse de Saint-Remi, à Huy.* — *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts,* XIII, pp. 221-266, Huy, 1901.

L'ancien Huy comptait déjà deux écrivains notables, l'historien Laurent Mélart et le poète Denis Coppée. Or il peut aussi revendiquer la gloire d'avoir possédé, au commencement du XVIIe siècle, un auteur dramatique, le curé Jean de Fies, dont M. Jules Fréson publie l'œuvre, retrouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège. C'est une « Tragicomedie de S. Remy », dont le héros est donc le patron de la paroisse administrée par notre tragique. L'action, divisée en cinq actes et en deux journées dont la première s'achève avec la scène 3 de l'acte 3, se prolonge pendant les 75 ans de la vie épiscopale du saint et fait intervenir plusieurs personnages de fantaisie : c'est dire que l'auteur ne s'est aucune-

ment soucié de l'exactitude historique ni de la fameuse règle des trois unités. Aussi, observe étrangement M. Fréson, l'œuvre tient-elle plus de l'épopée que du genre tragique ; c'est pourquoi l'auteur aurait donné à son manuscrit le titre de *tragi-comédie*, et c'était de sa part manquer de révérence au grand saint Remi que de qualifier *comédie* une pièce où il n'y a certes rien de comique.

Raisonnement bizarre, en vérité, et l'éditeur a bien tort de se scandaliser ainsi et de se donner du mal pour justifier l'emploi d'un terme qui n'a ici qu'une valeur traditionnelle et de convention. En effet, dès avant qu'il n'eût été consacré par le *Bradamante* de Robert Garnier, il avait été appliqué à des mystères et à des moralités, et c'est Hardy (mort en 1631, l'année précisément où Jean de Fies rima sa tragi-comédie) qui fit prévaloir ce genre, issu d'un compromis entre l'art classique et l'art du moyen âge.

Ainsi s'expliquent et le titre et le caractère de la pièce du curé hutois, et si l'éditeur tenait à la qualifier autrement, il aurait mieux dit « miracle » ou « tragédie sacrée ».

Selon lui, le curé de Saint-Remi fut « un poète assez distingué, du moins pour l'époque ». Si donc son prétendu drame n'est guère qu'une série de scènes juxtaposées et sans ordre logique, une suite de longs récits, d'interminables dialogues, s'il n'y a pas d'action une où tout converge, si l'invraisemblance y fleurit, si Clovis trouve moyen, pendant le temps que d'autres personnages débitent une centaine de vers, d'aller avec son armée attaquer Alaric et le vaincre après un combat de plus de six heures, si les souvenirs et les termes mythologiques détonnent dans la trame des tirades mystiques, s'il y a dans la pièce beaucoup plus de lyrisme que de drame vrai, si la langue en est archaïque, trop fleurie aussi, trop savante et trop constamment guindée, par endroits vul-

gaire et de mauvais goût et même entachée de wallonismes, si la grammaire et la métrique reçoivent parfois un accroc, l'éditeur mettrait volontiers tout cela sur le compte de la mode du temps. On peut le lui concéder pour une part ; mais, Dieu merci! alors déjà on savait mieux que cela composer et écrire une pièce de théâtre.

La trop courte et trop sommaire introduction de M. Fréson aurait dû être plus corsée et plus fouillée. La façon dont il publie le texte est aussi loin d'être irréprochable: la ponctuation jure avec le sens; nombre de vers boiteux demandaient à être redressés; les notes sont parfois inexactes (p. ex. *ondoit* = *ondoie* et non *coulait*, p. 224) et souvent insuffisantes ; enfin il y a des fautes d'impression, si ce n'est de transcription, comme *emony* = *emmy* p. 226, *puis ceux-la ostants*, *peus cedoint à autre bande* (il s'agit de passereaux) = *estants peus* (étant repus), p. 234.

AUGUSTE DOUTREPONT.

210. G[EORGES] M[ONCHAMP]. *Une pasqueie liégeoise de 1721.* — *Léodium*, II, pp. 131-136. Liége, 1903.

Le gros chapelain André Coune vient d'être nommé chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemy ; on fête, entre les plats et les pots, son installation ; un facétieux poète du cru, appartenant sans doute au clergé de la collégiale, chante une *pasqueie* en 190 vers octosyllabes à rimes plates non-alternées, sur le thème : *c'est une bonne noix à croquer* ; son inspiration n'est pas des plus élevées, mais elle a de l'abondance et de l'entrain. Peut-être, étant données la disposition des rimes et l'allure du début, avons-nous à faire à un *crâmignon*, dont le chronogramme initial (*Coranze rire avou maisse Andri*, *ka sou ki fa po bain crohi*) serait le *respleu*. La langue nous en paraît à peine archaïque ; elle est savoureuse et riche en mots,

tours et proverbes dont certains ne figurent pas encore dans nos lexiques (1).

AUGUSTE DOUTREPONT.

211. R. DUBOIS. *Une pasquèie sur Jean Delloye, primus de Louvain en 1733.* — *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, XIII, pp. 95-100, Huy, 1901.

C'était jadis un grand honneur que d'être proclamé *primus* au concours général des quatre pédagogies (collèges) de philosophie de l'Université de Louvain. L'heureux vainqueur était l'objet, à Louvain et dans son lieu natal, de manifestations et d'une réception dont la pompe et l'apparat évoquent le souvenir de l'ancien couronnement poétique. C'est la gloire qui échut, en 1733, au jeune hutois Jean Delloye, né en 1715 ; et la Muse locale célébra son triomphe en latin, en français et en wallon. La *pasqueie* improvisée en quelque sorte par un rimeur anonyme dans le savoureux idiome du terroir, a été retrouvée en manuscrit et publiée ici ; elle comprend 162 vers de huit syllabes à rimes plates sans alternance de masculines et de féminines. C'est un curieux et précieux document, dans lequel un concitoyen du héros, avec beaucoup de verve et d'à-propos, raconte les splendeurs de la réception officielle, laissant de ci de là tomber une note facétieuse et ironique au milieu de ses explosions d'enthousiasme et d'admiration sincères.

AUGUSTE DOUTREPONT.

212. MAHY. *Chanson courante* (sic) *à Brugelette, en 1757.* — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 6e série, p. 223. Mons, 1903.

---

(1) L'éditeur a cru devoir respecter scrupuleusement l'orthographe arbitraire du manuscrit. Sa note au v. 86 ne nous paraît pas admissible ; nous lirions plutôt : *kan n'sé-dje s'il èst-asteûre el morre* = car je ne sais s'il est maintenant sur son déclin. — Les v. 127, 167, 189 sont boiteux : la syllabe absente est facile à suppléer.

C'est une épigramme de quatorze vers octosyllabiques, irrégulièrement rimée, sans prétention littéraire, décochée à Soubise.

« *Pourquoi le bâton à Soubise*
Puisque Chevert est le vainqueur ?
. . . .
Le bâton se donne à l'aveugle,
Et non jamais au conducteur. »

M. Mahy, qui a copié cette piécette dans un registre paroissial des mariages de Brugelette, fait observer qu'il s'agit là de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, vaincu à Rosbach en 1757 et du général français, Fr. de Chevert (1695-1769).

HECTOR GEVELLE.

213. E. MATTHIEU. *Note sur un Livre de chansons appertenant à Mademoiselle Clair-bois, demeurant dans la rue de Sainte elisa à Mons, écrit par D. C. L. B. S. R. etc.* 198 pages in-12, 1772. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.* 6e série, pp. 210-211. Mons, 1903.

Ce manuscrit contient 185 chansons — d'amour pour la plupart — copiées avec grand soin. La dernière, émaillée d'allusions aux *attractions* de la *ducasse* de Mons (*l'pourcession, l'lumson, l'tir au mouchon*) ne manque point de finesse d'observation. Elle débute ainsi :

« *Hé bié bond' jour, cousenne,*
. . . .
Biez venu, quand ralée ? »

et se termine à peu près sur la même idée :

« *V'là in carre à wide*
. . . .
Vos vos assirez dessu.
. . . .
Or adieu donc, cousenne,
Et cest ne revenez plus. »

HECTOR GEVELLE.

214. VICTOR CHAUVIN. *Jean-Noël Paquot.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1901. (¹).

Dès 1895, M. Chauvin nous a fait voir en Paquot (1722-1803) un amateur de la littérature dialectale (²). Ce qu'il nous donne cette fois, c'est une biographie très fouillée du savant professeur, né à Florennes (Belgique) et non à Florence, auteur de ces *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines*, qui sont, aujourd'hui encore, une mine inépuisable de renseignements de tous genres. M. Chauvin a surtout cherché à élucider la mystérieuse accusation qui fit arrêter, dans la nuit du 3 juin 1771, l'infortuné bibliothécaire de l'Université de Louvain. Il conclut (pp. 17-18), non sans force réserves, qu'à son avis, Paquot, quoi qu'en pense de Reiffenberg, « s'est rendu coupable, en 1769 ou 1770, d'un fait qu'on ne peut plus maintenant préciser et dont on ne sait pas même s'il tombait sous le coup de la loi pénale », mais « que l'accusation monstrueuse qu'on a tenté de rattacher au procès ne semble avoir aucun fondement ». Les dernières pages de cette substantielle monographie s'attachent à mettre en lumière la valeur scientifique de l'historiographe de Marie-Thérèse, bien en avance sur son temps pour ce qui a trait aux travaux de bibliographie, et à recenser très exactement ses œuvres, imprimées et inédites.

HECTOR GEVELLE.

215. FRITZ MASOIN. *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830. — Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, LXII, Bruxelles, 1902.

(¹) L'auteur lui-même a publié, peu après, dans la *Biographie nationale*, XVI, colonnes 597-609, un résumé de cette brochure.

(²) *Annuaire de la société liégeoise de littérature wallonne.*

Ceci n'est pas de l'histoire littéraire de large envergure — la matière du reste s'y prêtait fort mal — mais c'est une œuvre de solide érudition. Remarquons d'abord que, s'il s'est imposé la règle stricte de ne point franchir son *terminus ad quem*, l'auteur, au début et dans le cours de son *Histoire*, ne se fait point faute de la reprendre à 1789, voire plus haut. On ne peut que l'en approuver ; car « ce n'est pas un Traité ou un Congrès qui, du jour au lendemain, fera table rase des influences acquises dans le domaine de la pensée ».

Une des qualités maîtresses de ce livre en est la méthode. Le chapitre premier, *l'Histoire et la Littérature : caractères généraux de la littérature belge de 1815 à 1830*, tend à expliquer, par anticipation, *la nullité absolue* des œuvres que celle-ci a enfantées. La cause générale en est double : *la mésestime de nous-mêmes*, le mépris que professait *a priori* le public belge pour toute production non estampillée de Paris et, *cause plus néfaste* que l'autre, *l'intensité de vie publique*, qui oriente vers la politique tous les esprits un peu transcendants de l'époque, si bien que, dans la plupart de leurs écrits, ils sacrifient le côté esthétique au côté utilitaire, la forme au fond. Dans un chapitre second assez étendu, *Éléments qui ont nui ou contribué au développement intellectuel de nos provinces*, M. Masoin, sous les titres *l'Académie*, *l'enseignement*, *les sociétés littéraires*, *les réfugiés français*, *le flamand*, *le wallon* — auxquels nous aurions aimé en voir s'ajouter un, *les arts plastiques* — traite à fond la question des *influences* subies, sans oublier celle de l'Allemagne savante.

Cela étant dit, l'auteur aborde son sujet qu'il distribue en trois chapitres : *la poésie*, *l'art dramatique*, *la prose*. Chacun des chapitres III et IV — la poésie, le théâtre — débute par vingt-cinq pages de considérations générales un peu longues, un peu languissantes, et dont certaines,

à notre sens, pour ne point déflorer le sujet et pour éviter des redites, eussent mieux trouvé place à la fin dans une sorte de conclusion. En parlant ainsi, nous ne visons pas les détails, typiques et amusants, sur l'attitude des spectateurs et la mise en scène au théâtre. Mais nous aurions encore rejeté à la fin de l'ouvrage la sèche énumération, dans l'ordre chronologique, des *principales œuvres dramatiques belges de 1800 à 1830*, et celle des *journaux de théâtre*, que M. Masoin place avant le cinquième et dernier chapitre : la prose.

D'aucuns trouveront que l'auteur s'est trop attardé à ce troisième genre d'écrits, si peu esthétiques — *les œuvres d'imagination* (romans, contes, nouvelles), *l'histoire*, *la philosophie*, *les revues*, *l'éloquence parlementaire*, *la presse*, *les brochures politiques*, et qu'il a fait ici œuvre d'historien beaucoup plus que de critique littéraire. Il faut avouer pourtant que, même dans ce tout dernier groupe, des *Lettres* comme celles du patriote De Potter constituent de la pure et belle éloquence.

Pour clore le livre, viennent l'indication des *sources d'intérêt général* et une *table alphabétique des noms d'auteurs*, belges et autres, qui y sont mentionnés. Le premier de ces suppléments complète les innombrables renseignements bibliographiques, d'une minutieuse exactitude, épars dans le traité. Le second donne entière satisfaction à ceux qui pourraient se plaindre de ce que, pour connaître l'œuvre totale de certains auteurs, il faille consulter successivement chaque chapitre et subdivision de chapitre, ce qui est le cas pour bon nombre des écrivains belges de l'époque ; ils se sont essayés à tous les genres littéraires, sans d'ailleurs briller en aucun.

C'est ce que M. Masoin lui-même n'hésite nullement à avouer, et ce n'est pas un de ses moindres mérites. Il ne s'est aucunement laissé hypnotiser par son sujet, comme

il arrive si facilement à qui concentre ses recherches sur un seul auteur ou sur une seule période. Il a le courage, qui manque à Van Hollebeke, de mettre nos littérateurs belges à leur juste rang, sans d'ailleurs qu'on puisse l'accuser de dénigrement systématique.

Le choix des citations, toujours bien caractéristiques, est fait avec impartialité, et lorsque — si rarement, hélas! — une fleur de vraie poésie vient embellir et embaumer notre petit parterre belge, M. Masoin sait, avec nous, en admirer l'éclat et en respirer le parfum. Sans doute, nous ne souscrivons pas, sur le terrain de la critique littéraire, à tous les jugements portés par le savant professeur de Verviers, mais nous devons confesser que, dans l'ensemble, ils nous paraissent justes et d'un fin lettré.

Tout, dans cette étude, n'est pas également original. L'auteur est le premier à nous avertir que tel chapitre — le théâtre, par exemple — doit beaucoup à un devancier. Mais un mérite qu'on ne peut ravir à M. Masoin, c'est celui des laborieuses recherches et de l'heureuse mise en œuvre de matériaux immenses et disparates : tels, ceux que renferment les dix volumes du *Mercure belge* (1817-1821), « le recueil le plus intéressant à consulter pour notre histoire littéraire avant 1830 ».

Un style coulant et clair, sans grand relief ni mouvement, mais assez souvent agrémenté d'une pointe humoristique ou sentimentale, rend agréable la lecture d'un ouvrage un peu sec déjà par la nature même du sujet. Un autre moyen de le faire plus attrayant eût été de multiplier les rapprochements — à peine s'en trouve-t-il deux ou trois dans tout ce volume — entre nos écrivains belges quelque peu éminents et les littérateurs universellement connus de la France et de l'étranger.

Hector Gevelle.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE

DES

PUBLICATIONS COLLECTIVES ET PÉRIODIQUES.

ALLEMAGNE.

Archiv für das Studium des neueren Sprachen und Litteraturen.
Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie.
Beiträge zur Bücherkunde und Philologie, August Wilmanns gewidmet.
Beiträge zur romanischen und englischen Philologie den X. deutschen Neuphilologentage überreicht.
Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Foerster.
Deutsche Erde.
Romanische Forschungen.
Hannoversche Geschichtsblätter.
Globus.
Grundriss der romanischen Philologie, herausgegeben von Gustav Gröber.
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie.
Sitzungsberichte der Akademie... der Wissenschaften zu Berlin.
Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte.
Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.
Zeitschrift fur deutsches Altertum und deutsche Literatur.
Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.
Zeitschrift für romanische Philologie.

AMÉRIQUE.

Journal of germanic Philology.
Modern Language Notes.
Modern Philology.
Publications of the Modern Language Association of America,
Studies and Notes in Philology and Literature.

ANGLETERRE.

An englisch Miscellany presented to Dr Furnivall.
Library.
Tudor Translations.

BELGIQUE.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.
Annales du Cercle archéologique de Mons.
Annales du Cercle hutois des sciences et beaux arts.
Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.
Annales de la Société archéologique de Namur.
Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Annales de la Société historique et archéologique de Tournai.
Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne.
Annuaire-Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.
Archives belges.
Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége.
Biekorf.
Biographie nationale, publiée par l'Académie royale de Belgique.
Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.
Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.
Leodium.
Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique.
Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
Musée belge.
Publications de la Société archéologique de Namur.
Publications de la Société des bibliophiles belges séant à Mons.
Publications de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Publications extraordinaires de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'université de Louvain.
Revue de Belgique.
Revue des bibliothèques et archives de Belgique.
Revue générale.
Revue de l'Université de Bruxelles.

Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen.
Uitgaven der Koninklijke Vlaamsche Academie.
Wallonia.

DANEMARK.

Dania.

FINLANDE.

Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors.

FRANCE.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.
Bibliographie moderne.
Bibliothèque de bibliographies critiques.
Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique trimestriel de la Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin de la Société des anciens textes français.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Collection de documents inédits sur l'histoire de France.
Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.
Compte rendu des séances de la Société académique.... de l'Oise.
Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres.
Correspondance historique et archéologique.
Mélanges Paul Fabre.
Mémoires de l'Académie... d'Arras.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Moyen âge.
Positions des thèses soutenues par les élèves de l'école nationale des chartes.
Revue des cours et conférences.
Revue des langues romanes.
Romania.
Trentenaire de la Société pour l'étude des langues romanes. 24-26 mai 1900.

ITALIE.

Bibliofilia.
Bullettino della Società filologica romana.
Scritti vari di filologia. A Ernesto Monaci, gli scolari.

PAYS-BAS.

Taal en letteren.
Tijdschrift voor nederlandsche taal- en letterkunde.

POLOGNE.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Classe de philologie, classe des lettres et de philosophie.
Publications de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie.

